L

E

Pa
X

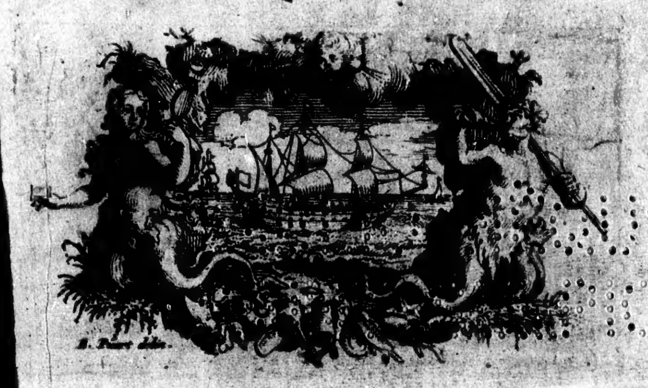
chez

HISTOIRE
DE
L'ISLE ESPAGNOLE
OU DE
S. DOMINGUE.

ECRITE PARTICULIEREMENT SUR *des Memoires Manuscrits du* P. JEAN-BAPTISTE LE PERS, *Jesuite, Missionnaire à Saint Domingue, & sur les Pieces Originales, qui se conservent au Dépôt de la Marine.*

Par le P. PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER DE CHARLEVOIX, de la Compagnie de Jesus.

TOME QUATRIE'ME.



A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS L'HONORE'.
M. DCCXXXIII.



TABLE
DES
SOMMAIRES
DU TOME QUATRIEME.

LIVRE DIXIEME.

MOnsieur Du Casse nommé Gouverneur de Saint Domingue. Ses diverses Avantures. Il entre dans le service du Roi, & à quelle occasion. Teatatives inutiles des Anglois sur Saint Domingue. Conspiration des Negres découverte & punie. Arrivée de M. Ducasse. Etat où il trouve la Colonie. Il examine la conduite de M. de Cussy, & le jugement qu'il en porte. Etat de la Colonie Françoise de Saint Domingue en 1691. Projet d'abandonner tous les quartiers, à la ré-

cent par
la Colo-
Indocili-
rend M.
risonniers
Espagnols.
is : effet
s la Ja-
xtraordi-
Tremble-
nouveau
Préparatifs
Lettres de
terceptées.
ce qui en
sanquer le
lois sur la
que. Pro-
Monsieur de
lonie floris-
gloise. M.
c de gran-
& du Port
la Flotte,
s par M.
blâmée à
és du Cul-
Préparatifs
attaquer
Domingue.
uel parti il
prend,

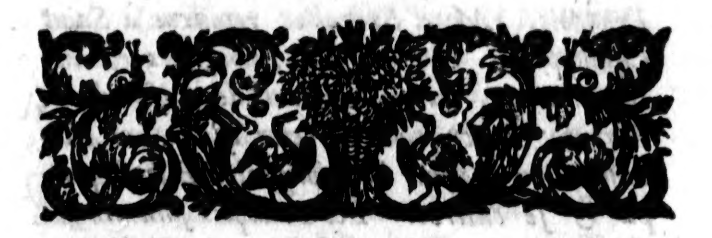


TABLE DES SOMMAIRES DU TOME TROISIEME.



LIVRE SEPTIE'ME.



Es François & les Anglois débarquent en même têms à l'Isle de Saint Christophle, & la partagent entr'eux. Ils se brouillent, & les Anglois sont battus par une Escadre du Roi. Les uns & les autres sont attaqués par les Espagnols. Lâcheté d'un Commandant François. Les François sortent de Saint Christophle. Les Anglois traitent avec les Espagnols : embarras, où se trouvent les

prend. La Flotte des Alliés fait sa premiere descente à la Baye de Mancenille. Mauvaise conduite du Sieur de Graff. Les ennemis s'emparent du Cap & des Batteries. Le retranchement du haut du Cap abandonné. Les Ennemis vont au Port de Paix. Prise de Saint Louis. Marche des Troupes de Terre jusqu'au Port de Paix. Mauvaise manœuvre du Sr. de la Boulaye. Les Ennemis arrivent devant le Port de Paix. Ce qui empêche M. Ducasse d'aller au secours du Port de Paix. Siege du Port de Paix. Mésintelligence entre les Assiégeans. Division dans le Fort. Les Habitans veulent sortir du Fort, & les Soldats veulent capituler. L'abandon du Fort est résolu. Retraite des François. Le Major Bernanos est tué. Belle retraite des François. Les Anglois se rendent Maitres du Fort. Cause de la retraite des Ennemis. M. Ducasse propose le siége de San-Domingo. La Colonie de Sainte Croix transportée à Saint Domingue. Description de l'Isle de Sainte Croix, & les différentes révolutions qu'elle a essuyées. Procès fait aux Sieurs de Graff & de la Boulaye On informe contre eux. Quelles furent les suites de ces informations. Entreprises de part & d'autre sans succès. Armement du Chevalier des Augiers, son objet, & le succès qu'il eut.

LIVRE ONZIE'ME.

mais entre les François, & les Eſpagnols de Saint Domingue. M. d'Ogeron envoye des Troupes pour piller Sant-Yago. Quel fut le ſuccès de cette entrepriſe. Seconde priſe de Maracaïbo. La Paix ne fait point ceſſer la Guerre, & pourquoi. Pillage de Panama, & de Portobelo. M. d'Ogeron continué Gouverneur de la Tortuë. Etat & avantage de cette Colonie. Pourquoi M. d'Ogeron ne juge pas qu'on doive bâtir une Forteresse à Saint Domingue. Il propoſe un Etabliſſement à la Floride. Les Anglois s'établiſſent dans la Floride Françoiſe, & la nomment Caroline. *La Colonie ſe révolte contre la Compagnie & contre le Gouverneur. Quel en fut le ſujet. Le Commandant du Cul-de-Sac arrêté par les Mutins. Il eſt délivré par M. d'Ogeron, qui eſt inſulté au petit Goave. Il demande du ſecours au Gouverneur Général des Iſles. M. de Gabaret refuſe d'aller à ſon ſecours. Progrès de la Révolte. Moyens propoſés pour réduire les Révoltés. Suite de la Révolte. Le Roi ordonne à M. de Gabaret d'aller au ſecours de M. d'Ogeron, & fait faire des plaintes aux Etats Généraux contre les Auteurs de la Révolte. Voyage de M. de Gabaret à Saint Domingue. Ce qui ſe paſſe à Leogane, au petit Goave, & à Nippes. Les Quartiers du Nord prêtent un nouveau ſerment de fidelité. Départ de M. de Gabaret. La Révolte s'aſſoûpit tout à coup.*

sa conduite à l'égard de M. de Galifet. Mort de M. de Galifet. Caractere de M. Auger. M. Deslandes, Commissaire Ordonnateur à Saint Domingue. Les Jesuites envoyés à Saint Domingue à la place des Capucins. M. Mithon, Premier Intendant à Saint Domingue. M. d'Ibervile à S. Domingue. Le Comte de Choiseul, Gouverneur de S. Domingue. Sa mort. Le Gouvernement de la Tortuë érigé en Gouvernement Général, en faveur de M. de Blenac. Fin de la Flibuste. Tous les Cacaoyers de Saint Domingue meurent. La Guerre déclarée aux Espagnols. Désertion des Negres, & les suites qu'elle peut avoir.

LIVRE DOUZIE'ME.

MEcontentement de la Colonie contre la Compagnie des Indes. Surquoi particulierement il étoit fondé. Discours insolens attribués aux Employés de la Compagnie. Ordres du Roi qu'on prétend avoir été inspirés par la Compagnie des Indes. Différentes dispositions des Habitans à ce sujet. Des Femmes du Cap vont en armes insulter les Employés de la Compagnie. Mauvais procedé du Directeur en cette occasion. Le Comte d'Arquian arrête le désordre. Nouvelle émûte. Ce qui se passe à la Maison d'Afrique. La Mai-

rogue chargée d'Hommes & de munitions. La place est battuë de toutes parts. Prise de Boucachique. Les Flibustiers sont commandés pour aller se rendre Maitres de Notre Dame de la Poupe. Sédition à ce sujet. Le Fort de Sainte Croix abandonné. Prise du Fort de Saint Lazare. Attaque de Hihimani. On prend un bateau venu de Portobelo. Hihimani pris d'assaut. Perte des Assiegeans. La Ville haute bat la chamade. Articles de la Capitulation. M. de Pointis prend possession de Carthagene. Butin fait à Carthagene. Conduite de M. de Pointis envers les Flibustiers. Conduite de ceux-ci avec les Habitans de Carthagene. Ce qui se passe entre Messieurs de Pointis & Ducasse après la prise de Carthagene. Mauvais traitemens faits aux Gens de la Côte. On prend le parti de ne garder ni Carthagene, ni Boucachique. M. de Pointis s'embarque & trompe les Gens de la Côte. Les Avanturiers retournent à Carthagene. M. de Pointis est poursuivi par une forte Escadre ennemie. Les Avanturiers à Carthagene. La Ville est au pillage. Stratagême, dont les Avanturiers s'avisent pour tirer des Habitans toutes leurs richesses. Ils se rembarquent, & sont avertis de l'approche d'une Flotte Angloise. Ils la rencontrent, & ce qui en arrive. M. Ducasse demande son rappel, & la réponse qu'on lui fait. Le Roi rend justice aux Gens de la Côte, mais ils en profitent

peu.

mort. Les Flibustiers aident aux Anglois à conquerir la Jamaïque. Les Boucaniers donnent la chasse aux Espagnols dans cette Isle. Le President de Saint Domingue décapité à Seville. Les François pensent à reconquerir la Tortuë. Quel fut le succès de cette entreprise. Du Rausset entreprend de reconquerir la Tortuë. Il en vient à bout. Il repasse en France. Le Sieur de la Place Commandant à la Tortuë : sa bonne conduite. M. d'Ogeron Gouverneur de la Tortuë. Etat de l'Isle de Saint Domingue en 1665. Action cruelle d'un Espagnol. Vengeance qu'en tirent les Avanturiers. Ceux-ci sont attaqués au retour & se défendent bien. Etablissemens des François. Description des Boucaniers. Leurs Boucans. Leur maniere de vivre, leurs Loix & leur Religion. Leurs vêtemens, leurs armes, leurs chiens, leurs chasses, leur maniere de se nourrir. Maladies ausquelles ils étoient sujets. Leurs principaux Boucans. Succès de la guerre entre les Boucaniers & les Espagnols. Mesures que prend la Cour d'Espagne pour exterminer les Avanturiers. Les Espagnols veulent surprendre les Boucaniers, & sont battus. Origine de plusieurs Etablissemens. Précautions des Boucaniers contre les Espagnols ; & comment ceux-ci viennent à bout de les dissiper. Quelques échecs que les Boucaniers reçûrent. Description des Flibustiers. Leur maniere de partager

ger le butin; sur quoi ils fondoient leur droit de faire la guerre aux Espagnols. Leur maniere de faire la guerre. Leur indépendance. Leur irréligion. Expeditions ordinaires des Flibustiers. Caractere de M. d'Ogeron. Ses Avantures. A quelles conditions il est reçû dans la Tortuë. Son application à faire fleurir sa Colonie. On envoye des Filles de France à la Tortuë. M. d'Ogeron n'est pas secondé, & ce qui en arrive. Sa générosité, & le succès qu'elle eut. Nouvelles habitations dans l'Isle de Saint Domingue. Avantures de l'Olonnois fameux Flibustier. Les différens Etats, par où il passe. Ses premiers Exploits. Ce qui lui arrive à la Côte de Cuba. Il se rend maître d'une Frégate. Il coupe la tête à tout l'Equipage, & fait jetter à la Mer ceux de quatre Barques. L'Olonnois & le Basque se joignent pour un grand dessein. Prise de Maracaibo, & de Gibraltar. Les Flibustiers rançonnent Maracaibo. Butin qu'ils remportent de cette expedition. Nouveau dessein de l'Olonnois. Il veut aller au Lac de Nicaragua, & ne peut y arriver. Sa mort.

LIVRE HUITIE'ME.

Hostilités entre les Anglois de la Jamaïque, & les François de Saint Domingue. La Guerre devient plus vive que jamais

…t courir de nouveaux Ecrits, mais sans beaucoup de suite. Les Députés des quartiers s'assemblent au haut du Cap: & ce qui s'y passe. Demandes des Habitans à Messieurs d'Arquian & Duclos. Diligence de Messieurs d'Arquian & Duclos pour la Traite du Negrier. Ce qui se passe à Leogane à ce sujet. Nouvelle opposition de quelques Députés à la Vente des Negres. Elle se fait pourtant, & ce qui en arrive. Les quartiers s'assemblent de nouveau. Attentat de quelques particuliers. La Vente du Negrier s'acheve. La tranquillité renduë aux quartiers du Cap. Arrivée d'un nouveau Navire de la Compagnie des Indes. Le Gouverneur Général & l'Intendant se retirent à bord d'un Navire du Roi, & passent au petit Goave. Divers Arrêts rendus par le Conseil de Leogane. De quelle maniere ces Arrêts sont reçus au Cap. Repliques pour le Conseil de Leogane. Délibération du Conseil Supérieur présentée à M. Sorel après son départ pour le petit Goave. Discours de M. de Nolivos au Conseil. Replique du Conseil. Effet que produit au Cap la Retraite du Général. Un Navire de la Compagnie paroît à la vûë du Cap, & n'y entre point. Le Conseil de Léogane divisé. Ordre intimé aux Conseillers restés à Léogane de ne plus s'assembler. Réponse des Conseillers. Etat où se trouverent ensuite les affaires dans ces quartiers. Bons effets de la présence

*sence des Vaisseaux du Roi. Differentes Instructions données à la Cour. Le parti que prend le Roi. Arrivée du Comte de Champmêlin, & du Chevalier de la Rochallart au petit Goave. Leur réception. Premiere Séance du Conseil, où ils président. Seconde & troisiéme Séance. De quelle maniere les Généraux en usent avec le Conseil & les Habitans du petit Goave. L'Escadre fait voiles vers Léogane. Conduite du Comte de Champmêlin. Ce qui se passe à la revûë de Léogane. Diligence de M. de Champmêlin, pour se saisir du Sieur de C**. Revûë & serment de fidélité à Saint Marc. C*** échappe au Général, qui le casse à la tête des Troupes & le proscrit. Quatriéme Séance du Conseil. Cinquiéme Séance: deux Conseillers interdits. Départ des Généraux pour les quartiers du Nord. Ce qui se passe au Port de Paix. Leur Réception au Cap, & le compte que M. de Champmêlin en rend au Ministre. Ordonnance du Roi en faveur de la Colonie. Retour de l'Escadre au petit Goave. Les deux Conseillers interdits sont réhabilités. Sentence renduë contre C*** & Fourtier. Derniere séance du Conseil. Visite du Port au Prince. Retour, Mort, Eloge de M. de Champmêlin. Attachement des peuples de S. Domingue pour le Roi. Description de la Colonie Espagnole. Sant-Yago de los Cavalleros. Richesses de ce quartier. Le Begue*

&

Tabago par le Comte d'Estrées, qui mande à M. de Pouancey de le venir joindre avec une partie de ses Milices, pour une seconde entreprise sur Curaçao. M. de Pouancey arrive à Saint Christophle. Proposition qu'il fait à M. d'Estrées. La Flotte échoue sur les Isles d'Avés. Les Hollandois font plusieurs prises à la Côte de l'Ouest. Entreprise malheureuse des Flibustiers sur Sant-Yago de Cuba. Autres expeditions plus heureuses. Troisiéme prise de Maracaïbo. Révolte de Negres au Port de Paix. Ils sont défaits. Etat de la Colonie. Mutinerie des Habitans du Cap-François. Conduite ferme de M. de Pouancey en cette rencontre. Il appaise la sédition. Prétentions des Espagnols sur l'Isle de Saint Domingue. Expedition de Granmont à la Côte de Cumana. Il est attaqué & blessé dans sa retraite. Mort de M. de Pouancey: en quel état il laisse sa Colonie. Un Navire Anglois pris par Granmont, & l'Equipage passé au fil de l'épée. Prise & pillage de la Vera-Cruz par les Flibustiers. Description de cette Ville. Les François entrent dans la Ville pendant la nuit, & s'emparent de tous les Postes. Embarras des Flibustiers & des Espagnols: Les premiers s'embarquent. Différent survenu entre les Flibustiers. Mort de Vand Horn. La bonne intelligence rompuë entre les Flibustiers de Saint Domingue & ceux de la Jamaïque. M. de Cussy arrive

---

LIVRE NEUVIE'ME.

sa prise. Les Flibustiers se séparent en deux bandes. Prise de la Villia. Combat auprès de Panama. Victoire des Flibustiers. Second Combat, & seconde Victoire. Ce qui se passe entre le President de Panama & les Flibustiers. Description de Guayaquil. Les Anglois & quelques François se séparent de nouveau, puis se réjoignent pour l'Expedition de Guayaquil. Les Flibustiers arrivent avec un nouveau renfort devant Guayaquil. Ils attaquent la Ville & la prennent. Le butin qu'ils y firent. On cherche à les amuser. De quelle maniere ils passent le têms à la Puna. Départ des Flibustiers; ils sont attaqués dans leur retraite. Ils partagent leur butin. Plusieurs François les joignent. Prise de Tecoantepeque. Route que prennent les Flibustiers pour se rendre à la Mer du Nord. Action hardie de dix-huit Flibustiers. Derniere résolution des Flibustiers pour le passage à la Mer du Nord. Préparatifs & ordre de la Marche. Départ pour la nouvelle Segovie. Ce qu'ils eurent à souffrir dans le chemin. Départ de la nouvelle Segovie. Dangers où se trouvent les Flibustiers. Comment ils s'en tirent. Les retranchemens des Espagnols sont forcés. Ce qui s'étoit passé au bagage. Ils arrivent à la Riviere. Sa description. Maniere d'y naviguer. Assassinat de cinq Anglois. Arrivée des Flibustiers à la Mer du Nord. Avantures d'une autre Troupe de Flibustiers, & du

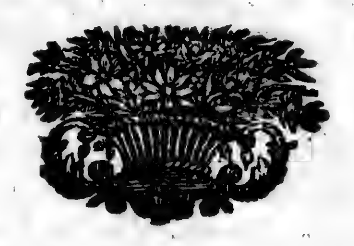
Capi-

Capitaine le Sage. Inconveniens des Courses des Flibustiers. M. de Cussy tente envain de les faire cesser. Prise de Campêche. La Forteresse est abandonnée par les Espagnols. La Ville est brûlée. Histoire de Granmont. De Graff est fait Major. Les Espagnols se rendent Maîtres du petit Goave & en sont chassés. On se prépare des deux côtés à la Guerre. Mauvaises manieres des Anglois. Conduite des François à leur égard. Gallion échoué aux Serenilles, & ce qui en arrive. Navire du Roi pris par les Hollandois. Les Anglois se rendent Maîtres du Gallion échoué sur les Serenilles. Révolte au Cap-François. Elle est réprimée. Entreprise sur Sant-Yago par M. de Cussy. M. de Cussy envoye son Secretaire au Gouverneur. Ce qui se passa entre M. de Cussy & un Officier du Gouverneur. Les Espagnols dressent une embuscade aux François. Ils sont repoussés avec perte. Prise de Sant-Yago. Retraite des François. Les Espagnols viennent attaquer le Cap-François. Combat où Messieurs de Cussy & de Franquesnay sont tués. Suites de cette défaite. Les Troupes refusent de piller le Bourg de Gobava. M. Dumas Lieutenant de Roi se transporte au Cap, & y rétablit l'ordre. Il y établit M. de la Boulaye pour Commandant. Une partie de la Colonie de Saint Christophle transportée à Saint Domingue; & les avantages qu'elle y procure.

Fin de la Table des Sommaires.

& l'ancienne Ville de la Vega. Le Cotuy. La Vega Real, Monte Plata, Boya. De la Plaine de San-Domingo. Forces de la Ville & des environs. La force, ou la Citadelle, Gouvernement de cette Capitale. Des Garnisons. Du Clergé. Higuey, Alta-Gratia, Zeïbo, Bayaguana, Bany, Goava, Banica, Azua. Pauvreté des Espagnols. Leurs occupations & leur sobrieté. Leur ignorance, & leur fierté. Leur Religion. Leurs Vertus. Etat de la Colonie Françoise. Caractere d'esprit des Créols François, leurs bonnes & leurs mauvaises qualités. Inconveniens à craindre pour les successions. Description de la Plaine du Cap François. Le Port du Cap, Bayaha, le Port Margot, le Port François, l'Acul, le Port de Paix, le Port des Moustiques, le Port à l'Ecu, le Havre saint Nicolas. Puerto Réal, la Baye de Caracole, la Baye de Mancenille, la Grange, Monte-Cristo, Isabelique, Porto-Platte, Baye de Cosbec, Samana, Paroisses de la Plaine du Cap. Ses Rivieres, ses Mines. Nombre de ses Habitans. Varieté du Terroir de la partie Françoise de Saint Domingue. Chemins de la Plaine du Cap. Climat des Montagnes, qui bordent la Plaine du Cap. Des Fruits & des Animaux domestiques. Description de la Côte Occidentale, & de la Côte Meridionale. Situation de Léo-

Fin de la Table des Sommaires.

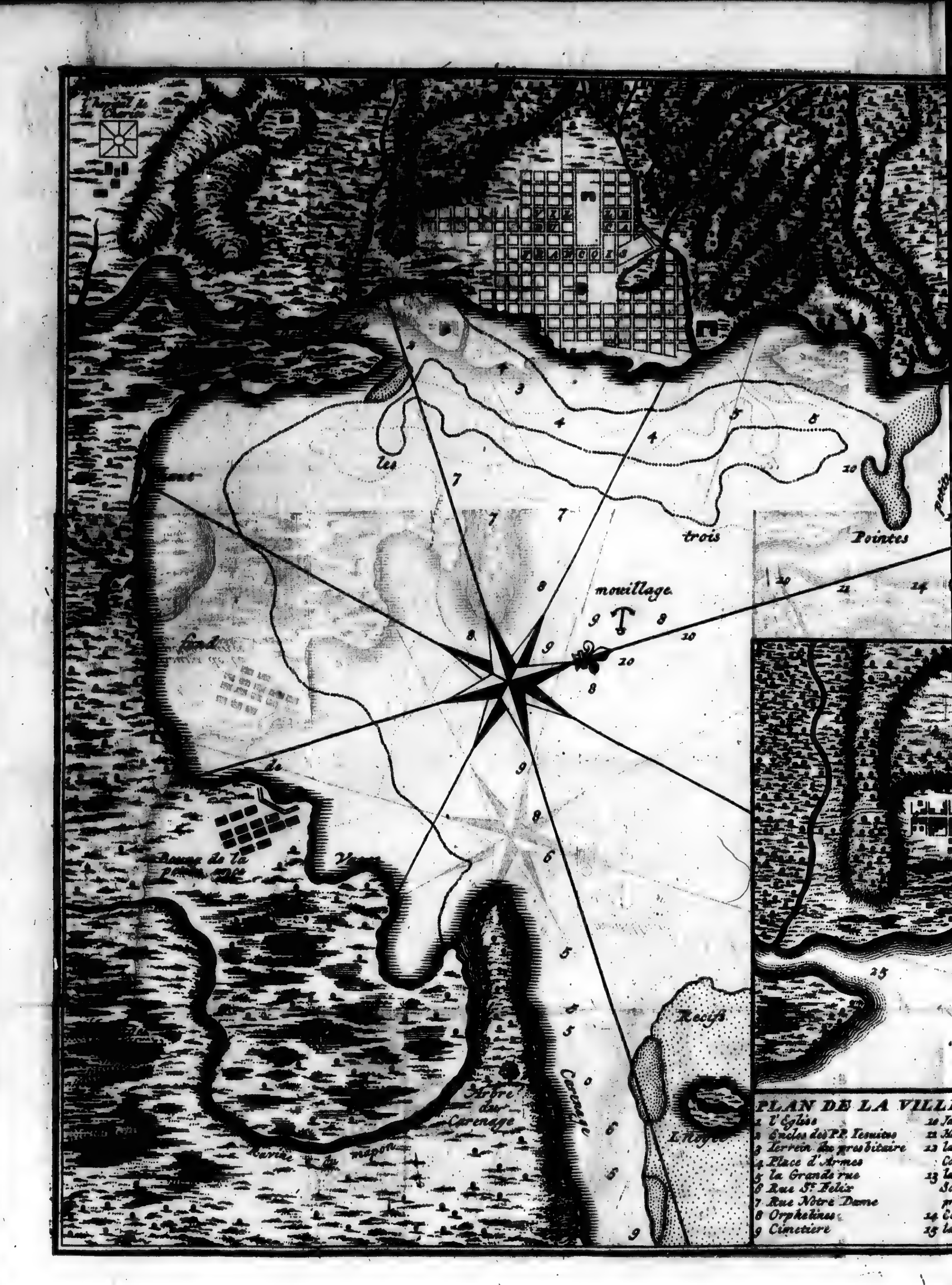


MAIRES.

Leur vrai divers carac- de memoire; rtus & leurs faut traiter. euples. Reli- ême en eux; iages. Quel- Negres:

maires.

HIS


les
trois
Pointes
mouillage
fond
de
Arbre du Carenage
Carenage
Recifs
PLAN DE LA VILL
1 l'Eglise
2 Enclos des PP. Iesuites
3 Terrein du presbitaire
4 Place d'Armes
5 la Grande rue
6 Rue St. Felix
7 Rue Nôtre Dame
8 Orphelines
9 Cimetiere



PLAN DU CAP FRANCOIS Et de ses Environs

Echelle de 400 toises

LE CAP

Anche a Picolet

Pointes

petite passe

Grande passe

Recifs nommés le Coquevieille qui setendent jusqu'au Caronage sur les quels il n'y a que 2 a 3 pieds d'eau



PLAN DE LA VILLE DU CAP FRANCOIS a la coste Septentrionale de Saint Dominique

1 l'Eglise
2 Enclos des P.P. Iesuites
3 Terrein du presbitaire
4 Place d'Armes
5 la Grande rue
6 Rue St. Felix
7 Rue Notre Dame
8 Orphelines
9 Cimetiere
10 Jardin de Mr. de Charite
11 Habitation du mesme
12 la Fossette a la Compagnie des Indes
13 la Ravine qui recoit 8: Source et est ne antmoins presque toujours a Sec
14 Casernes
15 la grande baterie
16 la petite baterie
17 Logement de l'Aide Major
18 Boulangerie
19 Cantine
20 Poudriere
21 Cachot
22 la Guinguette
23 Habitation des Orphelines
24 Habitation de divers particuliers
25 Embouchure de la Riviere du haut du Cap

Note que chaque Carré de Maisons est de [illegible] Toises ce qui peut servir d'echelle pour ce plan: un Carré est ordinairement occupé par quatre Habitans chacun ayant sa maison et sa Cuisine Separées les Maisons de maçonnerie sont distinguées par des points
Ce Plan represente l'etat des lieux en l'année [illegible]


LA VILL
10
Iesuites 11
resbitaire 12
ue 23
Dame
14
15

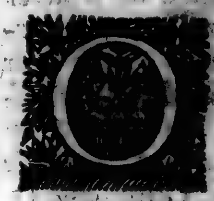


HISTOIRE DE L'ISLE ESPAGNOLE OU DE S. DOMINGUE.

SECONDE PARTIE.



LIVRE DIXIEME.



N avoit fait une grande diligence pour informer la Cour de la mort de M. de Cussy, & de la prise du Cap François, puisque dès le 25. Mars le Ministre envoya ordre à M. d'Eragny, Gouverneur Général des Isles, de secourir de toutes ses forces la Côte de S. Domingue, que la mort de ses deux premiers Officiers mettoit dans un danger visible d'être

1691.

M. Ducasse nommé Gouverneur de S. Domingue.

1691. d'être envahie par les Ennemis de l'Etat. On songea ensuite à donner un successeur à M. de Cussy, & le choix n'étoit pas difficile à faire. Le seul M. Ducasse avoit une connoissance parfaite de l'Isle de S. Domingue, & nul autre ne rassembloit en lui un plus grand nombre des qualités nécessaires, pour y être à la tête des François, dans les circonstances, où ils se trouvoient alors. M. Ducasse étoit de Bearn, il fut d'abord employé par la Compagnie du Senegal, à laquelle il rendit de grands services, & qui l'en récompensa en le nommant un de ses Directeurs. Il passa en cette qualité à Saint Domingue, à dessein d'y établir un Bureau pour la traite des Negres. Il y fut très-mal reçû, le seul nom de Compagnie révolta les Habitans, & on en vint jusqu'à prendre les armes pour l'obliger à se rembarquer. Ce fut alors, qu'il commença à développer cette intrepidité, cette habileté, cette éloquence, & ce grand talent d'insinuation, dont il a si souvent fait usage dans la suite. Il vint enfin à bout de calmer la premiere fougue des Habitans du Cap; car c'est dans ce Port, qu'il avoit pris terre, & où il s'étoit bien attendu de trouver plus de résistance. Il montra d'abord les ordres du Roi, qui l'autorisoient; il fit voir ensuite que les intentions de Sa Majesté, ausquelles la Compagnie se feroit toûjours un devoir & un plaisir de se conformer, étoit de procurer à la Colonie de Saint Domingue un avantage, qu'elle ne connoissoit pas encore bien, dans la multiplication des Negres: que ni lui, ni ceux, qui l'avoient chargé de leurs affaires, n'avoient point d'autre but, & qu'on ne

ne vouloit, ni toucher à leurs privileges, ni gêner en rien leur commerce. Enfin il fut assés heureux pour faire comprendre aux plus échauffés, & la nécessité, où ils étoient d'avoir un plus grand nombre d'Esclaves Noirs, & l'impossibilité de se les procurer par une autre voye, que par celle de la Compagnie; ils avouerent qu'ils s'étoient allarmés mal à propos, & ils consentirent à tout ce qu'il voulut. 1691.

Ses diverses avantures.

La Compagnie fut si satisfaite de sa conduite en cette rencontre, qu'elle ne crut pas devoir charger un autre du premier transport des Negres, qu'elle envoya à Saint Domingue, & elle lui fit équiper pour cela un Navire de 26. pieces de Canon, appellé *la Banniere*. A peine fut-il en Mer, qu'une tempête le contraignit de relâcher en Angleterre, où pour surcroît de disgrace une longue & facheuse maladie le retint plusieurs mois. Il ne voulut pas que ses Armateurs souffrissent de ce délai, & il fit partir son Navire sous les ordres de son Capitaine en second, dont le voyage fut fort heureux. Pour lui, dès qu'il fut bien rétabli, il achetta un autre Bâtiment à dessein d'aller à Curaçao négocier des Negres, pour les aller revendre à Saint Domingue, mais comme nous étions en guerre avec les Hollandois, il se munit d'une commission de l'Amirauté d'Angleterre. La premiere terre de l'Amérique, où il aborda, fut l'Isle de Saint Christophle, où le Chevalier de Saint Laurent commandoit, il en reçut encore une commission Françoise, pour lui servir au besoin; mais cette seconde précaution gâta tout. Il n'étoit pas éloigné de Cura-

1691. raçao, lorsqu'il fit rencontre d'un gros Navire Hollandois, dont le Capitaine lui fit crier d'amener, & voulut voir sa commission: il répondit qu'un coup de Mer lui avoit emporté sa Chaloupe; le Capitaine Hollandois lui envoya la sienne, & il s'y embarqua, portant avec lui sa commission Angloise. Un Officier Hollandois étoit resté sur son bord comme ôtage; on le laissa apparemment seul, & il profita de cette solitude pour tâcher de découvrir quelque chose, qui fit connoître que le Navire fût Ennemi: enfin il apperçut une boëte sur la table de la grand'-chambre, & il l'ouvrit. C'étoit une espece de tabatiere, où M. Ducasse avoit mis sa Commission Françoise, & qu'il avoit laissée là par mégarde. L'Officier la mit dans sa poche, & à son retour ne manqua pas de la montrer à son Capitaine, qui sur le champ envoya saisir le Bâtiment, & le mena à Curaçao, où il fut jugé de bonne prise. Ducasse ne perdit point courage pour cela, il achetta un autre Vaisseau à Curaçao, & le chargea de Negres pour Saint Domingue. Il les débarqua dans le quartier de l'Isle Avache à la Côte du Sud, puis ayant doublé le Cap Tiburon, à dessein d'aller mouiller au petit Goave; il tomba, comme je l'ai marqué ailleurs, dans une Escadre Hollandoise, qui le prit. Il traita avec l'Ennemi pour la rançon de son Navire, & il achetta deux ou trois autres Bâtimens chargés de Tabac, avec lesquels étant heureusement arrivé en France, il se trouva que malgré ses pertes, son voyage lui avoit apporté du profit.

Il entre La Compagnie comprit qu'un aussi habile hom-

homme étoit plus capable qu'aucun autre de conduire ses entreprises, & ayant de nouveau armé *la Banniere*, pour le même dessein, que la premiere fois, elle le lui confia encore. Ce second voyage fut beaucoup plus heureux que le premier; mais après que Ducasse eut débarqué & vendu ses Negres à S. Domingue, il lui arriva une chose, qui le tira de la condition de Marchand, & commença cette haute réputation, qui l'a élevé aux premiers honneurs de la Marine. Comme il s'en revenoit en France, il rencontra une grosse Flute Hollandoise, qu'il attaqua, & l'ayant accrochée, il sauta lui vingtiéme à l'abordage & s'en rendit le maître. Un moment après son Navire & sa prise furent separés, je ne sai par quel accident, & son Equipage ne doutant point qu'il ne fût ou pris ou tué avec tout son monde, se mit à fuir à force de voiles. Tout autre que lui se seroit alors cru fort heureux d'en être quitte pour rester Prisonnier de Guerre de ceux, qui un moment auparavant étoient les siens, & d'avoir sa conquête même pour prison; mais il sut conserver toute sa superiorité, quoique son Navire, malgré les assûrances, qu'il lui faisoit donner de sa victoire, s'éloignât toûjours. A la fin il le fit revenir à force de signaux, & il conduisit sa prise à la Rochelle, d'où le bruit de son avanture s'étant bientôt répandu, elle vint jusqu'aux oreilles du Roi, qui ne voulut pas qu'un aussi brave homme restât davantage au service de la Compagnie. Il le fit entrer dans le Corps de la Marine, où Ducasse se distingua de telle sorte dans toutes les occasions, qu'il étoit déjà

1691. dans le service du Roi.

1691. Capitaine de Vaisseau, quand il fut nommé Gouverneur de Saint Domingue: ses Provisions en cette derniere qualité sont du premier de Juin.

Tentatives inutiles des Anglois sur Saint Domingue.

Cependant les Anglois voulurent profiter de la consternation, où ils supposoient encore les François de Saint Domingue. L'onziéme de Mai un Cavalier de la ronde avertit sur les quatre heures du matin le Sr. Deslandes, qui se trouvoit alors à Leogane, qu'il paroissoit plusieurs Vaisseaux; cet Officier fit aussi-tôt tirer l'allarme, & courut sur le champ à la petite Riviere, où il y avoit deux Vaisseaux de la Rochelle, & une prise Espagnole en rade, qui chargeoit pour France. Tout en arrivant il envoya ordre par écrit aux Capitaines de ces Navires, de les échouer & de les brûler, mais il ne fut pas obéi. Vers les neuf heures les Ennemis entrerent dans la rade, & se saisirent des trois Vaisseaux. La Flote Angloise étoit composée de quatre Navires de 50. & de 40. pieces de canon, de cinq grands Bateaux de 12. & de 10., d'un Brigantin Flibustier, qui avoit été pris sur les Côtes de Cuba avec 66. Hommes, commandé par un nommé Madere; de deux Gaulettes & de quelques Chaloupes. Après avoir canonné ce quartier pendant trois jours, ils tenterent une descente, qui ne leur réüssit pas, le Sr. Dumas avant que de se rendre au Cap François, ayant fait tirer de bons retranchemens par-tout, où il y avoit quelque chose de semblable à craindre. Ensuite les Ennemis apprenant qu'à l'Esterre, autre quartier à deux lieuës du premier, il y avoit un Navire Flibustier qu'on y avoit échoué à 100.

pas

pas d'un retranchement pareil, à celui qu'ils venoient d'attaquer; ils y envoyerent les Bateaux & les Chaloupes avec un grand nombre de Soldats pour le prendre, mais Deslandes qui les observoit, fit partir en même-têms par terre les mieux montés de ses Cavaliers, qui y arriverent aussi-tôt que les Anglois, & les repousserent avec grande perte. 1691.

Le lendemain la Flotte leva les ancres, à l'exception de deux gros Navires & de la prise Espagnole, qui furent laissés pour amuser les troupes de la petite Riviere, & elle alla pour tenter la descente du côté de l'Esterre. M. Deslandes y envoya 150. Hommes, qui y arriverent avant elle; les Chaloupes ne laisserent pas de s'avancer à la faveur du canon, mais le canon ne fit point de mal, & les Chaloupes furent repoussées avec perte. L'Officier, qui les commandoit, détacha alors un Homme pour parlementer; on lui dit que le Major étoit à la petite Riviere, & qu'il revînt le lendemain. Il s'en retourna, & dès qu'il eut regagné son bord, le canon recommença à jouer: peu de têms après les Navires, qui étoient restés à la petite Riviere, se réjoignirent à la Flotte, qui s'approcha un peu davantage de l'Esterre; Deslandes s'y rendit en diligence, & les prévint. Comme on ne doutoit point qu'ils ne voulussent tenter de nouveau la descente, le Major recommanda de ne point tirer que les Chaloupes ne fussent échouées; mais le Général Anglois jugea plus à propos de négocier, il envoya à terre deux Officiers & un vieux Corsaire nommé Coqueson, lesquels dirent à M. Deslandes,

 qu'ils

1691. qu'ils serviroient d'Otages, s'il vouloit bien nommer des Députez, qui allassent traiter avec leur Général. Deslandes y consentit & envoya deux Officiers, mais il leur défendit de rien conclure. Le Général Anglois leur proposa de se mettre sous la protection du Roi d'Angleterre, qui ne les abandonneroit pas, comme faisoit le Roi de France, & les maintiendroit dans l'abondance de toutes choses: ils répondirent que ce n'étoit point là une proposition à faire à d'honnêtes gens, qu'ils ne manquoient de rien, & qu'ils esperoient bien-tôt lui rendre une visite à la Jamaïque.

Il vit bien par cette réponse qu'on étoit en état de ne le pas craindre, il redemanda quelques Anglois, qui s'étoient mis sous la protection de la France, & on l'assûra que s'il en vouloit faire autant de tous les François & de tous les Negres, qui s'étoient refugiés à la Jamaïque, on feroit un échange. Il ne repliqua rien, les Otages furent rendus de part & d'autre, & M. Deslandes crut que les Anglois alloient recommencer à canonner, mais ils leverent les ancres & allerent à dix lieuës de là faire de l'eau & des vivres aux Vases & à Mont-Roüy. C'étoit un Samedi, & le Mardi suivant après-midi ils reparurent vers la petite Riviere, où ils resterent 24. heures sans mouiller. Ils firent ensuite la même manœuvre devant l'Esterre, M. Deslandes les suivant toûjours. Là un Irlandois qui s'étoit sauvé de la Flotte, vint l'avertir que leur dessein étoit de piller & de brûler le petit Goave; il y envoya aussi-tôt ses ordres pour qu'on s'y tînt prêt, & fit dire qu'il s'y rendroit incessam-

samment. La Flotte prit en effet la route du petit Goave, & le Major se mit aussi-tôt en 1691. marche pour la suivre, ayant fait embarquer une partie de ses troupes dans des Chaloupes; il apprit chemin faisant que six Chaloupes avoient pillé quelques pauvres Habitans à une lieuë du petit Goave, & que la Flotte faisoit route vers le Port de Nippes. Elle y arriva effectivement avant lui, & mit 500. Hommes à terre en trois endroits, sans que le Commandant de ce poste, & qui n'avoit que 50 Hommes, pût les en empêcher. Mais au bout de deux heures les Vaisseaux ayant apperçu le secours qui approchoit, tirerent des coups d'appel. Le Général, qui commandoit le débarquement en personne, jugea à propos de se rembarquer au plus vite; & quelque diligence qu'il fît, & quoique pour favoriser sa retraite il eût mis le feu à cinq ou six magasins, qui étoient au bord de la Mer, le Commandant le chargea si à propos, qu'il lui tua six Hommes. Quatre autres, deux François & deux Irlandois se vinrent en même-têms rendre à lui, & l'assûrerent qu'on leur avoit fait prendre les armes à coups de bâton. Un Flibustier François qu'ils avoient pris pour pratique, se sauva aussi, & dit à M. Deslandes que les Ennemis avoient beaucoup de blessés, & qu'ils avoient embarqué deux Officiers morts; les François dans toutes ces attaques ne perdirent qu'un Homme.

Conspiration de Negres decouverte & punie.

Le Major reçut ensuite avis par des Prisonniers, qu'il se faisoit un grand armement à Porto-Belo pour chasser les François de S. Domingue, que l'on y devoit même embarquer des familles pour les établir dans les habita-

1691. bitations Françoises & qu'il devoit venir 3000. Hommes par terre des Milices de Cuba, de Portoric, & de la partie Espagnole de Saint Domingue, pour attaquer les quartiers les plus avancés dans les terres, tandis que la Flote agiroit sur les Côtes. Il y avoit bien de l'apparence que les Anglois faisoient courir ces bruits pour intimider les François & les empêcher de rien entreprendre au-dehors; toutefois le Sr. Deslandes crut devoir prendre ses sûretés: après quoi étant retourné chez lui, il y avoit à peine une demie heure qu'il y étoit arrivé, lorsqu'un Cavalier vint l'avertir en diligence d'un complot formé par 200. Negres pour massacrer tous leurs maîtres, & s'emparer des habitations. Deux Negres de la conspiration avoient été saisis sur quelques indices, & en avoient d'abord nommé les Chefs. On les mena à M. Deslandes, qui les fit mettre à la question pour sçavoir les complices, & ils en nommerent plusieurs, qui furent pareillement interrogés. On travailla ensuite à instruire le procès des coupables, & le Major fit pour cela une assemblée des Officiers de Milice & de Justice, à laquelle il présida. Deux jours après deux des Chefs de la Conspiration furent rompus vifs, trois autres eurent une jambe coupée le lendemain, & il y en eut encore deux, qui furent condamnés à être rompus, mais ils étoient en fuite. Deslandes n'ignoroit pas, dit-il dans sa Lettre au Ministre, que c'est à la Justice de connoître de ces crimes. „ Mais „ ces Messieurs, ajoûte-t-il, sont si interes„ sés qu'ils ne travaillent que quand il y a „ de l'argent à gagner, & par leur négli-

„ gence

„ gence ils ont plus d'une fois laissé sauver „ des Negres coupables de vol & d'homicide." 1691.

M. Ducasse arriva au Cap au mois d'Octobre suivant, & fut bien surpris de trouver la Colonie moins forte de 4000. Hommes, qu'il ne l'avoit vûë peu d'années auparavant, sans fortifications, sans munitions & sans Vaisseaux; les Flibustiers, qui avoient été si long-têms la terreur de l'Amérique, presque tous peris ou entre les mains des Anglois, & le Cul-de-Sac menacé par une puissante Flote d'Espagne. C'étoit encore le même bruit, dont j'ai déja parlé, & qui paroissoit se confirmer, ce qui obligea le nouveau Gouverneur à se transporter dans les quartiers de Leogane & du petit Goave avec les Vaisseaux du Roi, qui l'avoient amené, & un Marchand de Nantes, dont il se proposoit de renforcer l'Equipage de 300. Hommes. Les Anglois avoient aussi armé en Angleterre pour se joindre aux Espagnols, à ce qu'on croyoit, mais ils furent battus au sortir de la Manche: & la Jamaïque n'étant pas en état de rien entreprendre, M. Ducasse ne crut pas avoir rien à craindre de ce côté-là, & il ne songea plus qu'à se garantir contre les entreprises des Espagnols. Ce qui lui parut sur-tout avoir besoin d'un remede pressant, ce fut la négligence avec laquelle on gardoit les Côtes. Il n'y paroissoit pas un Navire de force depuis long-têms, & tous les Marchands, qui y étoient venus cette même année, avoient été enlevés par les Ennemis.

Arrivée de M. Ducasse. Etat où il trouve la Colonie.

La conduite, que M. de Cussy avoit tenuë

Il examine la

1691.

conduite de M. de Cussy, & le jugement qu'il en porte.

pendant tout le têms de son Gouvernement, étoit encore un probleme pour bien des gens, & M. Ducasse trouva les Officiers & les principaux Habitans dans une grande désunion à ce sujet. Il voulut approfondir cette affaire, & il y a bien de l'apparence qu'il en avoit reçû l'ordre de la Cour. Enfin, après un examen très-exact, il manda au Ministre qu'il n'avoit rien trouvé dans tout ce qu'avoit fait son prédécesseur, qui ne fût d'un très-bon Sujet, détaché de tout interêt, & rempli de zéle; que le commerce, qu'on lui imputoit, étoit une pure calomnie & une lâche recrimination de quelques malfaiteurs, qu'il avoit châtiés, qu'il étoit même dans de très-grosses avances pour le Roi, & qu'il étoit mort avec beaucoup de gloire, & très-peu de bien. Il y eut plus; un malheureux ayant été surpris en répandant partout les mauvais bruits, dont je viens de parler, fut arrêté & confessa qu'il l'avoit fait par ressentiment, pour une punition, qu'il avoit reçûë de M. de Cussy, & qu'il avoit bien meritée. M. Ducasse crut devoir une réparation authentique à la memoire d'un Homme, dont il respectoit la vertu, & fit faire une rétractation publique & une amende honorable au calomniateur: conduite qui fit sans doute beaucoup d'honneur à Monsieur de Cussy, dont de pareils témoignages mettoient la mémoire à couvert des ombres même de tout reproche, mais qui montroit dans le nouveau Gouverneur une grande droiture, & une grande noblesse, & combien il étoit éloigné de cette basse politique, dont de grands Hommes même n'ont pas toûjours été exempts,

exempts, & qui consiste à relever sa réputation aux dépens de ceux, à côté ou à la suite desquels on se trouve. 1691.

Quelque-têms avant toutes ces discussions, on avoit proposé au Ministre de réunir tous les quartiers occupés alors par les François dans l'Isle de Saint Domingue à ceux de l'Isle Avache, & du Cap François, & cette proposition, qui étoit du Sieur Donon de Galifet, pour lors Lieutenant de Roi de l'Isle Sainte Croix, étoit accompagnée d'un mémoire instructif touchant l'état actuel de cette Colonie, qu'on sera peut-être bien-aise de voir ici. Le Cap François, dit M. de Galifet, est situé dans le meilleur air de toute l'Isle, le Port en est bon, & admirablement bien placé pour les Vaisseaux, qui viennent d'Europe. Le terrein y est très fertile & bien arrosé, & il y a dequoi nourrir 6000. Hommes. Il n'y en a présentement que 1000. & pas une seule personne de considération.

Etat de la Colonie Françoise de Saint Domingue en 1691.

Projet d'abandonner tous les quartiers, à la reserve de deux.

Le Port de Paix est à huit lieuës sous le vent, on y compte 80. Habitans au plus, & il n'y en peut avoir davantage; la rade n'est pas bonne, l'air y est mauvais, & le terrein sterile. On y voit néanmoins un assés grand nombre de Volontaires, gens faineants, qui vivent de la chasse, & logent à la campagne sous des huttes. Tout compris, ce poste est de 500. personnes. Son Fort est un Tuf approchant du Roc, qui a 453. toises de circonference par le haut, & la Mer en environne 190. toises. Le reste est un terrein plat, où l'on rencontre l'eau à deux ou trois pieds de profondeur. La partie, qui regarde la Mer, monte en amphithéatre; celle qui est en-

1691. environnée de la terre est presque escarpée de la hauteur de 40. à 50. pieds: mais il y a des côteaux, qui le commandent sur tous les côtés de terre, depuis 160. jusqu'à 300. toises d'éloignement. Il faudroit faire de grands épaulemens pour se couvrir des commandemens de revers; & pour donner du flanc à ses côtés, il faudroit rentrer les courtines en escarpant.

La Tortuë est vis-à-vis, il y a 100. Hommes; pays difficile, uniquement propre à disperser les forces de la Colonie. Nous avons vû plus d'une fois qu'on n'avoit pas toûjours pensé comme cela, mais on n'a point pensé autrement depuis, & il n'y a pas aujourd'hui une ame à la Tortuë. J'ai dit que toute la Côte Occidentale de Saint Domingue portoit ordinairement le nom de Cul-de-Sac, mais depuis le têms dont je parle, on a restraint communément ce nom à un quartier assés borné, qui fait un enfoncement à 50. lieuës sous le vent du port de Paix; il y a, continuë le Mémoire, 50. Habitans dans ce quartier, & du terrein pour y en mettre encore deux fois autant; mais l'air y est mauvais, on y manque d'eau, & celle même qu'on tire des puits est saumâtre. Leogane est six lieuës au-delà. C'est une plaine d'environ quatre lieuës de long sur une & demie de large, bordée d'un côté de la Mer, & de l'autre d'une chaine de Montagnes. Les rades y sont tout ouvertes, le terrein fort bon. On y compte 200. Habitans; ce sont les plus aisés de la Colonie. Le grand Goave est quatre lieuës sous le vent. Il y a 30. Habitans, & c'est tout ce qu'il peut y en avoir. Le petit Goave en est

est éloigné de deux lieuës, il y a 60. Habitans, & c'est trop. L'air y est mauvais, les terres n'y valent rien, le Bourg bien bâti, & le Port excellent. Nippes est six lieuës plus loin, même nombre d'Habitans, environ 200. Hommes portant les armes, & 700. dans toute cette partie Occidentale. Le quartier de Nippes n'a pas plus d'étenduë que celui du petit Goave, & tous ces quartiers sont séparés par de très-mauvais chemins. 1691. On ne compte ordinairement qu'une lieuë du grand Goave au petit Goave.

Enfin l'Isle Avache est au Sud vers la pointe de l'Oüest. Le quartier habité est dans la grande terre. C'est un païs plat, coupé de quantité de Rivieres, d'une fertilité merveilleuse, & il pourroit y avoir 10000. Hommes logés au large. Il n'y avoit alors que 20. Habitans & 80. Hommes portant les armes. Or la raison pour laquelle le Sieur de Galifet vouloit qu'on reduisît toute la Colonie à ce quartier & à celui du Cap, c'est qu'outre la bonté & la commodité de leurs Ports, ce sont les seuls capables d'une peuplade assés forte pour faire une grande résistance, & que par la même raison il n'étoit pas à craindre, que les Ennemis s'établissent puissamment dans ceux qu'on abandonneroit. Mais il paroît que M. Ducasse ne pensoit pas ainsi. Car ayant reçû au mois de Novembre un troisiéme avis que les Espagnols se préparoient sérieusement à le venir attaquer, il prit ses mesures pour défendre tous les postes, & il le fit avec tant de succès, qu'il apprit depuis que les Espagnols, après s'être avancés jusqu'à 15. lieuës du Cap, s'étoient retirés sur le bruit de ses préparatifs. La réputation du Sieur de Graff contribua aussi beaucoup à cette

Les Ennemis s'avancent par mer & par terre, pour attaquer la Colonie & se retirent sans rien faire.

1692.

1692. cette retraite, car ceux qui venoient par terre au nombre de plus de 2000. sous la conduite du Gouverneur de Sant-Yago, ayant sû que ce redoutable Flibustier étoit à la tête des Milices du Cap, & les attendoit dans un poste avantageux, la desertion se mit aussi-tôt parmi eux, & le Commandant, s'il n'eût fait retraite, couroit risque d'être entierement abandonné.

Indocilité des Flibustiers.

M. Ducasse délivré d'inquiétude de ce côté-là, n'étoit pas absolument sans embarras. Tant que la Colonie avoit été ménacée d'une irruption, il étoit venu à bout, quoiqu'avec de grandes peines, de retenir les Flibustiers dans les postes, où il jugeoit leur secours nécessaire. Mais du moment qu'on eut appris que le projet des Espagnols étoit avorté, il ne fut plus possible de les arrêter, & cinq ou six de leurs Bâtimens se mirent en Mer. La conduite ferme, quoique moderée, qu'avoit tenuë à leur égard M. de Cussy, les avoit extrémement aigris, & jamais on ne les avoit vûs plus indociles, ni plus scélerats. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que leur exemple devenoit contagieux, & que la plûpart des jeunes gens vouloient par libertinage embrasser cette profession, d'où il s'ensuivoit que des habitations déja toutes formées demeuroient en friche, & que la Colonie se trouvoit tout à la fois dégarnie d'Hommes, d'armes, & de munitions. Le nouveau Gouverneur ne concluoit pourtant pas de tout ceci, comme faisoient quelques autres, qu'il falloit absolument exterminer ce Corps. C'étoit selon lui un mal, mais un mal nécessaire; on avoit besoin de ces gens-là pour les met-

mettre aux trousses des Anglois & des Espagnols. Ils avoient depuis peu fait quantité de prises sur les premiers, & cette petite guerre empêchoit les uns & les autres de rien entreprendre sur nous, à moins qu'ils ne reçussent de grandes forces d'Europe, ce qui arrivoit rarement. Il falloit donc user de bien des ménagemens avec un Corps, dont on ne pouvoit se passer, & dont il y avoit tant à souffrir & à craindre. 1692.

Mesures qu'il prend pour retirer les François Prisonniers des mains des Anglois & des Espagnols.

Une autre chose tenoit fort au cœur à M. Ducasse, c'étoit la maniere, dont en usoient les Ennemis à l'égard des Prisonniers, qu'ils faisoient sur nous. Les Espagnols les traitoient avec une dureté & une barbarie, à laquelle il étoit difficile qu'ils resistassent longtêms, & la plûpart périssoient en effet bientôt de miseres, de fatigues, & de chagrin. Les Anglois étoient un peu plus humains, mais pour leur ôter toute esperance de revoir jamais Saint Domingue, ils les faisoient passer en Angleterre par les premieres occasions, qui se présentoient. De cette sorte un Homme pris étoit ordinairement un Homme perdu pour la Colonie. Pour remedier à un si grand mal, le Gouverneur de Saint Domingue voulut établir un cartel avec les Ennemis, & il commença par Mylord Jusquin Gouverneur de la Jamaïque, lequel accepta sans peine la convention, qu'il lui proposa, & la garda de bonne foi. Les Espagnols ne furent pas si traitables, & l'on en peut juger par ce billet, que M. Ducasse écrivit au Gouverneur de la Havane, en datte du 2. Fevrier 1692. „ Un de nos Corsaires vient „ de m'amener trois Prisonniers de votre Is-

„ le,

1692. „ le, lesquels je vous renvoye; ils pourront „ vous informer comment je les ai traités. „ Le Roi mon Maître m'ayant honoré du „ Gouvernement de cette Côte, j'ai voulu, „ Monsieur, commencer de cette maniere, „ & vous dire qu'il ne tiendra qu'à vous & „ à MM. les Officiers, qui commandent „ dans les Indes, que nous ne la mettions „ réciproquement en pratique. Je dois aussi „ vous dire, Monsieur, que le Président de „ S. Domingue en agit avec une cruauté, „ qui n'a point d'exemple, faisant égorger „ les Prisonniers, & traitant d'une maniere „ barbare ceux, qui échapent à cette fureur, „ les faisant mourir de faim, les outrant de „ travail, & les enfermant la nuit dans des „ cachots, où ils respirent à peine. S'il ne „ modere cette cruauté, je serai obligé de ne „ faire aucun quartier aux Espagnols: je ne „ m'y resoudrai pourtant qu'avec peine, & je „ suspendrai jusqu'à ce que j'aye reçû de vos „ nouvelles. Si vous négligez cet avis, Dieu „ vous imputera l'effusion du sang, qui sera „ répandu. Je vous offre même de rendre „ les Espagnols que j'ai, si tous les Comman- „ dans veulent renvoyer les François". Il y a bien de l'apparence que M. Ducasse ne s'étoit adressé à ce Gouverneur, qu'après avoir inutilement sondé le Président, mais il est certain que les Espagnols ne changerent rien à leurs manieres, & nos Commandans n'ont jamais pû se resoudre à user d'une répresaille, qui n'auroit rien produit, & dont notre Nation n'est pas capable.

Lettres intercep- C'étoit alors les Anglois, qui se faisoient voir plus souvent sur nos Côtes, & ils y faisoient

ſoient de grands ravages. Il eſt vrai que les Flibuſtiers leur rendoient bien la pareille, les 1692. deſcentes de ceux-ci à la Jamaïque pour y enlever des Negres étoient ſi fréquentes, qu'on n'appelloit plus cette Iſle à S. Domingue, que *la petite Guinée.* Les Anglois réſolurent enfin de s'ôter cette épine du pié, & ils crurent la choſe facile à l'occaſion que je vais dire. Trois Vaiſſeaux Marchands de la Rochelle furent pris vers ce même têms à la vûë du port de Paix, un quatriéme de Saint Malo ſe ſauva en s'échouant à la Côte, où il fut ſecouru par les habitans. On n'eut pas plûtôt avis du malheur des autres, que M. Dumas Lieutenant de Roi du Cul-de-Sac eut ordre d'envoyer un Bateau à la Jamaïque pour redemander les Priſonniers, & ils lui furent rendus, mais on leur avoit trouvé des Lettres, qui causerent une grande joye aux Anglois: elles contenoient un recenſement général de toute la Côte Occidentale depuis l'Iſle Avache juſqu'à l'Artibonite, & comme il étoit conforme à celui, que j'ai rapporté de M. de Galifet, les Anglois ſurpris de la foibleſſe de nos quartiers voulurent en profiter. Il fut réſolu d'armer inceſſamment pour aller brûler & détruire tout ce que nous avions d'habitations dans le Cul-de-Sac, & l'on prépara pour cette expedition deux Vaiſſeaux de guerre, une Barque longue Eſpagnole de 24. Canons, & ſept ou huit Bâtimens Marchands, ſur leſquels on embarqua 3000. Hommes. Cet armement fut fait avec une extrême diligence, & le Commandant n'attendoit plus que le vent pour appareiller, lorſqu'une diverſion faite par hazard, & ſans qu'on fût informé de leur deſſein,

[margin: ...tées par les Anglois. Effets qu'elles produiſent.]

sein, sauva la Colonie: à quoi contribua aussi un des plus étranges évenemens, dont on ait jamais oüi parler.

1692.

Expédition de la Jamaïque.

Vers le commencement de Juin de cette année 1692. un fameux Corsaire François nommé Daviot, qui s'étoit fort distingué à la tête des Flibustiers dans la derniere expédition de M. de Cussy à Sant-Yago de los Cavalleros, partit du petit Goave sur un Vaisseau, où il y avoit 225. Flibustiers, & suivi d'un Bateau, qui en portoit 65. pour aller piller une des Côtes de la Jamaïque. Y étant arrivé, il débarqua sans opposition 135. Hommes au Nord de l'Isle. Il y avoit en cet endroit-là une Bourgade nommée Sainte Anne, où il se fabriquoit beaucoup de sucre; nos Avanturiers y firent un très-grand ravage, & en emmenerent 52. Esclaves, qui furent à l'instant embarqués dans le Bateau, lequel étoit mouillé dans un petit Havre voisin, tandis que la Frégate louvoyoit au large. Un gros têms, qui survint sur ces entre-faites, mit le Bateau en très-grand danger d'échouer, & le Pilote ne put éviter ce malheur, qu'en coupant au plus vite son cable, & tirant au large, sans pouvoir même attendre les Flibustiers, qui étoient à terre: & comme il ne lui fut pas possible de se soûtenir en pleine Mer, il n'eut point d'autre parti à prendre, que de faire vent arriere, pour gagner le petit Goave, où il entra heureusement. La Frégate avoit été témoin de cette manœuvre, & quoi qu'elle fût aussi fort incommodée de la Mer, elle demeura long-têms à la Cape, dans le dessein d'embarquer les Flibustiers, qui de leur côté firent inutilement bien des efforts

pour

pour s'y rendre. Il y en eut même, qui s'étant opiniâtrés à vouloir passer dans un Canot, se noyerent malheureusement. Les autres furent contraints, pour ne pas subir un sort pareil, de regagner la terre, où ils se virent bien tôt attaqués par les Anglois. Ils perdirent quelques Hommes aux premieres décharges; mais l'Ennemi ne tint pas long-têms devant eux, & fut contraint de se sauver avec perte. La tourmente cessa enfin & les François voulurent s'embarquer, mais la Frégate ne paroissoit plus; elle manquoit d'eau, & elle en étoit allé faire dans l'Isle de Cuba. Ce nouveau contre-têms les embarrassa fort; il y avoit déja 15. jours qu'ils étoient à terre, ils se voyoient continuellement à la veille d'être accablés par le nombre des Ennemis, & ils ne savoient plus quelle mesure prendre pour sortir de l'Isle, lorsqu'ils furent surpris d'un accident, qui les occupa assés, aussi bien que les Anglois, pour empêcher les uns & les autres de penser à se faire la guerre. 1692.

Tremblement de terre extraordinaire à la Jamaïque.

Cet accident fut un tremblement de terre, auquel on ne voit peut-être rien de semblable dans aucune Histoire. Il commença sur le midi 19. Juin par un bruit sourd, comme d'une volée de Canon tirée de loin: ce bruit fut bien-tôt suivi de secousses si terribles, qu'on eût dit que l'Isle alloit se fondre & s'abîmer. Cependant le têms étoit fort calme, & le Ciel très-serein. Les Flibustiers, dont le nombre étoit réduit à 115. se trouvoient alors assez près de la Mer sur le bord d'une petite Riviere, où il y avoit plusieurs Canots, & ils tenoient environ 40. Prisonniers, qu'ils avoient faits en differentes rencontres. Dès qu'ils

1692. qu'ils sentirent la terre trembler sous leurs pieds, ils s'embarquerent tous dans les Canots, mais les ayant fait tourner à force de les charger, ou par la précipitation avec laquelle ils y entrerent, ils furent encore bien heureux de pouvoir regagner le rivage; ils voulurent alors se sauver plus avant dans les terres, & ils se mirent à courir de toutes leurs forces; mais la Mer, qui dans ce moment venoit de franchir ses bornes avec un mugissement affreux, couroit encore plus vîte, & les eut bien-tôt atteints. Plusieurs furent engloutis dans les vagues, il y en eut qui tomberent dans des abîmes, qui s'ouvrirent sous leurs pas; tous les autres s'aviserent de grimper au haut des arbres, & quelques-uns de ces arbres ayant ensuite été renversés par la violence du tremblement, ils eurent l'adresse de s'attacher aux plus hautes branches, où ils se soûtinrent dans la chute des arbres. Il en étoit resté un bon nombre dans les Canots; ils furent emportés bien loin au large par le reflux de la Mer, laquelle étant venuë ensuite à monter avec une rapidité surprenante, il leur fallut faire des efforts incroyables avec leurs rames, pour n'être point brisés contre la Côte. Mais ils tinrent bon, & quoique la Mer baissât & montât encore six fois en cinq heures, ils ne voulurent point quitter l'abri, qu'ils trouvoient sur ses ondes contre ses fureurs & les secousses de la terre.

Suite de ce tremblement. Enfin vers les cinq heures du soir le tremblement cessa, les Flibustiers se rassemblerent & ne se trouverent plus que 80. avec 60. fusils & leurs Prisonniers, dont aucun n'avoit songé à se sauver, & dont fort peu avoient

péri.

peri. La perte que causa dans l'Isle ce cruel accident, ne se peut estimer, 11000. ames y perdirent la vie, le Port Royal fut presque entierement abîmé, son Fort s'écroula en bonne partie, & fondit dans la Mer; presque tous les Vaisseaux, qui restoient dans le Port, ou furent brisés, ou sombrerent sur leurs ancres: la Ville, qui étoit à deux lieuës dans les terres, fut renversée, des montagnes entieres coulerent dans les plaines, d'autres se fendirent par le milieu, & ouvrirent de nouveaux abîmes: quelques-unes s'étant éboulées, boucherent certains détroits, par où l'on passoit d'une extremité de la Ville à l'autre, & il fallut y envoyer des milliers de travailleurs pour les déboucher. Mais pour revenir aux Flibustiers, la perte d'une partie de leurs camarades, & de presque toutes leurs armes les avoit fort déconcertés, & ils songeoient plus que jamais aux moyens de quitter un séjour si fatal, lorsqu'ils apperçurent une voile en Mer; ils relâcherent aussi-tôt leurs Prisonniers, & s'étant tous mis dans deux grands Canots, ils allerent pour s'embarquer dans ce Navire de gré ou de force. 1692.

C'étoit un Brigantin Anglois qui avoit coupé ses cables, pour prendre le large pendant le tremblement de terre. Les Flibustiers s'en approcherent d'assés près pour crier au Capitaine d'amener; il n'en voulut rien faire, & un gros têms, qui survint avec la nuit, les obligea tous de regagner la terre au plus vîte, ce qu'ils ne purent faire sans courir de grands risques. Cependant sur le premier avis, que l'on avoit eu au Port Royal avant le tremblement de terre, de la descente des François à

Sainte

1692. Sainte Anne, on avoit détaché deux Navires de l'armement, dont je viens de parler, & la Barque longue, avec ordre de combattre Daviot partout, où on le pourroit trouver, & l'on fit en même-tems partir une Frégate & deux Bateaux pour veiller sur ceux des Flibustiers, qui pourroient être à terre. Les deux Navires & la Barque longue rencontrerent Daviot à la hauteur de Cuba, & l'attaquerent avec toute la vigueur possible; mais il se défendit avec tant de bravoure, & manœuvra si bien, que sans perdre plus de deux Hommes, il en tua 70. aux Anglois. La Barque longue voulut tenter l'abordage, mais Daviot l'évita. Elle y retourna, & plusieurs Anglois & Espagnols ayant sauté à bord, n'eurent pas le têms de se mesurer avec les Flibustiers, parce que le feu prit par hazard aux poudres, & que le Navire s'ouvrit. Vingt & un François se sauverent & furent Prisonniers des Anglois, qui les recueillirent.

Pendant ce têms-là, ceux qui étoient restés à la Jamaïque remontoient en Canots vers la tête de l'Isle, résolus de traverser de là dans celle de Cuba, mais ayant tenté ce passage, ils se virent bien-tôt contraints de regagner la terre, parce que la Mer devint tout à coup fort grosse. En attendant le calme ils se mirent à faire bonne chere des provisions, qu'ils avoient enlevées sur leur route, & qui consistoient en volailles, moutons, vins & eaux-de-vie; l'endroit, où ils se trouvoient, étoit inhabité, par conséquent fort propre à les tenir cachés, mais la fumée du feu, qu'ils allumerent pour cuire leurs viandes, les trahit. Dès qu'ils se virent découverts, ils se rendirent,

rent, contre le sentiment d'un petit nombre des plus braves, à condition d'être envoyés à Saint Domingue. On les embarqua dans la Frégate, & ils y étoient à peine rendus, qu'ils apperçurent les deux Navires & la Barque longue, qui revenoient de leur expédition contre Daviot, & de qui ils apprirent le malheur arrivé à ce Capitaine. 1692.

1693. La Colonie est menacée de nouveau par les Anglois & les Espagnols.

Les Anglois respirerent alors, & revinrent de la peur, qu'ils avoient euë. Ils differerent le plus qu'il leur fut possible, de renvoyer leurs Prisonniers à Saint Domingue, de peur qu'y faisant connoître la situation, où se trouvoit leur Isle, on ne fût tenté de la conquerir; mais M. Ducasse n'étoit pas en état de faire aucune entreprise, ayant perdu dans l'expédition de Daviot près de 250. des plus braves Flibustiers, qui fussent à la Côte de Saint Domingue. D'ailleurs les Anglois, malgré le malheur arrivé à la Jamaïque, & les Espagnols le tinrent long-têms dans la crainte d'être attaqués avec des forces, ausquelles il ne se voyoit pas trop en état de résister. Il en recevoit des avis de toutes parts, & en arrivant au Port de Paix le 12. Avril 1693. il apprit que la veille on y avoit tiré l'allarme. On avoit effectivement vû onze voiles à six ou sept lieuës sous le vent, & sur cette nouvelle le Gouverneur fit mettre sous les batteries le Vaisseau du Roi *l'Emporté*, commandé par M. Damon, & sur lequel il étoit venu de France. Il y demeura jusqu'au 18. sans qu'on entendît parler de rien, mais ce jour-là un Chasseur arriva de vingt lieuës, & apprit au Gouverneur, qu'un Vaisseau de Nantes, qui partoit du Cul-de-Sac, où il avoit

1692. chargé, avoit rencontré un Navire de guerre Anglois, qui l'avoit obligé de s'échouer à terre, que l'équipage s'étoit sauvé, & que le Capitaine l'avoit prié de lui rendre une Lettre de M. Dumas, dont il étoit porteur. Cette Lettre marquoit qu'on voyoit encore huit ou dix voiles à cinq ou six lieuës au large, & qu'à la fin de Mars on avoit vû de l'Isle Avache douze Vaisseaux, & quatre Barques, lesquels avoient mouillé avec pavillon François, puis avoient arbôré celui d'Angleterre.

Préparatifs de M. Ducasse pour se défendre.

Alors M. Ducasse ne pouvant plus douter que l'Ennemi n'en voulût à quelqu'un de ses quartiers, mais ne sachant pas sur lequel l'orage devoit tomber, fit avertir de Graff, qui commandoit toujours au Cap, de se tenir prêt, & de prendre des vivres pour trois ou quatre jours, afin de pouvoir se rendre avec toutes ses forces au Port de Paix, si ce poste étoit attaqué; mais de ne point quitter les environs du Cap, tant qu'il y auroit le moindre danger pour ce quartier, au secours duquel, si les Ennemis s'y attachoient, M. de la Boulaye, qui commandoit au Port de Paix, fut aussi averti d'accourir au plûtôt. Il n'étoit pas aisé de prendre d'aussi bonnes précautions pour Leogane & le petit Goave, par la raison qu'il falloit trois semaines pour en avoir des nouvelles par terre, & que la Mer étoit fermée, les Navires qu'on avoit vûs, étant entre deux. Le parti que prit M Ducasse, fut d'envoyer l'Emporté, avec ordre d'aller reconnoître l'Ennemi, & au cas qu'il eût attaqué quelque quartier, ou qu'il fût mouillé dans les rades, de mettre à terre environ 100.

Fli-

Flibustiers, sous la conduite du Major Bernanos, puis de faire toute diligence pour le 1693. venir prendre. Au cas qu'il ne trouvât rien, il lui enjoignit d'aller passer le long des Côtes de la Jamaïque, & de pousser jusqu'au débouquement de Bahama, pour tâcher d'y enlever quelque Vaisseau. Damon executa ponctuellement ses ordres, mais il ne trouva rien, ce qui fit juger à M. Ducasse, que le nouveau Gouverneur, qu'on attendoit à la Jamaïque, y avoit bien amené assés de forces pour remettre son Isle de la perte causée par le tremblement de terre, mais qu'il n'étoit pas en état de rien entreprendre sur Saint Domingue, & il écrivit sur le champ à M. de Pontchartrain, pour lui représenter l'importance d'une entreprise sur la Jamaïque, & la facilité d'y réussir. Sa Lettre est du 4. de Mai.

Le premier de Juin il en écrivit une autre au même Ministre, pour lui donner avis du mauvais succès, qu'avoit eu l'attaque de la Martinique par les Anglois; que la moitié de sa Colonie étoit en course, que Godefroi, un des plus fameux Flibustiers François, avoit été pris par deux Navires Espagnols, que c'étoit une des plus grandes pertes, que pût faire la Colonie, & qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour savoir, où on l'auroit mené, & pour le retirer: enfin qu'il couroit des bruits confus que les Espagnols étoient en chemin pour venir l'attaquer. Ces bruits ne l'inquiétoient pourtant pas beaucoup, & il ajoûtoit que si la Cour ne goûtoit pas l'entreprise sur la Jamaïque, il prioit qu'on lui envoyât du moins quatre Vaisseaux de 40. à

1693. 50. Canons, pour aller chercher l'Armadille. Quelques jours après il reçut des nouvelles du Sr. Berger, qu'il avoit envoyé au Gouverneur de Saint-Yago, ou au Président de San-Domingo; cet homme lui mandoit qu'il avoit été fort bien reçû, & qu'on avoit envoyé au devant de lui un Capitaine avec un détachement de 20. Soldats, pour empêcher qu'il ne lui fût fait aucune insulte, d'où M. Ducasse concluoit presque la fausseté des bruits, qui couroient des préparatifs des Espagnols.

Lettres de l'Archevêque de San-Domingo interceptées.

Sur ces entrefaites on intercepta plusieurs Lettres de l'Archevêque de San-Domingo, dans l'une desquelles, adressée au Marquis de la Velez Président du Conseil des Indes, ce Prélat insistoit particulierement sur deux points; le premier, que les François, par le peu d'attention de la Cour, étoient sur le point d'être les seuls maîtres d'une Isle, qui entre leurs mains pouvoit devenir un puissant Royaume; le second, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de les en empêcher, que d'y faire venir des Flamands, & de les y établir, ainsi qu'il l'avoit déja proposé. „ Je sai, ajoûtoit-il, que „ la Chambre du Commerce de Seville s'oppose à ce projet sous prétexte que les Flamands négocieront le long des Côtes de „ l'Amérique; comme si les Anglois & les „ Hollandois ne faisoient pas tous les jours „ cette traitte, & ne fraudoient pas le Roi „ d'Espagne de ses droits, au lieu que les Flamands offrent de faire enregistrer tous leurs „ effets avant que de les embarquer, d'en payer „ les droits au Port, qu'on leur indiquera, „ & le faire de même à leur retour. Les autres Lettres du Prélat rouloient toutes sur l'état

tat déplorable où étoit réduite la Colonie Espagnole de San Domingue. Il disoit entr'autres choses que les Habitans n'avoient pas de quoi se couvrir, & que les femmes étoient obligées d'aller à la Messe avant le jour; que la livre de pain n'y valoit jamais moins de deux réales, qui font 15. sols de notre monnoye; qu'à peine y pouvoit-on avoir de la farine pour faire des hosties, & du vin pour la Messe; que les Ecclesiastiques y étoient dans la derniere indigence, & que lui-même n'avoit pas dequoi en entretenir un pour porter sa croix devant lui, ni un Laquais pour porter sa robe; enfin que les Eglises étoient sans ornemens, & qu'on n'y pouvoit pas faire l'Office Divin avec la décence convenable; aussi prenoit-il dans d'autres Lettres des mesures pour obtenir du Roi, qu'il agreât sa demission, & en cas que cette grace lui fût refusée, pour pouvoir aller à Rome exposer au souverain Pontife les besoins de son Diocese. 1693.

Projet proposé par M. Ducasse.

Cette découverte fit d'autant plus de plaisir à M. Ducasse, qu'elle lui paroissoit une conviction qu'il n'avoit rien à craindre, au moins de longtems, de la part des Espagnols de San Domingo, & il n'omit rien pour faire comprendre à la Cour, que jamais on n'auroit une plus belle occasion de conquerir une Isle laquelle étoit assés fertile pour nourrir autant de monde que la France en contient, & d'où l'on seroit à portée, après l'avoir peuplée, de faire toutes les autres Conquêtes, que l'on voudroit. „ Mais, ajoûte-t-il, si l'on manque cette occasion, si on laisse faire la paix, ou si on „ donne aux Flamands le loisir de nous prévenir, ce sera un coup manqué pour toû„ jours.

1693. „ jours". Venant ensuite aux moyens de réussir dans cette entreprise, il prétendoit que les seules forces de l'Isle, soûtenuës de l'Escadre de M. de Pointis, dont il ne savoit, dit-il, ni ne vouloit savoir la destination, suffiroient pour chasser les Espagnols de l'Isle, ou pour les y assujettir, d'autant plus qu'il n'y avoit que San-Domingo à prendre, lequel ne résisteroit pas plus de quatre jours, & que le reste n'ayant aucun secours à attendre, étant bien traité, se trouvant dans l'abondance de tout, n'auroit aucune peine à changer de Souverain.

Ce qui en empêche l'exécution.

Je n'ai pû découvrir ce qu'on pensa en Cour de ces propositions; ce qui est certain, c'est qu'on y étoit toûjours persuadé que les Anglois & les Espagnols songeoient à unir leurs forces contre la Colonie Françoise de S. Domingue. M. de Pontchartrain, dans une Lettre, qu'il écrivit à M. Ducasse le 29. Juillet de cette même année, lui manda qu'on lui écrivoit d'Angleterre que près de Gravesand sur la Tamise, il y avoit trois Fregates Angloises de 36. à 40. Canons, avec pavillon Espagnol, lesquelles en attendoient sept autres, qu'on assuroit être destinées contre lui. M. Ducasse de son côté n'étoit plus en état de rien entreprendre, lorsque cette Lettre lui fut renduë: presque tout ce qu'il avoit de Flibustiers étoit en course, & il n'auroit pas même eu dequoi se défendre, s'il eût été attaqué. A la verité il ne craignoit pas beaucoup de l'être, il voyoit bien toujours quelque apparence d'union entre les Anglois & les Espagnols, mais il regardoit comme fort éloignés tous les projets qu'ils pouvoient former, il savoit d'ailleurs que la

Ja-

Jamaïque n'étoit pas remise de ses dernieres pertes, & il repondoit bien d'en faire la conquête, dès que ses Flibustiers seroient de retour, pour peu qu'on voulût l'aider de quelques Vaisseaux. 1693.

Ce qui fait manquer le dessein des Espagnols & des Anglois sur la Colonie Françoise de Saint Domingue.

Au bout de cinq ou six semaines, c'est-à-dire, vers la fin de Novembre, il eut avis par un Prisonnier, qui s'étoit sauvé de la Havane, que l'Armadille composée de six Navires, avoit passé le Canal de Bahama avec la Flotte de la nouvelle Espagne à la fin d'Août, & que la premiere devoit mouiller à Portoric, & de là aller à San-Domingo; sur quoi il écrivit au Ministre, que selon toutes les apparences ces préparatifs se faisoient contre le Cap François & le Port de Paix; qu'il étoit fort inquiet de ce que les Flibustiers ne revenoient point & que la prudence ne lui permettoit point de dégarnir le petit Goave, où il se trouvoit pour lors; ni les autres quartiers de la Côte Occidentale: ainsi que c'étoit une nécessité de lui envoyer du secours de France, si on ne vouloit pas exposer la Colonie à une irruption, qu'elle n'étoit point en état de soûtenir. L'ordre avoit déja été donné, lorsque ces avis arriverent en Cour, pour armer deux Navires du Roi, le *Temeraire* & l'*Envieux*, que M. du Rollon devoit conduire à Saint Domingue, avec une Flutte nommée le *Hazardeux*, chargée de vivres, d'armes & de munitions; & ces trois Bâtimens mirent à la voile peu de tems après: mais ce secours, & tous les mouvemens, que se donna M. Ducasse pour se mettre en état de recevoir les Ennemis, furent superflus. La Flotte ne parut point, & bien des choses y contribuerent. L'Escadre du

1694. du Chevalier Wheler devoit, après avoir conquis la Martinique, se joindre à l'Armadille & à la Flotte du Mexique, mais ayant échoué dans son premier projet, elle ne se trouva point en état de tenir parole aux Espagnols. Ceux-ci comptoient sur dix Navires de guerre, & sur 6000. Hommes de bonnes troupes, y compris un Vaisseau de 70. pieces, que le Roi d'Espagne avoit envoyé au Président de San-Domingo, avec 300. Soldats, mais trois Navires de l'Armadille firent naufrage dans le débouquement, tous les Equipages furent perdus, & une bonne partie de l'argent destiné aux frais de l'entreprise. Enfin le Géneral, qui devoit commander les troupes, mourut à trois journées de San-Domingo.

L'attente de tant de forces réunies, dont on fut quelque-tems à Saint Domingue sans apprendre la dissipation, n'empêcha point M. Ducasse d'envoyer 150. Flibustiers, qui lui restoient, faire une descente à la Jamaïque; il est vrai que ce n'étoit que pour les tenir en haleine, & pour se les attacher. Ils s'acquitterent parfaitement bien de leur commission, & amenerent 350. Negres, qui se seroient très-bien battus, si les Espagnols & les Anglois fussent venus nous attaquer alors. Quelque-tems après les grands coups étant déja manqués, & le Gouverneur de la Jamaïque apprenant par un Vaisseau de la Rochelle, que ses Armateurs avoient pris, que le petit Goave étoit dégarni, arma quelques Bâtimens pour l'aller brûler, & ravager la Côte: mais ne croyant pas cet armement assés fort pour exécuter son dessein, & ayant sû qu'il y avoit sur les Côtes de Cuba quatre Navi-

Navires Hollandois, qui y faisoient la traitte, il les invita à se joindre à lui, & ce fut ce qui fit échouer l'entreprise. Les Hollandois demanderent que le Gouverneur commençât par achetter leur cargaison, puis, qu'il leur fît des conditions avantageuses dans le partage du butin. Ces demandes furent rejettées, & comme il s'étoit perdu beaucoup de têms dans ces négociations, l'attaque du petit Goave fut remise à un autre têms, le Gouverneur Anglois publia qu'il attendoit de grandes forces d'Angleterre, & que quand il les auroit reçûes, il ne laisseroit pas un pouce de terre aux François dans l'Isle de Saint Domingue.

1694.

Propositions de M. Ducasse à M de Pontchartrain pour rendre la Colonie florissante.

Cependant tous ces bruits de guerre, & le danger, où se trouvoit continuellement la Colonie n'empêchoit pas qu'on ne travaillât avec succès à la culture des terres. M. de Pontchartrain avoit mandé à M. Ducasse, que si la Côte Saint Domingue pouvoit faire assés d'Indigo pour fournir le Royaume, le Roi y défendroit l'entrée de l'étranger: la réponse du Gouverneur dattée du 30. Mars 1694. fut, que non seulement elle le pouvoit, mais qu'il y en auroit encore de reste pour vendre à nos voisins, qui viendroient l'achetter dans les ports de l'Isle, que plusieurs y en venoient déja chercher, & qu'ils ne le trouvoient pas inferieur à celui de Guatimala. Il ajoûtoit dans sa Lettre que ce dont il manquoit le plus, c'étoit des Hommes, que les Hôpitaux de France étoient pleins de gens, qui n'y faisoient rien, & qui ne lui seroient pas inutiles, & qu'on lui feroit plaisir de lui envoyer sur-tout un bon nombre d'enfans de 12. à 13. ans, qui tout en débarquant trou-

1664. veroient dequoi s'occuper. Il disoit encore qu'ayant envoyé sous un prétexte spécieux un fort habile homme à la Jamaïque, il lui avoit rapporté qu'on y travailloit à fortifier la Pointe, qui est proprement l'entrée du Port Royal, quoiqu'on employe ordinairement ces deux noms pour signifier la même chose: que dans toute l'Isle il y avoit 1800. Anglois, & qu'il faisoit un armement de 300. hommes pour les harceler, mais que son avis étoit toûjours de s'attacher à chasser les Espagnols de l'Isle de Saint Domingue, & il en apporte entr'autres raisons que nos Negres étant assurés d'être reçûs parmi eux, desertoient très-facilement, ce qui ruïnoit les Habitans.

M. de Pontchartrain avoit aussi chargé le Gouverneur d'examiner, si l'on pourroit faire de la soye dans l'Isle de S. Domingue; il répondit le 4. Avril que cela n'étoit pas possible, tant qu'il n'y auroit pas plus de monde dans la Colonie; que les Hommes y étoient devenus extremement rares, & que les trois quarts des terres cultivées redevenoient en friche: que si le Roi faisoit la Conquête de toute l'Isle, alors on pourroit occuper l'interieur du pays, qui étoit le plus beau du monde, & que quand il seroit un peu plus peuplé, rien n'empêcheroit de faire de la soye: que l'on avoit été contraint de cesser la culture du cotton, parce que personne n'y pouvoit subsister, un Negre n'en pouvant pas faire par an pour dix écus, & qu'à moins qu'il n'en gagnât 30. à 40. l'Habitant se ruïnoit; que le Tabac s'abandonnoit par la même raison, & que tout le monde se jettoit à

l'In-

l'Indigo, qui réussissoit au-delà même de ce qu'on avoit esperé d'abord. 1694.

Enfin toutes les craintes, qu'on avoit eues des Ennemis s'étant dissipées, ou du moins n'y ayant nulle apparence qu'ils parussent de long-têms, M. Ducasse résolut d'envoyer faire une seconde descente à la Jamaïque, & ayant fait embarquer 400. Flibustiers sur six petits Bâtimens, il leur donna pour Commandant le Sr. de Beauregard Major & brave Homme. Quelques jours après leur départ, le Temeraire & l'Envieux, dont j'ai parlé étant arrivés, & le Solide étant sorti de Carene, M. Ducasse s'embarqua sur ce dernier avec 150. Hommes pour soûtenir les Flibustiers, ou en cas de besoin, favoriser leur retraite. Au bout de deux jours il rencontra deux Bâtimens de ceux-ci, dans l'un desquels étoit le Sr. de Beauregard, lequel lui dit qu'étant à la veille de faire descente, ils avoient rencontré un Vaisseau de guerre, (c'étoit le Garde-Côte de la Jamaïque,) qui leur avoit donné la chasse; qu'il avoit proposé à ses gens de l'aborder, mais que n'y ayant que des coups à gagner pour eux, ils ne l'avoient pas voulu, qu'ils l'avoient ensuite presque tous quitté, les uns pour reprendre la route de S. Domingue, & les autres pour aller croiser. Le parti, que prit alors M. Ducasse fut de s'en retourner pour consulter avec M. du Rollon, qui commandoit les Vaisseaux du Roi, des moyens de se rendre maître du Navire Anglois. Ces mesures furent que M. du Rollon, qui montoit le Temeraire, & M. de Montsegur qui montoit l'Envieux, iroient faire du bois & de l'eau au Cap Tibu-

Prise de la Garde-Côte Angloise.

 bu-

1694. buron, y attendroient le Solide commandé par M. de Planta, & qu'ensuite les trois Navires iroient croiser sur la Jamaïque, & tâcheroient de joindre la Garde-Côte pour l'enlever.

Les trois Navires s'étant joints au Cap Tiburon, mirent à la voile, & furent quinze jours à se rendre à la vûe de terre: dès qu'ils l'eurent apperçûë, M. du Rollon détacha la Corvette la Puissante, commandée par le Sr. Cabesce pour la reconnoître de plus près. Cabesce en approchant découvrit la Garde-Côte, qui l'ayant aussi découvert & le prenant pour un Flibustier, chassa sur lui; il fit semblant de fuïr, & l'attira à la rencontre des Vaisseaux, lesquels ne l'eurent pas plûtôt apperçûë, qu'ils porterent sur elle. Elle les attendit, croyant que c'étoit encore des Flibustiers, mais le Solide étant venu se mettre par son travers, elle voulut éviter le combat. Alors le Temeraire tomba sur elle, & la mit entre deux. Le Solide la rangea à la portée du mousquet, & après en avoir essuyé quelques volées de Canons, lui fit fermer ses sabords. Dans cet état elle essuya un feu terrible, sur tout de la part du Solide, après quoi voyant le Temeraire, qui se mettoit en devoir de l'aborder, son Equipage demanda quartier. Le Solide n'eut qu'un Homme de tué, le Temeraire n'en eut point: il paroît que l'Envieux ne combattit point. L'Anglois perdit dix-sept ou dix-huit Hommes; il en avoit 130 & 40 Canons montés, mais il étoit percé à 50. M. de Montsegur eut ordre de l'escorter à la Côte, où l'ayant mis en sûreté, il alla réjoindre MM. du Rollon & de

Planta

Planta à la Croisiere. Ils n'y resterent pas long-tems, & ils retournerent à Leogane, 1694.
d'où ils étoient partis: tout ceci se passa dans le mois d'Avril.

Peu de têms après 200. Flibustiers, qui étoient à la Mer depuis plus d'un an, & une partie du dernier détachement de Beauregard, arriverent à la Côte fort à propos pour avoir part à une grande entreprise, que M. Ducasse se meditoit sur la Jamaïque, & qui se trouva prête les premiers jours de Juin. Les trois Navires du Roi & la prise Angloise en étoient, & il y avoit en tout * 23. voiles & 1500. Hommes de la Côte Saint Domingue. M. Ducasse s'êmbarqua avec M. du Rollon sur le Temeraire, & prit les devans avec les Vaisseaux du Roi, après avoir donné le rendés-vous général au Cap Tiburon, où il arriva le 18. de Juin. Toute la Flotte s'y étant renduë, on en partit le 24. après avoir pris un Bâtiment Espagnol de 80. tonneaux chargé d'Eaux-de-Vie, & de Vins de Canarie, & on arriva le 27. à la Baye de Coubé à 5. lieuës du Port Royal: c'est une très-méchante Rade, qu'on appelle encore la Rade des Vaches. Là M. Ducasse commanda M. de Beauregard pour faire la descente à la tête de 800. Hommes. Il la fit sans résistance, & marcha 14. ou 15. lieuës jusqu'au Port Morante, brûlant & ravageant tout ce qu'il rencontra. Il prit dans cette marche environ 1000. Negres, & il fit des Prisonniers, de qui l'on sçût que les Anglois, avertis par des transfuges des préparatifs de

M. Ducasse part pour la Jamaïque avec de grandes forces.

Ou Bouc-baye.

* *Quelques Relations ne mettent que* 21. *voiles &* 1300. *Hommes de la Côte.*

1694.

de M. Ducasse, avoient abandonné tous les quartiers, pour fortifier le Port Royal, Ouatirou dans la Baye de Kow, la Ville Espagnole ou Legannie, & qu'ils s'étoient bien retranchés dans tous ces postes. En effet, Beauregard trouva les deux Forts du Port Morante abandonnés, & dix-huit pieces de Canon enclouées. Il acheva de ruiner les Forts, embarqua une piece de 18. & fit crever les autres. On trouva en cet endroit des vivres & des rafraichissemens en abondance, & le détachement y demeura jusqu'au 26. Juillet. La Flotte étoit restée à Coubé, d'où M. Ducasse envoya au petit Goave la prise Angloise, qui se nommoit le *Faucon*, avec quelques petits Bâtimens pour y porter les Negres, qu'on avoit pris, ou qui s'étoient rendus, au nombre d'onze ou douze cens: on prit aussi quelques Bâtimens Anglois chargés de Bœufs, de Lard & de Farines, & M. de Beauregard ayant embarqué 200. Hommes sur quatre Bateaux, alla au Port Marie éloigné d'environ 20. lieuës du Port Morante, & ravagea toute la Côte du Nord.

Ou *Ouatogou.*

Prise du Port Morante, & du Port Marie.

Cependant le Temeraire ayant été pris d'un mauvais têms le 4. de Juillet, tandis que M. Ducasse étoit à terre, M. du Rollon fut obligé de couper son cable. Le 8. il retourna à Coubé, où il ne trouva plus la Flotte, ce qui lui fit croire qu'elle étoit allée attaquer Ouatirou, comme on en étoit convenu. Il y arriva le 9. essuya quelques coups de Canon du Fort, & n'y rencontra point les Vaisseaux. Il les alla chercher plus loin à Surinam-Carters, croyant que la nécessité de faire de l'eau les auroit obligés de s'y transporter; mais ayant pris

Le Temeraire détaché de la Flotte, ce qu'il devient.

pris une Barque Angloise, elle lui dit qu'on ne les avoit point vûs de ce côté-là. Il s'imagina qu'ils étoient au Port Royal, il s'y rendit le 13. reconnut le Port, & le fit reconnoître de plus près par un Officier nommé la Couronne; ce fut inutilement, la Flotte n'y étoit point. Comme il manquoit lui-même d'eau, il en alla faire à Brusselt, où il arriva le 15. au soir, & le 16. il fit un détachement pour se rendre maître d'une habitation voisine & couvrir les Chaloupes, tandis qu'elles faisoient de l'eau. Le Chevalier du Rollon commandoit les Gardes de Marine & les Soldats, & Bernanos Major du Port de Paix, étoit à la tête de 30. Habitans; ils prirent l'habitation & s'y retrancherent: le 17. ils furent attaqués par les Anglois, mais ils les repousserent & les menerent battant jusques dans les bois. Ceux-ci revinrent trois fois à la charge, & toûjours avec le même succès, quoique fort superieurs en nombre; mais M. du Rollon ayant apperçû de son bord de la Cavalerie, envoya ses Chaloupes à ses gens pour les embarquer, ce qu'ils firent en bon ordre, & sans que l'Ennemi osât les attaquer. M. du Rollon apprit d'un Prisonnier, qu'ils avoient fait, que la Flotte étoit à la Côte du Nord, & il fit ce qu'il put pour l'y aller joindre, mais après avoir louvoyé quelques jours entre Cuba & la Jamaïque, il fut obligé faute de rafraichissemens, par les maladies, qui se mirent dans son Equipage, de faire route pour le petit Goave, où il sut du Faucon, qui y étoit encore, que la Flote étoit au Port Morante. Il avoit eu envie d'y aller, mais un Pilote Anglois, & des Flibustiers 1694.

tiers

tiers l'avoient assûré que les Vaisseaux du Roi n'y pouvoient pas entrer; cela le chagrina fort, & peu s'en fallut qu'il ne fit pendre le Pilote. Après avoir mis ses malades à terre, il fit en diligence de l'eau & du bois, & le 10. d'Août il appareilla de nouveau pour aller joindre M. Ducasse au rendés-vous, qui avoit été donné au Faucon; mais comme il eut touché au Cap Mesci dans l'Isle de Cuba, les maladies & la mortalité même desolerent tellement ses Equipages, que ne pouvant presque plus manœuvrer, il fut contraint de gagner Leogane, où il arriva le 19. & où il trouva la Flotte.

1694.

Prise d'Ouatirou par M. Ducasse.

Le rendez-vous, que M. Ducasse avoit donné au Faucon, étoit le Port Morante, où Beauregard étoit déja de retour, quand ce Navire y arriva. On fit aussi-tôt embarquer tout le monde, & le 26. la Flotte appareilla pour retourner à la Baye de Coubé. Elle y entra le même jour, & le soir les Chaloupes mirent à terre les Habitans de la Côte & les Flibustiers, qui marcherent Enseignes deployées vers le Port Royal. Ils ne prétendoient pourtant que donner une fausse allarme à cette Place, à la vûë de laquelle ils demeurerent trois heures en Bataille. On tint ensuite Conseil, & il y fut résolu que le Sieur de Graff iroit avec tous les Flibustiers & les gens de la Côte, pour attaquer Ouatirou, éloigné de 17. lieuës à l'Est de Coubé, & où étoient les principales forces des Anglois. De Graff partit le 27. au commencement de la nuit sur 14. Bâtimens, & le 28. à trois heures après midi il mouilla à Ouatirou. Il y trouva un Vaisseau Negrier de 300. tonneaux, monté de 30. pieces, il s'avança pour le prendre, mais le

Capi-

Capitaine, qui avoit déja débarqué les Negres, y mit le feu & se sauva. Dans le même moment le Canon de la Place commença à tirer sur les Bâtimens Flibustiers, qui étoient à l'ancre, mais sans effet, & le soir les ordres furent donnés pour la descente. Elle commença le lendemain 29. à deux heures après minuit, & ne fut achevée qu'à la pointe du jour, parce que les Vaisseaux du Roi étant restés à la Baye de Coubé, pour cacher le dessein de cette attaque, il fallut pour débarquer mille Hommes, se servir de Chaloupes, qui n'en pouvoient porter que 50. à la fois. 1694.

Tout le monde étant à terre on marcha d'abord aux Ennemis, qui occupoient trois retranchemens. Beauregard avoit l'avant-garde, où étoient les Flibustiers, & de Graff suivoit avec les Habitans. Il fallut essuyer dans cette marche un très-grand feu de 12. pieces de Canon, & de toute la mousqueterie des Anglois, qui étoient au nombre de 13. à 1400. & Beauregard y fut blessé au pied. Si-tôt que nos Braves eurent approché l'Ennemi à la portée du fusil, de Graff fit faire à son tour un très-grand feu sur leurs tranchées, après quoi on fonça l'épée à la main dans les retranchemens, qui furent emportés en moins d'une heure & demie. Les Anglois y eurent 360. tant morts que blessés, & parmi les premiers deux Colonels, deux Lieutenants Colonels, & six Capitaines. Du côté des François il n'y eut que 22. Hommes tués ou blessés. On prit 150. chevaux, qu'on trouva tout scellés & tout bridés, neuf Drapeaux d'Infanterie, & sept caisses. Pendant le combat de Graff eut avis qu'il venoit 200. Cavaliers

liers de la Ville Espagnole pour renforcer les
1694. Ennemis, il alla sur le champ à leur rencontre, & les repoussa après un Combat très-vif, qui dura deux heures, & après lequel il n'y eut nulle part de résistance. Le lendemain de Graff détacha 500. Hommes pour lui emmener des bestiaux, faire des Prisonniers, & ravager les habitations & les sucreries; le cinquiéme jour les Vaisseaux du Roi mouillerent à Ouatirou, & M. Ducasse étant descendu à terre envoya d'autres détachemens pour achever de ravager le pays. Il fit ensuite chanter la Messe par un Pere Capucin, qu'il avoit amené de Saint Domingue, après quoi on ruïna les tranchées, on brûla le Bourg, on creva les Canons, & le troisiéme d'Août tout le monde se rembarqua pour retourner au petit Goave, où la Flotte arriva le 14. M. du Rollon, en rendant compte de cette expedition au Ministre, louë extrêmement les mesures justes, qu'avoit prises M. Ducasse, à la conduite & aux manieres genereuses duquel il ne craint point de dire que tout le succès en étoit dû. Il est vrai qu'il fut très-bien secondé par les Sieurs de Graff & de Beauregard, & que toutes les troupes firent parfaitement leur devoir. Mais on n'emporta point d'autre butin, que des Negres, dont on fait monter le nombre à 3000. le reste, dit-on, fut brûlé. La perte des Anglois fut très-grande, les quartiers, qui furent pillés, étoient très-riches, mais je crains qu'il n'y ait beaucoup d'exageration dans ce que dit M. du Rollon, dans la Lettre que j'ai déja citée: à savoir que vingt Isles de Saint Christophle ne valoient pas le seul quartier Morante.

Sui-

Suivant les Mémoires que j'ai reçûs de Saint Domingue, ce qui sauva la Jamaïque en cet- 1694.
te occasion, ce fut une précaution, dont s'aviserent les habitans d'Ouatirou. Ils disent que chaque particulier bâtit sur son habitation une espece de Fort, où il renferma tout ce qu'il avoit de plus précieux; que les Flibustiers après avoir forcé les trois retranchemens, qui ne tinrent pas devant eux, comptant que rien après cela ne les empêcheroit de piller, furent étrangement surpris de se voir arrêtés par ces Forts, dont les murailles étoient trop hautes pour pouvoir être escaladées; qu'ils furent même bien tôt obligés de s'en éloigner parce que les Anglois tiroient sur eux à couvert, & que le premier, qu'ils s'aviserent d'attaquer coûta la vie au Capitaine le Sage, & à 50. de ses gens; qu'on délibera si on ne feroit point venir du Canon des Vaisseaux, mais qu'on y trouva des difficultés, qu'on crut insurmontables; qu'ainsi il fallut abandonner cette entreprise, & renoncer à l'esperance d'un grand Butin. Ces mêmes Mémoires ajoûtent qu'il y avoit dans les Montagnes plus de 7000. Negres fugitifs, qu'on auroit pû emmener à Saint Domingue, que depuis longtems ils souhaitoient avec ardeur d'être avec les François, & que quand ils les furent dans la Baye de Kow, ils leur envoyerent des Députés pour traiter avec eux, mais que ces Députés ne trouverent plus personne, les Flibustiers qui avoient été avertis, qu'un grand Corps de troupes parti du Port Royal, marchoit à grandes journées pour les combattre, ayant été obligés de précipiter leur retraite.

Tel fut, conclut l'Auteur de ces Mémoires, le

1694. Generosité de M. Ducasse blâmée à la Cour.

le succès de cette entreprise ; on y gagna 3000. Negres, beaucoup d'Indigo, & d'autres marchandises précieuses, quantité de chaudieres à sucre, & d'autres ustenciles propres à cette manufacture, mais assés peu de gloire, & elle ne décida de rien ; les Ennemis de M. Ducasse, ajoûte-t-il, ont prétendu que dans cette occasion, comme en beaucoup d'autres, il avoit détourné à son profit une bonne partie du butin, mais ce sont de ces accusations, qu'il est aussi difficile de prouver qu'il est aisé de les avancer. D'ailleurs il est certain que jamais homme ne parut plus genereux que ce Gouverneur, & que par sa générosité il a infiniment contribué à peupler l'Isle de S. Domingue. Dès que quelqu'un vouloit s'y établir, & n'avoit pas dequoi faire les avances pour cela, il lui ouvroit sa bourse, lui prêtoit ses Negres sans aucun interêt, & souvent même il ne vouloit pas reprendre ce qu'il avoit prêté. Il ne pouvoit voir un homme dans la misere, sans chercher aussi-tôt le moyen de le soulager, & il avoit avec tout le monde des manieres si simples, & si bonnes, que tous le cherissoient comme leur pere. Ainsi on peut dire que quand même il y auroit eu quelque chose à dire aux moyens, dont il se servoit pour s'enrichir, c'étoit du moins au profit du Public & des Particuliers, qu'il s'enrichissoit. C'est toûjours l'Auteur des Mémoires qui parle.

Il auroit sans doute parlé autrement, s'il avoit vû une Lettre de M. de Pontchartrain à M. Ducasse, que j'ai euë entre les mains, & dans laquelle ce Ministre, après avoir donné de grandes louanges au Gouverneur de Saint Do-

Domingue sur tout ce qui s'étoit passé à la Jamaïque, lui dit qu'il avoit passé ses pouvoirs en distribuant aux Officiers des Vaisseaux du Roi une bonne partie du butin fait sur les Anglois: que les Officiers sont payez pour servir dans les occasions, où le Roi a besoin d'eux; qu'il convient aux Commandans & aux Gouverneurs d'instruire la Cour de ceux, qui se sont distingués, & que le droit de récompenser chacun selon ses services, n'appartient qu'au Prince. Peut-être aussi que si M Ducasse eût moins donné aux Officiers du Roi, & un peu plus aux Flibustiers, il n'eût pas été accusé d'avoir détourné le meilleur du butin: quoiqu'il en soit, il fut lui-même récompensé d'une maniere, qui marque bien la satisfaction, que le Roi avoit de ses services en cette rencontre. Sa Majesté lui donna une pension de cent pistoles, & le Brevet en fut expedié sous son nom & sous celui de sa femme, afin que cette Dame pût en joüir après la mort de son Epoux, si elle lui survivoit. Les Commandans des trois Vaisseaux du Roi ne furent pas si heureux. M. de Planta mourut peu de jours après la prise de la Garde-Côte Angloise, à laquelle il avoit eu tant de part. La maladie s'étant mise sur l'Envieux au retour de la Jamaïque, en enleva plus de 100. Hommes, & M. de Montsegur, qui le commandoit, fut du nombre: il y a bien de l'apparence que M. du Rollon eut le même sort peu de tems après, puisque le Temeraire étoit commandé au retour par M. Descoyeux, lequel ayant été jetté par les vents sur les Côtes d'Irlande, y fut pris par deux Vais-

1694.

Vaisseaux Anglois, après une des plus belles défenses qu'on ait vûë à la Mer.

1694.

Les Anglois sont repoussés du Cul-de-Sac & de l'Isle Avache.

M. Ducasse s'attendoit bien que les Anglois de la Jamaïque ne differeroient à tenter de se venger de l'affront, qu'ils venoient de recevoir, qu'autant de tems qu'il leur en faudroit pour se mettre en état de le faire sûrement & avec éclat. Mais il n'eût jamais cru qu'après la perte, qu'ils venoient de faire, ils dûssent se montrer si-tôt qu'ils firent sur nos Côtes. En effet ils n'eurent pas la patience de laisser venir d'Angleterre les secours, dont ils avoient besoin pour rendre la pareille aux François de Saint Domingue, & comme s'ils eussent voulu faire voir qu'ils n'étoient pas abbatus au point de ne pouvoir rien entreprendre avec leurs propres forces, dès le commencement d'Octobre ils mirent en Mer trois Vaisseaux de guerre, un Brulot & deux Barques, qui mouillerent l'onziéme dans la rade de Leogane vis-à-vis l'Esterre, & qui canonnerent cette Bourgade depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Ils voulurent aussi enlever deux petits Bâtimens, qui étoient dans la Rade, mais le Canon & la mousqueterie de terre les en empêcherent. A la fin néanmoins ils en brûlerent un, puis leverent les ancres, & parurent prendre la route du petit Goave, où MM. Dumas & Deslandes les suivirent par terre avec 30. ou 40. Hommes. Beauregard y étoit déja, bien averti de leur départ de Leogane, & bien disposé à les recevoir : mais tous ces préparatifs furent inutiles, les Anglois passerent outre, débarquerent 38. Prisonniers François une lieuë plus haut que le petit Goave, & s'en allerent à l'Isle Avache, où

où ils firent descente. Ils y brûlerent deux ou trois maisons de paille, mais sept ou huit Habitans étant accourus au bruit, les attaquerent, leur tuerent deu.. Hommes, & les contraignirent de se rembarquer au plus vîte. 1694.

On ne pouvoit guéres regarder cette irruption, que comme une bravade, mais M. Ducasse fut bien-tôt instruit par des voyes très-sûres qu'il se faisoit à Portsmouth un armement considerable contre lui. Il envoya aussi-tôt croiser pour faire des Prisonniers, & tous lui dirent unanimement qu'on attendoit à la Jamaique 2000. Soldats, 17. Vaisseaux de guerre, outre un bon nombre de Marchands, & des munitions de toutes les sortes. Ces avis l'inquieterent d'autant plus que tous les Flibustiers étoient retournés en course, sans qu'il pût esperer qu'il en rentrât un seul de long-têms, & que les Anglois avoient deux Frégates, qui croisoient depuis le Port de Paix jusqu'au petit Goave, & interrompoient absolument le commerce. Il n'avoit encore aucune nouvelle des Espagnols; il envoya le Sieur Cabesce du côté de San-Domingo, pour observer s'il se faisoit quelques préparatifs dans ce Port, & cet Officier lui rapporta qu'on n'y voyoit pas même un seul Navire, & que l'on n'y parloit de rien. Mais le premier de Mai un Vaisseau Danois envoyé de l'Isle Saint Thomas vint à Leogane, où le Gouverneur se trouvoit pour lors, & l'avertit que cinq gros Navires Espagnols, remplis de monde, avoient mouillé à leur Isle, que deux autres avoient passé à la vûë sans s'arrêter, & que l'on avoit vû partir de Saint Christophle six

1695. Préparatifs des Anglois & des Espagnols pour attaquer la Colonie Françoise de S. Domingue.

1694. six Vaisseaux de guerre, quinze marchands, & deux Galiottes à bombes.

Embarras de M. Ducasse, & quel parti il prend.

Tant de forces conjurées n'étoient pas encore ce qui causoit plus d'inquiétude au Gouverneur de Saint Domingue, c'étoit de ne savoir, si elles se joindroient pour agir toutes ensemble, ou si les deux Nations feroient leurs attaques séparement, & au cas qu'elles se réunissent, où tomberoit l'orage. Dans cette incertitude, il se détermina enfin à rester au Cul-de-Sac, & quoiqu'il n'eût pas plus de 500. Hommes pour défendre 20. lieuës de pays, il ne laissa pas d'en détacher cent sous la conduite de Bernanos, pour renforcer la Garnison du Port de Paix, dont cet Officier étoit Major, & il le chargea des ordres, qu'il envoyoit aux Sieurs de Graff & de la Boulaye, tous deux Lieutenants de Roi & Commandans, le premier au Cap François, & le second au Port de Paix. Ils portoient que si le Cap François étoit attaqué, Bernanos s'y rendroit avec son détachement, & que si les Ennemis venoient en même tems par terre & par mer, le Sieur Girardin Capitaine seroit chargé de s'opposer à la descente, que le Chevalier du Lion son Lieutenant commanderoit les Batteries, & que le Sieur de Graff s'opposeroit par terre aux Espagnols, leur dresseroit par-tout des embuscades, leur disputeroit le terrein pied à pied par de bonnes tranchées, & se battroit ainsi toûjours en retraite jusqu'au Bourg, où il comptoit bien que l'Ennemi ne le pourroit jamais forcer; que si néanmoins ce malheur arrivoit, il encloueroit les Canons, ou les feroit sauter, brûleroit les poudres, & passeroit au Port de

Paix

Paix avec le plus de monde qu'il pourroit. Les ordres donnés à M. de la Boulaye étoient conformes à ceux-ci; & comme ces deux Commandans avoient avec eux les principales forces de la Colonie, M. Ducasse, que les Anglois eurent soin de tenir toûjours en échec du côté du Cul-de-Sac, crut pouvoir se flatter que ces deux importans postes étoient les plus favorables du monde, soit par la disposition des chemins, soit par le débordement des Rivieres; soit par la résolution des Habitans, qui se présenterent en très-bonne pósture pour défendre jusqu'au bout les retranchemens & les batteries. 1695.

La Flotte des Alliés fait sa premiere descente à la Baye de Mancenille.

Enfin le 15. de Juillet la Flotte des Alliés forte de vingt-deux voiles & de 4000. hommes de débarquement, & où il y avoit huit Vaisseaux de Guerre Espagnols entra dans la Baye de Mancenille, où 2000. hommes envoyez par le Président de San-Domingo les joignirent. Le Sieur de Graff en donna aussitôt avis au Sieur de la Boulaye, qui lui envoya Bernanos avec 130. hommes: Bernanos se mit en marche le 18. & arriva le 21. Il y avoit quelques partis en campagne pour observer les mouvemens des Ennemis, & le 27. un de ces partis vint avertir le Commandant qu'ils paroissoient dans la Savane de Limonade. De Graff détacha dans le moment quatre Cavaliers pour les reconnoître, & ceux-ci les ayant trouvé campés au même endroit, où M. de Cussy avoit été défait, resterent une demie heure entiere à les examiner. La Garde avancée les aperçut, & en avertit l'armée; cette armée n'étoit éloignée que d'une portée de canon d'un premier retranchement

1695. pratiqué dans un lieu appellé le foſſé de Limonade, & elle vouloit apparemment ſe donner le tems de le bien reconnoître; mais de Graff, qui avoit déjà perdu huit jours dans une inaction, qu'on ne comprenoit pas, ſachant les Ennemis ſi proches d'un retranchement, où il pouvoit en perir la meilleure partie, s'amuſa encore le reſte du jour à deliberer ſur ce qu'il avoit à faire; & comme on lui eut rapporté le ſoir qu'il y avoit deux gros d'Eſpagnols cachés dans le bois, pour ſe ſaiſir de ceux, qui retourneroient à la découverte, il réſolut de retirer ſes troupes de ce premier retranchement, ce qu'il exécuta la nuit même. Il alla enſuite ſe poſter dans un autre, qu'il avoit tiré à la tête de la riviere du haut du Cap, & qui défendoit le ſeul chemin, par où les ennemis pouvoient paſſer.

Mauvaiſe conduite du Sieur de Graff.

Cependant la Flotte s'étoit approchée de l'entrée du Cap, en même temps que les troupes avoient paru dans la plaine, & avoit tiré toute l'après dîner du 27. mais le canon de la Place mieux ſervi ne permit pas à celles-ci d'aller plus loin, & la nuit étant venuë, la Flotte s'éloigna & mouilla en dehors. Le Samedi 28. le Sieur de Graff s'étant rendu de bon matin dans le retranchement, dont je viens de parler, avec ce qu'il avoit pu raſſembler de monde, c'eſt-à-dire, avec 300. hommes au plus, travailla à s'y fortifier, & fit même venir pour cela du Cap quatre petites pieces d'une & de deux livres de Balle. Dans le même-tems les Eſpagnols entrerent dans celui, qu'on avoit abandonné: leur ſurpriſe fut extrême de n'y trouver perſonne, & on les entendit s'écrier: *Où ſont donc les François*,

çois, que sont-ils devenus? L'indolence & le peu de résolution du Commandant avoient 1695.
fait perdre la confiance aux troupes, & le défaut de confiance fit qu'on n'écouta plus le Commandant, & qu'on ne prit conseil, que de la frayeur, qui s'étoit emparée de tous les cœurs. Les Ennemis ne trouvant donc plus de résistance dans la plaine, mirent le feu dans les habitations les plus proches. Puis s'avançant au bord de la Mer, ils brûlerent une Case, qu'ils y avoient remarquée. A ce signal, dont ils étoient convenus avec les Commandans de la Flotte, 18. Chalouppes s'approcherent de cet endroit-là, & deux autres parurent dans le Port, sonderent le mouillage, & malgré le feu de nos batteries, mirent du monde à terre.

Le Cap étoit gardé par 250. hommes de milice, une Compagnie d'Infanterie, & de Negres: le Sieur Girardin Capitaine, qui y commandoit, avoit assés bien disposé les retranchemens le long de la Mer pour s'opposer aux descentes, & de Graff avoit dans cette vûë détaché une Compagnie de milices pour le soutenir. Pour lui il se croioit d'autant plus en sûreté dans son retranchement de la riviere du haut du Cap, qu'avant que de venir à lui il en falloit forcer deux autres. Mais on ne donna pas même aux Ennemis la peine de les attaquer, ceux qui les gardoient les quitterent sans ordre, & allerent joindre le Sieur de Graff dans le sien, qu'ils fortifierent beaucoup moins par cette jonction, qu'ils n'y répandirent la terreur, & n'y communiquerent la contagion de leur mauvais exemple; outre que par leur retraite ils ou-

1695. vrirent à l'Ennemi tout le quartier Morin, où il fit sans opposition tout ce qu'il voulut. L'après midi du même jour, les Chaloupes étant retournées à leurs Navires, qui étoient sous voiles, toute la Flotte alla mouiller à la bande du Nord sur les écueils de la petite passe du Port, ensuite quatre Vaisseaux se détacherent, & vinrent canonner la batterie, mais le Chevalier du Lion les obligea bientôt à s'éloigner, & il y en eut même deux, qui se retirerent fort incommodés. Au Soleil couchant on vit reparoître huit Chaloupes, qui rangerent la Côte pour faire descente; Girardin detacha vingt hommes pour s'y opposer, & ils y réüssirent d'autant plus aisément, que l'endroit, où ces Chaloupes vouloient aborder, étoit semé d'écueils. Les Troupes de terre avançoient toûjours, & avoient déjà gagné la petite Anse : alors le Sieur de Graff, qui ne douta plus de l'union de toutes leurs forces de terre & de mer, & qu'elle ne se fît à dessein de le venir attaquer, voulut aussi réünir toutes les siennes. Ainsi il envoya le Samedi sur les dix heures du soir un exprès à M. Girardin avec un commandement par écrit pour lui & pour le Chevalier du Lion, d'abandonner le Bourg & les Batteries, de laisser le Canon à la garde d'un nommé David, qui commandoit les Negres, & de se rendre auprès de lui avec tous ceux, qui étoient sous leurs ordres. Girardin obéit sur le champ, mais du Lion répondit que les Batteries du Roi ne s'abandonnoient pas comme cela. De Graff lui fit dire que ses raisons lui paroissoient bonnes, lui recommanda de défendre les passes le plus qu'il pourroit, & lui or-

ordonna, s'il étoit obligé de faire retraite, d'enclouer les Canons & de faire tout sauter. 1695.
Il resta donc avec trente-trois hommes bien résolus à se défendre jusqu'au bout, mais avec peu d'esperance de résister long-tems après la retraite du Sieur Girardin, & l'abandon du Bourg.

Les ennemis s'emparent du Cap & des batteries.

Effectivement le Dimanche 29. vers les dix heures du matin la Flotte s'approcha pour canonner les batteries, & sur les quatre heures après midi à la faveur d'un grand orage elle détacha ses Chaloupes pour faire la descente au même endroit, où elles l'avoient inutilement tenté la veille. Elles n'y trouverent plus aucun obstacle, & elles débarquerent 300. hommes, qui se mirent en marche par les hauteurs pour gagner les Batteries. Du Lion s'en étant aperçu détacha six hommes pour aller à leur rencontre, & tirer sur eux au travers du Bois. Son dessein étoit de les amuser, & d'avoir le tems de faire crever ses Canons & de mettre le feu aux poudres; il fit ensuite défiler son monde, & resta seul dans les Batteries, où il avoit disposé toutes choses par des trainées de poudre, pour y mettre le feu au moment que l'Ennemi paroîtroit. Mais par malheur un grain de pluye, qui survint, rompit ses mesures, il ne laissa pas, quand il vit les Ennemis à la portée du mousquet, de mettre le feu: les poudres & le Canon sauterent, mais il n'y eut trois pieces, qui creverent, les autres furent seulement démontées & enfoncées en terre. Il les encloua, mit le feu au magasin du Bourg, & marcha vers les dix heures du soir pour joindre M. de Graff. Il fut poursuivi, mais il

1695. il arriva ſans avoir perdu un ſeul homme au retranchement, où de Graff lui dit qu'il avoit tenu conſeil, avant que d'ordonner l'abandon du Fort & des Batteries, & que ce n'étoit que vingt-huit Canons perdus.

Le retranchement du haut du Cap abandonné. Les ennemis vont au Port de Paix.

Le Lundi matin deux heures avant le jour on eut avis que les Anglois, qui avoient fait deſcente au Cap, s'avançoient dans le deſſein de mettre les François entre deux feux, ſur quoi la réſolution fut priſe d'abandonner encore le retranchement de la riviere du haut du Cap, quoique par les différentes jonctions, qui s'étoient faites, il y eût dedans neuf cens hommes bien fortifiés & munis de toutes choſes. Le deſſein du Commandant étoit d'aller ſe cantonner au Morne rouge, mais la plus grande partie de ſon monde l'ayant abandonné, il ſe retira avec le reſte à la riviere ſalée, qui en eſt à une lieuë & demie, & donna ordre d'abord aux Sieurs Girardin & du Lion de ſe rendre au Port de Paix avec leur Compagnie. Le Major Bernanos s'y étoit déja rendu, & l'on aſſûre que c'étoit par ſon conſeil, que le premier retranchement avoit été abandonné, ce qui paroît peu vrai-ſemblable; ou bien cet Officier, comptant que les Ennemis ne forceroient jamais la deſcente, vouloit attirer les troupes de terre dans le milieu des habitations, où il croyoit qu'il ſeroit aiſé de les couper & de les défaire. Le Samedi 4. de Juin Girardin & du Lion arriverent au Port de Paix dans un canot, qu'ils avoient trouvé au Port Margot, & le 13. la Flotte ennemie augmentée d'un Navire & de deux Barques, mouilla au quartier de S. Louis à trois lieuës & demie en deça

deça du Port de Paix, dans une rade, qui avoit toûjours paru impratiquable. M. Du- 1695.
casse ne pouvoit se lasser d'admirer leur hardiesse en cela, & lui attribuoit en partie le succès de leur Entreprise. Sur les deux heures tous les Navires commenceerent à canonner, pour faciliter la descente, & sur les quatre heures huit Chaloupes, où il y avoit cinq cens hommes, allerent à une petite portée de Canon plus haut, pour y débarquer ces troupes. Bernanos, qui commandoit dans ce quartier, avoit posté en ce lieu-là un Officier nommé Escofier avec sept ou huit hommes. L'Officier fit son devoir, pendant vingt-quatre heures les Chaloupes firent d'inutiles efforts pour mettre à terre, mais Escofier ayant été blessé, ses gens perdirent cœur, & il fut obligé de faire retraite.

Prise de S. Louis.

Bernanos s'étoit mis en marche pour le soutenir, mais il fut aussi abandonné de tous les siens, ce qui l'obligea de gagner une hauteur pour tâcher de les y rallier, & les cinq cens hommes débarquerent sans obstacle. Le 18. deux Navires Anglois & un Espagnol appareillerent avec deux barques, & rangerent les anses, cherchant un endroit pour faire une seconde descente, & mettre Bernanos entre deux feux; mais le Sieur de Paty Lieutenant de la Compagnie de Niceville, lequel n'avoit que trente Negres, fit jusqu'au 20. un si grand feu de mousqueterie, qu'encore que les Ennemis eussent tiré douze cens coups de Canon, ils furent contraints de s'en retourner à Saint Louis sans rien faire. Pendant ce tems-là les cinq cens hommes, qui avoient debarqué auprès de Saint Louis, s'emparerent du

 Bourg,

1695. Bourg, puis se répandirent dans les habitations voisines pour piller. Ils se mirent ensuite aux trousses de Bernanos, qui avoit rassemblé une partie de ses gens, & avoit gagné une petite riviere éloignée d'une demie lieuë de Saint Louis. Ils le joignirent là & entreprirent de forcer le passage, mais il le défendit si bien, qu'ils furent contraints de se retirer avec perte.

Marche des Troupes de terre jusqu'au Port de Paix.

Les Espagnols, qui étoient venus par terre de San-Domingo, & les Anglois, qui avoient débarqué au Cap, ne trouverent pas la moindre résistance dans ce quartier. Après l'abandon du retranchement du haut du Cap, le Sieur de Graff ne parut plus, ni aucun homme armé, qui fît seulement mine de vouloir arrêter l'Ennemi, dans un lieu, où à chaque pas, on pouvoit lui dresser des embuscades. Ainsi rien ne l'empêcha de piller & de brûler. Le Cap & toutes les habitations voisines furent reduits en cendres; quelques Habitans, qui furent surpris, furent massacrés; des Negres en petit nombre, & plusieurs femmes, parmi lesquelles étoit l'épouse du Commandant furent enlevés. La Dame de Graff étoit une Françoise, que cet Officier, qui étoit devenu veuf, avoit épousée quelque tems après qu'il eût quitté la course, & il en avoit eu deux enfans, qui furent pris avec leur mere. Elle se nommoit Anne Dieu-le-veut, & c'étoit une de ces Héroïnes, dont j'ai dit que la Colonie de Saint Domingue produisoit dans les commencemens un assés bon nombre. Un jour qu'elle prétendit avoir reçû quelque injure du Sieur de Graff, elle l'alla trouver le pistolet à la main pour en tirer

rer raison ; cette action lui parut belle, & jugeant l'Amazone digne de lui, il en fit sa femme. 1695.

Les Ennemis ne voyant plus cet Officier, dont le nom seul avoit long-têms servi de rempart au Cap François, songerent à pousser leur victoire jusqu'où elle pouvoit aller, & se mirent en marche pour le Port de Paix, où leur Flotte étoit déjà renduë. Il y a deux chemins pour aller du Cap François au Port de Paix, l'un plus difficile, mais plus court, il n'est que de vingt lieuës ; l'autre plus long d'un tiers, mais plus aisé. Dans l'un & dans l'autre il y avoit cent endroits, où il étoit très-aisé de faire perir une armée de dix mille hommes. Les Ennemis se partagerent en deux corps, croyant qu'il leur seroit plus aisé de marcher ainsi séparément. Il paroît que le gros des Anglois marcha le long de la Mer, qui étoit le chemin le plus court, & le Port Margot s'étant rencontré sur leur passage, ils le pillerent. Les Espagnols prirent le chemin des terres, qu'on appelle le chemin de Plaisance, à cause d'une montagne fort escarpée, qui porte ce nom, & qui se trouve sur cette route. Les uns & les autres n'eurent à surmonter que les obstacles, que leur opposa la nature, mais ils furent plus grands, qu'ils ne les avoient prévûs, & il en mourut un grand nombre de pure fatigue, surtout d'Anglois, moins accoûtumés à ces sortes de marches ; on prétend même que plusieurs périrent par la malice des Espagnols, qui ne les pouvoient souffrir.

Mauvaise manœuvre

Il y avoit six jours que la Flotte ennemie étoit arrivée devant Saint Louis, lorsque les

 Espa-

1695. Espagnols, qui venoient par Plaisance, furent découverts à sept ou huit lieuës du Port de Paix. La nouvelle en fut aussi-tôt portée au Fort, où M. de la Boulaye ne se trouva point. M. de Niceville Capitaine, y commandoit; il délibéra sur le champ d'envoyer le Sieur Dantzé Juge du lieu, & qui faisoit l'office d'Aide-Major, pour occuper un retranchement, qu'on avoit fait en un endroit nommé *les trois Rivieres* à trois lieuës du Fort, où les Ennemis devoient nécessairement passer. M. de la Boulaye arriva dans ce moment de son habitation, où il avoit eu beaucoup plus de soin de mettre tout en ordre que dans son Fort. Ce Commandant ne savoit point la guerre, il s'étoit mis dans la tête que les bois étoient les meilleures fortifications, qu'on pût opposer aux Ennemis, & il s'enferma bien malgré lui dans sa Place, d'où il sortit aussi le plûtôt qu'il lui fut possible. Il ne laissa pas d'approuver la déliberation faite par M. de Niceville, & Dantzé partit avec 50. ou 60. hommes choisis. Le Sieur de Paty fut en même têms détaché avec un nombre pareil de blancs & de noirs, pour garder un autre retranchement, qui se trouvoit sur le chemin des Anglois. Ces ordres furent donnés le 20.

du Sieur de la Boulaye.

Le Mardi 21. avant le jour la Flotte ennemie débarqua un corps de troupes sans aucune résistance; ces troupes marcherent aussitôt par terre, les Chaloupes suivant la côte, à dessein de forcer le retranchement que gardoit le Sieur de Paty; mais le canon du Fort les ayant fait reculer, ils se contenterent de faire quelques ravages, puis ils camperent à une

une grande portée de canon du retranchement. Dès que M. de la Boulaye le sut, il envoya rappeller le Sieur Dantzé, & une si étrange résolution fut prise & exécutée, sans avoir été communiquée à personne. Paty de son côté faisoit toûjours bonne contenance; il détacha quatre Braves pour aller attaquer la garde avancée des Ennemis, laquelle étoit de vingt hommes, & fut forcée. Le Major Bernanos étant ensuite venu le joindre avec ce qu'il avoit pu rallier de ses gens, ces deux Officiers se promettoient bien d'empêcher la jonction des Anglois & des Espagnols, lorsque le Jeudi 24. ils furent aussi rappellés par M. de la Boulaye. Une conduite si incompréhensible étoit un mauvais pronostique pour la défense de la Place; aussi les trois quarts des Habitans, qui s'y étoient renfermés, en sortirent sur le champ. La jonction des Ennemis se fit le lendemain, les Espagnols, aussitôt après la retraite de Dantzé, ayant passé le retranchement, qu'ils n'eussent jamais forcé, parce que la riviere étoit débordée, & que manquant de vivres depuis cinq jours, ils eussent été contraints de retourner en arriere; mais le même esprit de vertige qui avoit fait abandonner au Sieur de Graff le Cap, les Batteries, & les retranchemens, étoit passé au Sieur de la Boulaye; & si ces deux Commandans eussent conjuré de livrer aux Ennemis les postes, qui leur avoient été confiés, ils n'auroient pû s'y prendre autrement, qu'ils ne firent. 1695.

Le 22. la Flotte Ennemie vint mouiller à *la Caye Vinaigre* à deux lieuës du Fort, & les Chaloupes ayant tenté le débarquement dans un

Les Ennemis arrivent devant.

1695. le Port de Paix.

un endroit nommé *l'Anse des Peres*, où il y avoit un retranchement, elles furent repoussées. Dantzé avoit été détaché de nouveau avec cent Hommes, pour garder ce poste, qui étoit très-important; mais la nuit suivante, ses gens l'ayant presque tous abandonné, il fut contraint de se retirer au Fort, & les Ennemis s'en emparerent. Le 25. le Chevalier du Lion eût ordre de brûler le Bourg, ce qu'il exécuta. Et le 26. sur les dix heures du matin deux Tambours des deux Nations alliées vinrent sommer le Commandant de leur remettre son Fort, sinon, qu'on l'alloit environner de Batteries, & que s'il se laissoit forcer, il n'y auroit de quartier pour personne. Il répondit, comme il convenoit, & ils s'en retournerent. Sur le soir un Charpentier Anglois vint se rendre, & dit que les Alliés étoient résolus de rester-là six mois, plûtôt que de ne pas réussir dans leur entreprise; il y a pourtant bien de l'apparence qu'ils y eussent échoué, s'ils avoient eu en tête un Homme d'expérience & de résolution. J'ai donné ailleurs la description de cette Place, 500. Hommes y étoient renfermés, rien n'y manquoit pour une vigoureuse défense, mais l'autorité du Roi étoit en des mains trop foibles & trop peu habiles, pour la faire valoir, comme il convenoit dans une occasion de cette importance.

Ce qui empêche M. Ducasse d'aller au secours du Port de Paix.

M. Ducasse reçut toutes ces fâcheuses nouvelles au Cul-de-Sac, où il se croyoit tous les jours à la veille d'être lui-même attaqué par toutes les forces de la Jamaïque, car on disoit qu'il y étoit arrivé d'Angleterre un puissant renfort à ce dessein. Il voulut néanmoins

où il y
repouſ-
ouveau
poſte ,
ſuivan-
onné ,
& les
Cheva-
rg , ce
res du
ons al-
de leur
oit en-
laiſſoit
erſon-
it , &
Char-
que les
mois ,
entre-
qu'ils
ete un
J'ai
Place,
en n'y
mais
s trop
re va-
caſion

nou-
tous
taqué
ar on
e un
néan-
moins

500

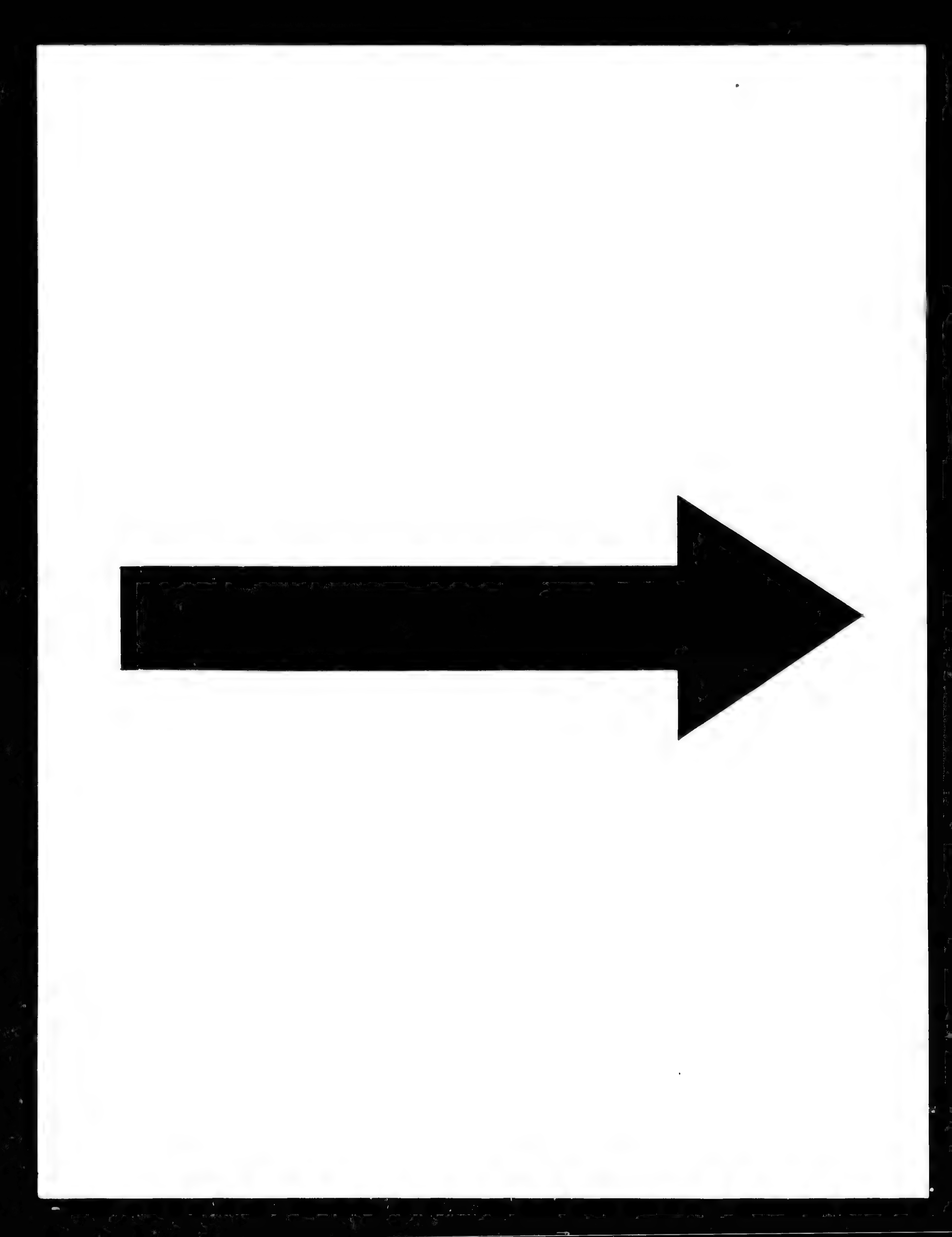
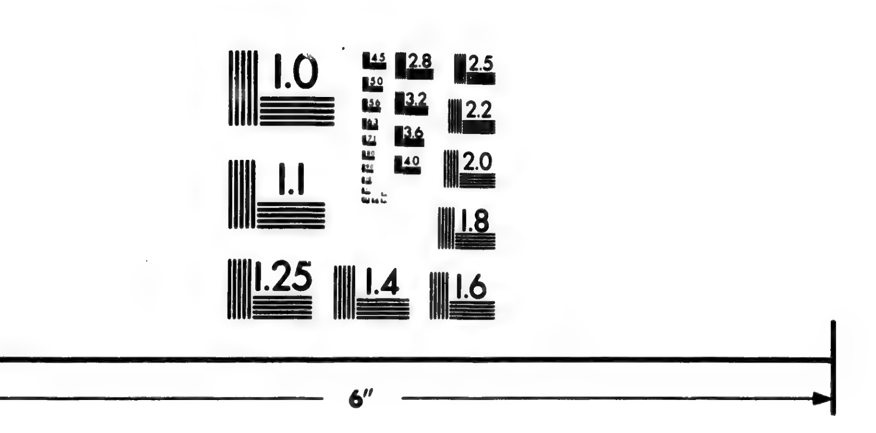
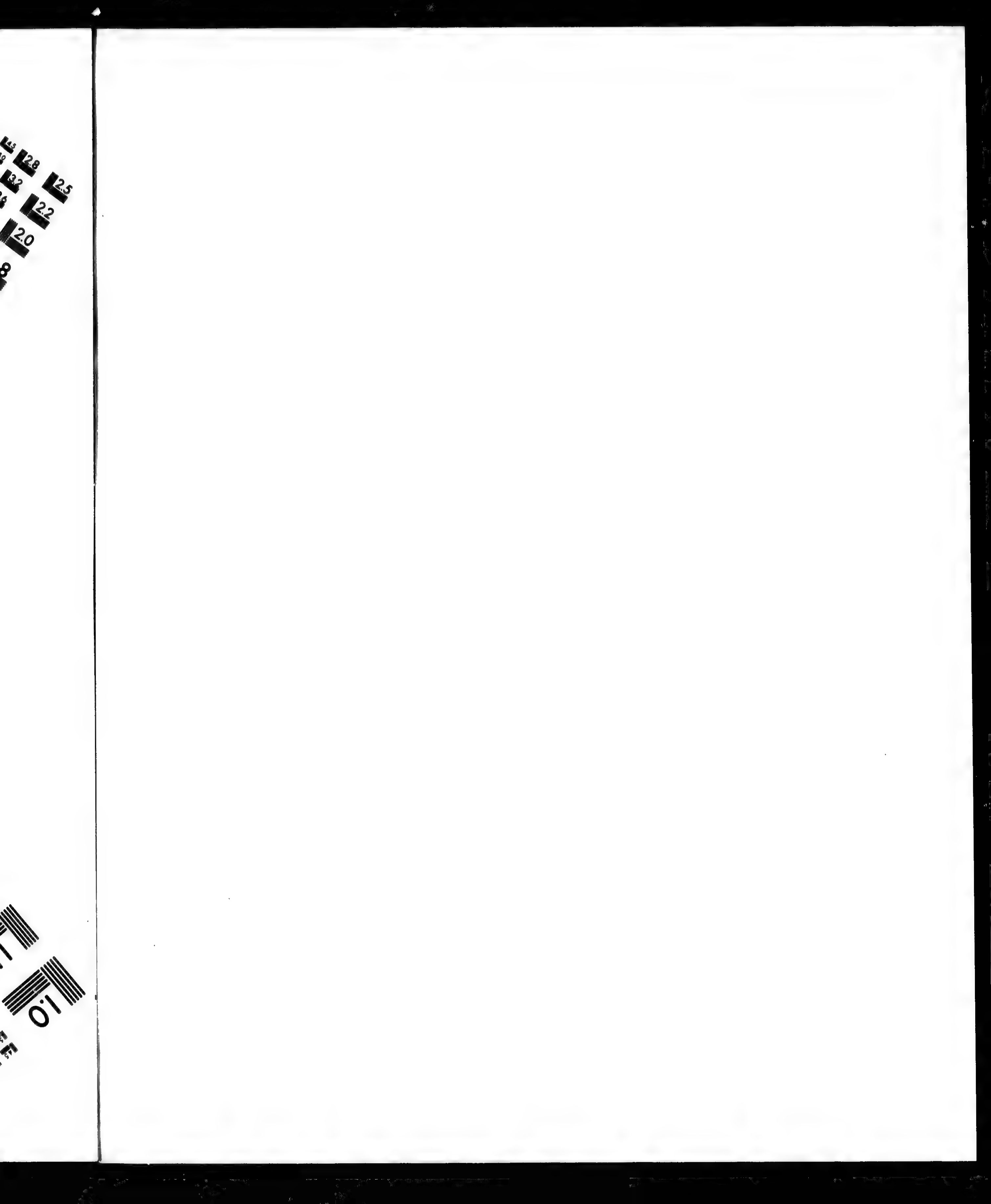
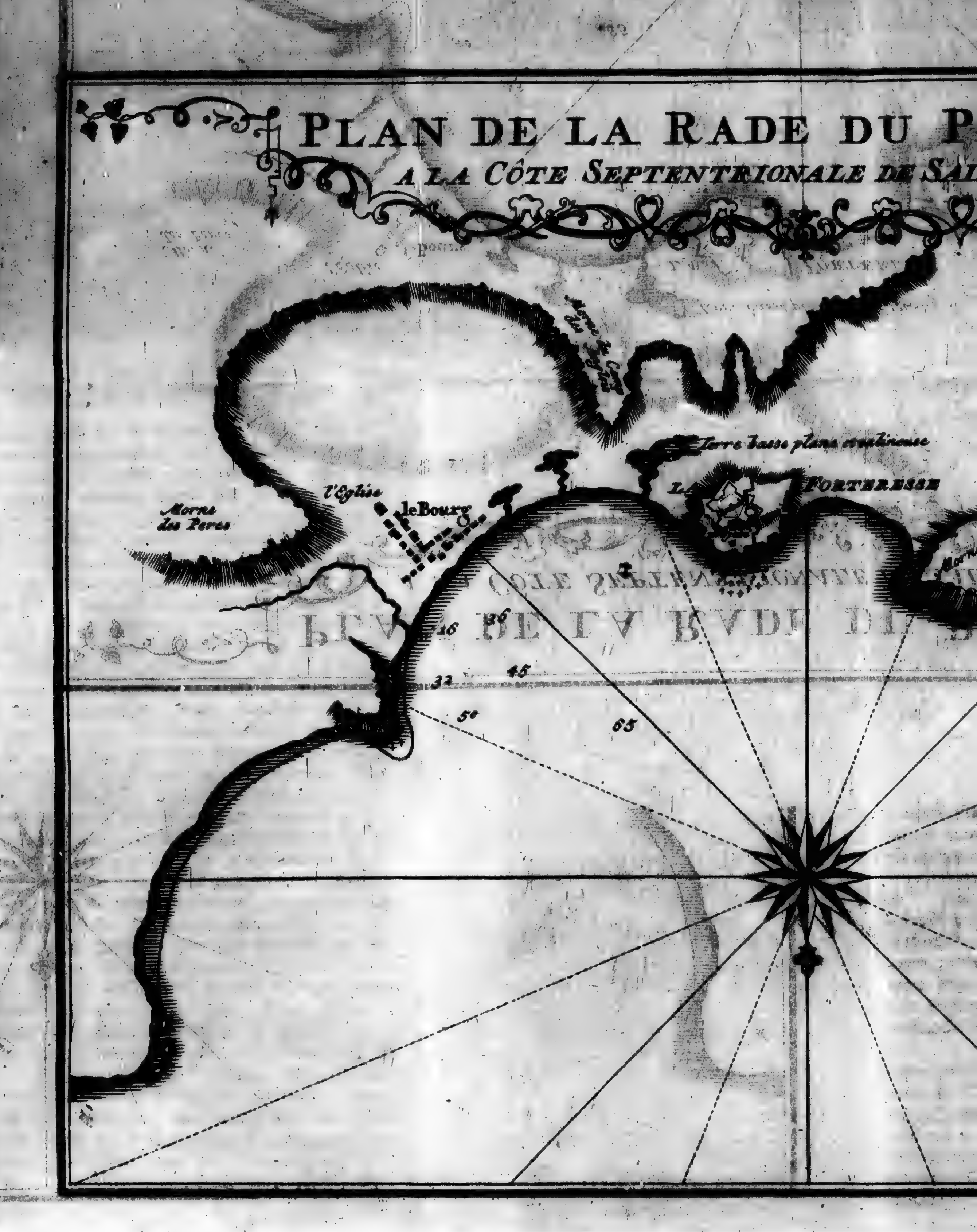


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)






PLAN DE LA RADE DU P
A LA CÔTE SEPTENTRIONALE DE SA
Terre basse plane et sablineuse
LA FORTERESSE
l'Eglise
le Bourg
Morne des Peres
16
36
32
45
5
65


Tom. IV. pag. 60.
E DU PORT-PAIX
NALE DE SAINT DOMINGUE
les 3 Rivieres
FORTERESSE
Morne de St. Ouen
ECHELLE
50 100 200 300 400 500
Toises

mo
po
pe
s'é
cr
le
ce
s'y
te
l'u
ro
ch
gu
si
n'
vo
têr
fin
pr
po
le
vo
fe
m
ôt
l'a
ti
fo
fo
lu
il
g
le
n
p
d

moins partir ſur le champ avec 20. Hommes, pour ſe jetter dans le Port de Paix, ou tâcher peut-être de rallier ceux des Habitans, qui s'étoient retirés dans des lieux, qu'ils croyoient inacceſſibles; mais ayant aſſemblé le Conſeil de Guerre, pour lui faire part de cette résolution, il n'y eut perſonne qui ne s'y opposât. On lui fit voir, que ſelon toutes les apparences il ne pourroit exécuter ni l'un ni l'autre de ces deux projets, qu'il ſeroit très-aiſé aux Ennemis de lui couper le chemin pour le retour, & qu'il ne pourroit gueres éviter de périr, ou d'être pris, étant ſi peu accompagné; que quand ce malheur n'arriveroit pas, il couroit au moins riſque de voir tous les quartiers attaqués en même têms, ſans qu'il ſe trouvât dans aucun. Enfin, que ſa place naturelle, dans la ſituation préſente des affaires, étoit Leogane, qui pouvoit être regardé comme le quartier le plus conſiderable de la Colonie. Il avoit vû tout cela avant que de rien propoſer; mais il falloit prévenir, ou arrêter les murmures des perſonnes peu inſtruites, & ôter tout prétexte aux mal-intentionnés de l'accuſer d'avoir abandonné le ſoin d'une partie de ſa Colonie. Il voulut donc paroître forcé à faire ce qu'il ſavoit mieux que perſonne être le ſeul parti qu'il eût à prendre. Il lui étoit arrivé depuis peu 200. Flibuſtiers, & il avoit environ mille François, & cent Negres, qui promettoient de ſe bien battre; tous les poſtes étoient bien retranchés; M. Dumas, Officier de mérite & d'une grande expérience, étoit mort deux ans auparavant, & il ne reſtoit plus d'Officier Major dans

1695.

1695. ces quartiers, que les Sieurs Deslandes & de Beauregard; M. Ducasse envoya le premier à la petite Riviere, & le second, au petit Goave: il partagea entre eux presque tout ce qu'il avoit de forces, & il demeura entre deux, avec un détachement de cent Cavaliers.

Siege du Port de Paix. Cependant les Ennemis n'ayant trouvé au Port de Paix aucun obstacle à faire leurs approches, se saisirent de toutes les hauteurs, qui commandoient le Fort: le 29. ils placerent une Batterie de trois pieces de huit sur la pointe des pierres. Le 3. de Juillet, une autre de trois pieces de six sur le Morne de S. Oüen: le 4. une de trois pieces de 18. & de 24. sur le Morne de Saint Bernard: le 5. une de six pieces de huit & de douze sur le Morne de Saint Oüen, plus près du Fort de 200 pas que le premier: le 6. une de trois pieces de 18. & de 24. sur la pointe du même Morne, plus proche encore de 300. pas. Le 8. ils monterent trois Mortiers à Grenade; & le 9. ils firent servir trois Mortiers à Bombes, qu'ils avoient montés dans un fond derriere le Bourg. Comme ils coupoient sans cesse du bois pour ces Batteries, & qu'on les entendoit assés distinctement du Fort, pour savoir en quel endroit ils travailloient, on tira d'abord dessus; mais M. de la Boulaye fit bientôt cesser ce feu, disant qu'il falloit épargner la poudre, qui seroit plus utile ailleurs. Les Ennemis de leur côté ne l'épargnoient pas à beaucoup près autant, & du moment que leur premiere Batterie fut en état, ils ne cesserent point de tirer: cependant au bout de quinze ou seize jours, ils n'avoient pas enco-

encore fait une seule breche, par où l'on pût monter à l'assaut. Ils avoient à la vérité ruiné un Ouvrage, auquel ils s'étoient particulierement attachés, mais on le réparoit toutes les nuits, avec du bois & de la terre. 1695.

Dès le 30. Juin, la Flotte avoit passé devant le Fort, & étoit allé mouiller les Ancres au-dessus de la Riviere salée, où elle avoit auparavant envoyé ses Chaloupes sonder le mouillage. Quelques-uns ont dit que les Vaisseaux n'avoient jamais osé entrer dans le Port, & que s'étant approchés une seule fois pour canonner la place, ils avoient bientôt été contraints de s'éloigner fort incommodés par le Canon des Assiegés. Les mêmes Mémoires ajoûtent que notre Artillerie ne joua que dans cette occasion, & ils en apportent deux raisons, qui me paroissent également fausses. La premiere, que la poudre manquoit; la seconde, qu'il auroit été inutile de tirer, le Camp des Ennemis étant à couvert de ces mêmes Mornes, sur lesquelles leurs Batteries étoient dressées. En effet, nous verrons dans la suite, que la place étoit très-bien fournie de poudre, & si le Canon ne pouvoit rien contre le Camp, il pouvoit démonter les Batteries, ou du moins en rallentir beaucoup le feu. Mais ce qui paroît certain, c'est qu'on ne fit aucune sortie sur les Assiegeans, lesquels profiterent de cette tranquillité, où on les laissoit, pour envoyer des partis, qui désolerent le Païs. Les Espagnols surtout, plus accoûtumés à cette maniere de faire la guerre, pénétroient dans les retraites les plus cachées, & n'en revenoient pres-

presque jamais, sans emmener des prisonniers, ou des Esclaves.

1695.

Mesintelligence entre les Assiegeans.

Je ne sai non plus quelle creance donner à une circonstance rapportée au même endroit, que je viens d'indiquer, & dont les Relations des Officiers, que j'ai vûës, ne parlent point; à savoir, qu'après plusieurs jours d'un feu continuel, les Commandans des deux Nations confédérées, ne doutant point que le Fort ne fût extrêmement endommagé, envoyerent indépendamment, & même à l'insû l'un de l'autre, chacun un Herault à M. de la Boulaye pour lui faire des propositions avantageuses, s'il vouloit leur rendre sa place; que la Réponse du Lieutenant de Roi fut, que pour éviter la jalousie, qui pourroit naître entre les deux Monarques, il étoit résolu de garder son Fort pour le Roi son Maître, auquel il appartenoit; que cette résolution embarassa les Assiegeans, qui n'osoient tenter un assaut, & dont les chaleurs, qui étoient excessives, emportoient tous les jours un grand nombre: qu'enfin, la mésintelligence devint extrême entre les deux Nations, que les Espagnols traiterent d'abord les Anglois avec beaucoup de hauteur, & leur firent mille affronts, & mille avanies; que ceux-ci, après avoir enduré ces manieres fastueuses, avec une espece d'insensibilité, qui ne leur est pas ordinaire, perdirent enfin patience, & chercherent une occasion de s'en venger: qu'on vit même, un jour le moment qu'ils en alloient venir aux mains & qu'ils étoient déjà rangés en bataille, lorsque les plus sages des deux Partis ouvrirent les yeux sur les suites d'un démêlé, qui alloit les livrer tous

tous à leur Ennemi commun ; mais qu'ils eurent assés de peine à venir à bout de suspendre pour quelque têms les effets de l'animosité mutuelle des deux Nations ; que malgré leurs soins cette antipathie naturelle & invincible continua de se manifester d'une maniere sensible, & fut le salut de la Colonie ; que les Anglois regardoient les Espagnols comme des lâches, qu'ils avoient toûjours battus dans les Indes ; que ceux-ci n'en rabattoient rien de cette hauteur, qui les suit partout ; que la diversité de Religion se joignant au peu d'estime, qu'ils faisoient les uns des autres, achevoit de les rendre irréconciliables ; que les Anglois ne pouvoient souffrir l'hypocrisie des Espagnols, & en rejettoient tout l'odieux sur ce qu'ils appellent le Papisme, & que les Espagnols se faisoient un mérite & un devoir de Religion de leur haine contre des gens, qu'ils ne nommoient point autrement, que des Chiens d'Heretiques. 1695.

Quoiqu'il en soit de ces inimitiés, sur lesquelles M. Ducasse avoit toûjours compté, & peut-être un peu trop, elles ne sauvérent point le Port de Paix, où la bonne intelligence regnoit encore moins, que dans le Camp ennemi. Dès le 8. de Juillet, tous les Habitans, au nombre de 150. peu accoûtumés à se voir renfermés dans un Fort, & à y essuyer le feu continuel des Bombes & des Canons, présenterent à M. de la Boulaye une Requête signée de tous, excepté de leurs Officiers, pour avoir la permission de se retirer, & ajoûterent que, s'il la leur refusoit, ils sortiroient la nuit sans rien dire. On savoit assés ce que pensoit sur cela le Com-

Division dans le Fort.

1695. Commandant, il s'en étoit expliqué plus d'une fois, & ne craignoit point de dire publiquement qu'il étoit de l'interêt de la Colonie d'abandonner les Forts & les retranchemens, & de laisser à un chacun la liberté de pourvoir à sa sûreté. Aussi ne s'étoit-il mêlé de rien; nous avons vû que les Ennemis étoient Maîtres de Saint Louis, & à une journée du son Fort, qu'il étoit encore dans son habitation; & sans le Sieur de Paty, qui s'étoit chargé de tout, rien n'y eût été prêt quand la place fut investie; depuis même qu'il y fut entré, on ne s'apperçut gueres de sa présence, que par les ordres qu'il y donna à contre-têms, & tout y eût été dans la derniere confusion, si M.M. de Bernanos & de Niceville n'eussent pris en main le Commandement.

Les Habitans veulent sortir du Fort, & les Soldats veulent capituler.

On étoit fort persuadé que ces deux Officiers ne souffriroient jamais qu'on abandonnât le Fort, & M. de Niceville s'étoit déclaré sur cela d'une maniere très-forte; néanmoins la Boulaye fit aux Habitans une réponse, qui ne laissa aucun lieu de douter de la disposition, où il étoit, de leur accorder ce qu'ils souhaittoient; mais comme il ne parloit pas clairement, ils lui repliquerent qu'ils vouloient sortir, & qu'ils sortiroient dès le soir même. Sur cette déclaration, le Commandant fit mettre sous les armes tous ceux, qui étoient dans d'autres sentimens, afin de favoriser la retraite de ceux-ci; mais ils changerent tout à coup de résolution. L'onziéme, ils la reprirent aussi brusquement, qu'ils l'avoient quittée, & les Soldats de leur côté demanderent à capituler, ménaçant de le faire sans

ſans la participation de leurs Officiers, comme avoit fait la Garniſon de Saint Chriſtophle. A cela, le Commandant ne dit pas un mot, & ce ſilence acrut de beaucoup l'inſolence des uns & des autres. Il n'en fut pas de même de M. de Niceville, il parla fort haut, mais il ne gagna rien, on prétend même que quelques-uns avoient réſolu de le poignarder le lendemain; mais un coup de Canon, qui lui emporta la cuiſſe ce jour-là même, & dont il mourut au bout de 28. heures, leur épargna ce crime. Le 13. quelques Habitans ayant été tués, tous les autres, & les Officiers à leur tête, recommencerent à ſe plaindre, qu'on les vouloit faire périr dans un Fort commandé de toutes parts, qu'ils ne reposoient ni le jour, ni la nuit, & que tandis qu'on les retenoit derriere des murailles à rien faire, l'Ennemi enlevoit leurs Femmes & leurs Enfans; en un mot, qu'ils déſerteroient tous un à un, ſi l'on s'obſtinoit à les retenir de force. Il eſt vrai qu'on ne vit jamais une ſi grande confuſion, ni mieux à quoi le défaut de commandement dans un Chef expoſe des Troupes, qui ſe ſont apperçuës de ſon incapacité. 1695.

Sur cette rumeur, le 14. on aſſembla le Conſeil, où il fut déliberé tout d'une voix que, puiſque perſonne, ni parmi les Habitans, ni parmi les Soldats, n'écoutoit plus le Commandement, il falloit ſortir cette nuit-là même les armes à la main, enclouer le Canon, & prendre des meſures pour faire ſauter le Magaſin, où étoient les poudres & les vivres, & le Fort même peu de têms après, qu'on en ſeroit ſorti. Sur cette délibéra-

L'abandon du Fort eſt réſolu.

1695. bération tout fut mis au pillage, & M. de la Boulaye fit couler les boissons. A tout autre qu'à ce Commandant une telle résolution auroit coûté beaucoup, s'il y eût été forcé, car il n'avoit encore eu que sept Hommes tués, & onze blessés. Il lui en restoit encore 530. y compris 150. Negres armés; huit milliers de poudre, des balles plus qu'à proportion, & des vivres pour trois semaines; mais il lui tardoit de retourner chez lui, & il y coucha effectivement deux jours après. Cependant le Sieur de Paty fit assembler la Compagnie de Niceville, qu'il commandoit, & le Chevalier du Lion celle de Girardin; & comme ces deux Officiers, de concert avec le Major Bernanos, avoient résolu d'aller attaquer les Batteries des Ennemis, afin d'assieger à leur tour ceux, qui entreroient dans le Fort, ils se mirent en devoir de distribuer des vivres & des munitions à leurs Soldats. Mais ceux-ci refuserent de les prendre, & dirent qu'ils ne vouloient point sortir, mais capituler. Paty, outré de cette rébellion, & voyant son Sergent à la tête des mutins, lui brûla sur le champ la cervelle avec son Pistolet: du Lion cassa la tête à coups de Sabre à un de ses Soldats, qui lui avoit aussi parlé insolemment, & comme son Sergent eut enlevé la garde, & se fut embarqué dans un Canot pour passer à la Tortuë, il fit tirer dessus, & le Sergent fut tué; les autres revinrent; mais il y en eut un, qui s'étant caché au bord de la Mer, alla se rendre aux Ennemis, ausquels il apprit tout ce qui se passoit dans le Fort.

Retrai- Les Alliés n'avoient garde de ne pas profiter

fiter d'un tel avis; comme ils étoient instruits de la route, que devoient tenir les Assiegés, ils envoyerent sur l'heure poser des Embuscades, & travailler à des retranchemens aux endroits les plus propres à ce dessein. Quinze cens Hommes furent destinés à cette operation, & pour ne point dégarnir le camp, on les remplaça de tout ce qui étoit resté de Troupes sur les Vaisseaux. Tout cela fut executé avec une extrême diligence, & sans qu'on s'apperçût de rien dans la Place, où l'on ignoroit la désertion du Soldat, & où l'on ne changea rien à ce qui avoit renoncé au dessein de faire sauter le Fort, parce qu'il y vouloit laisser les blessés, avoit ordonné qu'on mouillât les poudres. Sur les huit heures du soir il commença de faire sortir, sans donner le mot, & sans marquer le lieu du ralliment, ni le chemin, qu'on devoit tenir; & une heure après minuit, tout le monde étant dehors, il se mit à la tête, & commença la marche sans ordre & sans regle. Les Ennemis jetterent force Bombes dans l'endroit, par où l'on sortoit, mais elles ne blesserent qu'un Soldat. A peine avoit-on avancé quelques pas, qu'on entendit les Ennemis, qui travailloient à un retranchement: aussi-tôt on se mit en ordre. La Boulaye, Bernanos & Girardin prirent la tête avec la Compagnie de ce dernier. Cent Negresses, chargées du bagage, suivoient après, de Paty, du Lion & Dantzé, avec la Compagnie de Niceville, se mirent à la queuë, & 25. Negres Mines furent détachés pour servir d'Avant-Garde. Au bout de 300. pas la tête reçut le feu des Anglois, à la faveur duquel on

1695.
...te des François.

1695. on vit briller les Lances des Espagnols. Il s'éleva en même-têms des voix, qui crioient : „ *Volte face, gagnons l'Escarpe du Fort*". Les Officiers eurent beau représenter que les poudres étant mouillées, & le Canon encloué, ils alloient se faire tuer, plusieurs ne laisserent pas de retourner au Fort. MM. de la Boulaye & Girardin disparurent dans le moment; & dès le lendemain, le premier, qui avoit jetté ses armes, & enfilé un petit chemin dans le coin d'un Bois, qui conduisoit à la Montagne, étoit dans son habitation avec tous ses Negres. Bernanos, resté seul à la tête, alloit de tous côtés pour encourager tout son monde, criant de toute sa force ; „ *Ce sont des canailles, nous leur passerons sans* „ *peine sur le ventre*".

Le Major Bernanos est tué.

Voyant ensuite les Officiers de la queuë fort résolus à continuer la marche, & étant convenu avec eux d'un lieu pour le ralliment, il retourna à la tête, où il fit des actions de Heros ; les Negres Mines se battirent aussi en braves, & le retranchement fut forcé sans beaucoup de perte. Peu de têms après on se trouva tout à coup environné de Lanciers & de Mousquetaires ; mais les prémiers s'étant mêlés, & ne pouvant se servir de leurs Lances, ou plûtôt n'osant pas le faire, de peur de se blesser les uns les autres dans l'obscurité, se colleterent avec les François ; il n'y eut que les Negresses, dont plusieurs furent percées de Lances, parce que s'étant mises à crier, on les reconnut à la voix. On ne fut cependant qu'un quart d'heure à se débarasser de cette seconde Embuscade, mais on y fit une perte irréparable. Les Officiers de la queuë, voyant

voyant que la tête ne marchoit point, y passerent, & trouverent M. de Bernanos percé de trois Lances; dès qu'il les apperçut, il donna la main au Sieur de Paty, en lui disant, *Je suis mort*, & il expira dans l'instant. C'étoit le plus brave Homme qui fût alors dans la Colonie, & il eût seul conservé au Roi le Cap & le Port de Paix, s'il y eût commandé en Chef. 1695.

Alors les Sieurs de Paty, du Lion, & Dantzé, prirent alternativement la tête, & se remirent en marche dans un très-bel ordre. Tous étoient armés de bons Fusils, chacun avoit son gargoussier garni pour quarante coups, & la plûpart avoient encore deux Pistolets, & une Bayonnette. Ils marchoient quatre de front, présentant les armes à droite & à gauche, & faisant un feu continuel. Ils passerent ainsi une troisiéme Embuscade, & arriverent au bord d'une Riviere, où devoit être le plus grand effort des Ennemis, qui étoient cachés au-delà dans des Roseaux, au nombre de 700. partie Lanciers, & partie Mousquetaires. Il y a bien de l'apparence qu'ils se découvrirent trop tôt, puisque les François, pour éviter ce passage, défilerent le long de la Greve; ils avoient pour guide un nommé Archambault, qui leur montra un peu plus loin un gué, où l'on n'avoit de l'eau, que jusqu'à la ceinture. La tête passa d'abord à la faveur d'un grand feu, que fit la queuë, puis elle couvrit à son tour le passage, qui se fit sans beaucoup de perte: ce lieu a conservé le nom de *Passe d'Archambault*. Ce Conducteur mena ensuite les Troupes au sommet d'une Montagne, appellée

Belle retraite des François.

1695. lée *la Crête des Ramiers*, où étoit le rendés-vous donné au sortir de la premiere Embuscade : elles y arriverent avant l'aurore, & un moment après les Officiers ayant entendu escarmoucher au bord de la Riviere, crurent que c'étoit MM. de la Boulaye & Girardin ; mais c'étoit des Negresses, qui crioient de toutes leurs forces, *Lanciers, Lanciers*.

Alors chacun se mit à courir ; les blessés, qu'on pansoit actuellement, trouverent des forces pour se sauver, & furent suivis du Chirurgien. M. Dantzé, qui étoit lui-même blessé, se retira comme les autres ; mais Paty & du Lion ayant rassemblé environ 50. Hommes, partie François, & partie Negres, marcherent à l'endroit, d'où venoit le bruit, & chasserent les Ennemis, qui n'y perdirent pourtant que huit Hommes, au lieu que les nôtres en eurent douze de tués, & trois de blessés, du nombre desquels fut le brave de Paty. Ce qui fit lâcher si aisément prise aux Ennemis, ce fut le bagage, qu'ils avoient enlevé aux Negresses, & qu'ils ne vouloient point perdre. Dès qu'ils se furent retirés le Chevalier du Lion fit transporter le Sieur de Paty au poste de la Crête des Ramiers ; cet Officier avoit un coup de fusil au travers du corps, & jettoit le sang par la bouche. Du Lion déchira sa chemise, & le pansa de son mieux, puis à sa priere, il le fit porter sur un petit morne près du Camp des Espagnols, qu'on avoit découvert avec le jour, & laissa un homme avec lui : le malade envoya aussitôt cet homme avec un billet au Général Espagnol, pour le prier de l'envoyer prendre le

le Général fit partir sur le champ son Major, & l'on a sû depuis par des Prisonniers, qu'il en avoit eu un très-grand soin. Il ne resta pourtant point avec les Espagnols, & il fut six mois prisonnier à la Jamaique. Du Lion de son côté se trouva presque seul, & fort embarrassé & il erra long-têms, sans trop savoir où il alloit. Enfin le premier d'Août il arriva à Leogane dans un Canot, qu'il avoit trouvé à la Côte, n'ayant vêcu pendant tout ce têms-là que de racines, & n'étant plus accompagné que de quatre Soldats & de quatre Negres. Il mourut peu de têms après, ayant été fait Capitaine à la place du Sieur Girardin, que ses incommodités avoient obligé de repasser en France; & ce fut une veritable perte pour la Colonie. 1695.

Les Anglois se rendent maîtres du Fort.

Tel fut le fruit de cette sortie, qui tout honteuse qu'elle étoit en elle-même & dans ses causes, ne laissa pas d'avoir de bons effets. Car en premier lieu, si le Château eût été forcé, les François & les Negres, qui fussent échûs en partage aux Espagnols, auroient été infailliblement perdus pour la Colonie, au lieu que leur fuite les lui conserva presque tous. En second lieu, elle fit perdre beaucoup de monde aux Ennemis, & enfin elle donna lieu à la plus belle retraite, qu'il soit possible de faire. 200. François, car il n'en restoit pas davantage après la premiere Embuscade, ayant passé sur le ventre à 1500. Hommes retranchés derriere des rivieres, qu'il falloit nécessairement traverser, & cela sans autre perte que de 20. Habitans ou Soldats. Pour revenir à ceux, qui étoient re-

1695. tournés au Fort, ils y furent bien-tôt Prisonniers des Anglois. Ceux-ci, au moment qu'on avoit été averti dans le Camp Ennemi du dessein de la Garnison, avoient concerté entr'eux de se rendre maîtres du Fort, & d'en exclurre les Espagnols. Pour mieux cacher leur jeu, ils se mirent en devoir de donner avec ceux-ci sur les François, mais après la premiere décharge, au signal d'un coup de Canon tiré d'une des batteries, ils marcherent en diligence vers le Fort, dont ils se rendirent maîtres sans résistance. Alors ils leverent le masque, & les Espagnols s'étant présentés pour entrer dans la Place, ils refuserent de leur en ouvrir les portes; il n'y avoit plus d'apparence, après un coup de cet éclat, que les deux Nations pussent agir de concert, & songer à de nouvelles Conquêtes. Elles ne laisserent pourtant pas de s'entendre assés bien pour faire le dégât dans tous les quartiers d'alentour, où elles ne laisserent absolument rien. Il n'y eut point non plus de difficulté dans le partage des Prisonniers, les Hommes furent livrés aux Anglois, les Espagnols se contenterent des femmes & des enfans: ils en envoyerent une partie à la Havane, & de là à San-Domingo. La Dame de Graff fut de cette derniere troupe avec ses enfans, & honora le triomphe des Vainqueurs dans cette Capitale, où son mari avoit été long-têms si redouté. Elle y demeura même plusieurs années, malgré le traité qui fut fait à la Paix pour la délivrance de tous les Prisonniers, qu'on retenoit de part & d'autre, & ce ne fut qu'après bien des instances réiterées de la Cour de France, qu'elle fut renvoyée à son mari.

Le

Le 7. de Juillet les Alliés se séparerent pour s'en retourner chacun chez eux. On en fut 1695. surpris, on n'étoit pas assés instruit de leurs démêlés, & on ne les croyoit pas gens à demeurer en si beau chemin, mais on a sû depuis que deux raisons les avoient empêchés de tourner leurs armes victorieuses contre Leogane & les postes voisins; la premiere, que tous les Prisonniers les avoient assûrés qu'on y attendoit une forte Escadre, commandée par M. d'Amblimont: la seconde, qu'ils croyoient les Flibustiers rentrés, M. Ducasse bien retranché, & en état de mettre 3000. Hommes sous les armes. Il leur en restoit à peine à eux-mêmes 3500. dont 1500. étoient Anglois, extrêmement fatigués, par la raison qu'ils étoient bien moins faits aux intemperies du païs & aux fatigues des marches, que les Espagnols, & fort rebutés des manieres & des hauteurs de leurs Alliés, qui de leur côté ne les pouvoient plus souffrir, de sorte que si on eût seulement eu alors un corps de mille ou douze cens Hommes à leur opposer dans les quartiers du Nord, on eût pû avoir aisément sa revanche sur le champ du mal, qu'ils venoient de faire à la Colonie.

Causes de la retraite des Ennemis.

Cependant on ne sut au Cul-de-Sac que le 20. d'Août ce qu'étoit devenu le Sr. de la Boulaye, & on fut encore plus long-têms sans apprendre des nouvelles de M. de Paty. M. Ducasse dans une Lettre, qu'il écrivit au Ministre pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans cette malheureuse campagne, & qui est dattée du 30. du même mois, fait un grand éloge de cet Officier & proteste

1695. qu'il le rachetteroit volontiers de trois années de ses travaux, & même de tout son sang; il dit qu'il avoit combattu en Héros, & qu'on devoit à ses soins le bon état, où s'étoit trouvé le Fort, quand les Ennemis en formerent le siége. Il n'est pas aisé de dire à qui ces sentimens & ce témoignage font plus d'honneur ou à M. Ducasse, ou à M. de Paty.

M. Ducasse propose le siége de San-Domingo.

Quoiqu'il en soit, il sembloit que la Colonie Françoise de Saint Domingue, après la rude secousse, qu'elle venoit de recevoir, dût être long-têms toute occupée à reparer ses pertes, & que c'étoit pour elle faire beaucoup, que de se bien tenir sur la défensive. Mais dans le fond, tant d'efforts redoublés n'avoient guéres abouti qu'à brûler des Cases, & deux Bourgades, dont les maisons ne valoient pas mieux, tuer quelques bestiaux & des volailles, & enlever environ six cens Esclaves des deux sexes. La perte des François ne montoit pas à 200. personnes pris ou tués, de sorte que cette irruption pouvoit être regardée comme un de ces orages, qui crevent avec un grand fracas, sur le haut des montagnes, y forment des torrens, lesquels se précipitant avec une grande impetuosité, & un grand bruit, laissent néanmoins les choses à peu près comme elles étoient auparavant. Aussi voit-on dans la même Lettre, que je viens de citer, M. Ducasse proposer le siége de San-Domingo, avec la Conquête de tout ce que les Espagnols possédoient encore dans l'Isle, & se tenir assûré du succès, comme il auroit pû faire, lors qu'il ramena ses troupes victorieuses, & chargées des dépouilles de

de la Jamaïque. D'ailleurs jamais cette Entreprise n'avoit parû plus nécessaire. „ Ce 1695.
„ qui fait la grande force des Espagnols, di-
„ soit le Gouverneur de Saint Domingue,
„ ce sont nos Negres fugitifs, qui exercés
„ chez nous au maniment des armes, & sa-
„ chant tous les détours de l'Isle, s'enfuyent
„ chez eux au moindre mécontentement.
„ On en a vû jusqu'à 400. au Camp devant
„ le Port de Paix, & il n'y a point d'autre
„ remede à ce grand mal, que de prendre
„ San-Domingo, qui n'est pas imprenable.
„ Je ne demande au Roi que dix Vaisseaux,
„ les Habitans exposeront bien volontiers
„ leur vie, & donneront la moitié de leurs
„ biens pour cette expédition.

Mais tandis que M. Ducasse s'occupoit ainsi du projet d'une Conquête, qui ne lui paroissoit peut-être si facile, que parce qu'il la jugeoit nécessaire, on songeoit à la Jamaïque à faire un nouvel armement contre lui. On avoit fort murmuré dans cette Isle de ce que le Commandant des troupes Angloises, qui étoient sur la Flotte, n'avoit pas laissé les Espagnols attaquer les quartiers du Nord, & n'étoit pas venu tout droit à Leogane, où l'on se proposoit de le joindre avec 1200. Hommes. On vouloit réparer cette faute, ou du moins on en faisoit semblant, mais M. Ducasse fit assés peu de cas des avis, qu'on lui en donna. Effectivement les Anglois ne parurent point, & rien n'empêcha ce Gouverneur d'exécuter de nouveaux ordres de la Cour, qu'il reçut peu de têms après. Sur les premieres nouvelles, qu'on avoit euës en France du dessein des Espagnols & des Anglois

glois contre la Colonie de Saint Domingue; le Roi avoit fait armer des Navires pour y porter les secours, dont elle avoit besoin, mais ce convoi étoit encore dans nos Ports, quand on y apprit qu'il viendroit trop tard. Le Chevalier des Augiers, qui le commandoit, ne laissa point de partir pour exécuter les derniers articles de ses instructions, qui regardoit le transport de la Colonie de Sainte Croix à Saint Domingue, & M. Ducasse fut averti en même-têms de disposer toutes choses pour la recevoir.

1695.

La Colonie de Sainte Croix transportée à Saint Domingue.

Si cette Colonie eût été en état de subsister par elle-même dans le lieu de sa destination, rien ne pouvoit venir plus à propos pour repeupler tous les quartiers du Cap & du Port de Paix, mais rien n'étoit plus miserable, & une Colonie ruinée n'étoit guére en état d'en recueillir une autre, qui manquoit de tout. Cependant les ordres du Roi étoient précis, & ce Prince n'avoit laissé aux Gouverneurs de l'une & de l'autre Isle, que la liberté de déliberer sur les moyens de les exécuter. La premiere chose, que fit celui de Saint Domingue fut de mander au Sieur de Graff d'avoir soin que tous les Habitans du Cap fissent le plus qu'ils pourroient de vivres: Il prit ensuite des mesures pour distribuer ces nouveaux Colons dans les quartiers, où il y avoit des habitations vuides, & toutes ces mesures se trouverent fort justes.

Description de l'Isle de Sainte Croix & les differentes

Sainte Croix est une des petites Antilles, & la plus voisine de Portoric: elle a près de 18. lieuës de long sur trois ou quatre de large; son terrein est assés uni, & par-tout habitable, ce qui n'est pas commun aux autres

tres Isles. Elle est aussi très-renommée pour la bonté de ses Bois propres à la teinture & à la charpente ; mais l'air y est mauvais, & les eaux mal saines ; aussi les Habitans n'y jouissoient-ils presque jamais d'une parfaite santé, & les fiévres sur-tout y étoient fort fréquentes. Les premiers Conquerans de cette Isle furent les Anglois & les Hollandois, qui la partagerent entr'eux ; ils s'y brouillerent bien-tôt, & les Hollandois furent obligés de ceder la place. Les Anglois en furent chassés à leur tour par les Espagnols, qui ne furent pas mieux s'y maintenir. M. de Vaugalan, qui y fut envoyé en 1650. par le Chevalier de Poinci, Gouverneur Général des Isles Françoises, la conquît sur eux. Depuis ce têms-là les François en étoient demeurés les maîtres, malgré les efforts, que firent leurs Ennemis à diverses reprises pour les en chasser. Sainte Croix avoit changé deux fois de Gouverneur dans le cours de cette année. A M. de la Saulaye, qui étoit mort l'année précedente, avoit succedé M. de Lauriere, dont les Provisions sont du premier de Janvier 1695. & le 21. Août suivant celles de son successeur furent signées. Ce successeur étoit le Comte du Boissy Raymé *, Lieutenant de Vaisseau, lequel n'étoit point encore arrivé dans son Gouvernement, quand on y reçut les ordres du Roi, dont j'ai parlé, & ce fut le Sr. Donon de Galifet son Lieutenant de Roi, à qui ils furent adressés, & qui les exécuta. Il étoit aussi enjoint à cet Officier de passer à l'Isle de S. Domingue pour y aider M. Ducasse dans les fonctions, ausquelles ce Gouverneur jugeroit à propos de l'employer.

1695. révolutions qu'elle a essuyées.

* Ce Gouverneur signoit *de Boissy Raymé*, mais dans tous les Memoires ou il est parlé de lui, on le nomme *Boissy Ramé*.

ployer. Mais il paroît qu'on lui conserva le
1695. titre de Lieutenant de Roi. Quant à la proposition qu'il avoit faite, & dont nous avons parlé plus haut, de réunir au Cap François tous les Habitans de la partie septentrionale, le Ministre lui répondit dans cette même Lettre, qu'elle lui paroissoit bonne, & qu'il mandoit à M. Ducasse de s'y conformer, si par la situation des lieux, qu'il connoissoit mieux que personne, il la jugeoit utile. M. Ducasse se trouva effectivement de même avis, que M. de Galifet. Les Habitans nouveaux & anciens du Port de Paix furent, malgré l'extrême répugnance de plusieurs, transportés l'année suivante dans la plaine du Cap
1696. François, & il se passa bien du têms avant qu'on permît à personne de s'établir dans le premier de ces deux postes. Mais comme il avoit un Port très-propre à servir de retraite aux Forbans, surtout à cause du voisinage de la Tortuë; l'on y mit un Commandant avec une Garnison capable de s'opposer à ce desordre, & ce Commandant fut le Sieur Dantzé, qui avoit été Major à la place du Sr. de Bernanos tué à la retraite du Port de Paix.

Pour revenir à l'Isle de Sainte Croix, le Roi avoit tellement à cœur qu'elle ne se rétablît jamais, que dans les instructions du Chevalier des Augiers, il lui étoit ordonné de la dégrader entierement, de faire brûler les Habitations & les maisons, de gâter le Havre, & si quelques-uns des Habitans refusoient de s'embarquer, de les y contraindre. Cette Colonie étoit composée de 147. hommes, de femmes & d'enfans à proportion, & de 623. Negres. Comme ils emporterent

1696.

terent fort peu de choses avec eux, & qu'ils passoient dans des quartiers ruinés par la guerre, ils eurent d'abord à souffrir; il est vrai que leur assiduité au travail les tira bientôt de misere, mais ils commençoient à peine à respirer, lorsque ceux d'entr'eux, qui avoient été envoyés au Port de Paix, furent encore contraints de quitter des champs, où ils n'avoient presque pas eu le têms de recueillir le fruit de leurs travaux; & de se transporter dans la plaine du Cap François, que cette réunion rendit en peu de têms très-florissante. Le Comte du Boissy Raymé, qui arriva au Cap peu de têms après que son Isle eût été évacuée, y fut reçû en qualité de Gouverneur de Sainte Croix, & de Commandant pour le Roi dans la partie septentrionale de Saint Domingue, que ses successeurs ont toûjours gardée, avec le droit de commander en Chef pendant l'absence du Gouverneur de la Tortuë & Côte Saint Domingue: mais ce droit ne fut pas établi d'abord, & les premiers n'en jouïrent qu'en vertu d'une commission particuliere. Celle du Comte du Boissy est du 18. Septembre 1695.

Procès fait aux Sieurs de Graff & de la Boulaye.

Le Sr. de Graff étoit toûjours Lieutenant de Roi au Cap François, & la Boulaye au Port de Paix, mais M. Ducasse ne cessoit point d'écrire en Cour qu'il étoit d'une conséquence infinie qu'on instruisît leur procès, & qu'on fît un exemple de l'un & de l'autre. Il ajoûtoit même, que de Graff étoit fort soupçonné de s'être entendu avec les Ennemis de l'Etat; mais après avoir rapporté les preuves, qu'on lui en avoit données, & qui

1696. paroissoient assés fortes, il ajoûte que pour lui il estime qu'il n'y avoit dans son fait que de la poltronerie. Effectivement la crainte de tomber entre les mains des Espagnols étoit capable de faire tourner la tête à cet homme, qui d'ailleurs n'étoit pas reconnoissable, depuis qu'il avoit quitté la course, & que M. Ducasse avoit toûjours regardé comme un sujet mediocre dans le service de terre. Les Espagnols de leur côté n'omirent rien pour le regagner, jusqu'à lui offrir un Brevet de Vice-Amiral; mais il ne se fioit pas assés à eux pour accepter de si magnifiques offres. Au contraire les Anglois, à qui il n'avoit jamais fait beaucoup de mal, si ce n'est à la derniere expédition de la Jamaïque, le mépriserent fort après les pitoyables manœuvres, qu'ils venoient de lui voir faire; & quelques-uns ont prétendu qu'ayant fait faire au Gouverneur de la Jamaïque des propositions, qui tendoient à s'assûrer une retraite & de l'emploi dans cette Isle, il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'après avoir trahi trois Nations il lui coûteroit peu d'en trahir encore une quatriéme. Après tout, ces bruits pourroient bien n'avoir eu d'autre fondement, que la haine de ses Ennemis, & sa mauvaise conduite pendant sa derniere Campagne, comme il paroît que M. Ducasse l'a crû; d'autant plus que sa femme lui ayant écrit de la prison, qu'on lui avoit declaré qu'elle n'en sortiroit point, tant qu'il seroit parmi les François, il porta la Lettre au Gouverneur. Les Espagnols l'ont effectivement toûjours craint jusqu'à sa mort, ou du moins l'on étoit bien persuadé qu'ils ne lui pardonneroient jamais

mais le mal qu'il leur avoit fait; de sorte qu'au commencement de la derniere guerre, le Marquis de Coëtlogon, depuis Maréchal & Vice-Amiral de France, étant entré à la Havane avec une Escadre du Roi, qu'il commandoit dans le Golphe Mexique, & ayant de Graff sur son bord, toute la Ville accourut pour voir ce fameux Laurencillo, qui avoit été si long-têms la terreur des Indes Occidentales: mais le Marquis crut devoir pour sa sûreté l'empêcher de descendre à terre. 1696.

On informe contre les Srs. de Graff & de la Boulaye.

La conduite du Sr. de la Boulaye n'étoit pas plus soûtenable que celle du Sr. de Graff, & la maniere, dont il se défendit en récriminant contre M. Ducasse, lequel, disoit-il, l'avoit laissé manquer de tout, & l'avoit déja voulu faire périr dans la Jamaïque à la tête des enfans perdus, tandis que lui-même se tenoit loin du danger: cette maniere, dis-je, de se défendre acheva de le rendre meprisable. Enfin l'indignation de toute la Colonie contre l'un & l'autre étoit à un point que M. Ducasse manda à M. de Pontchartrain que, si on n'en faisoit pas justice, il ne se trouveroit pas un homme d'honneur, qui voulût servir avec eux, & qu'on ne manqueroit pas de Bourreau pour les exécuter. Le Gouverneur ne fût pas le seul, qui écrivit sur ce ton-là, & l'ordre du Roi fut expedié pour faire passer en France les deux accusés, avec les informations contre leur conduite, dont MM. de Beauregard & de Galifet, furent chargés. Les dépositions se trouverent encore plus fortes contre la Boulaye, que contre de Graff. Mais elles ne prouvent bien que ce que j'ai déja dit de ces deux Officiers, à savoir, que l'un

1691. l'un étoit l'homme du monde le moins propre pour la place, qu'il occupoit, & avoit plus pensé à conserver son habitation que son Fort; & que la tête avoit absolument tourné à l'autre. Aussi furent-ils traités beaucoup plus en malheureux, qu'en coupables. Il ne paroît pas même qu'ils ayent passé pour lors en France, & le Sr. de la Boulaye conserva son emploi sans fonction jusqu'en 1697. qu'il obtint un congé absolu pour se retirer.

Quelles furent les suites de ces informations.

Le Sieur de Graff perdit le sien, dont M. de Galifet fut revêtu, mais il fut fait Capitaine de Frégate legere. Il a peu servi en cette qualité, qui lui convenoit pourtant beaucoup mieux, que celle de Lieutenant de Roi; mais comme il n'y avoit pas dans l'Amérique un homme, qui connût aussi-bien que lui toutes les Côtes de la Mer du Nord, ni qui entendît mieux cette navigation, on le fit plus d'une fois embarquer sur les Escadres, qui y furent envoyées pendant la derniere guerre pour le service des deux Rois. J'ai dit qu'en 1685. il avoit obtenu des Lettres de naturalité, pour lui & pour Petruline de Gusman sa premiere femme. Il jugea à propos, je ne sai pour quelle raison, d'en demander de nouvelles en 1703. & elles lui furent accordées. Elles sont du 7. de Mars, & elles portent que Laurent Corneille Baldran, dit de Graff, Gentilhomme Hollandois, natif de Dort, faisant profession de la Religion Catholique, s'étoit établi à la Tortuë Côte Saint Domingue, & y avoit épousé Anne Dieu-le-veut, originaire de France, dont il avoit eu une fille pour lors âgée de neuf ans. Cette enfant devoit être encore à la mamelle, lorsque sa

mere

mere fut menée Prisonniere à San-Domingo, mais il paroît, par ce que nous avons dit ailleurs de la délivrance de cette Dame, qu'elle avoit alors plusieurs enfans, qui étoient apparemment morts dans le têms dont je parle. La fille, dont il est ici question, a été mariée avantageusement: mais en voilà peut-être un peu trop sur cet article. 1699.

Entreprises de part & d'autre sans succès.

Les Anglois de la Jamaïque continuoient toûjours à menacer la Côte Saint Domingue, & la Cour donna ordre à M. Ducasse de les prévenir, s'il le pouvoit, mais il répondit qu'il n'étoit pas en état de le faire. „ Comment serois-je en pouvoir d'attaquer la Jamaïque, disoit-il dans sa Lettre à M. de Pontchartrain? je n'ai personne; s'il y alloit de me sauver la vie, je ne trouverois pas 50. Flibustiers, le rebut de tous les autres: tous les quartiers sont en proye aux Esclaves; je ne puis pas mettre 600. Hommes en armes, & la Jamaïque en a encore 1600. un Port bien défendu, une Ville & des retranchemens: si nous avions été dehors, l'Armadille, qui étoit à la Havane, n'auroit pas manqué de profiter de l'occasion..... Il en faut revenir à mon principe, & se rendre maître de toute l'Isle de S. Domingue". Au reste la Cour avoit elle-même contribué à l'abandon, où se trouvoit alors M. Ducasse. Le Roi avoit envoyé M. Renau avec une Escadre, pour croiser aux environs de Cuba, & y attendre les Gallions au passage; il lui avoit donné la permission de lever des Hommes à Saint Domingue, & M. Ducasse les lui avoit fournis, avec tous les secours, qui dépendoient de lui;

 mais

1696. mais comme l'Entreprise échoua par une suite de contre-têms, ausquels toute la prudence humaine ne pouvoit parer, & sur-tout par les maladies, qui desolerent cette Escadre; il y a bien de l'apparence que les Hommes, qu'on avoit tirés de Saint Domingue pour cette expédition, n'y retournerent pas tous.

M. Ducasse avoit cependant compté quelque-têms sur une autre ressource, pour être en état de porter la guerre chés ses voisins, mais elle lui manqua encore. Le Chevalier des Augiers étoit retourné en France immediatement après avoir débarqué au Cap François la Colonie de Sainte Croix, & il s'étoit chargé de proposer à la Cour un projet de Campagne, qu'il avoit concerté avec le Gouverneur de Saint Domingue; il le fit, & je ne sai s'il fut approuvé dans son entier, ou si l'on y changea quelque chose; ce qui est certain, c'est que fort peu de têms après son arrivée en France, il reçut du Roi les instructions suivantes, dont j'ai crû que je ferois plaisir à mes Lecteurs de ne rien retrancher.

Armement du Chevalier des Augiers, son objet, & le succès qu'il eut.

„ L'entreprise que les Espagnols & Anglois „ ont fait l'année derniere contre mes Sujets „ établis dans l'Isle Saint Domingue, & les „ préparatifs qu'ils font à présent pour y re„ tourner, ne me laissent pas lieu de douter „ qu'ils n'ayent dessein de détruire entiere„ ment cette Colonie. Pour prévenir leur „ dessein, & détourner contr'eux-mêmes les „ projets, qu'ils ont formés, je fais armer à „ Brest deux de mes Vaisseaux, & à Roche„ fort, l'Aigle, le Favori, la Badine, & la „ Loire, & je vous charge du commande-

„ ment

ment de cette Escadre, y étant porté par
„ l'experience, que j'ai de votre valeur, de 1696.
„ votre prudence & de votre zéle à mon
„ service. Comme le secret & la diligence
„ sont nécessaires, je veux que vous partiez
„ aussi-tôt que mes deux Vaisseaux seront
„ prêts, & que vous vous rendiez aux rades
„ de la Rochelle, sous prétexte d'y relâcher
„ par les vents contraires. J'ai donné mes
„ ordres pour que vous y trouviez en arrivant
„ les Vaisseaux, que je fais armer à Roche-
„ fort, prêts à mettre à la voile, & mon in-
„ tention est qu'après avoir embarqué sur vo-
„ tre bord le Capitaine le Ber, vous fassiez
„ entendre au Sr. de Romegou, qui comman-
„ de ces quatre Vaisseaux, que vous avez or-
„ dre de l'escorter par-delà les Caps. Lors-
„ que vous serez hors de vûë des terres, vous
„ expliquerez plus amplement ce que vous ju-
„ gerez à propos de mes instructions au Sr. de
„ Romegou, & vous vous rendrez d'abord à
„ l'Isle de Sainte Croix, pour y faire de l'eau.
„ De là vous détacherez un des Bâtimens de
„ votre Escadre pour envoyer à Leogane a-
„ vertir le Sieur Ducasse de votre arrivée, &
„ lui porter les ordres, que je vous adresse pour
„ lui. Vous vous rendrez ensuite à Portoric,
„ pour y attendre l'Armadille Espagnolle & la
„ combattre. Si par les nouvelles, que vous
„ pourrez en savoir par les Prisonniers que
„ vous ferez, vous apprenez qu'elle soit restée
„ à la Havane, & qu'elle ne doive point ve-
„ nir à Portoric, vous irez à la Côte de Ca-
„ raque, enlever tous les Bâtimens, que vous
„ y trouverez. Mais si vous apprenez qu'elle
„ soit à Portoric, je vous permets de l'atten-
„ dre

1696. „ dre à la sortie du Port, ou à l'entrée de „ celui de San-Domingo, & vous l'attaquerez en quelque endroit que vous la rencontriez. Ce seroit une perte considerable pour „ les Espagnols, qui interromproit leur commerce, & mettroit en sûreté, au moins „ pour deux ou trois années la Colonie de „ Saint Domingue: ainsi vous ne devez rien „ négliger pour y parvenir. Après avoir défait l'Armadille, ou ravagé la Côte de Caraque, vous vous rendrez à Saint Domingue, & vous examinerez avec le Sr. Ducasse, si en augmentant votre Escadre de „ deux Frégates, que j'ai à cette Côte, & „ des autres Bâtimens François, que vous „ pourrez y trouver, & embarquant une partie des Habitans, des Flibustiers & des troupes reglées, qui sont dans cette Isle, vous „ seriez en état d'aller porter à la Jamaïque „ la même terreur, & faire le même ravage, que les Anglois firent l'année derniere „ à Saint Domingue: il faudra en ce cas que „ le Sr. Ducasse commande la descente. Je „ sai que les Ennemis, sur la nouvelle, qu'ils „ ont euë de la frayeur, qui se répandit dans „ leurs Colonies, lorsque vous arrivâtes l'année précédente à Saint Domingue, doivent „ y envoyer six Frégates. Vous pourrez vous „ informer, si ces forces ne sont pas superieures aux vôtres. J'attends de votre valeur & de votre zéle que vous les chercherez pour les combattre, mais prenez garde „ de vous engager par un zéle trop ardent „ dans une affaire trop inégale. Lorsque l'expédition de la Jamaïque sera faite, ou manquée, vous renvoyerez à Leogane trois des

„ Bâti-

„ Bâtimens armés à Rochefort, & vous or- 1696.
„ donnerez au Sr. de Romegou, qui les commandera, qu'après y avoir debarqué le Sr. Ducasse, il les ramene en France sans perdre de têms, avec les prises, que vous aurez pû faire. Pour vous, vous continuerez votre route avec les deux gros Vaisseaux armés à Brest, & celui des quatre armés à Rochefort, que vous aurez choisi, & vous vous rendrez à la Côte de Honduras, pour y enlever les Hourques. Comme vous connoissez les richesses immenses de ces Bâtimens, il est inutile de vous dire quels soins vous devez apporter pour ne les point manquer. Je vous permets de faire ensuite tout ce que vous croirez de plus convenable pour mon service, jusqu'à ce que les vents vous permettent de débouquer le Canal de Bahama; & comme vous le passerez le plûtôt que vous pourrez, tous les Bâtimens arrivés à la Havane depuis le commencement des Anordies, & ceux que la crainte de l'Escadre du Sr. Renau y aura retenus, en sortiront à peu près dans le même têms; c'est pourquoi, si vous naviguez avec prudence, sans vous faire connoître à l'Isle de Cuba, il vous sera facile de faire plusieurs prises considerables.

Rien n'étoit mieux imaginé que ce projet, ni rien, ce me semble, d'une exécution plus facile, il n'eut pourtant pas à beaucoup près tout le succès, qu'on s'en étoit promis. Le Chevalier des Augiers alla d'abord à la Côte de Caraque, & prit au Port de la Gouaire un Gallion appellé *la Patache de la Margueritte*, où il y avoit 8. à 900000. livres de Cacao

de

1696. de Caraque, 97000. piastres, quelques Tabacs de Verine, peu de Vanille & de Cochenille, & 40. Canons de fonte. Le 12. de

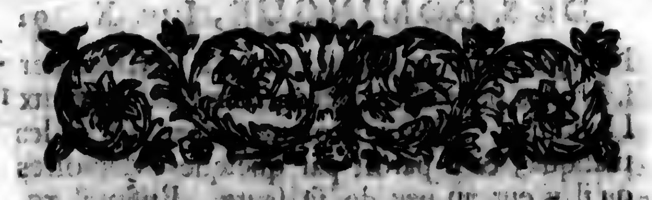
1697. Janvier 1697. il rencontra de grand matin à 12. lieuës au vent de San-Domingo l'Armadille, qu'il cherchoit. L'Amiral arriva sur lui de bonne grace jusqu'à deux portées de Canon, se mit en ligne & déploya l'Etendard Royal, comme s'il eût voulu combattre. Des Augiers en même-têms courut à terre pour gagner le vent, & y réussit; mais dès qu'il se fut approché, l'Amiral tint le large: au bout de quelque-têms le vent vint au Nord, & ensuite à l'Est-Nord-Est, le Chevalier pressoit l'Amiral, qui faisoit effort pour gagner San-Domingo, & sur lequel il ne put rien gagner de tout le jour, ni de la nuit suivante. Le septiéme une heure avant le jour ce Vaisseau démâta de son petit mât de Hune; alors il fit vent arriere, & quoique le Bourbon, que montoit le Chevalier, allât comme un oiseau, il ne put jamais approcher celui-ci, & fut contraint de le laisser aller. Le Bon, que montoit M. Patoulet fut plus heureux, il poursuivit le Vice-Amiral nommé *le Christ*, qui voulant aussi forcer de voiles, démâta & fut pris. M. des Augiers avoit destiné le Favori pour courir après un troisiéme Navire, qui portoit pavillon de Contre-Amiral; mais ce Bâtiment s'enfuit d'abord, & le Favori ne put le joindre. De là l'Escadre vint à l'Isle Avache, & le Chevalier des Augiers s'étant abouché avec M. Ducasse à Leogane, il renvoya M. de Romegou en France avec sa premiere prise, & le Favori, commandé par la Motte d'Herant, eut ordre d'aller au Cap Fran-

François avec le Christ: ensuite le Chevalier fit voiles pour aller chercher les Hourquereaux Honduras. Elles y étoient, cependant il les manqua, & il paroît par quelques Mémoires qu'il y eut un peu de sa faute. Enfin il retourna en France, sans toucher de nouveau à l'Isle de S. Domingue, où il auroit trouvé un ordre de s'incorporer dans l'Escadre de M. de Pointis, ainsi que nous le verrons bien-tôt. 1697.

Fin du Dixiéme Livre.

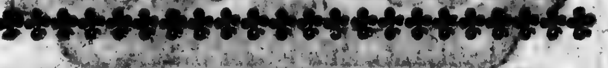


HIS-



HISTOIRE
DE
L'ISLE ESPAGNOLE
OU DE
S. DOMINGUE.

SECONDE PARTIE.



LIVRE ONZIEME.



1696.

Projet pour le commerce avec les Espagnols.

PERSONNE ne se seroit avisé de croire qu'au milieu de tant d'hostilités reciproques, & dans le fort d'une guerre si vive, on songeât à établir un commerce reglé avec les Espagnols de l'Amerique : néanmoins le dessein en étoit pris, & sur la fin de cette même année M. Ducasse reçut des ordres très-pressans de ne rien négliger pour le faire réussir. Le Ministre lui demanda en même-

même-têms son avis sur un projet d'Etablissement dans quelque Isle voisine du Continent, où l'on pût faire ce que les *Hollandois* faisoient à Curaçao. La réponse du Gouverneur à cette Lettre fut, qu'après avoir bien pensé aux moyens d'introduire nos marchandises chés les Espagnols, & de former un Etablissement convenable pour l'exécution de cette entreprise, il ne voyoit rien de mieux, que la grande terre de l'Isle Avache; qu'on y trouvoit un Port excellent, de très-bonnes Rades, une Côte poissonneuse, un terrein fertile, des prairies pour les bestiaux, & une étendue de pays, capable de contenir une Colonie considerable; mais qu'il n'étoit pourtant pas aisé de parvenir à ce qu'on se proposoit, & qu'il y voyoit sur-tout deux grands obstacles, le défaut d'usage, & l'aversion que les Espagnols avoient conçûe contre les François. 1696.

M. Ducasse étoit d'autant plus persuadé qu'on ne surmonteroit pas ce dernier obstacle, qu'il étoit instruit d'un dessein, qui se tramoit depuis long-tems, qui devoit bien-tôt éclorre, & qui ne pouvoit pas manquer d'achever de nous rendre les Espagnols irréconciliables. Il y avoit plus de trois ans que M. de Pointis préparoit un armement, dont on ignoroit la destination, & selon toutes les apparences il ne la savoit pas lui-même, lors qu'il commença d'y travailler. Les premieres nouvelles en étoient venues à Saint Domingue, il y avoit plus d'un an, lorsqu'on y reçut un ordre du Roi datté du 6. Janvier 1694 lequel portoit que Sa Majesté étant informée par quelques épreuves, qui avoient été faites d'une espece de terre apportée de cette Isle, qu'il s'en

Armement de M. de Pointis.

1696. s'en formoit une matiere pareille à la bronze, plus douce & plus propre à toutes sortes d'ouvrages, qu'aucune, qui eût été employée jusqu'alors, elle permettoit au Sr. de Pointis Capitaine de Vaisseau & Commissaire général de l'Artillerie de la Marine, d'en faire tirer & porter en France la quantité, qu'il jugeroit à propos. Je n'ai pû savoir, si M. de Pointis fit alors le Voyage, mais il est fort vrai-semblable qu'il ne le fit pas.

Deux ans après, M. Ducasse reçut une Lettre de M. de Pontchartrain, dattée du 7. Mars 1696. par laquelle ce Ministre lui donnoit avis que M. de Pointis alloit aux Isles, avec plusieurs Vaisseaux, pour courir sur les Ennemis, qui faisoient le Commerce des Colonies Françoises; c'étoit le prétexte, & ce qu'on devoit publier du sujet de cet Armement. Dans la suite de la Lettre, M. de Pontchartrain lui faisoit entendre qu'il y avoit quelque grande Entreprise cachée sous ce dessein, & qu'il y pourroit prendre part, s'il ne jugeoit pas sa présence nécessaire dans sa Colonie. Enfin, le 26. de Septembre de cette même année, le Ministre lui manda que le Roi ayant agréé le projet d'un Armement considérable, que faisoit M. de Pointis pour une Entreprise dans le Golphe Mexique, S. M. vouloit qu'il en fût informé: qu'à cet effet, on lui dépêchoit exprès la Frégate *le Marin*, qui étoit un des Vaisseaux accordés à M. de Pointis; que ces Vaisseaux étoient au nombre de sept, qu'il y auroit outre cela une Galiote & des Flutes, & deux mille Hommes de débarquement, y compris ceux, qui faisoient partie des Equipages des Vaisseaux,

avec

avec lesquels & les Matelots, qu'on en pourroit tirer, M. de Pointis prétendoit être en état d'insulter une Ville de la Côte; mais qu'encore qu'il estimât ces forces suffisantes, pour esperer un succès favorable de son entreprise, néanmoins, pour l'assûrer davantage, il avoit besoin de toutes celles de la Colonie de Saint Domingue; qu'il ne manquât donc point de les assembler, & qu'on comptoit qu'il pourroit fournir mille ou 1200. Hommes, sans trop dégarnir son Gouvernement, n'étant pas à présumer que les Ennemis pensassent à l'attaquer, tandis qu'il y auroit une Escadre aussi forte dans le Golphe; que cette Escadre seroit augmentée du *Bon* & du *Bourbon*, que commandoit le Chevalier des Augiers: enfin, qu'on esperoit que, quand elle arriveroit à Saint Domingue, elle y trouveroit le secours tout prêt à être embarqué. 1696.

Carthagene n'étoit nommée dans aucune des Lettres, dont je viens de parler; mais il avoit transpiré que M. de Pointis avoit cette Ville en vûë, quoiqu'il n'y eût encore rien de bien décidé, & que la Jamaïque fût encore sur le tapis. En effet, dans la Réponse de M. Ducasse à la Lettre du Ministre, que lui apporta le Marin, & qui est du 4. Fevrier 1697. il dit: „ J'ai obéi à l'ordre d'arrêter tous les Flibustiers qui sont ici, & „ de faire appeller tous ceux, qui étoient autour de cette Isle: j'ai aussi fait enroller „ ceux des Habitans, qui m'ont paru propres pour l'expedition, dont il s'agit. Tout „ sera prêt à l'arrivée de l'Escadre; mais je „ ne suis point d'avis d'attaquer Carthagene: 1697.

Sentimens de M. Ducasse sur cette Entreprise.

„ ma

1697. „ ma raison est invincible : les Gallions y „ étant, nous aurons 6000. Hommes, & „ une Ville forte à attaquer; mais il va se „ tenir une Foire à Portobelo, où les Habitans se trouveront avec les Marchandises „ d'Europe, & les Trésors du Perou. C'est-là, qu'il faut aller, & si la Foire étoit tenuë, nous serions assurés de rencontrer les „ Gallions. La Jamaïque est un coup certain; mais il faut tenter celui des Gallions; „ c'est mon sentiment. Tout le monde est „ ici prévenu que nous en voulons à San-Domingo: c'est le plus pressant objet de „ nos Habitans, & ils ont raison. Il n'y aura jamais un dessein plus convenable au „ service du Roi. Il renferme la gloire, l'utile, & la mortification de la Monarchie „ Espagnole, & la Clef de toutes les Indes".

Ces avis étoient bons, mais il étoit un peu tard pour les suivre. D'ailleurs, ce que proposoit M. Ducasse, qui savoit penser en habile homme, & en bon Citoyen, étoit à la vérité le bien de l'Etat; mais il n'auroit pas été celui des Particuliers, qui entroient dans cet Armement, & qui en faisoient les frais. Ces frais étoient considérables, la prise de San-Domingo les auroit à peine remboursés; & où trouveroit-on des personnes, qui voulussent faire de pareilles avances, & en courir les risques, dans l'espérance d'un simple dédommagement, & de l'avantage de l'Etat, quelque grand qu'il puisse être? Il ne convient qu'au Souverain, ou à la République de faire de ces grandes dépenses, dont le remboursement n'est pas assuré, ou se fait trop at-

ten-

tendre. On étoit assés persuadé à la Cour qu'il étoit de la derniere conséquence de se 1697.
rendre Maître de toute l'Isle de Saint Domingue : peut-être même voyoit-on la nécessité de cette Conquête aussi bien que M. Ducasse ; mais le Roi avoit toute l'Europe sur les bras ; tant de forces confédérées contre lui demandoient toute son attention & toutes ses Finances, & il crut sagement que n'étant pas en situation de conquerir des Provinces dans le Nouveau Monde, il devoit permettre à ses Sujets d'en faire découler dans son Royaume une partie des richesses immenses, dont ses Ennemis y regorgeoient. Le malheur fut que celui, qui fut chargé de l'Entreprise, & la plûpart de ceux, qui en partagerent avec lui les risques, & les fatigues, parurent avoir en vûë, bien moins la gloire, qu'ils pouvoient y acquerir, que le profit, qu'ils y pouvoient faire, & qu'en devenant Armateurs, ils semblerent oublier qu'ils étoient Officiers d'un grand Roi, & d'un Roi Très-Chrétien.

Caractere de M. de Pointis.

Le Baron de Pointis avoit toute la valeur, l'expérience, & l'habileté nécessaire pour se distinguer à la Guerre, comme il a toûjours fait. Il avoit de la fermeté, du Commandement, des vûës, du sang-froid, & des ressources. Il étoit capable de former un grand dessein, & de ne rien épargner pour le faire réussir. Mais, s'il est permis de juger de lui par ce qu'il parut dans toute la suite de l'action la plus marquée de sa vie, il avoit l'esprit un peu vain, & l'idée qu'il s'étoit formée de son mérite, l'empêchoit quelquefois de reconnoître celui des autres ; il n'avoit jamais

1697. passé pour être interessé jusqu'à l'Expedition, dont nous allons faire le récit; cependant il est vrai que l'interêt y parut sa passion dominante, & qu'elle lui fit faire, ou du moins tolerer des actions, qui ont deshonoré le nom François dans l'Amérique. Tant il est vrai que souvent nous ne sommes vertueux, que faute d'occasion d'être criminels, ou qu'il est certaines tentations délicates, qui non-seulement nous découvrent des défauts, dont nous nous flattions d'être exempts, mais qui en font même naître en nous, qui n'y étoient pas. Mais rien n'a fait plus de tort au Baron de Pointis, que le contraste de sa conduite avec celle d'un Homme, qui eut bien autant de part que lui au succès de son Expedition, & qu'il ne s'efforça, ce semble, de dénigrer d'une maniere indigne d'un homme d'honneur, que parce qu'il l'avoit trop maltraité, pour souffrir qu'on lui rendît justice.

Je parle du Gouverneur de Saint Domingue. M. Ducasse alloit d'abord au bien du Service & de l'Etat, & s'il ne s'oublioit pas, il ne songeoit à soi, que quand il avoit mis en sûreté l'interêt public, auquel il a même plus d'une fois sacrifié le sien propre. Il est vrai que son habileté le mettoit toûjours au-dessus des plus fâcheux contre-têms, mais il vouloit que tout le monde en profitât aussi bien que lui. Il ne pouvoit former que des desseins nobles & utiles, & il lui eût été impossible d'y employer des moyens, qui ne fussent pas proportionnés à des fins si relevées. Sa valeur alloit de pair avec sa prudence: quelque revers qu'il ait essuyé, dans quelque extrémité qu'il se soit trouvé, il n'a jamais

mais manqué de ressource, mais il ne les a jamais cherchées que dans son courage & sa vertu. Ses pertes n'ont pas moins contribué à sa réputation que ses succès, parce qu'il s'en relevoit toûjours d'une maniere, dont lui seul étoit capable. Enfin, du caractere dont il étoit, s'il eût commandé en Chef dans l'Expédition, où son zéle pour l'Etat, le porta à s'engager comme simple volontaire; il eût sû mettre en œuvre toutes les bonnes qualités de M. de Pointis, & il se fût fait un plaisir de lui en faire honneur, au lieu que M. de Pointis s'efforça inutilement d'obscurcir les siennes, & de faire croire qu'elles ne lui avoient été d'aucune utilité. 1697.

Portrait de M. de Galifet.

Que si la maniere, dont ce Commandant a traité le Gouverneur de Saint Domingue, venoit de ce que celui-ci devoit à son seul mérite l'honneur qu'il avoit d'être du Corps de la Marine, il est assés difficile de deviner, surquoi étoient fondées les manieres méprisantes, qu'il affecta d'avoir pour le Sieur de Galifet, lequel n'étoit assûrément méprisable par aucun endroit. C'étoit un Gentilhomme Provençal d'un grand mérite, d'un esprit excellent, d'une bravoure éprouvée, sage, équitable, plus habile dans les Loix, qu'il n'appartient, ce semble, à un Homme de Guerre, ce qui soutenu d'un grand sens naturel, & du don de la persuasion, qu'il avoit au souverain dégré, lui faisoit finir plus de Procès en un jour, qu'un Parlement n'en sauroit vuider en un mois, & presque toûjours à la satisfaction des parties. Cette habileté, & l'amour qu'il avoit pour l'ordre, le firent quelquefois passer pour être un peu pro-

1697. processif, & l'on ne sauroit nier qu'il n'ait porté trop loin la sévérité de la discipline: avec cela, il acquit de grands biens, ce qui lui attira, sans doute, bien des jaloux, & fournit des prétextes à ses Ennemis pour le décrier. Si du moins il en eût fait l'usage, dont il avoit de si beaux exemples dans M. Ducasse, & dans tous ceux, qui avoient précédé ce Gouverneur, il eût été l'idole des Avanturiers, qui ne pouvoient s'empêcher de rendre justice à son mérite; mais il ne se picqua point de cette générosité, qui avoit presque passé en obligation par la pratique de tous ceux, qui avoient eu jusques-là du commandement dans cette Colonie, & malgré toute son habileté, & toute sa circonspection, il ne sut pas assés cacher, ni peut-être même assés moderer la passion, qu'il avoit de thésauriser. Aussi n'eut-il jamais l'amitié de ceux, qui ne pouvoient pas lui refuser leur estime. Il n'y a pas même à douter que cette disposition des Peuples ne leur ait souvent fait grossir les objets, & ne leur ait fait taxer de violence un peu de dureté & d'exactitude à soûtenir ses droits, & à exiger le devoir du service. Les choses allerent si loin, qu'à la fin les Avanturiers ne le pouvoient plus souffrir. Ils lui donnerent en plusieurs occasions des marques de leur haine, qui dûrent le mortifier beaucoup, & les plaintes, qui furent souvent portées contre lui jusqu'aux pieds du Thrône, l'empêcherent de faire son chemin, & lui attirerent des mortifications bien sensibles pour un homme d'honneur. Il est vrai, qu'il sut toûjours s'en relever, & s'il étoit coupable, il falloit qu'il eût bien de l'esprit, pour

pour faire ainſi revenir en ſa faveur un Prince & des Miniſtres auſſi éclairés, que ceux, au Tribunal deſquels il étoit déféré, d'autant plus que ſes Juges ſachant qu'il en avoit effectivement beaucoup, étoient d'un côté en garde contre lui, & de l'autre, croyoient lui devoir moins pardonner les fautes qu'il faiſoit. Enfin, il eſt vrai de dire qu'il fut ſouvent accuſé, que la prévention étoit grande contre lui, qu'il ne fut jamais convaincu d'aucune faute eſſentielle, & que ſa grande capacité fit regretter, qu'il ne fût pas agréable dans une Colonie, où elle pouvoit le rendre ſi utile. 1697.

Secours que M. de Pointis tire de Saint Domingue.

Cependant, outre le ſecours, que le Baron de Pointis comptoit de tirer de S. Domingue, il avoit encore pris ſes meſures, ainſi que je l'ai déja remarqué, pour y renforcer ſa Flotte des Vaiſſeaux, que commandoit le Chevalier des Augiers; mais l'ordre, qu'il avoit obtenu pour cela, arriva trop tard; ce qui lui cauſa d'autant plus de chagrin, que le défaut de ce renfort lui rendoit plus néceſſaire celui, que lui devoit fournir M. Ducaſſe. Ce Gouverneur avoit preſque déſeſperé d'abord de pouvoir correſpondre aux intentions de la Cour, tous les Flibuſtiers étant dehors, quand il reçut les Lettres du Miniſtre; mais par un concours d'évenemens aſſés inopiné il eut le plaiſir de les voir rentrer preſque tous en même têms, comme s'ils ſe fuſſent donné le mot, dans les Ports de Saint Domingue; & par-là il ſe vit en état de remplir le nombre des Troupes Auxiliaires, ſur leſquelles le Miniſtre avoit compté. Ce nombre étoit de 1200. Hommes. L'Eſcadre en portoit 1600.

1697. au plus, à ne compter que les Soldats, ce qui joint avec l'Equipage d'un Navire de M. Renau, nommé *le Pontchartrain*, commandé par le Chevalier de Mornay, lequel se trouveroit au petit Goave; un Armateur Maloin, appellé *la Marie*, & l'Equipage de la Frégate *le Favori*, qui avoit conduit au Cap le Christ, pris par le Chevalier des Augiers, faisoit environ 3000. Hommes de débarquement, sans compter les Officiers & les Gardes de la Marine.

Il arrive au Cap.

Le Marin commandé par Saint Vandrille, étoit arrivé au Cap François dès le mois de Janvier, & l'ordre, qu'il avoit rendu à M. Ducasse, portoit qu'il retînt les Flibustiers jusqu'au 15. Fevrier. C'étoit beaucoup exiger de ces gens-là, & tout autre que leur Gouverneur n'en seroit pas venu à bout. Cependant tout le mois de Fevrier se passa, sans qu'on entendît parler de M. de Pointis, & M. Ducasse eut besoin de tout son savoir faire, pour les empêcher de se débander. Enfin l'Escadre parut le premier de Mars à la vûë du Cap François, & on en fut bientôt instruit au petit Goave. M. de Pointis n'entra point dans le Port du Cap, & resta au large, où M. de Galifet alla lui rendre compte des soins, qu'il s'étoit donnés en conséquence des ordres de M. Ducasse, pour assembler les Milices de ces quartiers-là, & pour faire des vivres. Il l'avertit ensuite qu'il ne devoit pas compter sur les Vaisseaux du Chevalier des Augiers, mais que le Favori étoit dans le Port avec le Christ, & que le Sr. de la Motte d'Herant, qui commandoit ces deux Bâtimens, y avoit partagé son Equipage. Sur cet

cet avis le Général envoya ordre à cet Officier de réünir tout son Equipage dans celui des deux Navires, qui lui paroîtroit le meilleur, & de le venir joindre: la Motte d'Herant obéït, choisit le Christ, dégrada sa Frégate, & suivit l'Escadre, qui après avoir laissé au Cap trois Frégates, pour y embarquer M. de Galifet avec tout son monde & ses provisions, poursuivit sa route & mouilla le 6. de Mars devant l'Esterre. 1697.

M. de Pointis & M. Ducasse commencent à se brouiller.

M. de Pointis y trouva M. Ducasse, qui l'attendoit, & leur premiere entrevûë fut le commencement de leur mesintelligence. Le Général débuta par faire de grands reproches au Gouverneur de Saint Domingue, sur ce qu'il ne lui donnoit que 1200. Hommes, au lieu de 1500. qu'on lui avoit assûré qu'il lui fourniroit. Ce n'étoit pas trop le moyen de l'engager à être de la partie, car M. Ducasse avoit sur cela une entiere liberté. Dès le lendemain l'Escadre fit voiles pour le petit Goave, où elle arriva en peu d'heures, & où le Général mit pied à terre pour la premiere fois. M. Ducasse l'y alla trouver aussitôt, & lui fit voir un écrit, qui lui causa quelques momens d'inquiétude. C'étoit l'ordre, que S. Vandrille lui avoit apporté au sujet de cette Expédition, & il y étoit marqué expressément que dans le secours, qu'il devoit donner à M. de Pointis, il avoit à concilier le desir de faire réussir une entreprise de cette importance, agréée par Sa Majesté, avec la conservation de sa Colonie. Le Baron n'avoit point été prévenu de cette clause, & il comprit qu'elle le livroit à la merci d'un homme, qui n'avoit pas déja trop

1697. ſujet d'être content de lui. Mais M. Ducaſſe, qui voyoit auſſi-bien, & peut-être mieux que lui, ſon deſſein dans un danger évident d'échouer ſans le ſecours de la Colonie, n'étoit pas homme à abuſer de la liberté, que la Cour lui laiſſoit. Il raſſûra d'abord le Général en lui proteſtant, que ſans rien ſtipuler pour ſa perſonne, il ſe livreroit à lui, perſuadé qu'il auroit égard à ſon caractere. Pointis répondit que le plus beau caractere, qu'il lui connût, étoit ſa commiſſion de Capitaine de Vaiſſeau; qu'il ſerviroit comme tel, ſuivant ſon rang d'ancienneté, qu'il falloit accepter cette condition, ou ne point s'embarquer.

Ce qui détermine M. Ducaſſe à ſuivre M. de Pointis.

C'eſt M. de Pointis lui-même, qui raconte ainſi la choſe dans ſon Journal, & il ajoûte que M. Ducaſſe le quitta en diſant qu'il ne pouvoit pas l'accompagner ſur ce pié-là; mais qu'au bout de quelque-têms il ſût que ce Gouverneur faiſoit de grands préparatifs pour s'embarquer, & qu'il avoit dit qu'il ſerviroit plûtôt comme ſimple Soldat, que de n'avoir point de part à une affaire ſi glorieuſe. Il avoit effectivement parlé ſur ce ton-là, & dans une Lettre, qu'il écrivit à M. de Pontchartrain, pour lui rendre compte des raiſons, qu'il avoit euës de ſuivre M. de Pointis, il en apporte trois, que l'événement a bien juſtifiées depuis. La premiere, que ce Général n'étoit pas en état de rien entreprendre avec les ſeules forces qu'il avoit; la ſeconde, que les gens de la Côte ne ſe ſeroient jamais embarqués ſans lui; & la troiſiéme, que quand bien même on ſeroit venu à bout de les emmener, ils ſe ſeroient mutinés

nés cent fois, & auroient plus embarrassé, qu'ils n'auroient servi. Si de pareils motifs contribuerent moins à le déterminer, que l'esperance du butin, comme le prétendit M. de Pointis, il fut sans doute fort heureux que son devoir s'accordât si bien avec son interêt. 1697.

Les Gens de la Côte refusent de s'embarquer.

Sur ces entrefaites le bruit se répandit que les gens de la Côte refusoient tout ouvertement de s'embarquer, apportant pour raison de ce refus, que les Officiers du Roi avoient accoûtumé de les traiter avec beaucoup de hauteur, s'approprioient ordinairement tout le butin, & ne leur avoient jamais tenu parole sur rien. M. de Pointis n'avoit déja que trop contribué à réveiller ces sentimens de défiance, & ces semences d'antipathie dans le cœur des Habitans & des Flibustiers. Ses manieres fastueuses les choquoient, & leur indépendance ne s'accommodoit pas de cet air imperieux, qu'il prenoit, même avec leur Gouverneur. Ils trouvoient fort mauvais qu'il se donnât le titre de Général des Armées de France de Terre & de Mer dans l'Amerique, & que dans le Gouvernement d'un homme, qui n'avoit aucun ordre de le reconnoître pour son superieur, & où il n'avoit au fond aucune Jurisdiction, que sur ses propres Troupes; il fit battre aux champs pour lui, eût une garde, tandis que le Gouverneur n'en avoit pas, rendît des Ordonnances, les fit afficher de sa seule autorité, ne parlât que de decimer & de faire couper la tête, en un mot anéantît absolument le caractere de M. de Ducasse, lequel souffroit sagement toutes ces hauteurs, mais ne pouvoit empê-

 cher.

1697. cher les mauvais effets, qu'elles produisoient à l'égard des Sujets de son Gouvernement.

Reglement fait avec eux. Pour en prévenir au moins les suites, il alla trouver le Général, & après l'avoir assuré que tous les gens de la Côte partiroient avec lui, & qu'il en faisoit son affaire, il ajoûta qu'il étoit nécessaire avant toutes choses de regler les conditions, sous lesquelles ils serviroient: il lui expliqua l'usage de la Côte, touchant le partage des prises & du butin: il lui fit promettre de donner aux Flibustiers des vivres pour six semaines, lesquels vivres seroient payés sur le butin au prix de la Côte, & il le fit convenir que tout ce qui proviendroit *des Prises*, seroit partagé homme pour homme, sans distinction de caractere: qu'on feroit des revûës, dans lesquelles on ne comprendroit que les effectifs; qu'il rempliroit de sa portion l'accord, qui avoit été fait par ordre du Roi, que lui payeroit de la sienne les Armateurs de la Côte pour leurs Vaisseaux, & qu'on prendroit sur la masse les récompenses pour les estropiés, & pour ceux, qui se seroient distingués. Que le Général accompliroit ses conventions, comme il le jugeroit à propos, avec son armement; que les Negres Esclaves, qui seroient tués, seroient payés sur le total à leurs maîtres; que ceux, qui étoient libres, auroient leur lot comme les Flibustiers, & que si le butin étoit considerable, les Esclaves seroient affranchis. Dans cette convention, dont M. de Pointis parut fort content, furent compris le Pontchartrain, du consentement du Chevalier de Mornay, qui le commandoit, & l'Armateur Maloin, & ces deux Bâtimens furent incorporés

porés dans le corps des gens de la Côte; mais comme le Général équivoqua dans la suite sur les termes de ce Traité, je vais rapporter ceux, dont il se sert lui-même dans son Journal, & nous verrons en son lieu de quelle maniere il les entendoit. 1697.

Il dit donc qu'ayant trouvé juste la demande, que faisoient ces gens-là, d'être assurés de la part qu'il leur donneroit dans la distribution des prises, il la leur expliqua par un écrit fort court & fort net, dont il fit afficher deux copies, l'une à la porte de l'Eglise du petit Goave, & l'autre dans le Bourg, & dont il donna une troisiéme à M. Ducasse. Il portoit que les gens de la Côte partageroient au butin homme pour homme avec les Equipages des Vaisseaux du Roi. „ J'avois appris, ajoûte-t-il, qu'entre diverses „ manieres de partager, dont la plûpart étoient „ fort embarrassantes, pour leur extrême discussion, la plus usitée étoit, comme je „ viens de le dire. Je leur declarai que je ne „ toucherois point aux parts du Roi, de l'Amiral & des Armateurs, dont je n'étois pas „ en droit de disposer, je specifiai qu'ils partageroient homme pour homme avec les „ Equipages des Vaisseaux, ausquels, comme tout le monde le savoit, c'est-à-dire, „ à tout ce que nous étions de gens composant cet Armement, il avoit plû à Sa Majesté qu'il reviendroit un dixiéme du premier Million, & un trentiéme de tous les „ autres, que nous pourrions acquerir. On „ comprit dans cette declaration le Pontchartrain commandé par Mornay, Lieutenant „ de Vaisseau, & une Frégate de Saint Ma-

 „ lo".

1697. „ lo". Je n'ai pû découvrir l'écrit, qui fut donné à M. Ducasse, & sur la teneur duquel le procès, qui survint dans la suite, fut jugé. Ce qui est certain, c'est que ce Gouverneur en fut content, qu'après avoir été garant auprès du Général de la fidelité de ses Troupes Auxiliaires, il le fut auprès de ces mêmes Troupes, de la sincerité du Général, & que tous ceux, qui ont parlé de cette convention, ont dit nettement qu'elle portoit promesse positive de la part du Roi aux Habitans de Saint Domingue, & aux Flibustiers, qu'ils auroient leur quote-part des prises à la Flibuste, comme on l'avoit toûjours entendu, c'est-à-dire, que les prises seroient également partagées à tout le monde. Car quoi qu'ait prétendu M. de Pointis, il n'y eut sur cela aucune discussion avant la prise de Carthagene.

Revolte des Flibustiers apaisée par M. Ducasse.

Le Général ayant terminé une si importante affaire, croyoit n'avoir plus rien, qui l'empêchât de partir du petit Goave, lors qu'un nouvel incident le rejetta dans un embarras, plus facheux encore, que celui, dont il venoit de sortir. Un Officier du Pontchartrain étant en faction au Corps-de-Garde, fit mettre en prison dans le Fort un Flibustier, qui avoit causé quelque desordre. Cette voye de fait de la part d'un homme, dont les Avanturiers se croyoient tout-à-fait indépendans, les choqua, & sans s'informer, si leur camarade étoit innocent ou coupable, ils coururent au Fort le redemander avec de grands cris. L'Officier leur fit dire que s'ils ne s'en alloient, on tireroit sur eux, mais cette menace ne les étonna point, ils redoublerent leurs cris, & l'Officier fit faire une dé-

décharge, qui en tua trois. Il n'en falloit pas tant pour les mettre en fureur, ils s'attrouperent au nombre de 200. les Officiers à leur tête; se mirent en ordre de bataille, leur drapeau déployé, marcherent ainsi vers le Fort, l'investirent, & jurerent qu'ils ne partiroient point de là, que l'Officier ne leur eût été livré vif ou mort. M. de Pointis averti de ce tumulte accourut pour l'apaiser, mais sa présence ne fit qu'irriter les Mutins; il fit prier M. Ducasse, qui s'étoit retiré d'abord, pour ne lui point donner d'ombrage, de leur venir parler; il vint, & il ne lui coûta pour remettre tout dans l'ordre, que de se montrer avec cet air de Maître, qu'il savoit prendre à propos. Il leur parla même d'un ton, qui auroit dû, ce semble, produire un effet tout contraire à celui qu'il prétendoit: mais tout est bon de la part de ceux, qui ont sû prendre un ascendant sur les esprits. En effet, dès qu'ils l'apperçûrent & qu'il leur eût dit deux mots, ils baisserent la tête, comme on voit un chien, qui prêt à devorer un passant, se couche & baisse les oreilles, sous le bâton, que lui montre son maître. Toutefois de peur que leur bile ne s'échaufât de nouveau, on crut devoir leur faire une legere satisfaction, & l'Officier, qui avoit occasionné ce desordre, fut envoyé aux arrêts sur son bord. 1697.

Il ne fut plus question après cela que de s'embarquer. M. de Galifet venoit d'arriver du Cap avec les Milices de ce quartier, où le Comte du Boissy Raimé prit terre peu de têms après, & le 19. de Mars M. de Pointis mit à la voile, pour aller faire de l'eau au Cap

Départ de l'Escadre pour le Cap Tiburon.

1697. Cap Tiburon, où elle est fort bonne. M. Ducasse le suivit le 23. & après que M. de Galifet Lieutenant de Roi, & M. le Page Major eurent fait la revûë des gens de la Côte, dont il ne manqua pas un seul de ceux, qui avoient été commandés, le 26. M. Ducasse reçut de la part de M. de Pointis l'écrit, qui contenoit la convention faite pour le partage, ce qui me feroit croire que cette convention, & ce qui y avoit donné lieu, furent posterieurs à la sédition, dont nous venons de parler; ce qui est certain, c'est que les deux copies, qui furent affichées, le furent, l'une le 12. & l'autre le 14. mais la chose ne merite pas une plus grande discussion. L'Historien des Flibustiers donne presque à entendre que ce fut au Cap Tiburon, que les gens de la Côte declarerent qu'ils ne suivroient point M. de Pointis, disant qu'on ne leur avoit pas rendu justice dans l'invasion de la Jamaïque; il ajoûte qu'ils se retirerent sur une montagne, d'où on eut assés de peine à les faire descendre, & qu'on les appaisa enfin en leur faisant de grandes promesses. Il est néanmoins fort vraisemblable que cette mutinerie n'arriva point au Cap Tiburon, mais au petit Goave, & que c'est la même, que j'ai rapportée ailleurs. Cet Auteur n'est pas toûjours fort exact à bien placer, ni à bien circonstancier les faits, qu'il rapporte d'ailleurs avec assés de sincerité.

M. de Pointis délibere sur le parti qu'il doit prendre.

Enfin toute l'Armée étant réunie, M. de Pointis prit sa derniere résolution, car il assûre lui-même que jusqu'à son départ du Cap Tiburon, il ne l'avoit point encore fait. M. Ducasse étoit d'avis qu'on allât chercher les Galions,

lions, qui étoient indubitablement selon lui, ou à Portobelo, ou en chemin de Carthagene pour y aller. Or soit qu'on les rencontrât en Mer, ou qu'on les trouvât à Portobelo, le Gouverneur de Saint Domingue ne doutoit pas que la Flotte Françoise ne s'en rendît maîtresse avec une très-grande facilité; & M. de Pointis en convenoit. „ Mais „ après tout, disoit ce Général, ils peuvent „ être à la Mer, & vû la difficulté de les y „ rencontrer, seroit-il de la prudence de fonder „ un dessein sur une chose aussi incertaine? D'ailleurs, plus il seroit aisé d'enlever „ les Galions jusques dans Portobelo, & „ moins il y a d'apparence d'en profiter: car „ pourroit-on s'imaginer que les Espagnols „ auroient assés perdu le sens, pour ne pas „ brûler, ou couler à fond leurs Vaisseaux „ à la vûë de la Flotte Françoise? J'aurois „ donc fait un voyage inutile, ajoûtoit-il, „ qui m'auroit consumé mes vivres, & mis „ hors d'état d'entreprendre rien de considerable; Portobelo étant sous le vent à tous „ les postes, que je pouvois attaquer". Ce raisonnement ne persuada pourtant point M. Ducasse, il voyoit bien quelque doute dans le succès de ce qu'il proposoit; mais où n'y en a-t-il point, disoit-il? Son chagrin fut bien plus grand quelques mois après, lors qu'il sut qu'on auroit trouvé les Galions à Portobelo, où la confusion avoit été extrême à la nouvelle du danger, qu'ils y couroient; & que depuis 50. ans ils n'avoient pas été si riches. En effet on assûra qu'ils portoient 50. Millions d'écus. *C'est*, écrivoit-il alors à M. de Pontchartrain, *le plus grand coup man-*

1697.

Premier avis, aller chercher les Galions.

manqué, qui ait été au jeu, depuis que les hommes navigüent.

1697.

Second avis, la prise de la Vera-Cruz.

Ce projet rejetté on proposa d'aller à la Vera-Cruz, où l'on étoit assûré de trouver une des Flottes de la nouvelle Espagne, & il n'y avoit pas à craindre, comme à Portobelo, que les Espagnols, en brûlant leurs Navires, y frustrassent leurs vainqueurs des richesses, dont ils étoient chargés; puisque l'argent s'y embarque précisement la veille du départ de la Flotte. M. de Pointis prétendoit bien aussi avoir assés de forces pour prendre la Ville, où l'on peut aller sans essuyer le feu du Château de Saint Jean d'Ulua, & il se flattoit même, que tout imprenable que paroissoit ce Château, par sa situation sur un Rocher au milieu de la Mer, & qu'il occupe tout entier par ses fortifications; avec l'Artillerie qu'il avoit, & un peu de patience, il pouvoit mettre en poudre le Fort & le Rocher; d'autant plus, qu'outre les bombes, qu'il y pourroit jetter de la Mer, il étoit aisé d'établir sur la terre, dont l'Isle n'est éloignée que de cent toises, telles batteries de Canons & de Mortiers, qu'on auroit voulu. Mais deux choses le détournerent de cette entreprise; la premiere, que depuis quelque têms les Espagnols ne faisoient voiturer l'argent de Mexico, que jusqu'à la Ville des Anges, qui est à 40. lieuës de cette Capitale, & de là tout d'un coup à la Vera-Cruz, pour y être embarqué au moment, que la Flotte appareilloit. La seconde, que s'il manquoit ce coup, il n'avoit plus de ressource; la constitution du Golphe Mexique, au fond duquel est située la Vera-Cruz étant

telle, que quand on s'y est engagé si avant, il ne faut plus penser qu'à retourner en Europe, les vents & les courants ne laissant pas assés de têms, pour aller rien entreprendre ailleurs. 1697.

Enfin le Général revint à Carthagene, qui avoit été sa premiere vûë. Cette Ville, disoit-il, est au vent de tous les endroits, sur lesquels on peut jetter les yeux. Si, l'ayant observée de près, on trouve l'entreprise impossible, rien n'empêchera de passer à d'autres, pourvû qu'on ne perde pas de têms. Mais sur les plans, qu'il avoit de cette Place, les Vaisseaux restant mouillés à la grande Mer, y auroient été exposés à toutes sortes d'avantures & de mauvais têms, dont la saison n'étoit pas encore passée. Ils pouvoient aussi y être attaqués par les Anglois, qu'on savoit être en Mer : ainsi pour n'être point pris au dépourvû, après s'être rendu maîtres des Forts il falloit y laisser du monde pour les garder, & il n'en resteroit pas assés pour prendre la Ville. Ces considerations ne laisserent pas d'arrêter quelque-têms le Général. Toutefois après y avoir bien pensé, il se persuada qu'en prenant le Fort de *Bocca Chica*, communément appellé *Boucachique* par les François, & qui défend l'entrée de ce vaste Port, qu'on appelle *le Lagon de Carthagene*, tout lui devenoit facile; d'autant qu'alors ses Navires seroient en sûreté sous le Canon de ce Fort, & que par conséquent on en pourroit tirer jusqu'aux Matelots, pour s'en servir à l'attaque de la Ville.

Troisiéme avis, l'attaque de Carthagene.

A la verité la réputation de Boucachique avoit jusques-là empêché de rien entreprendre

con-

1697. contre Carthagene de ce côté-là ; de plus la passe que ce Fort défend, est si étroite, & tournée de telle maniere, qu'on y peut entrer à la voile, mais seulement à la Toüe ; d'où il s'ensuit que deux Vaisseaux mouillés en dedans, quand même il n'y auroit point de Fort, pourroient empêcher cette manœuvre, & par conséquent y arrêter les Flottes les plus puissantes. Or si les Gallions étoient à Carthagene, pouvoit-on douter que cette passe ne fût défenduë. Cet inconvenient n'étoit pourtant pas sans remede ; Boucachique & la Ville de Carthagene sont situés aux deux extrêmités d'une presqu'Isle ; on pouvoit débarquer entre deux, faire des batteries sur le bord du Lagon, & à coups de Canon couler bas tous les Navires, qui y seroient, ou les obliger à s'éloigner de la passe ; forcer Boucachique à se rendre, ou l'abîmer de bombes, puis attaquer les Gallions, s'ils étoient dans le Port : si les Ennemis les brûloient, obliger la Ville à un dédommagement, en menaçant de la bombarder, puis passer à quelque autre expédition : si les Gallions n'y étoient pas, faire dans les formes le siége de Carthagene, & y employer jusqu'aux matelots, qui ne seroient plus nécessaires sur les Vaisseaux, du moment que l'Escadre seroit entrée dans le Port.

On se détermine à suivre ce dernier avis.

Tel fut le raisonnement que fit M. de Pointis, & sur lequel il se détermina enfin à tourner sa vûë du côté de Carthagene. Il publia aussi-tôt son dessein, & il assûre qu'il fut reçû avec un applaudissement général. Il ajoûte que M. Ducasse lui proposa alors de détacher deux Frégates de Flibustiers pour essayer

essayer de faire des Prisonniers, avec ordre de les mener en un lieu nommé *Sambay* * à 12. ou 15. lieuës au vent de Carthagene : qu'il trouva cette proposition raisonnable, & choisit les Capitaines Pierre & Blou, lesquels partirent sur le champ, mais que s'étant amusés à courir sur de petits Bâtimens, qu'ils manquerent, ils n'allerent pas même à Carthagene, & arriverent à Sambay un jour après la Flotte ; qu'un mauvais têms obligea d'y entrer le 6. d'Avril, & d'y rester jusqu'au 13. Le Général profita de ce séjour pour reconnoître exactement toutes ses forces, pour marquer à chacun son emploi, & pour convenir des signaux. Voici l'état qu'il nous a donné lui-même de son Armée. 1697.

* Ou *Samba.*

Etat de l'Armée de M. de Pointis au sortir de Sambai.

Sur sept Frégates, depuis 8. jusqu'à 24. Canons, il y avoit environ 650. Flibustiers. Ces Frégates étoient *la Serpente*, commandée par ce brave Godefroi, qui avoit été pris quatre ans auparavant par les Espagnols, & que M. Ducasse avoit tant appréhendé de perdre. *Le Cerf volant*, commandé par le Capitaine Pierre ; *la Gracieuse*, par Blou ; *le Pembroc*, par Galet ; *la Mutine*, par Pays ; *le Jerzey*, par Macary ; & *l'Anglois*, par Cottui. L'Historien des Flibustiers y joint un Brigantin commandé par Sales, lequel a certainement fait cette Campagne, ainsi que nous le verrons dans la suite. Cent dix Habitans, 170. Soldats des Garnisons de la Côte, & 180. Negres étoient dispersés sur les Vaisseaux de Guerre, & sur les Fluttes de l'Escadre ; M. de Pointis réduit à cela le secours, qu'il tira de Saint Domingue. D'au-

tres

tres le font monter jusqu'à 1500. & même à
1697. 1700. Hommes; ils y comprennent apparemment les Equipages du Pontchartrain, du Christ & de la Marie. La plus commune opinion, est que ce secours étoit d'un peu plus de 1200. Hommes. L'Escadre étoit composée de sept gros Vaisseaux, *le Sceptre* de 84. Canons, & de 650. Hommes d'Equipage, commandé par le Sieur Guillotin, sous les ordres de M. de Pointis; *le Saint Louis* de 64. Canons, & de 450. Hommes d'Equipage, commandé par M. de Levi, qui servoit de Vice-Amiral; *le Fort* de 70. Canons, & de 450. Hommes d'Equipage, par le Vicomte de Coëtlogon, qui figuroit pour un contr'-Amiral; *le Vermandois*, *l'Apollon*, *le Furieux* & *le Saint Michel*, de soixante Canons & de 350. Hommes, par MM. Dubuisson, Gombaut, la Motte Michel, & le Chevalier de Marolles. Suivoit *le Christ* commandé par le Chevalier de la Motte d'Herant, avec 220. Hommes & 44. Canons, *la Mutine*, par Massiat, avec 200. Hommes & 34. Canons. *L'Avenant*, par le Chevalier de Francine, 200. Hommes & 30. Canons. *Le Marin*, par S. Vandrille, 180 Hommes & 28. Canons. *L'Eclatante*, Galliote à bombes, par de Monts, 60. Hommes. *La Providence*, Brigantin, par le Chevalier de l'Escoët, 30. Hommes & 4. Canons. Deux Flutes, quatre Traversiers, qui avoient chacun un canon & un mortier. En tout 110. Officiers 55. Gardes de la Marine, 2100. Matelots, 1750. Soldats, tous bien effectifs, selon le Général, & dont voici quelle fut la disposition pour le siége.

Les

Les Capitaines de Vaisseaux devoient servir d'Officiers Généraux, & se partageant suivant leur ancienneté, être successivement à terre & sur la Flotte, qu'il n'étoit pas à propos de laisser jamais sans Commandant. La Cour avoit établi un Etat-Major composé de M. de Sorel Inspecteur Général des troupes de la Marine en Bretagne, que le desir de faire cette campagne avoit réduit à vouloir bien se charger des fonctions de Major Général; en prenant néanmoins son rang de Capitaine: de Thesut Major, de deux Aides-Majors Généraux, les Chevaliers de Joncourt & de Pointis, de Baraudin, Garçon Major Général, & de quelques Gardes de la Marine pour Garçons Majors; de du Tilleul, Commissaire, d'un Ingenieur principal, qui fut le Sr. Canette, & d'un autre Ingenieur nommé Tangy. On forma à ces Ingenieurs des Brigades des Officiers ou Gardes de la Marine, même de quelques Soldats; qui avoient une teinture de génie. Le Chevalier de Ferriere, Ducrost & de Coursy étoient les principaux de ce Corps. Les Chevaliers de Nesmond & de Pouillermont Enseignes; la Lande, Duché & Rochebonne Gardes de Marine, servirent d'Aides de Camp au Général. On forma six bataillons des Soldats des Vaisseaux du Roi: le premier étoit un Corps de 150. Grenadiers tirés de tous les autres, & commandés par la Roche du Vigier Capitaine de Frégate, en qualité de Colonel, ayant pour Lieutenant-Colonel le Chevalier de Vezins Lieutenant de Vaisseau, & pour Major le Sr. de Vaujour: Saint Lazare, d'Aye, Francine, Montrosier, &

1697.

Disposition des Troupes.

1697. Vignancour furent choisis pour commander les cinq Compagnies, dont étoit formé ce Corps. Les cinq plus anciens Lieutenants de l'Infanterie de la Marine servoient de Colonels dans les cinq autres Bataillons, de 300. Hommes chacun : c'étoit le Chevalier de Marolles, la Chesnau, de Breme, Simonet & Fimont. On y avoit dispersé des Gardes de la Marine pour augmenter le nombre des Officiers. M. de Pointis avoit encore fait des détachemens de 400. Matelots avec leurs Officiers Mariniers armés de faulx & de pistolets, à la tête desquels se devoient mettre dans les occasions MM. de Vaux, de Longuejoüe, Carcavis, Siglas, de Sabran Lieutenants de Vaisseaux, qui devoient être relevés par cinq Capitaines de Brulots. Il y avoit à part un Corps de 170. Soldats tirés des Garnisons de la Côte, & il étoit commandé par le Sieur de Beaumont. Les 110. Habitans & les 180. Negres en formoient deux autres, & tous les Flibustiers ne faisoient qu'une Troupe.

M. de Pointis trompé par les plans, qu'on lui avoit donnés de Carthagene.

J'ai dit que le Général avoit des plans de Carthagene, il ne tarda pas à en reconnoître le peu d'exactitude, mais ce fut à ses dépens. Ses Memoires se trouverent plus justes, en ce qu'ils lui avoient fait comprendre qu'il falloit en arrivant se saisir d'un Convent fortifié appellé Notre-Dame de la Pouppe, qui étoit sur une hauteur, dans la terre ferme à l'Est-Sud-Est de la Ville. Ils l'avertissoient que c'étoit le seul moyen d'éviter, que la plus grande partie des richesses de Carthagene ne lui échapassent, parce que consistant principalement en Or & en Emeraudes faciles

les à transporter ; si par le moyen de ce Poste, il ne se rendoit maître des avenuës, il ne trouveroit presque plus rien dans la Ville, quand il y entreroit. Pour parer ce coup, il résolut de mettre à terre les Flibustiers, dès qu'il auroit mouillé vis-à-vis de Carthagene, la marche de ces gens-là accoûtumés à courir dans les bois, pouvant être plus aisément couverte, leur irruption plus imprévûë, & en cas de besoin leur retraite plus aisée & plus sûre par des chemins impraticables à tous les autres hommes. Il concerta ce projet avec M. Ducasse, qui ne se refusant à rien, se chargea de l'exécuter. Etant donc arrivé sur les quatre heures, le même jour qu'il étoit parti de Sambai, dans une très-belle anse, entre Carthagene & la pointe d'Icacos, qui en est à quatre lieuës, à peine les ancres furent jettées, que le signal fut donné aux Chaloupes commandées pour cette descente, & elles se rendirent à bord des Flibustiers, dès que la nuit fut fermée. En même-têms le Fort, la Mutine, & la Galiotte à bombes s'approcherent de la Ville ; la Galiotte assés près pour la bombarder, & les deux Vaisseaux assés pour soûtenir la Galiotte. 1697.

Tout étoit en marche le 13. lorsque M. de Pointis s'avisa d'aller devant avec son Canot, pour examiner l'endroit, où la descente se feroit plus commodément, mais comme il approchoit, il fut fort surpris de voir les vagues briser sur des Rochers à fleur d'eau ; il s'en fallut même assés peu que ces vagues ne remplissent son Canot, où MM. de Levi, Ducasse, & du Tilleul étoient avec lui. Il coula le long de la plage en descendant vers Car-

MM. de Pointis, Ducasse, de Levi, & du Tilleul se trouvent en danger à la Côte de Carthagene.

1697. Carthagene, esperant trouver quelque recoin plus favorable, mais la Mer y étoit encore plus rude, & comme il s'étoit un peu trop approché du rivage, le Canot se mit en travers, & fut d'abord à moitié rempli; il couroit risque d'y rester, lorsque M. de Levi s'étant mis à l'eau, & par son exemple, faisant faire des efforts extraordinaires aux Matelots, le Canot, qui avoit touché sur des Rochers, fut remis à flot. Alors M. de Pointis désabusé, que Carthagene fût accessible par cet endroit, d'autant plus que le têms étoit calme, fit sur le champ avertir les Chaloupes de ne point approcher.

La Flotte mouille devant Boucachique.

Le 14. la Flotte appareilla dès le matin, & se mit en devoir de ranger la Côte la sonde à la main, pour canonner la Ville; mais le Sceptre ne put approcher assés près pour cela; le Saint Louis & le Fort toucherent même un peu sur la Vase, ce qui ne les empêcha pourtant point de faire un grand feu, auquel on ne se mit pas fort en peine de répondre. Carthagene n'avoit de ce côté-là que des palissades, & des bouts de murailles assés mal en ordre: mais la nature a pourvû à la sûreté de cet endroit, par les brisants, dont j'ai parlé, & qui le rendent inabordable. Le Général, qui vouloit reconnoître tous les fonds de cette plage, ne voulut pas aller mouiller ce jour-là devant Boucachique; il fit jetter les ancres si-tôt qu'il fut sorti de dessus une plaine, qui avoit servi long-têms de promenade aux Habitans de Carthagene, & que la Mer couvroit toute entiere depuis 80. ans. Il envoya aussi-tôt les Chaloupes sonder de tous côtés, & il donna ordre au Marin d'aller mouil-

mouiller devant la Passe, afin d'empêcher qu'il n'en sortît des Bateaux, pour porter des 1697.
avis à Portobelo, ou pour sauver de l'argent. Les Chaloupes rapporterent qu'il y avoit 20. brasses, jusqu'auprès de terre, & que la Côte se recourbant vers le Sud, faisoit un abri près du Fort; que partout ailleurs la Mer étoit trop grosse, pour tenter une descente, & qu'une petite pointe de terre mettoit en ce lieu-là les Vaisseaux à couvert du Fort. Sur ce rapport le Général résolut d'aller mouiller en cet endroit le lendemain, dès qu'il seroit jour, & cela fut executé. Mais avant que de m'engager davantage dans le récit de cette expedition; il est à propos de donner une description exacte & succincte de l'Etat, où se trouvoient alors la Ville de Carthagene, & tous les Forts, qui la défendoient.

Description de Carthagene.

L'entrée de ce Port admirable, qu'on appelle, comme je l'ai dit, le Lagon de Carthagene, est, ainsi que je l'ai déjà remarqué, fort étroite, d'où lui est venu le nom de *Bocca Chiqua*, duquel on a fait par corruption celui de Boucachique. Le Fort, qui le défend, est sur la gauche en entrant au milieu & au plus étroit de la Passe, à cause d'un petit Islet, qui se trouve vis-à-vis. Il est à trois lieuës au Sud-Ouest de Carthagene. On tourne ensuite pendant deux lieuës, depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord-Nord-Est, & l'on trouve sur la même main un second Fort, qui porte le nom de *Sainte Croix*. Les fortifications n'en étoient pas régulieres; mais sa situation le rend presque inaccessible: il n'y peut aborder à la fois que peu de Cha-

1697. loupes, & l'on n'y sauroit aller par terre; parce qu'il est environné de marécages, & d'un grand fossé plein d'eau, où la Mer dégorge. La Ville est à une lieuë de-là sur le même air de Vent; mais aux deux tiers du chemin, on rencontre de petites Isles, entre lesquelles le passage est fort étroit. Carthagene est divisée en haute & basse Ville. Celle-ci se nomme *Hihimani*, mot Indien, qui veut dire, *Fauxbourg*. L'une & l'autre étoient assés regulierement fortifiées, & elles sont séparées par un fossé, où la Mer entre, & sur lequel il y a un Pont Levis. Hihimani, qui est comme une Forteresse à 7. Bastions, est au Sud-Est de la Ville haute, qui est proprement ce qu'on appelle Carthagene, & à 400. toises Est-Sud-Est de Hihimani, on trouve dans la grande terre le Fort de *Saint Lazare*, où l'on va aussi par un Pont Levis. Ce Fort commande les deux Villes, & il est commandé lui-même par une Montagne de très-difficile accès. Notre-Dame de la Pouppe est éloignée de douze cens cinquante Toises de Saint Lazare au Sud-Est. C'est un Couvent de Religieux, dont l'Eglise regardée d'un certain côté a la figure d'une Pouppe de Vaisseau. Je reviens à M. de Pointis.

La descente se fait à Boucachique.

Le 15 à midi, toute la Flotte étoit mouillée un peu au Vent de la pointe. Le Sieur de Thesut fut envoyé reconnoître l'endroit de la Côte le plus propre au débarquement, & à son retour, le signal pour la descente fut donné. Les signaux avoient été réglés avec un grand soin, & chacun pouvoit être averti dans un moment de ce qu'il avoit à faire, ce qui

qui produisit un grand ordre, & une grande diligence dans les operations Il étoit midi, quand le signal pour la descente fut donné, & aussi-tôt M. Ducasse reçut l'ordre d'aller à bord du Furieux prendre 80. Negres, & de visiter avec eux les Bois, qui étoient sur le bord de la Mer; c'étoit pour voir, s'il n'y avoit point d'embuscade, & rien n'étoit effectivement plus aisé, que d'y empêcher la descente. Cela fut executé avec une extrême diligence, & M. Ducasse n'ayant trouvé personne, arbora un Pavillon blanc sur un Rocher, ainsi qu'il en étoit convenu avec le Général. Les Troupes étoient toutes prêtes dans les Chaloupes, elles partirent dans l'instant, & firent sans aucun obstacle leur descente dans une anse de sable, hors de la vûë du Fort. Il étoit deux heures après midi, M. Ducasse se mit aussi-tôt en marche avec ses Negres, vers le Lagon, & il trouva les chemins extrêmement rudes. M. de Pointis le suivoit à la tête d'un corps de Grenadiers, & à mesure que les Bataillons se formoient, on les faisoit défiler pour gagner un Bois, par lequel on pouvoit approcher de la Forteresse, sans être découvert. 1697.

Description du Fort de Boucachique, approches de ce Fort.

Il s'agissoit de couper la communication entre cette Place & la Ville, & cela auroit été aisé, n'y ayant en cet endroit qu'un demi quart de lieuë de trajet de la Mer au Lagon, s'il n'eût pas fallu prendre un assés long détour par le Bois, qui se trouva fort épais & fort embarassé. Des Negres furent commandés pour faire le chemin, & M Ducasse, pour les soutenir avec 150. Flibustiers. MM. de Pointis, de Levi, & de Sorel,

 mar-

1697. marchoient après à la tête des Grenadiers; à qui l'on avoit pareillement fait prendre des serpes, pour achever d'ouvrir les chemins; & après qu'on eut ainsi marché un quart de lieuë, on trouva un sentier, qui conduisoit du Fort à la Ville. M. de Pointis y fit avancer cent Grenadiers, & les alla poster à une portée de Fusil du Fort, dont l'épaisseur du Bois les couvroit: ensuite il fit plusieurs petits détachemens sur la droite & sur la gauche, pour empêcher les surprises & les sorties.

Tandis qu'on s'établissoit ainsi à Terre, le Saint Louis, se tirant un peu au large, commença sur les trois heures à canonner Boucachique. Le Sceptre & le Fort en firent autant peu de têms après; la Galiotte & deux Traversiers jetterent aussi quelques Bombes; cela dura jusqu'à minuit, & les Ennemis n'y répondirent que par un feu très-lent. Vers les six heures du soir, M. de Pointis, après avoir traversé une plaine, qui n'est qu'à une portée de Fusil du Fort, se trouva au pied d'une petite butte, où il y avoit un Village abandonné, & d'où il eut toute la commodité d'examiner la Place. C'étoit un quarré régulier, environné d'un bon Fossé sec de 18. pieds de creux, & de six toises de large: les approches de tous les côtés sont sur un Roc fort dur: les murailles avoient 32. pieds de haut & huit d'épaisseur, & ils étoient d'une pierre si dure, qu'un boulet de 36. tiré d'une portée de mousquet, n'y faisoit que blanchir; le Rempart étoit de 40. pieds: les Bastions & les Courtines du côté de terre étoient pleins; mais du côté de la Mer c'étoit des

des Cîternes & des Magasins terrassés à l'épreuve de la Bombe. Il y avoit environ 18. pieds de Galerie, 24. pieds de logement, 80. pieds de Place d'Armes, & sur le Rempart, 33. Pieces de Canons montés, tous à Barbette. 1697.

Prise d'une Pirogue chargée d'Hommes & de munitions.

Comme il étoit encore grand jour, quand on arriva au Village, on eut tout le loisir de s'y loger. Le Général y fit avancer deux Compagnies de Grenadiers, le Bataillon de la Chesneau, & 300. Flibustiers, qui y passerent la nuit. Le Bataillon de Bresme fut placé au milieu du Bois, au Carrefour du petit Sentier, & du chemin, qu'on avoit coupé, & l'on fit plusieurs détachemens pour garder les Avenuës : la nuit étant assés obscure, MM. de Sorel & de Canette, firent le tour de la Place sur le bord du Fossé, sans être apperçus : MM. de Pointis, de Levi & Joncourt, s'en approcherent aussi, & revinrent en sondant le terrein, qui à une certaine distance se trouva propre à faire des tranchées & des fascines. Sur les onze heures du soir, M. du Buisson de Varennes, qui commandoit du côté de la mer, proposa à M. de Pointis de faire une Batterie de mortiers sur une éminence, qui étoit fort proche du Fort, & le Général y ayant consenti, on y travailla avec tant de diligence, qu'elle fut en état de tirer dès le lendemain 16. sur les dix heures. Le même jour de grand matin, tandis que l'on préparoit toutes choses pour l'attaque, on découvrit une grande Pirogue, où il y avoit 60. Hommes, & des munitions de guerre, que le Gouverneur de Carthagene envoyoit à Boucachique. Les Flibustiers tirerent

1697. terent dessus, & tuerent 15. ou 16. Hommes; d'autres ayant voulu se sauver à la nage se noyerent, le reste fut pris; il y avoit dans ce Bâtiment deux Cordeliers, de qui on sut ce que M. Ducasse avoit déja appris la veille par des Prisonniers, qu'il avoit faits dans sa marche, à savoir que les Galions étoient à Portobelo. Ils ajoûterent que depuis la fin d'Octobre on les attendoit à Carthagene, & que leur séjour à Portobelo avoit été cette année beaucoup plus long qu'à l'ordinaire.

La place est battuë de toutes parts.

M. de Pointis envoya un de ces Religieux avec un Tambour au Gouverneur de Boucachique, pour lui représenter l'impossibilité de se défendre contre tant de forces, & lui faire des propositions avantageuses; mais quoique cet Envoyé, devant lequel on avoit fait passer plusieurs fois toutes les Troupes, en lui faisant accroire à chaque fois, que c'en étoit des nouvelles, & qu'on avoit promené dans toutes les Batteries, employât toute son éloquence à vouloir persuader ce dont il étoit lui-même très-convaincu; le Gouverneur fit réponse qu'il n'étoit pas encore têms de songer à capituler, & que s'il s'y trouvoit réduit, il profiteroit des offres, qu'on lui faisoit. Alors les Mortiers, dont on avoit fait une seconde Batterie à Terre, & ceux qui étoient montés sur la Galiotte & sur les Traversiers, commencerent à tirer; & le Fort s'étant approché, fit aussi un très-grand feu. Sur les deux heures après midi, deux grands Bateaux, ou demi-Galeres, dans lesquelles il y avoit 300. Hommes, parurent vent arriere, prenant la route de Boucachique: les Flibustiers se mirent en devoir de tirer dessus; mais

s'étant

s'étant trop tôt découverts, les Bateaux prirent le large, & continuerent leur chemin 1697. vers le Fort. Les Flibustiers, que MM. de Sorel, de Goyon, Canette, quelques autres Officiers, & même des Soldats étoient venus joindre, s'avancerent sur la Grêve, & firent grand feu, de sorte que les Bateaux, jugeant qu'il leur seroit impossible d'avancer, revirerent de bord, & retournerent à Carthagene. Un moment après, M. Ducasse voyant ses Gens trop exposés au Canon du Fort, leur proposa d'armer deux Bateaux pour courir sur ceux des Ennemis; mais au lieu de le suivre, ils tournerent droit au Fort, & firent un si grand feu de Mousqueterie, qu'ils obligerent bientôt les Ennemis à cesser celui de leurs Canons. Ils avancerent ainsi jusqu'au pied de la Contrescarpe, où ayant trouvé un bout de chemin couvert, qui faisoit un logement naturel, ils s'y posterent. M. de Pointis, en les voyant prendre ce chemin, & laisser M. Ducasse seul, crût d'abord qu'ils fuyoient, & ayant joint ce Gouverneur, lui dit, qu'il le plaignoit d'avoir à faire à de telles gens : mais Ducasse lui répondit, qu'il falloit les laisser faire, & qu'ils lui rendroient bientôt bon compte du Fort. Il ne fit qu'en rire, toutefois appercevant la bonne contenance des Flibustiers, & apprenant que M. de Sorel d'un côté, MM. de Goyon, Canette, & le Chevalier Marin de l'autre, s'étoient aussi approchés de la Place avec quantité d'Officiers, il crut devoir les soutenir, & conçut quelque espérance, qu'une attaque commencée si étourdiment pourroit avoir les suites, dont M. Ducasse s'étoit flatté.

1697. Prise de Boucachique.

Il restoit encore quelques Flibustiers derriere, & ceux-là fuyoient véritablement: les premieres volées de Canon des Ennemis, ayant jetté par terre plusieurs de leurs Camarades, la frayeur les avoit saisis. M. Ducasse leur cria de revenir, mais ils n'écoutoient plus rien; M. de Pointis, qui les rencontra, courut sur eux la Canne à la main, mais il y gagna peu. Alors le Général accompagné de MM. de Levi & Ducasse, marcha vers la Mer, & quand il eut fait environ cent pas, il commanda à la Chesneau, Lieutenant de Vaisseaux, & Commandant d'un Bataillon de Grenadiers d'aller soutenir les autres Flibustiers. Ceux-ci continuoient à faire un feu terrible, & non seulement le Canon de la Place ne tiroit plus; mais les Mousquetaires même n'osoient plus tirer qu'à couvert de leurs retranchemens. Alors tout fut en mouvement: les Flibustiers, que les Fuiards avoient enfin rejoints, environnoient presque le Fort, avoient planté leurs Drapeaux sur le bord du Fossé, s'étoient rendus maîtres de l'entrée du Pont, & demandoient des Echelles: du Buisson de Varennes, qui étoit au poste du débarquement avec deux Bataillons, accourut avec les Troupes à travers le bois; M. de Coëtlogon descendit à Terre avec beaucoup de monde & des échelles, & MM. de Pointis, de Levi, & Ducasse, gagnerent aussi le pied de la Contrescarpe; mais au moment qu'ils y arriverent, le Gouverneur arbora le Pavillon blanc. La Garnison parut en même-têms sur le Rempart, & demanda s'il y avoit bon quartier. M. de Pointis s'avança sur le Pont, & fit dire que le bon

bon quartier y étoit, mais que c'étoit tout, & que si l'on ne jettoit sur le champ les Armes dans le Fossé, il alloit faire planter les échelles, après quoi il ne répondroit plus de rien. On vit aussi-tôt voler les Armes & les Chapeaux, & le Fort retentit de cris de *Viva él Rey*. 1697.

Alors M. de Pointis se présenta à la Porte, qu'on fut long-têms à ouvrir, parce qu'elle étoit extrêmement embarassée de Barricades: il commençoit à s'impatienter, & à faire grand bruit, lorsqu'un Homme, qui descendit avec une corde, vint lui faire des excuses de la part du Gouverneur, & un moment après la porte fut ouverte. Le Gouverneur D. Franchés Ximenés s'approcha aussi-tôt les Clefs à la main, & en les présentant au Général François, il lui dit qu'il lui remettoit les Clefs de toutes les Indes Espagnoles. M. de Pointis lui accorda la liberté pour sa Personne, pour quelques-uns des principaux Officiers, & pour le Président de Sainte Marthe, qui s'étoit trouvé renfermé dans la Place, & qui y avoit même été blessé. C'est ainsi que le Fort de Boucachique succomba dès le premier jour du Siege, sous l'heureuse témerité d'une Troupe de Flibustiers, qui y perdirent environ 40. des leurs, presque tous, lorsque s'étant decouverts en courant sur la Gréve, ils essuyerent le feu des Ennemis: il y en eut environ autant de Blessés; M. Ducasse le fut à la cuisse, M. Canette Ingenieur au bras, & M. Marin au genoux: ce dernier mourut de sa blessure. Il y avoit dans ce Fort des provisions & des vivres pour deux mois: la Garnison avoit été de 300.

 Hom-

1697. Hommes, suivant M. de Pointis, & de 200. selon d'autres; il y en eut près du tiers de tué ou de blessé. La Roche du Vigier y fut mis avec cent Soldats des Garnisons de la Côte; mais on ne voulut pas permettre à aucun Flibustier d'y entrer, ils furent même asſés maltraités par les Officiers, qui les ménacerent de faire tirer sur eux, s'ils ne s'éloignoient. C'étoit, dit-on, la seule condition, que les Espagnols avoient demandée; mais on n'en voit pas trop la raison, puisqu'ils sortoient de la Place.

Les Flibustiers sont commandés pour aller se rendre Maîtres de N. D. de la Poupe. Sédition à ce sujet.

Le lendemain 17. les Vaisseaux, après qu'on y eut rembarqué une partie du monde, & les Mortiers, commencerent à se touër pour entrer dans le Lagon: cela occupa tout le jour, & l'on remit au 18. la marche, qu'il falloit faire pour attaquer le Fort de Sainte Croix. Le Vermandois entra le premier, & alla mouiller à la vûë de la Ville; mais dès qu'il parut, les Espagnols mirent le feu à trois Gallions & à une demie Galere, qu'ils avoient dans le Port, puis ils coulerent à fond quelques autres Bâtimens dans la Passe, qui est fort étroite entre les petites Isles, dont j'ai parlé. Les Flibustiers faisoient toûjours grand bruit sur l'affront, qu'ils prétendoient avoir reçu; pour les consoler on leur proposa d'aller prendre & piller Notre-Dame de la Poupe; ils y consentirent, & sur les quatre heures du soir ils furent embarqués pour passer de l'autre côté du Lagon. Comme la blessure de M. Ducasse ne lui permit pas de se mettre à leur tête, M. de Galifet fut chargé de cette Expedition; les Flibustiers ne doutoient ni de la valeur, ni de la capacité

de

de cet Officier ; mais j'ai déjà dit qu'ils ne l'aimoient pas, ils lui déclarerent tout net, qu'ils ne marcheroient point sous ses ordres, & il y en eut même, qui n'étant pas encore dans les Chaloupes, refuserent d'y entrer. Il les menaça, & usa, dit-on, de quelques coups de main, pour faire embarquer un de ces Séditieux ; mais cet Homme se défendit, & le prit à la Cravatte. 1697.

Il en porta sur le champ sa plainte au Général, qui s'étant fait montrer le Coupable, ordonna qu'on le liât à un arbre, qu'on appellât un Confesseur, & qu'on lui cassât la tête, dès qu'il seroit confessé. Il ne restoit plus que le dernier Acte de cette Tragédie, lorsque M. de Galifet, qui crut cette occasion favorable, pour regagner les Flibustiers, vint demander grace. M. de Pointis se rendit très-difficile ; mais enfin, il se laissa vaincre, & le Patient fut délié. On avoit averti le Général que le Capitaine Pierre étoit un de ceux, qui avoient levé l'Etendart de la Rébellion, & ce Capitaine étoit déjà embarqué : M. de Pointis se mit dans un Canot, l'alla saisir sur son Bord, & lui dit de se préparer à la mort. Il ajoûte dans son Journal, que ce coup d'autorité consterna toute la Troupe, & qu'il parut tant de soumission, accompagnée de grands cris de *Vive le Roi*, qu'il ne put s'empêcher de faire encore grace; mais que ce fut en déclarant aux Flibustiers, qu'à la premiere plainte, que M. de Galifet lui porteroit contr'eux, il les feroit décimer. D'autres Mémoires rapportent la chose autrement, & disent que M. de Pointis fit grace, parce qu'il n'avoit point d'autre

1697. moyen de sortir d'un fort mauvais pas, où sa trop grande confiance l'avoit engagé, & de se retirer des mains de gens, qui paroissoient poussés à bout, & qui entroient en fureur. Ce qui est certain, c'est que la grace fut accordée aux conditions que M. de Galifet seroit reçû pour Commandant. Le Couvent de Notre-Dame de la Poupe, & les Fortifications, qu'on y avoit faites, ne couterent aux Flibustiers que le Voyage; mais ils trouverent tout cet endroit-là abandonné, & entierement dégarni, de sorte qu'ils n'y firent aucun butin.

Le Fort de Sainte Croix abandonné.

Le 18. M. de Pointis étant assuré d'être soutenu par les Vaisseaux, qui étoient entrés dans le Lagon, se mit en marche à la pointe du jour avec la meilleure partie des Troupes, ausquelles il avoit fait prendre des vivres pour deux jours, & arriva sur le midi à un vieux Château ruiné, éloigné d'une demie lieuë de Sainte Croix. Le Vicomte de Coëtlogon, qui étoit de jour, prit ensuite les devants avec une partie des Grenadiers, afin d'aller choisir un campement commode, & le plus près qu'il se pourroit du Fort, que le Vermandois eut ordre de canonner. Le Général, après avoir un peu rafraîchi ses Troupes, le suivit de près, & il n'avoit pas encore fait beaucoup de chemin, lorsque des Officiers envoyés par M. de Coëtlogon, lui vinrent donner avis que le Fort étoit évacué, le Canon emporté, & le logement brûlé. C'étoit pourtant une très-bonne place: elle étoit moins grande & moins réguliere que Boucachique; mais elle avoit de bons fossés, un chemin couvert, & un glacis en bon

bon état; elle étoit inacceſſible du côté de la Terre, à cauſe des Marais, & des Bois nouvellement coupés, qui pendant plus d'une lieuë, en rendoient les approches impraticables. D'ailleurs, ſon Canon auroit pû empêcher les Vaiſſeaux d'avancer aſſez vers la Ville, pour la canonner. Mais le Gouverneur de Carthagene ne vouloit pas courir les riſques de perdre encore cette Garniſon, & il ne put ſe perſuader que Sainte Croix pût tenir long-têms devant des gens, qui avoient pris Boucachique en ſe jouant. 1695.

Comme il étoit de bonne heure, quand M. de Pointis eut rejoint M. de Coëtlogon, il voulut profiter de ce qui reſtoit de jour, pour conſiderer Carthagene de ce côté-là, & il s'en approcha de fort près, accompagné de MM. de Levi & de Sorel. Il obſerva qu'entre la Mer & les Marais, il n'y avoit qu'une crête de Sable d'environ 20. toiſes, ſur laquelle battoient trois Baſtions, & ſi baſſe, qu'apparemment on n'y creuſeroit pas deux pieds, ſans trouver l'eau. Les Remparts étoient remplis de perſonnes de toutes conditions, qui regardoient le Camp des François, lequel s'étendoit depuis Sainte Croix, juſqu'à l'endroit, où étoit le General, & leur contenance paroiſſoit fort aſſûrée; ce qui n'empêcha pas M. de Pointis d'envoyer ſommer le Gouverneur D. Diegue de Los Rios, lequel répondit, que ſi on l'attaquoit bien, il ſe défendroit encore mieux. La nuit approchant, le General, qui n'avoit pas bien pû voir diſtinctement le pied du Rempart, & qui vouloit ſavoir s'il y avoit un Foſſé, donna ordre à M. de Bremes de l'aller reconnoître: de

1697. Brêmes y alla, & rapporta que l'eau du Marais baignoit presque partout le pied des murailles, qu'il regnoit seulement autour d'une partie du plus gros Bastion, appellé de Saint Domingue, une lisiere de Sable, & que de l'autre côté, ce Bastion avoit le pied dans l'eau. Sur cet avis, il fut jugé, qu'il y auroit de la folie à vouloir attaquer la Ville de ce côté-là, & qu'il falloit passer l'eau pour former le Siege de Hihimani. Le Sieur de Paty fut envoyé avec les Negres, qu'il commandoit, pour chercher un lieu propre au débarquement, & comme il eût rapporté qu'il en avoit trouvé deux, MM. de Pointis, de Levi & de Sorel, traverserent sur l'heure avec les Grenadiers, & le Bataillon de la Chesneau, conduits par des Prisonniers, que Paty avoit faits, & qui les menerent fort bien. Ils débarquerent vis-à-vis la hauteur, sur laquelle étoit bâti le Fort de Saint Lazare, & ils y rencontrerent M. de Galifet, qui, après avoir laissé à Notre-Dame de la Poupe un détachement pour garder ce poste, s'étoit avancé pour attaquer Saint Lazare; mais sa Troupe, avec laquelle il n'étoit pas bien réconcilié, n'avoit pas voulu donner. MM. de Coëtlogon, la Motte Michel, & la Motte d'Herant passerent ensuite avec les Troupes, n'ayant laissé que 20. Hommes avec un Sergent dans Sainte-Croix, & le Bataillon de Brêmes entre ce Fort & la Ville, pour observer les mouvemens des Ennemis.

Prise du Fort de S. Lazare. Tandis que les troupes passoient, le Général s'étant mis à la tête des Grenadiers, marcha au Fort Saint Lazare, & à l'entrée de la nuit il arriva dans un Village abandonné au

pied

pied de la montagne, sur laquelle ce Fort est bâti. Il eut encore le têms de bien examiner toutes choses de cet endroit-là, & puis il alla camper entre le Fort & N. D. de la Poupe, dans un autre Village, où les troupes le joignirent pendant la nuit. Le matin du 20. M. Dubuisson eut ordre d'entrer dans la petite rade avec quatre Vaisseaux, pour canonner les deux Villes & soutenir la Galiotte, & les deux Traversiers, qui devoient les bombarder; mais il trouva les vents si contraires, & la passe si étroite, qu'il entra seul avec le Vermandois qu'il montoit. Le Saint Louis entra le lendemain, & ce jour-là un Traversier & la Galiotte commencerent à bombarder. L'autre Traversier coula à fond en allant prendre son poste; on le releva le 22., & on plaça son mortier à terre. Pour revenir à l'attaque de Saint Lazare, vingt Flibustiers furent postés le 20. sur la croupe d'une montagne, qui commandoit ce Fort, & cela pour favoriser les travailleurs, qui commencerent à ouvrir un chemin dans le bois, afin de gagner une autre montagne, sur la droite à demi-portée du fusil du Fort, & d'y placer un mortier. Ces travailleurs étoient soutenus par des Grenadiers, & à mesure que le chemin s'ouvroit, on y faisoit défiler les Troupes. Sur les deux heures on arriva sur un terrein découvert, qui est au pied de la montagne, sur laquelle étoit bâti S. Lazare, & on y fit avancer les Troupes, qui y marcherent tambours battant. On tira de là deux chemins dans le bois, pour embrasser la montagne, & le Fort; M. de Pointis ayant pris celui de la gauche, & M. de Levi celui de la droite, ils mar-

1697.

1697. marcherent jusqu'à mi-Côte sans être vûs; mais ensuite on les découvrit, & l'on tira sur eux avec succès. A ce feu ils opposerent celui des Grenadiers, & celui des Flibustiers, qui étoient toûjours très-vifs. Enfin MM. de Pointis & de Levi arriverent au pied des murailles, & furent bien-tôt suivis de toutes les Troupes, ce qui étonna si fort la Garnison, qu'elle abandonna la place, & se retira dans Hihimani. Saint Lazare n'étoit considerable, que par sa situation, & n'avoit que six Canons montés, qui furent d'abord pointés contre la basse Ville, par M. de Mornay, qui avoit eu ordre d'entrer dans la Place avec cent Flibustiers.

Attaque de Hihimani.

Dès qu'ils y furent, le Canon de Hihimani commença de faire un feu si terrible sur le Fort & sur les Troupes, qu'il fallut se mettre à couvert derriere la montagne. Les François eurent dans cette attaque 60. Hommes tués ou blessés, M. de Vezins fut du nombre des premiers; MM. Simonnet & de Vaujour de celui des seconds. Le 21. on ne fit rien du côté de terre: le 22. le mortier du Traversier, qui avoit coulé à fond, étant en état, on commença à battre un ouvrage, qui étoit au milieu du Pont de Hihimani à la grande terre. Le feu de cette Place étoit toûjours très-grand, & M. de Pointis fut blessé au haut de la poitrine, ce qui l'obligea de garder le lit pendant plusieurs jours, & de laisser le commandement à M. de Levi. Il étoit deux heures après midi, lorsque la batterie, dont je viens de parler, commença de tirer, & des six premieres bombes, deux tomberent dans l'ouvrage, où elles firent un tel

tel effet, que les Ennemis l'abandonnerent. 1697.
Le 23. on travailla à une batterie de deux Canons, qui ne purent tirer que le 24. Les Ennemis y répondirent, & il y eût tant de gens blessés, qu'on fut contraint d'abandonner cette batterie. Le 25. on en dressa deux autres sur la droite & sur la gauche de Saint Lazare, & par l'extrême diligence de MM. de Levi & de Coëtlogon, elles commencerent à tirer le 26. sur les neuf heures du matin. Le même jour on en fit une troisiéme, pour battre en brêche, & elle commença à tirer le 27. sur la porte de Hihimani. La nuit suivante la tranchée fut ouverte à la porte de la Chapelle du Village, dont nous avons parlé, & elle fut poussée jusqu'au pont. La nuit du 29. au 30. on travailla à une quatriéme batterie à la tête de la tranchée, pour raser deux flancs, qui défendoient le pont, & l'on y travailla avec d'autant plus de facilité, que le feu des Ennemis étoit fort ralenti.

On prend un Bateau de Portobelo.

L'occupation du plus grand nombre des Flibustiers pendant toutes ces attaques, fut de faire feu de leurs Boucaniers sur les batteries des assiegés, d'aller en parti pour faire des Prisonniers, de ravager le pays, & surtout d'écarter les secours, qu'on cherchoit à introduire dans la Ville ; commissions dont ils s'acquitterent parfaitement. Faute de chevaux & d'autres bêtes de charge, on employoit les Negres & les Matelots, que les gens de la Côte appelloient les Negres Blancs, à trainer les Canons & les Mortiers, à porter les boulets, & à dresser les batteries. Sur ces entrefaites une Barque dépêchée de Portobelo par le Général des Gallions au Gouver-

1697. verneur de Carthagene, entra sans se défier de rien à Boucachique, & fut arrêtée par les Frégates le Marin & l'Avenant, qu'on y avoit laissées. On y trouva des Lettres en réponse aux avis, que le Gouverneur avoit donnés de l'approche des François, & elles entroient dans un fort grand détail des précautions qu'on prenoit, pour mettre les Gallions & leur charge en sûreté. Elles marquoient en particulier qu'une partie de l'argent avoit déja été débarquée dans les Châteaux, & qu'on avoit differé la résolution de faire tout reporter à Panama, jusqu'à ce qu'on fût plus instruit du dessein des François, dont le Général desiroit fort d'être éclairci au plûtôt.

Hihimani pris d'assaut.

Le 30. M. Ducasse monta la garde à la tranchée avec M. de Marolles 150. Hommes du Bataillon, que commandoit ce dernier, la Compagnie des Grenadiers de Montrosier, 100. Flibustiers & quelques Negres. Sur les dix heures un de ces Negres, qui étoit natif de Carthagene, s'avança jusqu'au pied de la brêche, ayant à la main un Drapeau parlementaire. On vint à lui, & on lui demanda, s'il étoit chargé de quelque proposition; il répondit qu'il étoit venu savoir des nouvelles de ses parens, & que s'il avoit un conseil à donner à ses Compatriotes, c'étoit de n'attendre pas qu'on vînt les forcer; qu'ils avoient à faire à des gens, ausquels rien ne résistoit, & qui ne feroient quartier à personne, si on les laissoit monter sur la brêche. Ce pourparler fit cesser pendant quelque têms les batteries; M. Ducasse s'approcha avec quelques Officiers, le Commandant Espagnol parut, & on lui répeta ce que le Negre venoit de dire.

dire. Il demanda deux heures de suspension d'armes, pour conferer avec le Gouverneur, 1697.
& on lui offrit de ne point tirer pendant une demie heure, après quoi on l'avertit qu'on n'écouteroit plus rien. Cependant M. Ducasse profita de l'occasion, pour observer la brêche de fort près, & il la trouva praticable. Il en alla aussi-tôt faire son rapport à M. de Pointis, & lui conseilla de faire donner sur le champ l'assaut, qui avoit été résolu pour le lendemain. M. de Pointis y consentit, & les Troupes furent commandées dans cet ordre.

Après celles de la tranchée, marchoient 200. Grenadiers, les Bataillons de la Chesneau les suivoit, puis celui de Pimont avec les pelles & les outils. 150. Hommes de Marolles, le Bataillon de Bresme, celui de Simonnet, les Flibustiers, les Habitans de la Côte & les Negres. Sur les quatre heures M. de Pointis se fit porter dans la batterie Royale, & dès qu'il y fut, il envoya ordre de donner. MM. Ducasse, de Marolles, de Montrosier & du Rollon, sortirent aussi-tôt à la tête des Grenadiers de la tranchée, M. Ducasse ayant encore avec lui 30. Volontaires, qui ne le quittoient point & se distinguerent fort dans toutes les rencontres. MM. de Levi, de Coëtlogon, & de Sorel les suivirent avec un gros d'Officiers; les Flibustiers commandés par Macari, & soûtenus du Bataillon de la Chesneau marchoient après, mais voyant les troupes suivre les detours des boyaux & des chemins couverts; ils couperent tout droit, & forcerent un passage, avant que les Grenadiers fussent arrivés. M. Ducasse & le Sr. le

Page

1697. Page s'étoient mis à leur tête & le premier arbora sur le Rampart le Pavillon de France. Cependant les Bastions de la Place, qui depuis deux jours ne tiroient presque plus, firent un très-grand feu, ce qui n'empêcha pas les Troupes de sortir à l'exemple des Flibustiers par-dessus la tranchée, & de marcher à découvert l'espace de plus de 150. toises jusqu'au pied de la brêche. Les deux Marolles, Montrosier & du Rollon devancerent les Grenadiers de 20. pas, mais ils furent arrêtés vers le milieu de la brêche, & tous quatre blessés. MM de Levi & de Sorel, & plusieurs Officiers arriverent dans le moment avec quelques Grenadiers, firent abandonner la brêche aux Ennemis, & se rendirent maîtres de la plate-forme de dessus la porte.

On songea ensuite à déloger les Ennemis postés dans deux flancs, qui battoient le pied de la brêche, d'où ils incommodoient fort les Troupes, & on en vint à bout à coups de fusils & de grenades. Ceux des nôtres, qui étoient montés sur la plate-forme, voulurent descendre alors, mais étant à la moitié des rampes, ils furent attaqués par des gens retranchez sous la voute. Le combat y fut assez vif, mais au bout d'un quart d'heure les Espagnols furent forcés, & presque tous passez au fil de l'épée. Le Commandant de Hihimani s'y étoit fait porter dans un fauteuil, & donna ses ordres avec une grande présence d'esprit; enfin voyant tout desesperé, il se nomma; & on le fit Prisonnier. Ce passage étant libre, les Troupes prirent à droite & à gauche, le long d'une grande ruë, qui aboutit à la porte de Carthagene, menant toûjours les

les Ennemis battant. Ceux-ci, quand ils furent à la vûë de cette porte, firent ferme, 1697. mais on les répoussa jusqu'au Pont, qui joint les deux Villes, & la porte ayant été fermée, une partie des Espagnols resta dehors. Ils revinrent alors à la charge, & firent reculer quelques-uns des nôtres, qui les avoient suivis de plus près, mais qui ayant rejoint le gros, les répousserent à leur tour. On ne douta point ensuite qu'ils ne fussent rentrés dans la Ville, parce que la nuit avoit empêché de voir que la porte étoit fermée. Ainsi on ne songea plus qu'à se retrancher à la tête des ruës, en attendant le jour.

Perte des Assiegeans.

Comme on étoit occupé à ce travail, ceux des Ennemis, qui étoient restés dans Hihimani, tenterent une seconde charge, mais on tira sur eux, & ils s'enfuirent vers la porte de la Ville, qu'on leur ouvrit, puis on recommença à faire grand feu sur nos rétranchemens. Nous eûmes ce jour-là 250. Hommes de tués ou blessés: à la derniere charge des Ennemis le Vicomte de Coëtlogon reçut dans l'épaule une blessure, qui d'abord ne parut pas dangereuse, & dont il mourut pourtant peu de têms après. Le Chevalier de Marolles, & le Chevalier du Rollon eurent une cuisse cassée, on les leur coupa, & on ne les sauva point. Le Chevalier de Pointis neveu du Général eut le genou fracassé & en mourut aussi. M. Ducasse, qui avoit paru le premier au haut de la brêche le sabre à la main avec ses Volontaires, & quantité de Flibustiers, fut blessé en trois endroits, & dit qu'il ne se soucioit pas de mourir après cette action. Les autres blessés furent MM. de Sorel,

1697. rel, de Fouilleuse, de Forille, de Marigni, Houillon, de Francine, de Montrosier, de Boucy, de Saint Julien, de Vaujours, de Vignancourt, de Goyon, de Moussac & de la Garde. Mais la perte fut incomparablement plus grande de la part des Ennemis, il y en eut d'un seul article 200. qui s'étant refugiez dans une Eglise, y furent tous passés au fil de l'épée.

La Ville haute bat la chamade.

Le lendemain premier de Mai & le jour suivant on travailla à faire des batteries & à monter des Canons sur les bastions d'Hihimani pour battre la Ville, qu'on bombardoit aussi toûjours par Mer & par Terre. Le troisiéme les Assiegeants faisant grand feu de leurs Canons, M. Dubuisson de Varennes mit en travers le Vermandois & le Sceptre pour y répondre, ce qui lui réussit de telle sorte, que le Gouverneur sans attendre l'effet des batteries, dont nous avons parlé, fit arborer plusieurs Pavillons blancs & battre la chamade. Il envoya ensuite des Députés à M. de Pointis, pour lui demander ce qu'il souhaitoit, le Général répondit qu'il vouloit la Ville & tout ce qui étoit dedans; qu'on commençât par lui donner des Otages, & que pour lui il ne donneroit que sa parole: on ajoûte que les Députés ayant voulu parler de capitulation; il leur dit que les conquerants ne capituloient point. Le même jour on eut avis qu'il devoit arriver incessamment un secours de 11000. Hommes, lesquels devoient entrer la nuit par la porte de Sainte Catherine, à la veur d'une attaque, qu'ils feroient au Camp. Aussi-tôt M. Ducasse fut posté avec 800. Hommes vers le Bastion Sainte Catherine, &

& M. Dubuisson avec 500. vers le Bastion Royal; le reste des troupes resta toute la nuit 1695.
sous les armes, & le lendemain on sut que le secours, ayant appris la perte de Hihimani, s'en étoit retourné. M. de Pointis ne parle que de 500. Flibustiers commandés par M. Ducasse, & d'un Bataillon de 300. Hommes, qui alla attendre l'Ennemi dans des défilés, où il falloit qu'il passât. Le Général ajoûte que le lendemain il envoya M. de Galifet avec une moindre troupe pour répousser les Ennemis, s'ils paroissoient, mais qu'ils ne parurent point.

Articles de la Capitulation.

Le troisiéme de Mai M. de Pointis, qui avoit pris le parti d'en user poliment avec le Gouverneur de Carthagene, signa enfin une capitulation, dont voici les principaux articles. 1°. Qu'il sortiroit par la brêche avec tous ceux, qui portoient les armes, tambours battant, & quatre pieces de Canon. 2°. Que les thrésors du Roi Catholique & autres effets appartenants à ce Prince, seroient remis au Général par ceux, qui les auroient entre les mains, avec leurs Livres de verifications. Que les Marchands lui apporteroient aussi les leurs, & lui mettroient en main tout l'argent & les effets, dont ils étoient chargés pour leurs Correspondants. 3°. Qu'il seroit fait une somme pour le voyage de ceux, qui prendroient le parti de s'en aller, & qu'on leur laisseroit un nombre d'Esclaves nécessaires pour le service d'un chacun, suivant son état & sa qualité. 4°. Que les Habitans seroient tenus sous peine de confiscation entiere, de declarer tout l'or, l'argent & les pierreries qu'ils avoient, & qu'on leur en laisseroit la

moitié

1697. moitié. 5°. Qu'il ne seroit point touché aux Eglises, ni aux Convents. 6°. Qu'il seroit libre à un chacun de se retirer où bon lui sembleroit, en abandonnant tous ses biens, qui seroient confisqués. 7°. Que ceux, qui voudroient demeurer, seroient maintenus, à l'argent près, dans leurs possessions, comme les autres Sujets du Roi.

M. de Pointis prend possession de Carthagene.

Sur ce qui avoit été reglé que chacun emporteroit une certaine somme d'argent pour se conduire, & cela sous condition d'être fouillé, le Gouverneur envoya prier le Général d'accorder aux principaux Officiers, & à quelques autres personnes de considération le double de ce dont on étoit convenu. Cela montoit à 2000. écus par tête; mais comme on ne demandoit pas cette grace pour un grand nombre de personnes, elle fut accordée. Le Général prit ensuite ses précautions, pour empêcher que ceux, qui vouloient se retirer, ne le fissent pas, sans avoir déclaré ce qu'ils avoient d'argent; & le sixiéme, le Comte de Los Rios, suivi de ce qui passoit pour sa Garnison au nombre de 2800. Hommes sous les armes, sortit au milieu de deux files, formées de tout ce qu'on avoit pû rassembler de soldats, de Flibustiers, d'Habitans & de Matelots. Il étoit à cheval, aussi-bien que le Général, il le salua de l'épée, & après quelques paroles de civilité, il continua son chemin avec le Drapeau de la Ville & deux pieces de Canon, n'ayant pû emporter les deux autres, faute d'Equipage. On fouilla très-exactement les premiers, mais comme cela retardoit beaucoup, & ne produisoit pas grand'chose, le Général fit cesser, pour ne se

pas

pas mettre dans la nuit avec cet embarras. Il descendit ensuite de cheval, qu'il ne pouvoit plus soûtenir à cause de sa blessure, & s'étant fait mettre dans un fauteuil il entra dans la Ville précedé du Bataillon des Grenadiers, & environné de tous les Gardes de la Marine. Il alla d'abord à la Cathedrale, où il fit chanter le *Te Deum*; puis il fit publier qu'il donneroit le dixiéme à ceux, qui apporteroient de bonne foi leur argent, & à ceux, qui dénonceroient les particuliers, lesquels ne se declareroient pas. Il fit ensuite appeller les Superieurs des Maisons Religieuses, & leur dit que la conservation, qui leur avoit été promise, consistoit à n'être point endommagés en tout ce qui n'étoit point argent, qu'il s'étoit reservé en termes formels, sans quoi il n'auroit dépendu que d'eux, de ramasser dans leurs maisons toutes les richesses de la Ville. 1697.

Ces Declarations eurent une partie de leur effet. Pendant plusieurs jours on ne pouvoit fournir à recevoir & à peser les Especes. Toutefois M. de Pointis assûre que comme on avoit été averti de bonne heure par trois avis consécutifs du Roi d'Espagne, bien des gens avoient démenagé à la premiere allarme, que toutes les femmes de quelque consideration étoient sorties avec toutes leurs pierreries, les Religieuses & 120. mulets chargés d'or, & s'étoient retirés à 40. lieuës de là: de sorte que, quand on n'eût pas manqué la premiere descente tentée pour se saisir de N. D. de la Poupe, on seroit toûjours venu trop tard. Il ajoûte que l'honneur, qu'on venoit d'acquerir aux Armes du Roi, & huit ou neuf millions, que les Espagnols leur avoient

Butin fait à Carthagene.

gardés, le consolerent un peu de cette perte.
1697. Mais il ne dit pas que ces millions étoient des millions d'écus. Bien des gens ont même assûré que le butin avoit été de quarante millions de livres. Suivant le compte de M. Ducasse, il fut de plus de vingt millions sans les marchandises de prix, lesquelles furent détournées avec cinq ou six millions en or ou en argent. Un autre Mémoire ajoûte qu'il ne fut permis à aucun soldat d'entrer dans une seule maison, qu'elle n'eût été bien visitée par les Officiers, dont les principaux avoient, avant que de partir, chacun deux cens mille écus, sans ce qui devoit leur revenir sur l'armement. Quant à l'honneur, que les François s'étoient acquis par leur bravoure, il faut convenir qu'ils le perdirent bientôt par les crimes les plus odieux, & les excès les plus criants. La Capitulation violée, les Eglises profanées, leur argenterie enlevée, les Chasses des Saints brisées, les Vierges dépouillées jusques sur les Autels, la gêne donnée aux Religieux, grand nombre de malades, qu'on disoit n'en pouvoir pas revenir, & qu'on craignoit, qui ne communiquassent leur mal aux autres, abandonnés sans aucun secours dans l'Hôpital, où ils ont peri de rage & de desespoir; (les Flibustiers qui retournerent à Carthagene, comme nous le verrons bientôt, ayant raporté qu'ils en avoient trouvé un, qui respiroit encore, & qui s'étoit mangé le bras, & que d'autre s'étoient mangé les cuisses) : tout cela a sans doute fait souhaiter à ceux, qui sont zélés pour la veritable gloire de la Nation, qu'une Conquête si vantée pût être oubliée. On sait le chagrin, que causa au Roi le peu qu'on lui avoit

avoit appris de ces ſcandales, & la religieuſe généroſité, avec laquelle il arma un Vaiſſeau exprès pour reporter à Carthagene l'argenterie & les autres choſes ſacrées, dont on avoit dépouillé les Egliſes. 1697.

Conduite de M. de Pointis.

Il eſt vrai qu'on ne ſe porta point ſi-tôt à ces excès. M. de Pointis avoit même fait publier des ordres très-ſeveres, & il fit caſſer la tête à ſon premier Charpentier, qui étoit entré dans une maiſon malgré ſes défenſes, & y avoit volé quelque choſe. Il n'étoit pas tout à-fait autant maître des Flibuſtiers, & comme il étoit bien reſolu de ne point tenir la parole, qu'il leur avoit donnée, il ſongea d'abord aux moyens de les empêcher d'entrer dans la Ville. Quelques Mémoires diſent qu'ayant fait courir le bruit qu'une Armée de 10000. Indiens approchoit, il propoſa aux gens de la Côte d'aller au-devant d'eux. Ils donnerent, dit-on, dans le piege, & tandis qu'ils couroient après un Ennemi chimerique, le General mit à quartier tout ce qu'il jugea à propos. Au bout de quelques jours nos Braves revinrent, & dès qu'ils parurent, le General leur envoya dire qu'il avoit trouvé très-peu de richeſſes dans Carthagene, & qu'il ne leur conſeilloit pas d'y entrer, de peur de quelque émeute. Ils reçurent ce meſſage avec les juremens & les imprécations, qu'on peut imaginer, & après avoir jetté leur premier feu, ils voulurent aller s'éclaircir eux-mêmes de ce qui ſe paſſoit dans la Ville. Ils en trouverent les portes fermées & gardées par les Troupes du Roi; & peu s'en fallut, ajoûte-t-on, que ſur l'heure ils ne ſe miſſent en devoir d'y donner l'aſſaut: mais

1697. M. de Pointis leur envoya dire que son dessein n'avoit jamais été de leur interdire l'entrée de Carthagene, qu'il souhaitoit seulement qu'ils n'y entrassent pas si-tôt, ni tous à la fois, de peur d'effaroucher les Habitans, qui redoutoient extrêmement leur présence, & qui ayant traitté avec beaucoup de franchise, meritoient bien qu'on eût quelques ménagemens pour eux. M. Ducasse ne dit rien de tout ceci, sinon que les gens de la Côte n'eurent pas la liberté d'entrer dans Carthagene pendant tout le tems, qui fut employé à compter l'or, l'argent & les pierreries.

Conduite de ceux-ci avec les Habitans de Carthagene.

On peut bien croire que quand ils y furent une fois, ils ne s'y comporterent pas avec plus de moderation que les autres. Ils vérifierent effectivement bientôt les apprehensions des Habitans, lesquels pour se garantir des avanies, qu'ils en recevoient, s'aviserent d'un stratagême, qui réussit d'abord à quelques-uns; ce fut de prendre des Flibustiers même pour garder leurs maisons, & ils crurent les y engager en les payant bien. Il y en eut veritablement, qui furent fideles, mais ce ne fut pas le plus grand nombre. L'exemple même de ceux, qui ne le furent pas, corrompit bientôt les autres, & il fallut enfin renoncer à ces gardiens devenus les premiers & les plus dangereux voleurs. M. de Pointis, à qui les Interessés alloient faire leurs plaintes, les écoutoit toûjours avec bonté, & demandoit qu'on lui fît connoître les coupables, pour les punir, & faire restituer ce qu'ils avoient pris, mais c'étoit la difficulté; celui, qui venoit de faire le coup, étoit un moment après à l'Hôpital, où il faisoit semblant de trembler la fievre; ou bien il se déguisoit de telle sorte,

te, qu'on ne pouvoit le reconnoitre. Leurs Officiers gardoient un peu plus les bienséances: au fond ils pilloient comme les autres. 1697.

Ce qui se passe entre MM. de Pointis & Ducasse, après la prise de Carthagene.

Cependant, dès que Carthagene fut rendu, M. de Pointis declara qu'il avoit ordre de le garder, & en nomma M. Ducasse Gouverneur. Celui-ci voulut commencer l'exercice de son nouvel emploi par entrer en connoissance de l'argent, qu'on apportoit; ce n'étoit pas l'intention du General, qui fit une querelle d'Allemand au nouveau Gouverneur sur quelques permissions, qu'il avoit données; il y eut même sur cela des paroles fort vives entre ces deux Officiers; Pointis le prenant toûjours sur un ton fort haut, & Ducasse n'étant pas toûjours en humeur de tout souffrir. Enfin ce dernier se retira à Hihimani, & ne voulut plus se mêler de rien. Quelques jours après il envoya le Sieur le Page redemander à M. de Pointis les hommes, qu'il avoit tirés de S. Domingue, & lui declarer, en cas de refus, qu'il le rendroit responsable du tort, que la Colonie souffriroit d'une plus longue privation de toutes ses forces.

Mauvais traitemens faits aux gens de la Côte.

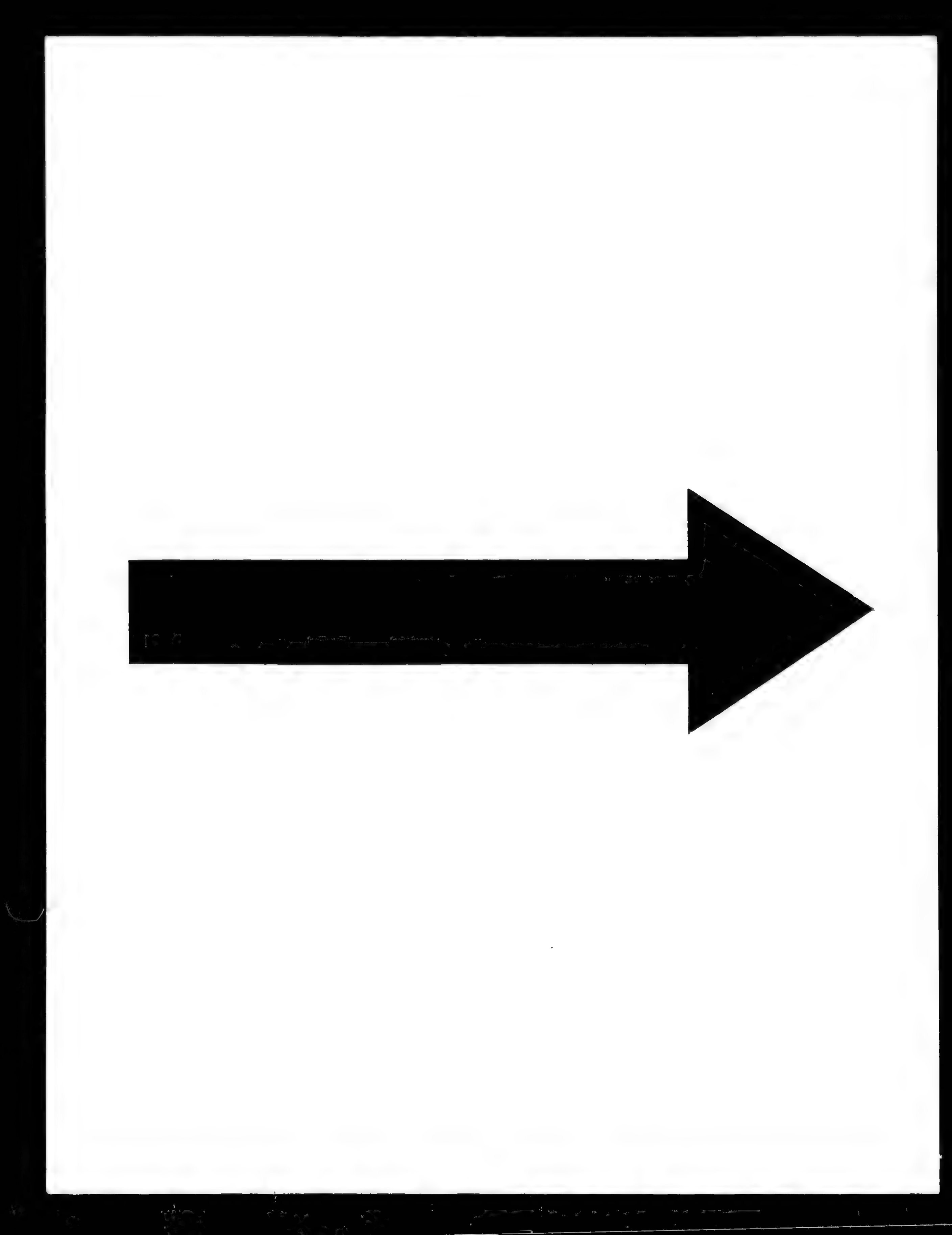
Dans le fond, ce n'étoit pas le seul dépit, qui faisoit agir en cela M. Ducasse; il mouroit un grand nombre d'Habitans & de Flibustiers, & ce n'étoit pas uniquement le mauvais air, qui causoit cette mortalité; les traitemens, qu'on leur faisoit, & le peu de secours, qu'ils recevoient dans leurs maladies, y contribuoient beaucoup. On les laissoit mourir de faim, plusieurs passoient des deux & trois jours sans rien prendre, & tous étoient obligés de manger les Chiens, les Chats & les Chevaux, quoique M. de Pointis

1697. tis se fût engagé à leur fournir des vivres, & qu'on eût compté sur cela. Lorsqu'on s'en plaignoit à lui, ou à ses Officiers, ils répondoient froidement que ces gens-là étoient accoûtumés à ces sortes de mets. Il est vrai que les Troupes du Roi n'étoient gueres mieux traitées, & il se passa sur cela des choses, qui firent beaucoup crier. Quoiqu'il en soit, le General répondit au Sieur le Page, qu'encore qu'il sentît le besoin de ceux, qu'on lui redemandoit, il consentoit que M. Ducasse les retirât, pourvû qu'il lui laissât un quart des Flibustiers, & une partie des Negres. Il eût même apparemment été bien aise que le Gouverneur de S. Domingue eût pris sur le champ ce parti, mais M. Ducasse n'avoit garde de quitter Carthagene, avant qu'on eût satisfait ses gens sur ce qui leur devoit revenir du butin.

Il renvoya donc à M. de Pointis MM. de Galifet & le Page, pour lui représenter qu'il étoit juste que quelqu'un de la Colonie fût présent à la recette de l'argent, afin de calmer les inquiétudes de tant de braves gens, qui y avoient un interêt si considerable. Le General répondit que la chose lui étoit en elle-même assez indifferente, mais qu'elle étoit contre sa dignité. Le Gouverneur comprit ce que cela vouloit dire, d'autant plus que pendant quinze jours, les portes & les principaux postes de la Ville avoient été gardés par les Troupes du Roi, & qu'à la réserve d'une Compagnie des gens de la Côte, qui occupoient un poste fixe, tous les autres, comme je l'ai déja dit, étoient retenus déhors. Toutefois pendant ces pour-parlers, il s'étoit fait

fait entre M. de Pointis & M. Ducaſſe une
eſpece de réconciliation par l'entremiſe de 1697.
MM. de Sorel, de la Motte d'Herant, de Galifet, & de quelques autres Officiers: ces deux Meſſieurs s'étoient vûs, mais le dernier continuoit à ne ſe mêler de rien, que des affaires les plus communes, dans leſquelles il y auroit eu de l'affectation à ne vouloir pas entrer. Enfin l'or, l'argent & les pierreries ayant été mis en caiſſes, le Général avertit le Sr. le Page que tous les Flibuſtiers pouvoient entrer, s'ils vouloient, dans la Ville. On vendit enſuite à l'encan [illegible]t ce qui ſe trouva de meilleur dans les m[illegible]s, & le Général en fit pareillemen[illegible]re le prix en caiſſe. Alors M. Ducaſ[illegible]voya de nouveau MM. de Galifet & le [illegible] pour l'avertir que les Avanturiers murmuroient beaucoup de ce qu'on ne parloit point de partager le Butin, avant que de l'embarquer. Il répondit que ſes intentions étoient fort droites, & que quand il auroit le compte du total, il feroit le partage d'une maniere dont on ſeroit content. Il parla ſur cela à ces Meſſieurs d'un ton ſi aſſûré, qu'il les perſuada, & qu'ils ne craignirent point d'engager leur parole & celle de M. Ducaſſe en garantie de la ſienne auprès des intereſſés, qu'ils vinrent par là à bout de calmer.

Ce ne fut pas pour long têms; dès le lendemain les Gens de la Côte voyant qu'on embarquoit toutes les caiſſes, s'échaufferent de nouveau, réſolurent d'empêcher qu'on ne continuât cet embarquement, & parurent déterminés à forcer le Général à faire le partage. M. Ducaſſe, qui en fut averti, les alla trou-



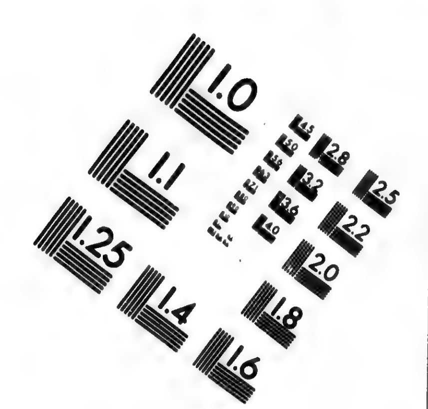
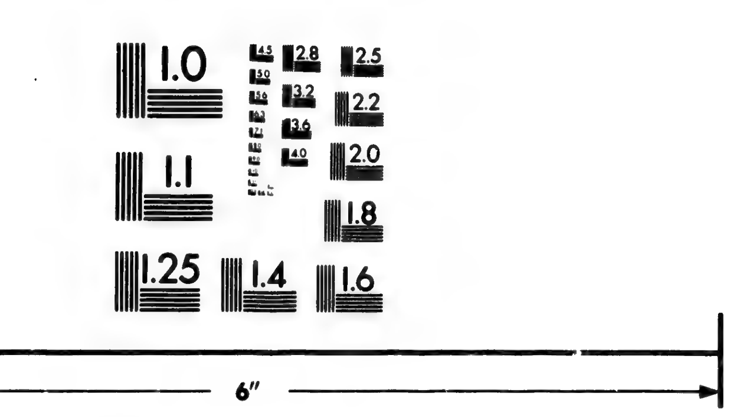
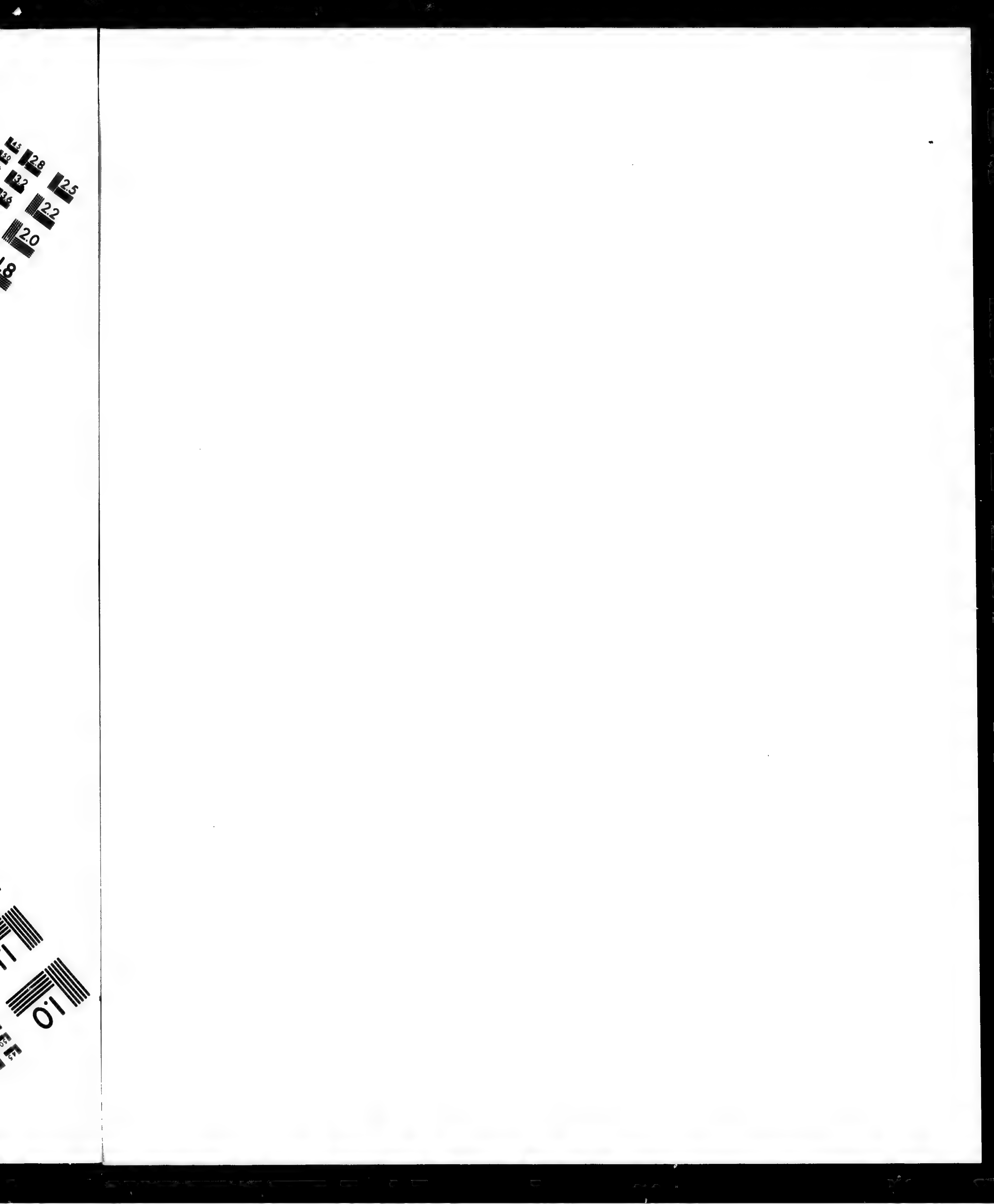


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





1697. trouver, les conjura de ne se point départir du respect, qu'ils devoient au Roi & à ses Officiers, & il ajoûta que s'ils vouloient absolument en venir à quelque violence, ils commençassent par lui ôter la vie, afin qu'il n'eût pas la douleur d'être le témoin de leur desobéissance. Il leur engagea de nouveau sa parole qu'ils seroient satisfaits, & il vint encore une fois à bout de les contenir. M. de Pointis rapporte dans son Journal qu'à la premiere proposition, qui lui fut faite par M. de Galifet, d'admettre quelqu'un de la Colonie à tout ce qui se passoit dans la Contadorie, où se faisoit la recette, il lui dit que s'il lui arrivoit jamais de se charger d'une pareille commission, il le mettroit en état de s'en répentir, néanmoins que pour ne point irriter des gens, dont il pouvoit avoir besoin pour lui aider à ramener en France les Vaisseaux du Roi, il récompensa les blessés & les estropiés, fit des gratifications considerables aux Capitaines, & à quelques Particuliers, qui s'étoient distingués, & crut que par le bien excessif, qu'il avoit fait à M. Ducasse & à ses Officiers, il les avoit réduits à ne plus rien desirer; mais que leurs prétentions allant beaucoup plus loin, il ne songea plus qu'à se tirer d'affaire par la fierté & la diligence.

On prend le parti de ne garder ni Carthagene ni Boucachique.

Ce qui faisoit craindre à ce Général de se trouver dans la nécessité d'avoir recours aux gens de la Côte pour son retour en France, c'est que s'étant rencontré à Carthagene dans une saison d'intemperie, laquelle ne manque jamais dans cette partie de la Côte des Indes, il étoit à peine maître de la Ville & des

des Forts, que l'air parut empoisonné, & qu'en six jours 800. personnes furent attaquées de maladies violentes, dont plusieurs moururent. C'est un inconvenient, auquel les Espagnols même n'ont point encore pû parer, & plus d'une fois les Galions ont été dégradés dans ce Port faute d'Equipages, pour les conduire en Espagne. Or les moins sujets aux maladies, qui couroient dans ce têms-là, étoient les gens de la Côte, plus accoûtumés à l'air du pays: ainsi pour peu que la mortalité augmentât, M. de Pointis couroit risque de se voir à leur merci. L'apprehension qu'il en eut l'engagea à précipiter son départ, & d'abord il ne fut plus question de garder Carthagene, mais il fâchoit beaucoup à tout le monde d'abandonner Boucachique. On proposa d'y laisser les Troupes entretenuës dans l'Isle de Saint Domingue, avec 100. Negres, qu'on affranchiroit, 100. Flibustiers sur deux Frégates, deux Compagnies des Troupes de M. de Pointis de 50. Hommes chacune, y compris 15. Canonniers, & les autres Ouvriers nécessaires, & des vivres pour huit mois. 1697.

Cette proposition fut agréée, & M. de Galifet, qui s'étant fort distingué dans toutes les actions du siége, étoit alors assez bien avec les Avanturiers, fut declaré Gouverneur de Boucachique. Rien n'étoit plus du goût de cet Officier, qu'une pareille commission, & il assûra même à M. de Pointis que, s'il vouloit lui donner 100. Hommes de plus, il garderoit Carthagene dans son entier. Le Général répondit que, s'il pouvoit persuader à M. Ducasse de lui accorder ce renfort, il

1697. y consentiroit volontiers, qu'il laisseroit même en ce cas l'artillerie dans la Ville & dans les Forts, mais que vû l'état, où les maladies avoient reduit ses Equipages, il ne pouvoit pas lui laisser un homme de plus. Quelque têms après il courut un bruit que l'on ne garderoit rien du tout, & M. de Galifet demanda au Général, s'il y avoit quelque chose de changé dans ce qui avoit été résolu. M. de Pointis répondit que non, à moins que ce ne fût de la part de M. Ducasse, qui en répondroit. Il demanda ensuite à son tour à M. de Galifet, si, la mortalité l'empêchant de lui laisser aucun homme de ses propres Troupes, il ne garderoit pas bien Boucachique avec les seules forces destinées à rester sous ses ordres par M. Ducasse. „ Je le garderai avec 200. „ Hommes, répartit Galifet, & d'ailleurs je „ suis caution pour M. Ducasse, qu'il exé„ cutera fidellement tout ce qu'il a promis; „ pourvû qu'on tienne aussi parole aux gens „ de la Côte, touchant le partage. Car sans „ cela, ni lui, ni moi ne pouvons répondre „ de rien ". M. de Pointis ne répliqua point, mais dès le lendemain il fit mettre de la poudre dans les voutes des fortifications de Boucachique pour le[illegible]ire sauter, & cela sans en avoir parlé, ni [illegible]M. Ducasse, ni à M. de Galifet, sinon qu'il proposa au premier de faire enlever par ses gens les Canons de fonte, qui étoient sur les Remparts. M. Ducasse communiqua cette proposition aux Avanturiers, qui répondirent que, quand ils auroient leur portion du butin, ils feroient non seulement ce travail, mais encore tout autre qu'on desireroit d'eux. Le Général prit cet-

te

te réponse pour un refus, commanda un Bataillon de ses Troupes, & le Canon fut transporté. 1697.

Le 25. de Mai une partie des Bastions étant déja renversée, on mit le feu aux mines, & tout le reste sauta. Les Troupes furent aussi-tôt embarquées, & M. de Pointis s'embarqua lui-même, sans en avoir rien dit à M. Ducasse, qu'il venoit de quitter. Il mit aussi-tôt à la voile pour se rendre à la Passe, où une partie de ses Vaisseaux étoit mouillée. M. Ducasse l'ayant sû, lui envoya M M. de Galifet & le Page, pour le prier de rendre justice à la Colonie de Saint Domingue; il répondit que le Commissaire avoit ordre de dresser le compte, & qu'on l'envoyeroit incessamment. Trois jours se passerent, sans que rien parût, le 29. M. Ducasse s'embarqua, après avoir persuadé aux Flibustiers qu'il alloit compter & recevoir de l'argent. M. de Pointis dit que ce fut sur ses ordres réïterés que M. Ducasse s'embarqua, & celui-ci s'est plaint en effet que le Général lui avoit écrit comme un Capitaine feroit à son Sergent. Enfin le Commissaire envoya le compte, par lequel les gens de la Côte étoient mis à gages & sur le pied des Matelots. „ La consternation de M. Ducasse fut grande, dit „ M. de Pointis, à la vûë de ce compte, par „ lequel il vit que la part de ceux, à la tête „ desquels il se mettoit, alloit à 40000. écus. „ Il avoit de bien plus hautes prétentions, & „ il se fondoit sur l'écrit, que je lui avois „ donné, où il étoit marqué que tout seroit „ mis en quatre; dont il s'attendoit, que lui „ & ses gens faisant le quart de l'armée, il

M. de Pointis s'embarque & trompe les gens de la Côte.

„ au-

1697. „ auroit deux millions. Mais quand on lui „ eut fait ouvrir les yeux, & montré que „ partager homme pour homme avec les E„ quipages des Vaisseaux du Roi, c'étoit „ partager ce qui appartenoit ausdits Equi„ pages homme pour homme avec eux, & „ non pas sur la part, ni du Roi, ni des Ar„ mateurs, & qu'on lui eut détaillé que cet„ te part consistoit dans le dixiéme du pre„ mier million, & le trentiéme des autres, „ dont le quart lui revenoit, il entra en une „ telle fureur, qu'il vouloit passer en Fran„ ce directement, laissant là son Gouverne„ ment.

Il est vrai que le compte ayant été remis à M. Ducasse, il fit dire au Commissaire qu'il l'avoit reçû, & qu'il en iroit demander justice devant un Tribunal, où M. de Pointis ne seroit point Juge & Partie. Il donna ensuite avis de tout à M. de Galifet, qui étoit dans la Ville, & lui ordonna de s'embarquer sans délai avec tout le monde, sans rien dire à qui que ce fût. Cet ordre fut exécuté avec une très-grande diligence, & peu de têms après M. de Pointis manda à M. Ducasse qu'il étoit surpris de ce que les gens de la Côte n'étoient pas encore instruits qu'il avoit le compte; il les en instruisit lui-même aussi-tôt, & les Capitaines des Navires Flibustiers étant allés sur le champ à bord du Pontchartrain, M. Ducasse le leur remit. Ils le lurent & s'en retournerent à l'instant sans rien dire, mais ayant fait voir à leurs gens ce qu'ils venoient de recevoir, il fut déliberé entr'eux d'aborder le Sceptre, où étoit M. de Pointis, & qui étoit assez éloigné des autres Na-

vires

vires du Roi, pour n'en être pas secouru à têms. La présence de M. Ducasse, & la maniere, dont il leur avoit parlé la derniere fois qu'ils s'étoient mutinés, les continrent, mais un d'eux prenant la parole, dit: „ Freres, nous avons tort de nous en prendre à „ ce Chien, il n'emporte rien du notre, il a „ laissé notre part à Carthagene, c'est là, „ qu'il la faut aller chercher. 1697.

Cette proposition fut reçûë avec un applaudissement général, une gayeté feroce succeda tout à coup au noir chagrin, qui devoroit toute la troupe, comme on voit un feu sombre sortir d'un nuage épais & obscur; & sans déliberer davantage tous les Bâtimens Flibustiers firent voiles vers la Ville, avec de grands sermens qu'ils ne retourneroient jamais à Saint Domingue. M. Ducasse sans perdre un moment de têms, fit partir M. de Galifet pour aller avertir de tout M. de Pointis; & M. le Page, pour tâcher d'arrêter les Flibustiers. M. de Galifet ne put parler à M. de Pointis, qui venoit d'être attaqué de la maladie du pays, & n'étoit plus en état de se mêler de rien. Il rencontra d'abord M. de Sorel, à qui il dit que si on vouloit lui donner 100. Hommes, il se faisoit fort d'obliger les Flibustiers à suivre la Flotte; M. de Levi, que le Général avoit chargé du Commandement, survint, & dit à M. de Galifet qu'il feroit semblant, du reste que tous ces gens-là étoient des coquins, qu'il falloit pendre. M. le Page ne fut pas plus heureux, il lut aux Flibustiers un ordre de M. Ducasse conçû en ces termes : „ Capitaines & Flibustiers, „ songez-vous bien que vous manquez de

Les Flibustiers retournent à Carthagene.

1697. „ respect au plus grand Roi du monde, & „ que l'injustice, que vous fait un de ses Officiers, ne vous met pas en droit de sortir „ de l'obéïssance? faites réflexion que je porterai la peine de cette démarche, & que „ vous livrez mon innocence sur l'échafaut. „ Je conviens qu'on nous fait une perfidie „ sans exemple, mais vous devez croire qu'après avoir acquis de la gloire aux armes du „ Roi, sa Justice écoutera vos plaintes, & „ punira ceux, qui auront violé sa foi. Je „ vous commande de vous retirer sous peine de desobéïssance, & je vous promets „ d'aller porter vos raisons devant le Roi. „ Donné à bord du Pontchartrain ce 30. „ Mai 1697.

M. de Pointis se plaint fort dans son Journal que M. Ducasse s'en soit tenu à de simples ordres, ou tout au plus à des menaces. „ Le Pontchartrain, dit-il, sur lequel il étoit, & la Marie de Saint Malo, dont il „ pouvoit disposer, étoient parmi les Frégates Corsaires, lorsqu'elles prirent le parti „ de retourner à Carthagene, que ne les suivoit-il, faisant feu sur elles de tous côtés, „ tirant assez haut & assez bas, pour ne les „ point endommager? Il auroit imposé à „ l'Amérique & à l'Europe qu'il n'étoit point „ complice de cette infamie". Mais au défaut de M. Ducasse, qui certainement n'auroit pas été le plus fort, s'il eût fallu se battre, M. de Levi & les autres Commandans des Vaisseaux du Roi ne devoient-ils pas s'opposer à ce désordre, d'autant plus qu'ils étoient bien moins en danger que lui de commettre l'autorité, & que M. de Pointis a-

yant fait le mal, c'étoit à lui, ou à ses Officiers à y rémedier & à en empêcher les suites funestes? Au reste, l'Escadre des Flibustiers étoit augmentée d'un Bâtiment depuis la prise de Carthagene, car les Equipages des Vaisseaux du Roi, étant fort diminués par la mortalité, qui s'y étoit mise, M. de Pointis leur avoit laissé le Christ, après en avoir ôté jusqu'aux legumes. Leurs autres Bâtimens n'étoient pas mieux fournis de vivres, & bien des gens ont prétendu qu'ils n'étoient nullement en état de retourner à Saint Domingue. M. Ducasse lui-même avoit si peu de provisions sur le Pontchartrain, qu'encore qu'il eût fait une diligence extrême pour gagner son Gouvernement, il ne lui restoit pas pour un jour, lors qu'il y arriva.

1697.

Le 31. le Capitaine Sales & deux Capitaines de Milices vinrent à bord du Pontchartrain demander passage à leur Gouverneur, disant qu'ils ne vouloient point prendre d'autre parti, que celui qu'il leur ordonneroit. Mais il crut ne pouvoir rien faire de mieux, que de les renvoyer joindre les autres en leur recommandant d'empêcher le desordre & le crime, de profiter de toutes les occasions, qui se présenteroient, pour faire rentrer tout le monde dans le devoir, & d'assûrer de sa part un chacun que le Roi leur rendroit justice, pourvû qu'ils ne fissent rien, qui pût les rendre indignes des bontés de Sa Majesté. Il ajoûta que ceux, qui ne differeroient pas de revenir à Saint Domingue, y seroient bien reçûs, & qu'il partiroit incessamment pour France. Deux jours après la Flotte appareilla; le Pontchartrain en fit autant le même

jour

1697. jour premier de Juin, avec la Marie; & ces deux Bâtimens, sur lesquels il y avoit tout au plus 50. Hommes, y compris plusieurs Negres, arriverent en 16 jours à Saint Domingue. Le 5. un petit Bâtiment de la Martinique envoyé par M. d'Amblimont Gouverneur Général, & par M. Robert Intendant à MM. de Pointis & Ducasse, rencontra celui-ci, & lui rendit la Lettre, qui étoit à son adresse. Elle portoit qu'une grosse Escadre d'Anglois & de Hollandois étoit à la Barbade & en vouloit apparemment, ou à Saint Domingue, ou à l'Escadre, qui avoit pris Carthagene. Cela fit changer de dessein à M. Ducasse, qui étoit tout résolu à passer en France; il crut que son devoir l'obligeoit à rester dans son Gouvernement, & il prit le parti d'envoyer à sa place M. de Galifet.

M. de Pointis est poursuivi par une forte Escadre ennemie.

Le petit Bâtiment de la Martinique alla ensuite chercher M. de Pointis, le rencontra le sixiéme, & lui donna les mêmes avis. Ce Général, ou celui, qui commandoit à sa place, ne crut pas devoir pour cela rien déranger à sa maniere de naviguer, & continua de porter ses feux la nuit suivante à l'ordinaire. Dès le soir même il fut découvert, & toute la nuit les Ennemis le suivirent. Il les apperçut le lendemain à la pointe du jour, & M. de la Motte Michel, qui commandoit le Furieux, les ayant voulu reconnoître, se trouva engagé sous le Canon de l'avant-garde; il fut assés heureux pour se tirer de ce mauvais pas, & M. de Pointis, pour ne pouvoir point être atteint, mais il est constant que son imprudence à porter des feux dans un Canal, où il étoit averti que les Ennemis

pouvoient le surprendre, fut cause de la perte des Flibustiers, car cette Escadre seroit allée sans cela droit à Carthagene, d'où ils étoient déjà partis; au lieu qu'après avoir longtêms poursuivi la Flotte, comme elle reprenoit la route de Carthagene, elle rencontra ces mêmes Flibustiers, & les attaqua avec le succès, que je vais dire, après avoir raconté ce qu'ils firent à Carthagene, lors qu'ils y furent rentrés. 1697.

Les Flibustiers à Carthagene.

On peut bien juger que les Habitans de cette malheureuse Ville fremirent d'horreur en les voyant reparoître. Car ils n'avoient point eu le têms de se mettre en état de faire la moindre résistance. La premiere chose, que firent nos desesperés, ce fut de renfermer tous les Hommes dans la grande Eglise, après quoi ils leur envoyerent des Députés, qui leur parlerent en ces termes. „ Nous „ n'ignorons pas que vous nous regardez „ comme des Gens sans foi & sans religion, „ comme des Diables, plûtôt que comme „ des Hommes; les termes injurieux, dont „ vous affectez en toute rencontre de vous „ servir à notre égard, aussi-bien que le refus, que vous avez fait de nous laisser en„ trer dans le Fort de Boucachique, & de trai„ ter avec nous de la reddition de votre Ville, „ sont des preuves manifestes de vos senti„ mens. Nous voici les armes à la main en „ état de nous venger, si nous le voulons, & „ vous vous attendez sans doute à la vengean„ ce la plus cruelle. La pâleur, qu'on voit „ répanduë sur vos visages le fait assés com„ prendre, & votre propre conscience vous „ dit sans doute, que vous le méritez. Nous

„ allons

1697. » allons vous désabuser, & vous faire con-
» noître que les titres odieux, dont vous
» nous chargez, ne nous conviennent point,
» mais uniquement au General, sous les or-
» dres duquel vous nous avez vû combattre.
» Le perfide nous a trompez; car quoiqu'il
» doive à notre seule valeur la conquête de
» votre Ville, il a refusé d'en partager avec
» nous le fruit, comme il s'y étoit engagé,
» & par là nous a mis dans la nécessité de
» vous rendre une seconde visite. Ce n'est
» pas sans regret, que nous nous y voyons
» forcez, & nous nous flattons que vous au-
» rez lieu de louer notre moderation & no-
» tre bonne foi. Nous vous donnons parole
» de nous retirer, sans causer le moindre dé-
» sordre, au moment que vous nous aurez
» compté cinq millions; c'est à quoi nous
» nous bornons. Mais si vous refusez d'écou-
» ter une proposition si raisonnable, il n'est
» point de malheur, à quoi vous ne deviez
» vous attendre, sans en pouvoir accuser que
» vous-mêmes, & le Général Pointis, que
» nous vous permettons de charger de toutes
» les maledictions imaginables. »

La Ville est au pillage.

Les Habitans de Carthagene comprirent aisément qu'il n'y avoit point d'autre réponse à faire à ce discours, que d'apporter aux Avanturiers la somme, qu'ils demandoient. Un Religieux monta en Chaire, & employa toute son éloquence à persuader à ses Auditeurs de livrer sans réserve tout ce qui leur restoit d'Or, d'Argent, & de Bijoux. Mais on perd plûtôt l'espérance de conserver sa vie, que celle de sauver ses Thrésors. Le Sermon fini, on fit une quête, dont le produit se trouva bien

bien au-dessous de la somme demandée; on assûra les François, que c'étoit tout ce qui 1697.
restoit du premier pillage, & de la premiere rançon; mais ils n'en voulurent rien croire, & ne garderent que trop exactement la parole, qu'ils avoient donnée, de se pourvoir par la force, si on refusoit de les satisfaire de bon gré. Il n'y eut ni maison, ni Eglise à couvert de leurs recherches; ils fouillerent jusques dans les Tombeaux, & trouvant partout assés peu de choses, ils mirent les principaux Bourgeois à la question, pour les obliger à dire, où ils avoient renfermé leurs richesses. Il y en eut même, quoiqu'en très-petit nombre, qui se porterent en cette occasion à des cruautés, qu'on auroit peine à croire: la plûpart des autres aimerent mieux employer la ruse, que la violence; & voici une de celles, qui eut plus d'effet.

Stratagême, dont les Avanturiers s'avisent pour tirer des Habitans toutes leurs richesses.

On fit venir les deux principaux Habitans de la Ville, & on leur demanda, où étoit tout l'or & tout l'argent des Particuliers. Ils répondirent qu'ils n'avoient nulle connoissance qu'on eût rien caché, on eut beau les menacer & les tourner en toutes manieres, ils persisterent à protester qu'ils ne savoient rien. Ils parlerent d'un air de franchise, qui persuada, & on ne put se résoudre à les maltraiter. On fit néanmoins semblant de les passer par les Armes, on tira plusieurs coups de Fusils, & l'on fit ensuite venir deux autres Bourgeois. On leur dit que les deux premiers étoient morts pour n'avoir pas voulu parler, & qu'il en arriveroit autant à tous ceux, qui s'obstineroient à garder le silence sur les questions, qu'on leur feroit, & on eut soin de

faire

1697. faire publier la même chose dans l'Eglise, où les Prisonniers étoient encore. Dès ce même jour on leur apporta plus d'un million. Ils firent alors une action, qui donna quelque estime pour eux aux Espagnols: deux d'entr'eux commirent une action brutale, & sur la plainte, qui en fut portée aux Officiers, le Conseil s'assembla, le fait y fut vérifié, & les coupables condamnés à avoir la tête cassée, ce qui fut exécuté sur le champ, malgré les instances des Accusateurs mêmes, pour obtenir leur grace.

Ils se rembarquent, & sont avertis de l'approche d'une Flotte Angloise.

Enfin, au bout de quatre jours, les Avanturiers ne voyant plus aucune apparence de rien ajoûter à ce qu'ils avoient déjà amassé, songerent à se retirer. Mais ayant que de s'embarquer, les Flibustiers déclarerent aux Habitans de la Côte, qu'ils ne devoient pas s'attendre à partager également avec eux. Ils fondoient leur prétention sur ce que M. Ducasse les avoit retenus près de trois mois au petit Goave, où ils avoient fait de grandes dépenses; au lieu que les Habitans étoient restés chez eux, jusqu'au moment du départ de la Flotte, sur laquelle ils avoient été nourris aux dépens du Roi. Ceux-ci ne manquoient pas de bonnes raisons pour repliquer; mais tandis qu'ils étoient occupés à contester, un avis, qu'ils reçurent, les mit d'accord. La Barque de la Martinique, dont nous avons parlé, les vint avertir qu'ils couroient risque de rencontrer une Flotte ennemie, & ils la rencontrerent effectivement bientôt. Ils étoient au nombre de neuf Bâtimens, y compris le Christ, que M. de Pointis avoit laissé aux Habitans, comme je l'ai déjà dit. Ils ap-

pareil-

pareillerent tous ensemble, après avoir fait le partage de l'Or & de l'Argent, & s'être donné rendez-vous à l'Isle Avache, pour partager les Negres & les Marchandises. On dit que sur le premier partage, chacun eut environ mille écus, & que le reste devoit monter beaucoup plus haut. 1697.

Ils avoient fait environ 30. lieuës, lorsqu'ils apperçurent la Flotte, qu'ils fuyoient. A cette vûë chacun tira de son côté, & fit force de voiles pour se sauver : le Christ commandé par Cotuy, qui avoit 250. Hommes, & portoit plus d'un million, fut pris d'abord par les Hollandois. Le Cerf-Volant commandé par le Capitaine Pierre, & qui ne cédoit au Christ, ni en forces, ni en richesses, eût bientôt après le même sort. Ce furent les Anglois, qui le prirent. M. Ducasse manda peu de têms après à M. de Pontchartrain, que ces deux Capitaines s'étoient battus en braves, qui étoient riches. Un troisiéme Bâtiment alla s'échouer & se brûler à la Côte de Saint Domingue; mais l'Equipage se sauva avec son Argent. Un quatriéme fut jetté à la Côte de Carthage, & tous ceux, qui étoient dessus tomberent entre les mains des Espagnols, qui les firent travailler à relever les Fortifications, qu'ils avoient ruinées. Les cinq autres commandés par l'Amiral Godefroi, les Capitaines Blanc, Pays, Sales, Macari & Blou, aborderent avec bien de la peine en divers endroits de l'Isle de Saint Domingue. Sales & Blou prirent terre à l'Isle Avache, d'où le premier écrivit à M. Ducasse le 26. Janvier, pour lui faire savoir qu'on avoit exécuté ses ordres, & que deux Flibustiers ayant massacré deux Femmes, (c'est l'action, dont nous avons parlé,) avoient

Ils la rencontrent.

1697. avoient été fusillés en présence des Espagnols; Que l'on avoit embarqué 120 Negresses, & que tout le monde s'étant rendu à Boucachique, les Flibustiers s'étoient revoltés contre les Capitaines, pour le partage.

M. Ducasse demande son rappel, & la réponse qu'on lui fait.

M. Ducasse, lorsqu'il reçut cette Lettre, avoit déjà dépêché en France M. de Galifet, pour aller informer le Roi & le Ministre de la conduite de M. de Pointis. La perte de tant de braves gens lui fit aussi demander son rappel, pour n'avoir pas devant les yeux le déperissement de sa Colonie. Mais plus le mal étoit grand, & moins la Cour étoit disposée à lui permettre de se retirer: „ Je suis bien aise de vous dire deux choses, „ lui manda M. de Pontchartrain l'onziéme „ de Septembre suivant, qui doivent entie„ rement calmer vos inquiétudes. L'une, que „ les Flibustiers recevront toute la justice, „ qui leur sera dûë; l'autre, que Sa Majesté „ vous l'a fait entiere sur ce qui vous regar„ de. Elle sait la part, que vous avez aux „ actions, qui se sont faites dans cette En„ treprise, & elle est autant satisfaite de vo„ tre conduite, que vous pouvez le désirer. „ Elle vous en auroit même déjà donné des „ marques, si elle n'avoit estimé à propos „ de différer, jusqu'à ce qu'elle ait pris un „ entier éclaircissement de cette affaire. El„ les seront plus honorables pour vous, lors„ que toutes ces discussions seront finies... „ Vous jugez bien que dans une conjonc„ ture aussi pressante, & dans un têms, où „ votre présence est aussi nécessaire pour la „ défense de la Colonie, je ne puis deman„ der votre congé".

Dans

1697. Le Roi rend justice aux gens de la Côte, mais ils en profitent peu.

Dans une autre Lettre du 27. Novembre de la même année le Ministre lui manda que le Roi l'avoit honoré de la Croix de Saint Louïs, & lui permettoit de la porter, quoiqu'il ne fût pas reçû : que Sa Majesté avoit fait rendre justice aux Habitans & Flibustiers, & que par la convention faite entre le Sieur de Galifet & les Interessés en l'Armement, il leur reviendroit 1400000. livres, suivant l'Arrêt, dont il lui envoyoit copie; qu'il seroit délivré partie de cette somme en Argent, & l'autre en marchandises & munitions nécessaires pour la Colonie; qu'on devoit être fort satisfait de la fermeté du Sieur de Galifet, & des mouvemens, qu'il s'étoit donnés pour cette affaire. Il est vrai que cette conduite du Lieutenant de Roi, & l'attention de la Cour à le soûtenir, & à retirer des mains des Ennemis ceux, qui avoient été pris en revenant de Carthagene, firent d'abord sur les esprits aigres des Flibustiers toute l'impression, qu'on en avoit attenduë; mais le Traité fut si mal exécuté, ou du moins son exécution traîna si fort en longueur, que dans la suite plusieurs s'étant mis dans la tête qu'on les amusoit à dessein de les frustrer de ce qui leur étoit dû, quitterent la Colonie, & passerent à la Jamaïque. M. de Galifet porta une bonne partie de l'odieux de ces retardemens, M. Ducasse même n'en fut pas exempt; & quoiqu'avec le têms on en eût éclairci les véritables causes, bien des gens ne sont jamais revenus de leurs préjugés contre ces deux Officiers. Cependant tout venoit de la friponnerie d'un Commissaire chargé de l'exécution, & du dérangement des affaires d'un nom-

1697. nommé Aufroi, & voici comment; M. de Galifet avoit représenté au Roi qu'il étoit plus à propos de donner des Negres que de l'Argent aux Avanturiers, par la raison que l'Argent seroit dissipé d'abord, au lieu que les Negres engageroient ceux, qui n'étoient pas établis, à se faire Habitans. Cet avis fut fort goûté, & M. de Galifet, qui avoit été chargé de tout, passa un Contrat avec le Sieur Aufroi, lequel s'engagea à faire passer 2000. Negres à Saint Domingue; mais ayant mal fait ses affaires, il ne put remplir son engagement; il fallut prendre d'autres mesures, dont plusieurs ne se trouverent pas fort justes. Il y eut aussi en tout cela bien de la malversation de la part de presque tous ceux, qui furent employés dans cette affaire, & il sembloit que la malédiction fût sur un bien acquis par tant de crimes.

Les Prisonniers faits par les Anglois.

Quant aux Prisonniers faits sur le Christ & le Cerf volant, ils étoient demeurés aux Anglois, qui les traiterent avec une dureté, dont parmi les Européans il n'y a que ces Insulaires, qui soient capables. Aussi leur dessein étoit que jamais aucun d'eux ne remît les pieds en Amérique. Mais ils eurent beau faire, il en mourut très-peu, soit dans la traversée, soit dans la relâche, qu'ils furent contraints de faire en Virginie, au lieu que leurs propres Equipages diminuerent de sorte, que les Prisonniers furent plus d'une fois tentés de se rendre Maîtres des Navires. Mais tandis qu'ils differoient de jour en jour, & qu'ils se flattoient d'être repris dans les Mers d'Europe par des Vaisseaux François, ils arriverent en Angleterre, à l'exception de quelques-uns, qui

qui furent retenus en Virginie; les uns & les autres s'attendoient à pourrir dans les Prisons, & ce triste sort ne pouvoit leur manquer, si les premiers n'avoient pas trouvé la paix faite, & les ordres donnés pour renvoyer en France tous les Prisonniers. Le Roi étoit déjà informé d'une partie de leurs Avantures, & ce Prince, qui, malgré toutes leurs incartades, ne croyoit pas devoir négliger des Sujets aussi utiles à ses Colonies des Isles, avoit pourvû par avance à tous leurs besoins. Il est vrai que l'abondance leur fut beaucoup plus nuisible, que ne l'avoient été la disette, & les mauvais traitemens des Anglois; car comme ils ne se ménagerent pas assés dans les commencemens sur la nourriture, il en mourut en peu de têms un assez grand nombre, surtout de ceux, qui étoient nés en Amérique; & il n'en repassa gueres à Saint Domingue, que la moitié; mais on suppléa au reste par de bonnes recruës, dans lesquelles on eut bien plus en vûë de faire des Habitans, que des Soldats. 1697.

J'ai dit que le Comte du Boissy Raymé étoit demeuré chargé du commandement de toute la Colonie, pendant l'Expédition de Carthagene. Comme il pouvoit bien se reposer sur MM. Deslandes & de Beauregard, Lieutenants de Roi, de la conservation des Postes de l'Ouest, où nous avons vû que ces deux Officiers commandoient, l'un au petit Goave, & l'autre à Leogane; il s'attacha surtout à mettre le Cap, qui étoit toûjours ménacé, en état de défense. Il visita ensuite tous les quartiers, où l'allarme étoit grande, & il n'y trouva point d'autre Officier, (Révolte des Negres au Cap.)

1697. que M. Dantzé, Major, qui n'étoit pas plus rassûré que les Habitans. Etant retourné au Cap, il eut avis le 28. de Mai, que 300. Negres étoient assemblés au quartier Morin de la petite Anse; il monta aussi-tôt à cheval avec le Major, il prit avec lui six Cavaliers & deux hommes de pied, dont il se servit pour surprendre les Negres; ils furent effectivement surpris, & il y en eut 30. d'arrêtés, Hommes & Femmes. On sut d'eux, que l'Auteur de cette rébellion étoit un malheureux, qui, quatre mois auparavant, avoit assassiné son Maître, & avoit persuadé à toute cette Troupe d'Esclaves de se défaire une bonne fois des François. Le nombre des Coupables étoit trop grand, pour les punir tous, outre que leur punition auroit été la ruïne de plusieurs Habitans; le Gouverneur de Sainte Croix, crut qu'il falloit se contenter de faire justice de celui, qui les avoit séduits, & que les autres lui promirent de lui livrer; mais il s'étoit mis en sûreté, en passant chez les Espagnols.

Les Anglois font une irruption au petit Goave, & en sont chassés.

Au mois de Juillet suivant, la Mutine envoyée le 26. de Juin par M. de Pointis, immédiatement après qu'il eut passé le Canal de Bahama, débarqua au Cap 48. Soldats, des Troupes de Saint Domingue, de cinq Compagnies, & 33. Negres de 130. qu'il avoit gardés pour passer les grands dangers. Le Comte du Boissy le fit savoir à M. Ducasse, qui lui manda aussi-tôt de garder les Soldats, dont il pouvoit avoir besoin, & de lui envoyer les Negres. Il sortoit lui-même d'un grand danger, auquel il n'avoit échapé que par sa fermeté, sa bonne conduite, & la valeur

leur de Beauregard. Les Anglois s'étant séparés des Hollandois après la prise des Vaisseaux Flibustiers, se mirent aux trousses de ceux, qui s'étoient échapés; ce fut inutilement, mais ils se flaterent de s'en dédommager en pillant le petit Goave: ils le surprirent en effet le 8. de Juillet, & entrerent demie heure avant le jour dans le Bourg, où M. Ducasse étoit couché. Une garde de quatre Hommes ayant tiré, le Gouverneur se réveilla en sursault, regarda dans la ruë, & vit la Place & les Maisons entourées d'Ennemis, qui faisoient des décharges sur les portes & sur les fenêtres. Il se jetta de l'autre côté en bas d'une fenêtre, & gagna par les hayes une Montagne, qui est à un quart de lieuë, d'où il passa à une Maison assignée de tout têms, pour rendés-vous en pareil cas. 1697.

Il n'y fut pas long-têms sans y voir arriver 55. ou 60. Hommes, & après qu'il se fut armé de tout ce qu'il put rencontrer, il descendit pour se joindre à M. de Beauregard, qui de son côté avoit assemblé un peu plus de cent Hommes, & avoit été reconnoître les Ennemis avec 25. Il les avoit trouvé retranchés, & en ayant fait son rapport à M. Ducasse, il fut résolu d'aller sur l'heure même attaquer le retranchement. Le Gouverneur & le Lieutenant de Roi, se mirent donc à la tête de près de 200. Hommes, & après avoir marché à couvert des Buissons, se rendirent à l'Eglise, dont le retranchement étoit fort proche. Les Ennemis étoient au nombre de 956. à terre; mais il n'y en avoit qu'une partie dans le retranchement, qui fut bientôt forcé. M. Ducasse y étant entré par le mi-

1697. milieu, tandis que Beauregard attaquoit la tête. Toute la résistance fut à cette tête, & M. Ducasse, qui n'en avoit trouvé aucune dans son attaque, ayant percé jusques dans le Bourg, ceux qui l'accompagnoient furent effrayés du nombre d'Anglois, qu'ils y apperçurent, & s'enfuirent tous, à la réserve de sept ou huit. La même chose arriva à M. de Beauregard, qui se trouva lui troisiéme au milieu des Ennemis; mais il s'en tira en brave homme. Dans ce moment M. Ducasse courant risque d'être pris, gagna par derriere un jardin, & retourna à l'Eglise, d'où il sortit bientôt avec sa petite Troupe, pour aller attaquer l'autre tête du retranchement, & s'y cantonner en attendant le secours, qu'il avoit envoyé chercher à Leogane. En y arrivant, il vit un grand nombre d'Anglois, qui couroient au bord de la Mer. C'étoit le Capitaine Godefroi, qui s'étant aussi d'abord sauvé en chemise, avoit ensuite assemblé 25. Flibustiers, & poursuivoit l'Ennemi. M. Ducasse fit tirer dessus, mais sans effet, les Anglois s'embarquerent avec une diligence, qui les sauva, excepté un petit nombre, qui n'ayant pû gagner assés vîte les Chaloupes, se trouverent entre deux feux, & furent tous tués, ou pris au nombre d'environ cinquante.

Ce qui avoit le plus contribué à cette retraite précipitée des Anglois, c'est que leurs Conducteurs, qui étoient des Prisonniers François, leur ayant assûré qu'ils ne trouveroient pas quarante hommes au petit Goave, ils crurent, quand ils se virent attaqués de toutes parts avec tant de résolution, qu'ils alloient

loient avoir ſur les bras toutes les forces de la Colonie ; & comme au moment qu'ils s'embarquerent, ils eurent entendu tirer l'allarme à Leogane, ils ſe crurent perdus. Ils eurent en tout quarante-neuf morts, huit bleſſés, & dix-ſept à dix-huit Priſonniers. Les François n'eurent que cinq hommes tués & trois bleſſés, mais il y eut quarante-deux Maiſons brûlées dans le Bourg. Et les Anglois emporterent environ 120000. livres en or & en argent. Il y avoit quatre Vaiſſeaux en Rade, dont ils n'eurent pas le têms de s'emparer. Il y en eut même un, qui envoya vingt-cinq ou trente hommes bien armés à M. Ducaſſe, & tira du Canon ſur les Ennemis, qui le canonnerent auſſi de terre, & l'auroient coulé à fond, ſi on leur en eût donné le loiſir. Ce fut par les Priſonniers, qui furent faits en cette occaſion, que M. Ducaſſe apprit les premieres nouvelles de la priſe du Chriſt par quatre Vaiſſeaux Hollandois & du Cerf-volant par les Anglois. Il envoya auſſi-tôt à la Jamaique ces mêmes Priſonniers pour réclamer les François, avec de l'argent pour aſſiſter les bleſſés & les malades, & il écrivit au Commandant Hollandois que le Roi ayant un Cartel d'échange avec les Etats Generaux, il ne pouvoit refuſer les François, qu'il avoit pris ſur le Chriſt, & que s'il ne le faiſoit pas, on ſauroit bien trouver le moyen de l'en faire repentir. Mais cette Lettre & ces menaces ne produiſirent rien pour lors. Au reſte, il étoit têms pour les Ennemis qu'ils ſe rembarquaſſent ; car ils étoient à peine à une demie lieuë du petit Goave, que le Sieur le Page y arriva de Leogane avec cinquante à 1697.

 ſoixan-

1697. soixante hommes, ayant fait en moins de trois heures six à sept grandes lieuës d'un chemin très-rude, à cause des montagnes, dont il est semé, & les Flibustiers répandus dans les habitations voisines étoient en mouvement pour venir au secours de M. Ducasse. Ce Gouverneur n'eût pourtant pas laissé d'être fort embarassé, s'il eût eu à faire à un Ennemi, qui eût mieux pris ses mesures ; sa Colonie se trouvant alors affoiblie par l'expedition de Carthagene de mille Combattans, sans compter les Troupes reglées, qui étoient toutes dehors.

Mort du Comte du Boissy Raymé.

Elle perdit encore un bon Officier au commencement du mois de Septembre suivant. Le Comte du Boissy Raymé, qui n'avoit point encore vû M. Ducasse depuis son arrivée dans l'Isle, voulut lui aller rendre ses devoirs au petit Goave, & s'embarqua au Cap sur un Vaisseau Marchand, mais ayant apperçu six Vaisseaux, qu'il jugea être ennemis, il se mit dans un Canot avec trois Negres & un Soldat, esperant de gagner la terre, dont il n'étoit éloigné que d'une demie lieuë. Ses efforts furent inutiles, son Canot mal équipé fut balotté par les Courants, qui le rejetterent au large ; il battit la Mer pendant neuf jours entiers, sans pouvoir gagner aucune terre, & enfin il fut jetté sur les Côtes de Cuba, auprès du Port de Baracoa, où il entra. Il y avoit cinq jours, que les vivres lui manquoient absolument, & il avoit bû de l'eau de la Mer en si grande quantité, qu'il s'en trouva brûlé. Aussi mourut-il au bout de trois jours. M. Ducasse, qui avoit sû son départ du Cap ne le voyant point arriver,

ver, se douta qu'il lui étoit arrivé quelque accident, & envoya deux Bâtimens, l'un à la Jamaïque & l'autre à Cuba; ce dernier le trouva mort, & le premier rapporta que le Navire Marchand, sur lequel il étoit parti du Cap, avoit été pris. 1697.

Les Espagnols continuoient leurs hostilités, & M. Ducasse dit, dans une de ses Lettres, qu'ils faisoient la guerre comme on ne la fait point entre les Chrétiens. Ils en usoient surtout d'une maniere barbare avec les Prisonniers; séparant les maris de leurs femmes, & les Enfans de leurs Peres & Meres. Les choses allerent si loin, que la plûpart de nos Habitans songerent à se retirer. Les Anglois n'étoient pas moins acharnés à détruire la Colonie Françoise de Saint Domingue, mais leurs efforts avoient toûjours été moins heureux que ceux des Espagnols. Au mois de Decembre de cette même année ils armerent à la Jamaïque quatre Vaisseaux de cinquante Canons, pour achever de ruïner le Port de Paix, mais comme ils se préparoient à faire la descente pendant la nuit, un coup de vent les sépara, & les força d'arriver vent arriere. Trois de ces Navires s'étant ensuite trouvés vis-à-vis le Bourg de la petite Riviere, envoyerent six Chaloupes à terre, avec ordre d'enclouer le Canon du retranchement de ce Poste, & d'enlever les Bâtimens, s'il y en avoit dans la Rade, mais quoiqu'il fût nuit, deux Cavaliers de la ronde les apperçurent, lorsqu'elles n'étoient plus qu'à la portée du pistolet. Ils firent deux décharges sur elles, & coururent à toute bride avertir le Commandant. On tira l'allarme, & les Ennemis

1698.

Hostilités des Anglois & des Espagnols.

1698. nemis se voyant découverts, jugerent à propos de se retirer.

La Paix de Ryswyck arrête toutes les hostilités. Etablissement de l'Isle Avache.

Au commencement de l'année suivante M. Ducasse ayant reçû avis que la Paix avoit été signée à Ryswyck, se rendit au Cap, d'où il écrivit au Gouverneur de Sant-Yago, pour lui faire part de cette nouvelle. Jamais Lettre ne fut écrite plus à propos: cinq cens cinquante Espagnols envoyés par ce Gouverneur avoient déjà pénétré par les montagnes dans la Plaine du Cap, & ils furent rappellés au moment, qu'ils alloient commencer leurs ravages, ausquels on n'étoit pas trop en état de s'opposer. Un mois après des Anglois & des Hollandois vinrent faire à M. Ducasse de grandes plaintes des Flibustiers, qui continuoient à courir sur eux, malgré la Paix, & lui demanderent des dédommagemens, qu'il jugea à propos de leur accorder. Peu de têms auparavant il avoit reçû ordre de commencer l'Etablissement d'une Colonie à la grande terre de l'Isle Avache, & il y avoit envoyé M. de Beauregard. On avoit toûjours regardé ce quartier comme un des plus beaux de l'Isle & un de ceux dont il importoit davantage de s'assûrer, mais on ne s'étoit jamais trouvé en état de s'y bien établir solidement. Beauregard vint enfin à bout de le faire, & de mettre ce Poste en état de ne pas craindre d'être insulté, si la guerre recommençoit. Il y mourut l'année suivante fort regreté, & le Sieur de Paty, qui venoit d'obtenir la Lieutenance de Roi de Leogane, vacante par la mort de M. Deslandes, fut envoyé pour commander à l'Isle Avache, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Lieutenant de Roi, qui fut M. de Charitte.

C'étoit

C'étoit encore dans le dessein d'engager un Commerce reglé avec la N. Espagne, à l'imitation de la Jamaïque & de Curaçao, que l'Etablissement, dont je viens de parler, avoit été entrepris. On se flattoit d'autant plus d'y attirer les Espagnols, que la démarche du Roi, en renvoyant à Carthagene l'argenterie, qu'on y avoit enlevée des Eglises, les avoit charmés, & avoit effacé une partie de la prévention, où ils étoient contre tout ce qui venoit de S. Domingue. On esperoit d'achever de les gagner, en faisant absolument cesser la course, & en persuadant à ce qui restoit de Flibustiers, de se faire habitans. M. Ducasse reçut des ordres fort précis sur cela; on lui recommanda même, au défaut de la persuasion, d'y employer la force, & de se servir pour cet effet des Vaisseaux, que Sa Majesté auroit soin de tenir sur les côtes de S. Domingue. Il reçût presque en même-tems une Ordonnance du Roi, qui rétablissoit l'ancien usage de porter des Engagés aux Isles. En un mot, on n'omit rien pour lui faire comprendre combien la Cour avoit à cœur de repeupler sa Colonie, & de la mettre en état de faire un Commerce avantageux avec les Espagnols. 1698.

M. de Galifet venoit d'être nommé Gouverneur de Sainte Croix, & Commandant au Cap François, à la place du C. du Boissy, & peu de tems après il fut encore déclaré Commandant en Chef de toute la Colonie, en cas d'absence du Gouverneur. M. Ducasse, qui estimoit cet Officier, fut charmé de ce choix, mais il ne le fut pas moins d'une nouvelle preuve, que lui donna le Roi de la per-

M. de Galifet Gouverneur de Sainte Croix, avoit droit de commander en Chef en l'absence du Gouverneur.

1698. persuasion, où il étoit, que les gens de son Gouvernement avoient beaucoup plus contribué à la prise de Carthagene, que ne le publioit M. de Pointis. Le Pontchartrain, sur lequel il étoit revenu de cette conquête, avoit apporté au petit Goave trois canons de fonte; la Cour les lui avoit redemandés, & il avoit representé le plaisir, qu'on feroit à sa Colonie, en lui laissant cette marque de la Victoire de ses Sujets, & de la satisfaction, que Sa Majesté avoit de leurs services. Enfin, M. de Pontchartrain lui manda que le Roi lui permettoit de les garder, pour les mettre dans les Batteries de Leogane & du Cap.

Compagnie de S. Louïs.

L'Etablissement de l'Isle Avache occupoit alors les principales attentions du Ministre, par rapport à la Côte Saint Domingue, & pour accélérer ses progrès, le Roi forma une Compagnie sous le nom de S. Louis, ou de l'Isle Avache, & la chargea de défricher & de peupler cette Côte, qu'il lui engagea pour trente ans, pendant lequel têms elle seule y pourroit faire le Commerce. Cet avantage n'étoit pas fort considérable, vû les grandes dépenses, qu'il falloit faire pour l'Etablissement, dont la Compagnie étoit chargée; mais elle se flattoit de se dédommager de ses frais, en étendant son Commerce dans le Continent de l'Amérique, où il y a souvent de grands profits à faire avec les Espagnols. Du reste, elle remplit très-exactement les engagemens, qu'elle avoit pris avec le Roi, elle donna des Concessions, fit toutes les avances nécessaires, & par là ce quartier est devenu un des plus peuplés & des mieux établis de toute l'Isle.

Isle. Ce qui y a le plus contribué, c'est un fort, qu'on a bâti sur un Islet, qu'on nom- 1698.



PLAN DE LA BAYE
et Isle S.t Louis

CARTE DE
L'ISLE A VACHE
et du fond de la
GRANDE TERRE
Echelle de 3 Lieues.
1
2
3
Chemin du Fond
B. S. Louis
R. des Flamands
R. de l'Islet
R. des Cayes
Cayes
des Mascadins
R. de l'Acul
les Etrons de porc
I. a Vache
I. au Pin
I. la Pilote
Bas fond


B. S. Louis
B. d'Yaquen
I. au Sable
I. a Vache
I. au Bois
I. aux Pilote
I. A VACHE
Roux
Cap Cornuel
I. d'Orange
PLAN DE LA BAYE
et Isle S.t Louis
Toises

persuasion, où il étoit, que les gens de son
1698. Gouvernement avoient beaucoup plus contri-

l'Isle. Ce qui y a le plus contribué, c'est un Fort, qu'on a bâti sur un Islet, qu'on nomme plus communément *la Caye S. Louïs*; car par là ce Port, qui d'ailleurs est très-commode, se trouve hors de toute insulte. Mais comme si c'étoit le sort des Compagnies en France de se ruiner, ou de ruiner les Particuliers; la Compagnie de S. Louïs, qu'on nommoit encore la Compagnie de S. Domingue, en faisant bien les affaires des habitans, a fort mal fait les siennes, & après vingt ans s'est vûë obligée de remettre tous ses droits au Roi, qui les a transportés à la Compagnie des Indes, ainsi que nous le dirons dans la suite.

1698.

M. Ducasse n'avoit pas été long-têms sans prévoir la chûte de la premiere de ces deux Compagnies. Voici ce qu'il en écrivit dès le mois de Mars de l'année suivante à M. de Pontchartrain. „ La Compagnie, que vous „ avez formée pour l'Etablissement d'une Co„ lonie à la partie du Sud de cette Isle, ne „ peut que produire un bien à l'Etat, par les „ espérances de ses cultures, & du Commer„ ce avec les Espagnols. Je ne sai pourtant, „ si ceux, qui l'entreprennent, ont bien con„ nu l'importance de cet Ouvrage, & les „ fonds immenses, qu'il demande. Ses objets „ sont plus grands, qu'ils ne pensent, vingt „ années ne font rien dans le tems présent. „ Autrefois que la culture du Tabac formoit „ le premier Etablissement, cette culture é„ toit facile, cette marchandise de valeur; & „ delà on passoit à d'autres cultures. Aujour„ d'hui que ce moyen ne subsiste plus, il faut „ être riche, pour faire des Sucreries: il

1699.

1699. „ faut même avoir des fonds, pour faire de „ l'Indigo. D'ailleurs, où trouver des Su„ jets ? Les Engagés mourront, & c'est un „ grand hazard, quand il s'en rencontre quel„ qu'un, qui projette des Etablissemens ; ils „ sont trop rebutés du travail de la terre & „ de la misere. Enfin, il ne faut pas con„ clure du passé au présent, les denrées é„ toient autrefois d'une toute autre valeur, „ qu'elles ne le sont présentement. Le Com„ merce avec les Espagnols n'a pas non plus „ tous les avantages, qu'on se propose, & „ il a de grandes difficultez". Il dit, dans une autre Lettre, qu'une des causes du peu de succès de cette Compagnie dans son Commerce, c'est que la quantité des Vaisseaux a produit une abondance de marchandises, qui les a avilies. Nous ne manquons jamais de faire cette faute dans nos Etablissemens nouveaux, & rien ne demanderoit plus l'attention du Ministere, que ce desordre, d'où s'ensuit la ruine entiere du Commerce.

Etat misérable de la Colonie, & d'où venoit le mal.

Pour revenir aux Engagés, dont l'envoi avoit donné de si grandes espérances à la Cour, le peu de profit, qu'en retira la Colonie, vint non-seulement de ce que la culture du Tabac étant tombée, il n'y avoit plus pour ces malheureux aucune apparence de pouvoir devenir Habitans, mais encore du mauvais choix, qu'on en fit. C'étoit des gueux ramassés dans les ruës de Paris, qui n'ayant jamais fait que mandier, n'étoient bons à rien, & périssoient d'abord de misere. Cependant de ces deux sources s'ensuivoit le dépérissement de la Colonie. „ Les vieux „ Habitans, mandoit M. Ducasse au Minis„ tre,

„ tre, sont embarrassés de leurs personnes, 1699.
„ & ceux qui ont du bien veulent se retirer.
„ Il y a dix-sept ou dix-huit ans que les François n'ont pas apporté un Negre: les Denrées ne valent point d'argent: le Tabac, qui a formé les habitations de cette Côte, est en Parti: l'Arrêt donné en faveur du Fermier est pire encore que le Parti, puisqu'il détermine toute l'espérance de la Colonie à sept cens milliers, quantité, qui ne peut pas occuper cinquante misérables; qu'il prive les Habitans de toute espérance d'en tirer d'autre benefice, que le simple achat ordonné par ledit Arrêt, qu'il établit une police impratiquable, & qu'il déterminera les Colons à n'en point faire du tout, plûtôt que de s'y soûmettre. Vous m'ordonnez, dit-il, en finissant sa Lettre, de me fortifier, & je n'ai pas un Ouvrier, ni un Bâtiment pour charrier les matériaux. Je sai que les ordres ont été plusieurs fois donnés aux Ports de Mer, mais ils n'ont pas eû leur effet".

Efforts de MM. Ducasse & de Galifet pour y remédier.

M. de Galifet écrivit dans le même-tems & sur le même ton. „ Les Habitans du plus petit Etat jusqu'au médiocre, dit-il, ne peuvent s'occuper, ni au Sucre, ni à l'Indigo. Ils ne peuvent s'employer utilement qu'au Tabac. Il ne vient point ici de gens, qui apportent des fonds considérables pour y former de gros Etablissemens, & c'est une nécessité, quand on veut faire des Colonies, de donner aux petits les moyens de s'agrandir en travaillant: rien n'est si propre à ce dessein, que le Tabac, & si on le retranche à cette Colonie, rien

1699. „ ne pourra le remplacer. J'ose avancer que „ cette culture l'avancera au moins d'un „ quart chaque année. Il me seroit impossi- „ ble d'exprimer tout le tort, qu'elle a reçû „ cette année par les contre-têms survenus de „ la part des Fermiers : quantité d'Habitans „ ont arraché leur Tabac ; ceux qui ne l'ont „ pas fait, ne peuvent le vendre, ni aux „ Fermiers, faute d'argent ; ni aux autres, „ de peur de confiscation ". Le Ministre estimoit trop les lumieres & le zele de ces deux Officiers pour ne pas faire attention à leurs avis ; il les communiqua aux Fermiers, qui ne manquerent point de raisons specieuses pour se maintenir dans la possession de l'Arrêt, dont on se plaignoit, & voici la réponse, que M. Ducasse fit à leurs prétentions.

„ L'Isle de S. Domingue n'a point été „ achetée, mais conquise, & il ne se trou- „ vera point que la Compagnie d'Occident „ ait traité avec aucun Particulier pour son „ Domaine. Il est vrai que M. du Rausset *, „ qui commandoit pour les peuples à la Tor- „ tuë, ceda à la Compagnie une habitation, „ une Tour, & quelques mauvais Canons, „ pour la somme de 15000. livres ; mais cet- „ te Compagnie n'y ayant trouvé aucun „ Droit établi, a maintenu les Peuples au „ même état. Sa Majesté, depuis la réunion „ de l'Isle à son Domaine, les a aussi conser- „ vez dans les mêmes immunitez, privileges

„ &

* *M. Ducasse paroît ignorer, ce qui est cependant très-certain, à savoir, que M. de Rausset a eu une Commission du Roi pour commander en l'Isle de la Tortuë & autres de l'Amérique, elle est du mois de Decembre 1656.*

„ & franchises, & tous ses Ministres ont en-
„ gagé sa parole Royale qu'il ne leur seroit 1699.
„ jamais imposé aucun droit. L'exemple du
„ Royaume est une preuve évidente de cette
„ necessité, quand même les Peuples n'au-
„ roient pas pour eux la raison de la conquê-
„ te. Ceux des Pyrenées, qui gardent les
„ passages d'Arragon, ceux de Soulle, de
„ Biscaye, de Navarre, Dunkerque, Ypres,
„ Lille & les autres, payent-ils les mêmes
„ Tributs, qu'on paye dans le Royaume ?
„ Or on ne peut ignorer que les possessions
„ des Terreins de cette Isle ne soient con-
„ fonduës avec celles des Espagnols, ni que
„ ceux-ci n'y ayent fait en 1691. & 1695. des
„ incursions, où il a péri un très-grand nom-
„ bre de familles. Sa situation à la tête du
„ Golphe Mexique, & au milieu de puissans
„ Ennemis, doit obliger à en bien traiter
„ les Colons, afin d'y attirer de nouveaux
„ Habitans. Il ne peut y avoir une plus faus-
„ se maxime au monde, que celle d'imposer
„ des droits à des Peuples éloignez. N'est-
„ ce pas assez de leur interdire tout Com-
„ merce étranger ; & n'est-on pas maître
„ d'imposer sur les denrées, qu'on leur en-
„ voye, & sur les marchandises, qu'on tire
„ d'eux, tout ce que l'on veut ? La percep-
„ tion de ces droits se fait sans frais & sans
„ murmure. En un mot, vous ne ferez ja-
„ mais des Colonies, qu'en donnant aux Co-
„ lons les moyens de s'enrichir. L'incons-
„ tance naturelle aux François & l'amour de
„ leur patrie les porte tous à se retirer : il n'y
„ a que l'esperance d'une fortune, qui puisse
„ les contenir ». La Cour ne laissa pas de
faire

1689. faire quelque attention à de si sages representations. En effet, le Roi ayant jugé à propos cette même année d'envoyer dans toutes les Isles Messieurs Renau & de la Boulaye, le premier, pour y visiter les Fortifications, & le second, pour examiner tout ce qui s'y passoit au sujet de la Justice & du Commerce. Voici ce que je trouve dans les instructions de ce dernier, par rapport à ce que nous venons de dire.

Reglement pour le Commerce.

„ Il y a eu jusqu'en 1687. dans l'Isle de S. „ Domingue une Fabrique considerable de „ Tabacs, qui est tombée par leur mauvaise „ qualité. Sa Majesté dans le dessein de la „ rétablir a engagé les Fermiers d'en prendre „ jusqu'à 800. milliers & de les payer sur „ les lieux, au prix porté par le résultat, qui „ a été envoyé au Sieur Ducasse. Comme „ il paroît par ses Lettres que les Habitans ne „ sont pas entrés dans les vûës de Sa Majesté, le Sieur de la Boulaye les expliquera à „ ceux des Principaux, qui peuvent s'appliquer à cette Fabrique, pour les engager „ à la rectifier, & à rendre leur Tabac conforme au Mémoire envoyé par les Fermiers, qui en pousseront le débit aussi loin „ qu'il sera possible, lorsqu'on pourra être „ certain d'en rétablir le goût; & si les raisons des Habitans contre ce résultat lui paroissent justes, il en dressera un procès-verbal". On avertissoit ensuite le Sieur de la Boulaye que le débit de l'Indigo étant diminué par la paix, & que les Habitans ayant commencé à s'appliquer à la Fabrique des Sucres, il devoit prendre des mesures pour qu'ils le fissent bien, & ne le laissassent point

tomber

tomber dans le discredit, où étoit celui de la Martinique. 1699.

Quant à ce qui regardoit le Ministere de M. Renau, ses instructions portoient que dans l'Isle de S. Domingue il ne devoit s'arrêter qu'aux trois endroits principaux ; à savoir, le Cap François, le plus exposé de tous aux attaques des Espagnols, par le voisinage de Sant-Yago: Leogane, qui comprenoit le petit Goave, menacé sans cesse par les Anglois de la Jamaïque; & le fond de l'Isle Avache, que Sa Majesté avoit concedé à une Compagnie. Que toute la Colonie se réduisoit à ces trois quartiers, le Roi ayant défendu de laisser rétablir le Port de Paix & les autres petits Postes, pour rendre ceux-ci plus forts & plus en état de résister aux Ennemis; qu'on devoit seulement laisser une Compagnie avec un Officier Major au Port de Paix, pour empêcher qu'il ne servît de retraite aux Forbans. Dans la suite des années ce quartier s'est peuplé de nouveau, & il l'est aujourd'hui à proportion autant qu'aucun autre de la Colonie.

Et pour les Fortifications des Postes.

Une chose inquiétoit alors extrêmement M. Ducasse, & parut assés importante à la Cour, pour y donner une attention particuliere. Sur la fin de l'année précédente on eut avis à S. Domingue, par une Barque, qui venoit de l'Isle de S. Thomas, que le 15. d'Octobre quatre gros Vaisseaux & une Corvette partis d'Ecosse & portant douze cens hommes de débarquement, y avoient passé, & que les discours de quelques Officiers avoient fait présumer que leur dessein étoit de faire un Etablissement aux *Sambres* dans la Pro-

Etablissement des Ecossois vers le Golphe de Darien.

1699. Province de Darien : Au reste, il faut bien se garder de confondre, comme a paru faire l'Auteur de l'Histoire des Flibustiers, cet endroit-là avec le Sambai, où M. de Pointis relâcha en allant à Carthagene. Sambai ou Samba est à douze lieuës au vent de cette Ville, & les Sambres en sont sous le vent, environ à moitié chemin de Porte-Belo. C'est ce que les Espagnols ont appellé la Pointe de *San-Blas*, d'où par corruption s'est d'abord formé le nom de *Sambalos*, & puis celui de Sambres *, que nous avons donné aux Indiens de ces quartiers-là. On y trouve plusieurs petites Isles, dont l'une porte le nom d'*Isle d'Or*, & c'est-là que les Ecossois se fixerent. Les Habitans de ce Païs étoient du nombre de ceux, qu'on appelle *Indios-Bravos*, & n'avoient jamais pû être domptés par les Castillans, mais ils s'étoient un peu humanisés avec les Flibustiers, dont quelques-uns mêmes se retirerent en plusieurs rencontres parmi eux. Les Ecossois s'étoient flattés de les gagner aussi, & il est certain que s'ils y eussent pû réussir, un Etablissement dans un Païs aussi riche & aussi fertile que celui-là, les auroit rendus Maîtres du Commerce des Indes. Effectivement il leur auroit peu coûté pour y entretenir une Croisiere, qui auroit absolument rompu la communication de Carthagene & de Porto-Belo, troublé la Foire de cette derniere Ville, & rendu impratiquable la navigation des Gallions. C'étoit un dessein formé dès le têms du Roi Jacques II. de concert avec les Anglois, qui eurent néanmoins un grand soin de faire courir le bruit que le Parlement improuvoit fort cette Entreprise.

* Ou *Sambes*.

La

La France de son côté, outre l'interêt considerable, qu'elle a toûjours eû dans les Gallions, prévoyoit que cette nouvelle Colonie, jointe à la Jamaïque, alloit former une puissance, contre laquelle toutes les forces de S. Domingue ne tiendroient pas, & qui ruineroit en un moment toutes les vûës, qu'on avoit eûës dans l'Etablissement du fond de l'Isle Avache. Aussi M. Ducasse ne differa-t-il point à donner avis à M. de Pontchartrain de ce qu'il venoit d'apprendre, & le Ministre crut devoir d'autant moins s'endormir sur cet avis, qu'il en reçut bien-tôt la confirmation de Hollande. On lui mandoit de plus que c'étoit une Compagnie formée en Ecosse pour les Indes Orientales, qui faisoit cette Entreprise; mais que le Darien étoit son véritable & unique objet, & que les Indes Orientales n'en étoient que le prétexte. La premiere démarche de la Cour de France dans cette affaire, dont elle connut d'abord toute l'importance, fut d'en informer le Conseil d'Espagne. M. de Pontchartrain écrivit ensuite au Gouverneur de S. Domingue, que si les Espagnols de Carthagene & de Porto-Belo avoient besoin d'armes & de munitions, pour chasser les Ecossois, il ne fit point difficulté de leur en fournir, qu'il laissât même aller à leur secours ceux des Flibustiers, qu'il étoit plus difficile de retenir dans la Colonie; mais qu'il eût attention à ne point choquer les Anglois, supposé qu'ils parussent s'intéresser à cet Etablissement.

1699. Inquiétude de la Cour à ce sujet.

M. Ducasse n'avoit pas attendu ces ordres pour agir. Il commença par négocier avec les Indiens des Sambres, qui de leur côté entrerent

Mesures de M. Ducasse, pour s'opposer

1699. à cet Etablissement. trerent sans peine en Commerce avec lui: il leur envoya ensuite une Barque avec des présens, & chargea le Patron de remettre aux Chefs de ces Sauvages la Lettre suivante. „ Je vous fais la présente pour marque de „ mon souvenir & de mon amitié. J'ap- „ prends avec satisfaction que vous conser- „ vez toûjours l'affection, que vous m'avez „ promise pour ma Nation, je vous exhor- „ te à ne point vous laisser suborner, & „ vous promets une entiere protection. Je „ suis informé que vous m'envoyez trois Dé- „ putés, lesquels on a embarqués sur un Na- „ vire François, qui étoit à la Côte de Por- „ tobelo, afin de leur faire plus d'honneur & „ de les conduire avec plus de sûreté. Je „ suis instruit que le Roi Coco, Seigneur du „ Golphe de Darien, desire de traiter de „ Paix avec moi; vous pouvez sans rien ris- „ quer lui promettre tout, & jurer. J'en- „ voyerai aussi des François jurer la Paix de „ ma part, & des Bâtimens dans le Golphe „ avec toutes les marchandises, dont les Peu- „ ples auront besoin. Je sai qu'une Nation „ étrangere est venuë s'emparer d'une por- „ tion des Terres des Indiens de Bocator, „ vous devez comme gens sages vous unir „ avec ces Indiens, quand même ils seroient „ vos Ennemis, pour chasser ceux, qui veu- „ lent ravir vos biens. Songez que c'est „ comme un feu, qui gagne peu à peu, & „ qu'après que ces Etrangers seront en pos- „ session de cette Terre, ils vous raviront la „ vôtre. Ainsi, ne vous laissez surprendre, „ ni à leurs belles paroles, ni à leurs pré- „ sens; si vous ne les chassez, vous devien-

„ diez

„ drez leurs Esclaves. Vos Envoyez vous „ porteront des Armes & des Munitions, „ s'ils m'en demandent ". Bocator est à soixante lieuës sous le vent de Porto-Belo. Il y a bien de l'apparence que la premiere descente des Ecossois fut dans ce lieu-là, d'où ils passerent ensuite à l'Isle d'Or. On a sû depuis qu'ils y parurent avec Pavillon blanc, pour faire accroire aux Indiens qu'ils étoient François, mais que ces Peuples n'y furent pas trompés, & n'eurent jamais aucun Commerce avec eux. — 1700.

M. Ducasse ayant pris de si justes mesures pour empêcher les Indiens du voisinage de l'Isle d'Or de favoriser l'Etablissement des Ecossois, songea à mettre en mouvement les Espagnols, que cette Entreprise interessoit encore plus que les François : il écrivit donc aux Gouverneurs de Carthagene & de Porto-Belo que, s'ils avoient besoin de secours contre ces Usurpateurs, il leur en fourniroit, & il fit donner les mêmes assûrances au Président de Panama, sur ce qu'il apprit que les Ecossois avoient dessein de s'étendre jusqu'à la Mer du Sud, & en avoient déja envoyé visiter les Côtes & les Ports. M. le Marquis d'Harcourt n'agissoit pas moins vivement à la Cour de Madrid, où il étoit Ambassadeur du Roi, mais il s'apperçut bien-tôt que le secours, que la France offroit, y étoit suspect, ou du moins y donnoit de l'ombrage. C'est ce qui paroît par une Lettre de M. de Pontchartrain à cet Ambassadeur, en datte du 18. Juillet, où il dit : „ J'ai reçû ce que vous „ me mandez sur ce qui a été résolu en Es„ pagne, pour s'opposer à l'établissement du

Depuis Duc, Pair & Maréchal de France.

„ Da-

„ Darien. La néceſſité de tirer de Hollande
1700. „ les Munitions, dont on aura beſoin, ren-
„ dra ce ſecours ſi éloigné, & les mouve-
„ mens des Ecoſſois, pour ſe fortifier, ſont
„ ſi vifs, qu'il eſt fort à craindre que les Eſ-
„ pagnols ne puiſſent pas les en chaſſer, lorſ-
„ que leurs préparatifs ſeront achevez. Cette
„ ſituation, qu'il eſt difficile qu'ils ne pré-
„ voyent pas, devroit bien les engager à ſui-
„ vre la vûë, qu'ils paroiſſoient avoir eûë
„ pour des ſecours plus prompts, qu'ils ne
„ peuvent attendre que du Roi".

Le plus grand embarras étoit toûjours du côté de l'Angleterre. M. le Comte de Tallard, qui étoit à la Cour du Roi de la Grande-Bretagne, avoit eû ordre d'examiner ce qu'on y penſoit ſur l'Entrepriſe des Ecoſſois, & il avoit crû pénétrer que les Anglois la regardoient avec une eſpéce de jalouſie. Le Roi Guillaume avoit déclaré qu'elle s'étoit faite ſans ſa participation, il aſſûroit même qu'elle étoit contraire à la Charte, qu'il avoit accordée aux Ecoſſois, & il envoya des ordres à la Jamaïque & à la Barbade, de ne les point ſecourir : toutefois on fut bien-tôt inſtruit qu'il étoit ſorti des Ports d'Angleterre deux Bâtimens chargés d'armes & de munitions pour l'Iſle d'Or; qu'on y en préparoit quatre autres; que les Hollandois même s'intéreſſoient dans ces Armemens; & que la nouvelle Colonie du Darien ne ſe ſoûtenoit que par les ſecours, qu'elle recevoit continuellement de la Jamaïque & de la Barbade. Ces avis ſe confirmerent ſur la fin de l'année, & l'Angleterre ſe préparoit à entrer tout ouvertement dans cette affaire : Mylord Bellamont,

Depuis Duc, Pair & Maréchal de France.

mont, Gouverneur de la Jamaïque, avoit reçû des ordres de soûtenir de toutes ses forces les Ecossois, & il se faisoit un grand Armement dans les Ports d'Angleterre, pour leur envoyer un renfort de 1500. hommes, lorsqu'on apprit que les maladies s'étant mises parmi eux, en avoient emporté la plus grande partie, & dissipé le reste. Il y a cependant bien de l'apparence que l'approche des Troupes Espagnoles envoyées par le Gouverneur de Carthagene, contribua beaucoup à faire prendre aux Ecossois le parti de se retirer; ce qui est certain, c'est que les Espagnols se trouvant armés voulurent profiter de l'occasion pour dompter les Indiens des Sambres, qui eurent recours à M. Ducasse, auquel ils écrivirent la Lettre suivante, elle est du mois de Mai 1700. & signée du Commandant de la Nation. 1700.

„ Monsieur & ami, comme nous vous
„ avons promis foi & fidelité, & d'être les
„ bons amis des François, nous vous avons
„ pris & prenons pour nos Protecteurs, ainsi
„ que je vous l'ai témoigné de bouche, lors-
„ que j'eus l'avantage de vous saluer au petit
„ Goave : vous y avez répondu par des as-
„ sûrances réciproques & de vive voix, &
„ par écrit, & nous avons compté là-dessus;
„ car nous avons connu que la parole des
„ François est plus inviolable que celle des
„ autres Nations. Nous nous jettons donc
„ entre vos bras pour être secourus contre
„ nos Ennemis, qui nous veulent détruire,
„ principalement les Espagnols, qui depuis
„ qu'ils ont chassé les Ecossois, nous ont fait
„ sentir la haine, qu'ils nous portent, en fai-

Les Indiens des Sambres se mettent sous la protection de la France.

„ sant

1700. „ ſant mourir un de nos Gens, & un François, qui étoit parmi nous. Ils ont fait „ pendre ce dernier à Carthagene, & avant „ que de l'expoſer au Vent, ils lui ont fait „ mille outrages. Là-deſſus nous vous déclarons derechef que nous ſommes & ſerons les vrais amis & ſerviteurs du grand „ Roi de France juſqu'à la mort. Faites en „ ſorte, Monſieur, que le Gouverneur de „ Carthagene ſoit inſtruit, auſſi-bien que tous „ les autres Commandans, que nous ſommes „ ſous la protection de la France".

Cette Lettre, qui ſelon les apparences, fut long-têms en chemin, ne trouva plus M. Ducaſſe à S. Domingue, il étoit paſſé en Europe, & avoit eû ordre de ſe rendre à la Cour d'Eſpagne pour y regler pluſieurs affaires concernant les interêts des deux Couronnes dans les Indes. Cela cauſa un retardement, qui fit perdre patience aux Indiens, & ils menaçoient de ſe donner aux Eſpagnols. M. de Galifet, qui dans l'abſence de M. Ducaſſe commandoit en Chef à S. Domingue, crut devoir parer ce coup, & voulut faire partir pour les Sambres le Sieur du Rocher, Lieutenant d'une Compagnie : ſes inſtructions portoient d'aſſûrer ces Peuples que la France ne les abandonneroit pas, & de ne rien negliger pour leur faire reprendre leurs premiers ſentimens, de s'informer exactement de la qualité & des richeſſes du Païs, & de quelle utilité il pouvoit être au Roi. Il falloit un prétexte pour couvrir le veritable deſſein de ce voyage; M. de Galifet en avoit un fort naturel, qui étoit d'envoyer une Amniſtie aux Flibuſtiers réfugiés depuis long-têms parmi ces Peu-

Peuples, & parmi ceux de Bocator. Ce dernier endroit étoit d'une bien plus grande consequence encore que les Sambres ; il étoit plus peuplé, plus riche en or, & on pouvoit aller de là en deux jours, sans aucun obstacle, à la Mer du Sud. Mais les vûës de M. de Galifet sur ces deux postes n'eurent point d'effet par le refus, que M. Patoulet fit d'y conduire le Sieur du Rocher, comme il s'y étoit engagé d'abord ; & sa raison fut qu'il avoit des ordres très-précis du Roi, de ne donner aucun ombrage aux Espagnols, lesquels en prendroient certainement de ce voyage, dont ils pénétreroient aisément le veritable motif. 1700.

Cependant on publioit depuis quelque-têms, que les Ecossois étoient retournés sur le Darien au nombre de mille ou douze cens Hommes, y avoient débarqué sans aucune opposition, & se faisoient de cet Etablissement une affaire de Religion & de Nation. Ces bruits étoient fondez, mais on eut bien-tôt des avis certains que ce second convoi étoit arrivé fort delabré, que les Espagnols, qui avoient armé l'année précédente à Cadix, pour chasser les premiers, & qui, sur la nouvelle de leur retraite, étoient rentrés dans ce Port, se préparoient à en sortir de nouveau ; que le Parlement d'Angleterre avoit changé de sentiment à cet égard, & faisoit naître des incidens, qui dérangeoient fort les affaires de la nouvelle Colonie. On ne laissa pourtant pas de faire partir un troisiéme convoi d'Ecosse, & quoique le Roi de la Grande-Bretagne eût défendu de nouveau aux Anglois de l'Amérique de donner aucun secours aux Ecossois,

Les Ecossois abandonnent pour la seconde fois le Darien.

1700. cossois, ces défenses ne furent pas mieux observées que les premieres. M. Ducasse étoit encore à S. Domingue, lorsque les premiers avis de cette seconde tentative y arriverent, & pour en empêcher le succès il avoit conçû le dessein, que M. de Galifet forma depuis à son exemple d'envoyer aux Sambres un Officier avec 40. ou 50. Flibustiers. Ce projet n'eut point alors de suite, premierement par le départ de M. Ducasse, qui arriva peu de têms après, & puis par le refus que fit M. Patoulet, de mener ceux, que M. de Galifet avoit destinés pour cette Expedition : Les Indiens de leur côté ne recevant aucune nouvelle des François, s'en crurent abandonnés, & la crainte de tomber entre les mains des Espagnols les faisoit penser à s'accommoder avec les Ecossois, lorsque M. de Galifet fut heureusement instruit de cette disposition. Il leur envoya aussi-tôt le Sieur du Rocher, & ne douta point qu'au moins une partie des Flibustiers, qui étoient parmi ces Peuples, ne se joignissent à lui, comme il arriva en effet. Alors les Ecossois voyant les Indiens se tourner de nouveau vers les François, & résolus à ne les point souffrir davantage chez eux, ne pouvant d'ailleurs s'assûrer que les secours d'Angleterre ne leur manqueroient point; apprenant que les Espagnols étoient partis de Cadix pour les chasser de l'Isle d'Or, & craignant que, si les maladies recommençoient à les désoler, il ne leur fût pas même possible de se retirer, ils crurent que le plus sage étoit de prévenir un malheur, qui leur paroissoit inévitable, & ils renoncerent enfin pour toûjours à une Entreprise, qu'ils n'étoient

toient pas en état de soûtenir seuls, contre les forces réunies des François & des Espagnols. 1701.

Avénement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne.

Cette réunion n'étoit plus douteuse depuis l'avénement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne ; mais elle eut, par rapport aux Indiens des Sambres, un effet bien contraire à celui, qu'ils avoient eû tout lieu d'attendre de leur attachement à la Nation Françoise. J'ai dit que M. de Galifet avoit envoyé chez ces Peuples le Sieur du Rocher, pour y commander les Flibustiers, qui y étoient. Il en avoit informé le Ministre, qui lui répondit que le Roi auroit fort approuvé cette démarche, si la situation des affaires n'eût pas changé. „ Mais, ajoûta-t-il, l'intention de Sa „ Majesté étant de maintenir une parfaite „ correspondance entre les deux Couronnes, „ elle veut qu'on éloigne tout ce qui pourroit „ s'y opposer, & pour cet effet elle vous or- „ donne de rapeller du Rocher à S. Domin- „ gue avec tous les Flibustiers, que l'Am- „ nistie engagera à y retourner, en déclarant „ aux autres qu'ils doivent tout apprehender „ de la juste colere du Prince, s'ils s'obsti- „ nent à rester. Pour ce qui est des Indiens, „ on ne laissera pas d'entretenir le Traité fait „ avec eux, mais après les avoir informés du „ changement arrivé en Espagne, il faut les „ exciter à se soûmettre aux Espagnols, de „ qui Sa Majesté travaillera à ce qu'ils soient „ bien traités ". M. de Galifet voyoit mieux que personne les inconvéniens de cette conduite, parce qu'il avoit une connoissance parfaite de la maniere d'agir des Espagnols avec les Indiens ; mais elle étoit nécessaire dans les circonstances présentes ; d'ailleurs, ses ordres

1701. étoient précis, & il obéït. Ce qu'il avoit prévû ne manqua point d'arriver ; les Indiens maltraités des Espagnols, & n'esperant plus rien du côté des François, appellerent les Anglois, & les menerent aux Mines du Darien. Quant aux Flibustiers, la plûpart ne profiterent point de l'Amnistie, mais parmi ceux, qui étoient restés en Jamaïque, plusieurs voyant la Guerre prête à se déclarer entre la France & l'Angleterre, ne purent se résoudre à porter les Armes contre leur Patrie, & pour éviter de s'y trouver engagés, ils passerent dans le Continent, & se retirerent à Bocator. Ils y furent parfaitement bien reçûs des Naturels du Païs, avec lesquels ils s'allierent d'abord, de sorte que ces deux Nations n'en font plus qu'une aujourd'hui.

Ce qui empêche les Anglois de succomber sous les efforts des François & des Espagnols.

La Guerre, qu'on prévoyoit fut enfin déclarée, & deux choses empêcherent les Anglois de succomber sous les deux Puissances, qui pouvoient aisément se réunir contr'eux, pour les chasser de l'Amérique Méridionale. La premiere fut qu'un assés bon nombre de nos Flibustiers prirent parti avec eux : La seconde, que les Espagnols exécuterent mal de leur côté les ordres, que les deux Rois avoient envoyés à leurs Sujets du Nouveau Monde, de se secourir mutuellement au cas qu'ils fussent attaqués. Ils continuerent même encore long-têms à en agir avec les François comme s'ils eussent été leurs plus grands Ennemis, à retenir les Prisonniers & les Négres fugitifs ; & dès la premiere fois qu'on eut besoin de recourir à eux, pour défendre Léogane, qui étoit menacé par les Anglois, ils refu-

refuserent d'y marcher, leurs Officiers ayant répondu qu'ils n'en avoient point d'ordre. On ne douta point qu'il n'y eût de la collusion de la part des Chefs, qui avoient donné à M. de Galifet toutes sortes d'assurances, de le secourir dans l'occasion, & l'on eut plus d'une preuve dans la suite qu'ils auroient bien voulu voir les François & les Anglois leur faciliter, en s'affoiblissant, les moyens de se délivrer une bonne fois des inquiétudes, que leur causent d'aussi fâcheux voisins. Il est certain que, si de notre côté nous eussions voulu tenir la même conduite à leur égard, les Indes Espagnoles eussent couru de grands risques, mais il n'étoit pas de notre interêt que les Anglois y fissent des conquêtes, & les Espagnols, qui le savoient bien, se tenoient assûrés que nous ne leur manquerions pas au besoin, de quelque maniere qu'ils en usassent avec nous. Quoiqu'il en soit, voici quelle fût l'occasion qui obligea M. de Galifet de recourir à eux. 1702.

Au mois de Juillet 1702. les Anglois de la Jamaïque eurent les premiers avis de la déclaration de la Guerre, les Vice-Amiraux Wetchstou & Bembou, étoient déjà en Mer avec de fortes Escadres, & sembloient menacer les Côtes du Sud & de l'Ouest de l'Isle S. Domingue: C'étoit veritablement leur dessein de les piller, car ils n'étoient pas en état de faire autre chose, n'ayant presque point de Troupes de débarquement; mais ils en vouloient encore plus à M. Ducasse, qui étoit venu avec une Escadre à S. Domingue, & qui devoit aller delà à Carthagene. L'onziéme d'Août M. de Galifet étant au Cap reçut de

Le Vice-Amiral Bembou attaque Leogane, & avec quel succès.

1702. bon matin avis par M. Ducler, Major de Leogane, & par M. de Villaroche, Commandant à Saint Louis, que le vingt-neuf de Juillet on avoit apperçu *de la Roche à Bateau*, douze lieuës au vent du Cap Tiburon, sept gros Vaisseaux, dont l'un portoit Pavillon quarré au grand Mât, & que le 4. d'Août un Capitaine Marchand, étant sous le Cap S. Nicolas, avoit vû le même nombre de Vaisseaux à six lieuës au large de ce Cap, portant vers Leogane. Sur le midi du même jour un Chasseur, qui lui apportoit des Lettres de M. de Brach, Lieutenant de Roi à Leogane, l'assûra que le troisiéme il avoit vû de la Pointe de S. Marc, des Vaisseaux, qui canonnoient Leogane, & ajoûta que d'autres Chasseurs arrivant en Canot avoient vû onze autres Vaisseaux, & plusieurs Barques, qui avoient passé à Leogane par le Sud de la Gonave.

Il n'y avoit pas à douter que le dessein des Ennemis, avec tant de forces, ne fût de ruiner au moins tous les quartiers de cette Côte, & M. de Galifet prit sur le champ la résolution d'y marcher. Il fit tirer l'allarme, il détacha des Cavaliers dans toutes les Côtes, pour y assembler les Milices, & il ordonna un détachement de 150. Cavaliers, sous le Commandement de M. de Breda, pour se rendre par terre. Il envoya un Exprès aux Espagnols, pour les avertir de se mettre aussi incessamment en marche, & donna ses ordres, pour faire embarquer dans des Canots & des Chalouppes les deux Compagnies de la Garnison du Cap, deux autres qui venoient d'arriver de S. Christophle, & 200. Fantassins de

de la Milice, le tout sous la conduite du Sieur Bachelier, qui avoit été Major à S. Christophle, & à qui il recommanda de se rendre à Leogane en naviguant terre à terre. De cette sorte le secours François devoit être de 700. Hommes, y compris 35. Maîtres, qui étoient avec M. de Galifet, & ce Commandant comptoit sur 300. Espagnols. Il partit du Cap le 13. & le 15. à midi il arriva au passage de l'Artibonite, qui se trouva débordé. Il le passa à la nage avec perte de plusieurs armes, bagages & équipages, parce qu'il est très-rapide. Il avoit à peine fait trois lieuës au delà de cette Riviere, qu'un Espagnol vint lui dire que les Ennemis s'étoient retirés, il renvoya sur le champ tous ceux, qui l'accompagnoient pour contremander M. de Brede, qui n'auroit pas manqué de perdre du monde au passage de l'Artibonite, & il se rendit au Cul-de-Sac, où il apprit ce qui suit. 1702.

Le 7. Août le Vice-Amiral Bembou parut à la vûë de Leogane avec neuf Navires, dont le moindre étoit de 54. Canons, & deux Bateaux: le Sr. de Morville, qui commandoit la Flutte du Roi *la Gironde* envoya aussi-tôt sa Chaloupe les reconnoître, les Anglois l'ayant apperçûë, mirent toutes les leurs à la Mer, après en avoir doublé les Equipages, & la prirent. Alors le Sr. de Morville appareilla, & le vent ayant refusé du côté du petit Goave, il porta vers le Cul-de-Sac. Les Anglois détacherent cinq Chaloupes armées pour le prendre, il les repoussa à coups de canon, mais voyant que Bembou se faisoit remorquer pour venir sur lui, il mit le feu à son Navi-

1702. re; & sauva son Equipage, à la reserve de quatre Hommes, qui furent brûlés. Les Vaisseaux Marchands, qui étoient dans la Rade de l'Esterre, appareillerent aussi pour le petit Goave, mais ils furent coupés, il y en eut un nommé *la Reine des Anges*, qui fut pris sous voiles, mais l'Equipage se sauva à terre; un autre, qui se nommoit *la Reine Marie*, fut pris au grand Goave, où il s'étoit jetté. Le troisiéme, appellé *le Saint George*, se coula à fonds au même endroit, & un Brigantin fut pris sous voiles le 8. à dix heures du matin.

M. de Brach étoit au Conseil à l'Esterre, lorsque les Ennemis parurent; il y laissa le Sr. Ducler avec les ordres nécessaires, & monta à cheval, pour gagner la petite Riviere, où l'Escadre portoit. Il sut en y arrivant que la Chaloupe de la Gironde avoit été prise, & peu de têms après il fut témoin du malheur arrivé à ce Navire, & aux autres, qui auroient pû l'éviter. s'ils eûssent obéi plûtôt à l'ordre, qu'il leur avoit donné de se retirer au petit Goave. Toute la nuit du 7. au 8. de Brach fit travailler à monter des canons, & à mettre les batteries en état. Le matin à la pointe du jour cinq Navires se trouverent une demie lieuë au vent de la petite Riviere, & en passerent vent arriere à une portée de Canon, sans tirer; cela obligea le Lieutenant de Roi, qui les observoit, de monter à cheval avec toute la Cavalerie, & il arriva à la Pointe avant eux. Ils porterent sur l'Esterre, & il les y devança encore. Ils étoient vis-à-vis de la batterie sur les neuf heures du matin, & ils commencerent aussi-tôt à canonner, ce qui dura deux heures: ils détacherent ensui-

ensuite des Chaloupes & un Canot pour enlever un Bâtiment Nantois, qui étoit échoué à 60. toises des retranchemens, & qui ne pouvoit être défendu, que d'un côté. Ils l'aborderent & s'en saisirent sans peine, mais le feu de la batterie les empêchant de manœuvrer pour le remettre à flot, ils le brûlerent, malgré les efforts du Sr. Ducler, qui sans être commandé, sortit du retranchement, s'avança à découvert sur le rivage, vis-à-vis du Vaisseau, & tua plusieurs Anglois; mais n'ayant été suivi que de 15. personnes, sa hardiesse n'empêcha point la perte du Navire. 1702.

Les Vaisseaux Ennemis continuoient toûjours à canonner, & on ne leur répondit pendant tout le têms que de 17. coups de 24. qui porterent tous. On sut par un Matelot de la Gironde, qui s'étoit sauvé, que Bembou en avoit reçû onze sur son bord, dont il avoit eû douze Hommes tués & 17. blessés, & que son Navire étoit même fort endommagé. Un autre Vaisseau fut long-têms sans pouvoir manœuvrer, & l'on vit le Vice-Amiral & un autre Navire lui envoyer leurs Chaloupes. Du côté des nôtres il n'y eut de tué qu'un pauvre Mandiant, un Negre, & un Cheval.

Pendant ce têms-là deux Frégates canonnoient les deux Navires Marchands, qui s'étoient retirés à l'Islet du grand Goave, & dont j'ai parlé; une de ces Frégates, qui étoit de 60. pieces, voulut passer entre l'Islet & la grande terre, & demeura deux heures échoué à la portée de pistolet d'une des deux terres. M. de Brach prétendit que, s'il y avoit eu là un retranchement, ou du Canon, ce Na-

1702. vire n'en seroit jamais sorti, & en rejetta la faute sur M. de Galifet, qui de son côté reprocha au Lieutenant de Roi de s'être laissé surprendre, de n'avoir pas fait observer les ordres, qu'il lui avoit donnés pour la conservation des Navires François, de n'avoir tiré que dix-sept coups de Canon; & de n'avoir pas soûtenu le Sr. Ducler, lorsque cet Officier sortit du retranchement. Bien des gens ont crû que M. de Brach ne fit pas tout ce qu'on attendoit de lui dans cette occasion. C'est néanmoins un homme de merite, & un très-bon Officier, mais on connut dans cette rencontre combien le peu de concert entre les Commandans peut être nuisible au service. Il paroît qu'alors presque tous les Officiers s'étoient réunis contre M. de Galifet, & ne manquoient jamais de raisons, ou de prétextes pour éluder ses ordres. Il est fâcheux que tant de talens deviennent inutiles, faute d'être soutenus de celui de faire aimer le Commandement.

Les Ennemis se retirent.

Le 9. Bembou parut vouloir passer au petit Goave, ce qui obligea M. de Brach à détacher M. Ducler avec toute sa Cavalerie, mais les Ennemis s'arrêterent devant la Rade, & n'oserent entrer dans le Port, quoiqu'on les eût avertis qu'ils y trouveroient plusieurs Navires, dont il leur seroit aisé de se rendre les maîtres. Le 10. ils retournerent devant l'Esterre, puis porterent sur la petite Riviere, M. de Brach les suivant toûjours à la vûë. Enfin la nuit du 10. à l'11. ils se retirerent & on ne les vit plus. Un second Matelot, qui se sauva le lendemain de la Gironde rapporta, que l'*Imprudent*, Navire du Roi, avoit été pris, que

que les trois quarts des Equipages de Bembou étoient des François réfugiés, que ce Général avoit voulu faire une descente, mais que la canonnade du huitiéme l'en avoit dégoûté, outre qu'il ne se fioit pas à ses Refugiés François. Il avoit pris le septiéme le Sr. de Pradines & sa Compagnie, qui arrivoient de S. Christophle dans une Barque Angloise, mais il les renvoya le lendemain à terre. 1702.

Il esperoit se dédommager du peu de succès, qu'avoit eu cette expédition, sur l'Escadre de M. Ducasse, aux trousses duquel il se mit aussi-tôt avec ses sept Navires. Il le rencontra enfin le 30. d'Août à 12. lieuës de Sainte Marthe, & quoique M. Ducasse n'eût que quatre Vaisseaux, il ne refusa point le combat. Il dura cinq jours, & le sixiéme, qui étoit le quatriéme de Septembre, Bembou fit vent arriere & gagna la Jamaïque. Il avoit une jambe cassée, & il en mourut peu de têms après: ses Vaisseaux étoient pour la plûpart hors d'état de tenir la Mer & il avoit perdu la moitié de ses Equipages. M. Ducasse n'avoit qu'un Vaisseau fort incommodé, & environ 20. Hommes, tant tués que blessés; toutefois il ne jugea pas à propos de poursuivre Bembou, qu'il ne croyoit peut-être pas aussi mal en ordre, qu'il l'etoit, & il continua sa route vers Carthagene, où il entra peu de jours après, & où sa présence causa autant de joye, qu'elle y avoit inspiré de terreur quelques années auparavant.

Combat entre le Vice-Amiral Bembou & M. Ducasse.

Le 20. de Decembre suivant, deux Navires de l'Escadre de Bembou parurent devant Leogane, & après y être demeurés quelquetems, se montrerent au petit Goave. M. de Ga-

Les Ennemis attaquent le petit Goave & se retirent.

1702. Galifet étoit assés près de là fort malade, il ne laissa pas de se rendre dans ce Port, & un Prisonnier François, qui se sauva à la nage d'un des deux Navires, lui apprit que Bembou étoit mort de ses blessures, & que son collegue Wetchstou étoit au Cap Saint Nicolas avec son Escadre. Le 26. cette Escadre mouilla au Cap Tiburon, & M. de Galifet en étant informé, ne douta plus qu'elle n'en voulût à la Caye Saint Louïs. Il envoya avertir le Sr. le Page, qui y commandoit, d'être sur ses gardes, & il se disposa à l'aller joindre. L'Escadre passa effectivement à la vûë de ce poste, mais elle n'en approcha point, & M. de Galifet, qui s'étoit déjà avancé jusqu'à un endroit nommé *le Fond des Negres*, ne fut pas plûtôt assuré de leur retraite, qu'il reprit la route du petit Goave. On fut quelquetêms sans savoir ce qu'étoit devenuë l'Escadre Angloise, & on la croyoit fort loin, lorsqu'une partie des Vaisseaux, qui la composoient, se présenta devant le petit Goave. Le Vice-Amiral avoit remonté jusqu'à San-Domingo, dans le dessein de rabattre sur la Caye Saint Louïs, qu'il esperoit surprendre, mais ayant sû qu'on l'y attendoit, il passa au Cap Tiburon, où il partagea ses forces en deux.

1703. Une partie entra par le Canal de Nippes, & le deuxiéme d'Avril vers le Soleil couchant, elle fut apperçûe à l'entrée du petit Goave, au nombre de six voiles. M. de Breda Major, qui y commandoit, fit tirer l'allarme, & garnir tous les postes. M. de Paty Lieutenant de Roi en étoit sorti peu d'heures auparavant, & n'étoit qu'à deux lieuës, on courut après lui, il retourna, & trouva toutes choses en bon état par les soins du Major. Il

Il y avoit trois Vaisseaux dans la Rade, le soin de les conserver avoit attiré la premiere attention de M. de Breda, & à cet effet il avoit envoyé les Sieurs de Pradines Capitaine, & la Salle Lieutenant à la *Pointe des Mangles*, qui commande l'entrée du Port, avec 30. Soldats choisis. C'étoit la nuit, & il faisoit un très-beau clair de Lune, à la faveur duquel Pradines apperçut sept Chaloupes ennemies chargées de monde, qui vinrent ranger la pointe à demie portée du mousquet; il les laissa passer, sans tirer un seul coup, & elles allerent droit aux Navires, qui appareilloient pour entrer dans le Port, & dont elles se rendirent maîtresses sans résistance. Alors le Sr. de Pradines commença de faire feu, & comme le canon du Fort en faisoit déja un très-grand, les Chaloupes se virent bien-tôt obligées de regagner leurs Navires. Elles s'étoient mises en devoir d'emmener leurs Prises, mais elles n'en purent remorquer qu'une, elles en brûlerent une seconde, & abandonnerent la troisiéme. Le lendemain on trouva une de ces Chaloupes, qui étoit à la dérive, remplie d'armes & de bagages, ce qui fit juger que le canon du Fort, & la mousqueterie de la Pointe avoit tué bien du monde aux Ennemis. L'autre partie de l'Escadre, qui étoit composée de huit voiles, entra par le Canal de Saint Marc, & rencontra trois Navires Flibustiers, qui sortoient du quartier de l'Artibonite. Le premier fut pris, les deux autres s'échouerent à la Côte, & tous les Hommes se sauverent. Après cette Expédition toute l'Escadre se réjoignit, & le Vice-Amiral envoya une Chaloupe au petit Goave 1703.

 por-

1703. porter un Prisonnier, & dire que, si on vouloit lui renvoyer tous les Anglois, qu'on retenoit, il les échangeroit contre un pareil nombre de François: on lui répondit qu'on ne demandoit pas mieux, mais il se retira sans rien repliquer, & ne parut plus.

M. Auger succede à M. Ducasse dans le Gouvernement de Saint Domingue.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on apprit que le Roi ayant declaré M. Ducasse Chef d'Escadre, lui avoit donné un successeur au Gouvernement de S. Domingue, & que c'étoit M. Auger Gouverneur de la Guadeloupe, qu'il venoit de défendre avec beaucoup de gloire contre les Anglois. M. de Galifet en reçut la nouvelle par une Lettre, que lui écrivit M. de Pontchartrain en datte du 21. Mars, & où il lui declaroit que le Roi avoit eu dessein de lui donner cette Place, mais que Sa Majesté en avoit été empêchée par les plaintes continuelles, qui avoient été faites contre lui: qu'étant néanmoins fort persuadée que ces plaintes venoient en partie de ce qu'il avoit voulu établir la discipline & l'ordre avec trop de severité, & sans prendre les ménagemens nécessaires dans une Colonie nouvelle, dont il faut instruire les Habitans de ce qu'ils doivent faire, avant que de les punir pour y avoir manqué, Elle lui avoit donné le Gouvernement de la Guadeloupe. Que si ses habitations le retenoient à S. Domingue, le Roi ne disposeroit de sa place qu'après qu'il auroit pris son parti. Le Ministre lui donnoit ensuite avis que le Roi avoit nommé le Sr. Deslandes Commissaire Ordonnateur à S. Domingue, puis il ajoûtoit qu'il ne lui paroissoit pas difficile d'engager les Habitans de S. Domingue à imiter les Anglois

glois de la Jamaïque, lesquels ne faisoient plus que des armemens de Barques. Que cette sorte de guerre donneroit le moyen d'employer les vagabonds & les jeunes gens, que leur légéreté porte à la desertion, & à rendre les abords de l'Isle plus libres. Mais que pour y parvenir, il falloit user de toute la condescendance, qui n'alloit point au détriment de l'autorité. 1703.

M. Auger trouva effectivement toute la Colonie révoltée contre M. de Galifet, & peu de têms après il reçut une Lettre du Roi, en datte du 26. Decembre 1703. par laquelle Sa Majesté lui enjoignoit de l'arrêter, & de le tenir en lieu de sûreté jusqu'à nouvel ordre. Il avoit déja commencé par l'interdire, & il paroît que M. de Galifet étoit passé sur le champ en France pour se justifier: ce qui est certain, c'est qu'il ne tarda point à s'y rendre, & que son innocence parut dès-lors plus que vraisemblable. Le Roi n'approuva point que M. Auger eût été si vite dans cette affaire, Sa Majesté lui fit écrire qu'Elle n'avoit pas trouvé bon que sur le premier incident, qui fût arrivé entre lui & le Gouverneur de Sainte Croix, il eût fait une défense publique de lui obéir; qu'il en avoit bien le pouvoir, mais qu'à l'égard d'un Officier, qui le suivoit immediatement, il ne devoit en user que dans un cas d'extremité & de prévarication prouvée, où il n'étoit pas. On lui ajoûtoit dans la même Lettre que dans tout ce qu'il avoit mandé au sujet de M. de Galifet, il paroissoit qu'il s'étoit laissé prévenir par quelques Officiers, dont la conduite n'avoit pas été assés irréprochable pour mériter une entiere créan-

Son arrivée à S. Domingue & sa conduite à l'égard de M. de Galifet.

1705.

1705. créance, & qu'il n'étoit pas possible qu'il eût eu le têms de trouver les preuves de tous les faits, qui lui avoient été avancés.

Mort de M. de Galifet.

Je n'ai pû savoir si M. Auger convint dans la suite qu'il avoit été trop credule au sujet du Gouverneur de Sainte Croix; ce qui est certain, c'est que cet Officier fut jusqu'à sa mort très-bien en Cour, où il se justifia au moins des principaux griefs, dont on l'avoit chargé; qu'il remercia le Roi du Gouvernement de la Guadeloupe, & garda celui de Sainte Croix; mais qu'il ne retourna point au Cap, étant mort à Paris, lors qu'il se disposoit à partir en 1706. qu'il eut pour successeur M. de Charite, & qu'au mois de Mai de l'année précedente, il avoit obtenu l'érection de la principale de ses habitations de Saint Domingue en Comté, sous le nom de Comté de Galifet, & cela en consideration de ce que commandant en Chef dans l'Isle de Saint Domingue pendant l'absence de M. Ducasse, il avoit parfaitement bien servi le Roi, & mis cette Colonie dans un état très florissant.

Caractere de M. Auger.

Pour revenir à M. Auger, peu de têms avant son arrivée à Saint Domingue, une partie des habitans de Saint Christophle, chassés de nouveau de cette Isle par les Anglois, étoient venus renforcer la Colonie de S. Domingue: comme ils la trouverent bien differente de ce qu'ils l'avoient vûë, il y avoit plusieurs années, dans une occasion toute semblable; ils eurent moins de peine à s'y établir. C'étoit des Habitans tout formés, la plûpart nés dans l'Amérique, fort reglés dans leur conduite, bien instruits de leur Religion,

gion, & ils servirent beaucoup à policer la Colonie, dans laquelle ils venoient d'être incorporés. C'étoit aussi à quoi on s'appliquoit alors plus particulierement à S. Domingue, & cette Isle ne pouvoit pas avoir dans ces conjonctures un Gouverneur, qui lui convînt davantage que M. Auger. Il étoit né dans l'Amérique, & savoit comment il y falloit gouverner. Il avoit été pris dans sa jeunesse par les Saletins, & avoit passé quelque-têms dans un rude esclavage; il avoit appris dans cette Ecole à être doux, humain, compatissant, & toûjours prêt à faire plaisir: toutes les vertus Chrétiennes & Militaires perfectionnoient ce caractere, & en ont fait un des plus accomplis Gouverneurs, que la France ait eus dans l'Amérique. Mais S. Domingue ne l'a pas long-têms possedé. Son premier soin, après qu'il eut pris connoissance des affaires de son Gouvernement, fut de rappeller les Flibustiers, qui s'étoient refugiés ailleurs, & de renouveller les alliances avec les Indiens des Sambres & de Bocator, & il y trouva des facilités, qu'il n'avoit pas osé esperer. 1705.

M. Deslandes Commissaire Ordonnateur à Saint Domingue.

Le Roi fit encore dans le même-têms un présent à l'Isle de S. Domingue, qui lui a été extrêmement avantageux. Sa Majesté y envoya M. Deslandes en qualité de Commissaire Ordonnateur, & pour y faire les fonctions d'Intendant. Jusques là les Gouverneurs avoient eu toute l'autorité civile & Judiciaire, aussi-bien que la Militaire, quoique subordonnée à celle du Gouverneur Général des Isles; & même depuis l'érection des Conseils superieurs, (car on venoit d'en établir un au

Cap

Cap François,) ils y présidoient seuls. Tant de pouvoir dégéneroit quelquefois en despotisme, & si cet abus avoit été moins à craindre dans les commencemens d'une Colonie formée au hazard, & composée de gens tels qu'étoient les premiers Avanturiers, ce n'étoit plus la même chose depuis que les Habitans s'étoient mis en regle, & s'étoient extrêmement multipliés; l'on ne pouvoit donc plus s'y passer d'un Chef de Justice, & le Roi choisit pour cet emploi l'homme du monde qui y convenoit le mieux. M. Deslandes s'acquit bien-tôt dans l'Amérique la même réputation, qu'il avoit eüe dans l'Asie, où il avoit été long-tems Directeur de la Compagnie des Indes, & où la plûpart des Rajes, le Grand Mogol lui-même, les Anglois, les Hollandois, les Portugais, & le Roi de Dannemarc lui donnerent à l'envi des marques éclatantes d'une confiance parfaite, & de la plus grande distinction. Avant que de se rendre à S. Domingue, il visita en qualité de Directeur de la Compagnie de l'*Assiento* toute la Côte de l'Amérique depuis Caraque jusqu'à Portobelo, & il y gagna l'affection de tous les Espagnols, avec qui il eut à traiter. Enfin il arriva à Leogane le 13. Fevrier 1705. Il y étoit attendu avec une grande impatience, & il y remplit parfaitement l'idée, qu'on s'y étoit formée de lui. La grande correspondance, qui fut toûjours entre M. Auger & lui, y contribua beaucoup; l'un & l'autre avoit uniquement le bien public en vûë; mais ils manquerent tous deux presque en même-tems à une Colonie, qu'ils avoient renduë méconnoissable dans le peu de têms qu'ils l'avoient gou-

1705. *Les Lettres d'érection sont du 8. Juin 1722.*

gouvernée. M. Auger mourut à Leogane le 13. d'Octobre 1705. & M. Deslandes le 13. Fevrier de l'année suivante, & les pleurs, dont on arrosa leurs tombeaux, furent trop universels pour n'être pas sinceres. 1705.

Les Jesuites envoyés à S. Domingue à la place des Capucins.

L'année qui suivit le départ de M. Deslandes pour Saint Domingue, il se fit quelque changement dans cette Isle, par rapport au Gouvernement spirituel de la Colonie. Dans les premiers têms, à mesure qu'il se formoit une Paroisse, elle étoit desservie par le premier Prêtre séculier, ou, régulier, qui s'en emparoit: dans la suite la plûpart de celles de la Côte du Nord étoient restées entre les mains des PP. Capucins. Ces Religieux ne s'accoutumant point à l'air du pays, & y perdant un grand nombre de Sujets, prierent le Roi de trouver bon qu'ils se retirassent, Sa Majesté y consentit, & chargea les Jesuites des Cures, qu'ils abandonnoient. Le P. Girard, qui avoit été Superieur à Saint Christophle, eût ordre de passer à S. Domingue, pour y exercer le même emploi, & il y arriva au mois de Juillet 1704. & il y fut joint quelques semaines après par le Pere le Pers. La Compagnie de S. Louis avoit obtenu la permission de se pourvoir de Curés dans sa Concession, comme elle le jugeroit à propos: depuis qu'elle a remis ses droits à Sa Majesté, les PP. Dominiquains ont pris possession de la Côte du Sud, & en desservent les Paroisses, comme ils font celles de l'Ouest.

M. Mithon premier Intendant à S. Domingue.

Dès qu'on eut appris en Cour la mort de M. Deslandes, on lui nomma un successeur, qui fut M. Mithon, lequel n'eut d'abord, non plus que son prédécesseur, que le titre de Com-

1705. Commissaire Ordonnateur ; mais quelque-tems après il reçut un brevet d'Intendant. On ne pressa point tant de remplacer M. Auger, & M. de Charite resta plus d'un an chargé du Commandement général, non plus par une commission particuliere, comme l'avoient été MM. du Boissy Raymé & de Galifet, mais en vertu d'un reglement du Roi du 29. Avril 1706. qui déclaroit que desormais le Gouverneur de Sainte Croix commanderoit en Chef dans l'Isle en l'absence du Gouverneur de la Tortuë.

1706. M. d'Iberville à S. Domingue.

Cette même année 1706. M. d'Iberville, qui venoit de prendre Niéves sur les Anglois, passa au Cap François, où il arma un Brigantin de 14. Canons, sur lequel il mit 120. Hommes. Son premier dessein avoit été d'y faire un grand armement pour une entreprise sur la Jamaïque, mais après son Expédition de Niéves il ne s'étoit point trouvé en état de suivre ses premieres vûës, desorte qu'il avoit envoyé en France une partie de ses Vaisseaux : il lui en restoit encore cinq ; le *Juste*, qu'il montoit ; le *Fidele*, commandé par M. de Gabaret ; le *Prince*, par M. de S. André ; la *Sphere* & l'*Apollon*. Ces quatre derniers, ausquels plusieurs Vaisseaux Marchands s'étoient joints, avoient pris les devants & attendoient M. d'Iberville du côté de Leogane, lorsque M. de S. André eut avis que des Vaisseaux ennemis paroissoient, & sembloient vouloir tenter une descente. Il prit aussi tôt le parti d'entrer dans un Port, qu'on appelloit communément *l'Hôpital*, à sept ou huit lieuës au Nord de Leogane, & à deux lieuës du Cul-de-Sac. Il le trouva très-sûr & très-commode,

elque-tems
nt. On ne
Auger, &
chargé du
us par une
e l'avoient
Galifet, mais
du 29. Avril
le Gouver-
oit en Chef
rneur de la

d'Iberville,
les Anglois,
a un Brigan-
il mit 120.
avoit été d'y
ne entreprise
Expédition
vé en état de
e qu'il avoit
es Vaisseaux :
Juste, qu'il
ar M. de Ga-
ndré ; la *Sphe-*
erniers, auf-
nds s'étoient
x attendoient
gane, lorsque
des Vaisseaux
oient vouloir
ssi tôt le parti.
ppelloit com-
huit lieuës au
lieuës du Cul-
très-commo-
de,

PLAN DU CUL DE SAC
DE LEOGANE
ou
LE PORT AU PRINCE

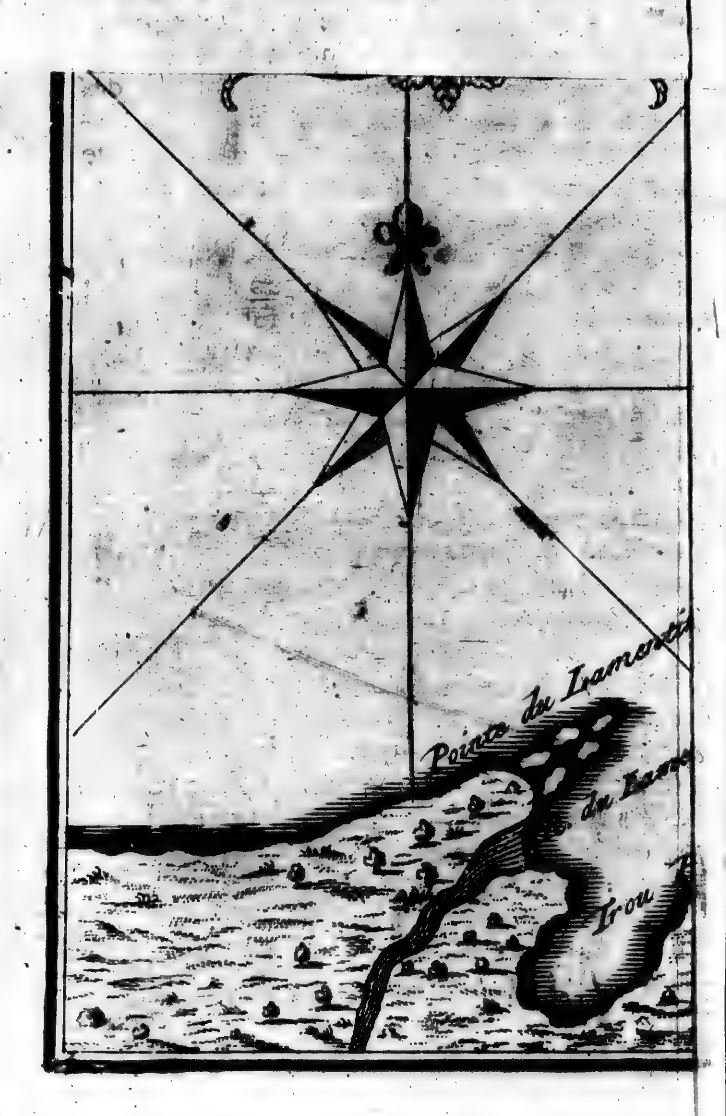
Isles du P

Pointe du Lamentin

du Lamentin

Trou Bordet


Isles du Prince
I. aux Rats
Marécageux
Bourg
L'Hopital
Chemin du Cul de Sac


Pointe du Lament
Trou

de, & le nomma *le Port du Prince*, du nom de son Navire. Quelques-uns croyent que c'est le même, que les Espagnols avoient établi sous le nom de *Santa Maria del Puerto*. Peu de jours après M. d'Iberville mouilla à la petite Riviere avec M. de Gabaret, & envoya ordre à M. de Saint André de l'y venir trouver; il obéit, les Ennemis disparurent, & M d'Iberville, qui après s'être instruit des forces de la Colonie de Saint Domingue, avoit trouvé qu'on y pouvoit lever en peu de têms jusqu'à 1500. Hommes propres à tout, sembloit avoir formé de nouveaux projets sur la Jamaïque, mais étant allé à la Havane, je ne sai à quel dessein, il y mourut peu de jours après y être arrivé. Ce fut une grande perte pour la Marine, & en particulier pour la Colonie de S. Domingue. Il estimoit infiniment les Flibustiers de cette Isle, qu'il mettoit fort au dessus de ceux de la Martinique, & la grande réputation, qu'il s'étoit acquise, eût immanquablement réuni sous son pavillon tous ceux, qui avoient quitté le service de la France, s'ils l'avoient vû se charger de quelque entreprise considerable. 1706.

L'année suivante le Comte de Choiseul-Beaupré fut nommé Gouverneur de S. Domingue, & la premiere chose, à quoi il pensa en arrivant, fut de suivre le projet commencé par son Prédécesseur de faire revivre la Flibuste. Il en fondoit la nécessité sur ce que c'étoit le seul remede qu'on pût apporter à la décadence de notre commerce, absolument ruiné dans l'Amérique. Effectivement les Anglois s'y étoient bornés à enlever tous les Vaisseaux Marchands, qui paroissoient sur nos 1707. | 1710.

Le Comte de Choiseul Gouverneur de S. Domingue.

1707. nos Côtes, & ils n'en manquoient aucun. La Cour goûta fort les raisons du nouveau Gouverneur, & lui donna tout pouvoir. Il fit
1710. aussi-tôt partir M. de Nolivos sur un Navire, qui alloit à Carthagene, avec ordre de publier l'Amnistie en faveur des Flibustiers, qui s'étoient retirés sur les terres des Espagnols; c'étoit apparemment ceux des Sambres & de Bocator. La plûpart de ceux, qui avoient pris parti avec les Anglois, profiterent de cette occasion pour rentrer sous l'obéïssance de leur Prince legitime, on paya exactement à ceux, qui avoient été de l'expédition de Carthagene, ce qui leur étoit dû, tous furent rétablis dans leurs anciens privileges, & il ne restoit plus rien à desirer à M. de Choiseul, pour reprendre la superiorité, que les Anglois avoient prise sur nous dès le commencement de cette guerre, que d'avoir des Frégates, qui pûssent assûrer les Côtes de son Isle, tandis que les Flibustiers iroient desoler celles de la Jamaïque; lorsque la mort l'arrêta au milieu de ses projets. Il s'étoit embar-
1711. qué sur la *Thétis*, pour repasser en France, il fut attaqué à la hauteur de la Havane par une Escadre Angloise, qui le prit après un très-sanglant combat, où il fut dangereusement blessé. On le porta à la Havane, & il y mourut le 18. de Mai de l'année 1711.

1712. Il avoit eu ordre en partant de Saint Domingue d'y établir pour Commandant par *interim* M. de Valernod, & cet Officier, qui étoit homme de grand merite, étant mort la même année, M. de Gabaret Gouverneur de la Martinique passa au Gouvernement de Saint Domingue. La place de ce dernier fut don-

Le Gouvernement de la Tortue érigé en Gouver-

donnée à M. de Charite, qui la refusa pour les mêmes raisons, qui avoient fait refuser à M. de Galifet le Gouvernement de la Guadeloupe, mais M. le Comte d'Arquian ayant été nommé Gouverneur de Ste Croix, & Commandant à la Côte du Nord, M. de Charite se trouva sans emploi. Le Comte d'Arquian fut à peine arrivé, qu'il se vit chargé du Commandement général par la mort de M. de Gabaret; mais l'interregne dura peu, dès la même année le Comte de Blenac fut nommé Gouverneur de S. Domingue, & Lieutenant Général des Isles. C'étoit un nouveau titre attaché à ce Gouvernement depuis M. de Gabaret, qui en étoit revêtu comme Gouverneur de la Martinique, & l'avoit conservé en changeant de Poste; mais en 1714. ce titre & celui de Gouverneur de la Tortuë, firent place à un autre fort superieur à l'un & à l'autre; le Comte de Blenac ayant été declaré Gouverneur Général *des Isles sous le vent*.

1712. ...nement général en faveur de M. de Blenac.

Tant de changemens arrivés coup sur coup empêcherent de suivre le dessein, qu'avoit formé M. de Choiseul, de rétablir la Course, mais ce grand nombre de Flibustiers, qu'on avoit rassemblés de toutes parts se firent presque tous Habitans, & ce fut un bien beaucoup plus réel, que celui, qu'on avoit eu d'abord en vûë en les rappellant. Ainsi finit cette fameuse Flibuste de Saint Domingue, à laquelle on peut dire qu'il ne manqua que de la discipline & des Chefs, qui eussent des vûës, & fussent capables de les suivre, pour conquerir l'une & l'autre Amérique: mais qui toute tumultuaire qu'elle fut, sans ordre, sans projet, sans dé-

Fin de la Flibuste.

1712. dépendance, sans subordination, a pourtant été l'étonnement du monde entier, & a fait des choses, que la posterité ne croira point.

En même-tems que le Gouvernement de la Tortuë & Côte Saint Domingue fut érigé en Gouvernement général, Leogane le fut en Gouvernement particulier, & ce fut M. de Paty qui en fut le premier revêtu. Il fut supprimé à la mort de cet Officier, mais il vient d'être relevé en faveur de M. de Nolivos. On a aussi établi un Gouvernement à la Côte du Sud, en faveur de M. de Brach, qui occupe encore aujourd'hui cette place. Ainsi le Gouverneur général des Isles de sous le vent a sous lui trois Gouverneurs particuliers, celui de Saint Loüis, pour la Côte du Sud; celui de Leogane, pour tous les quartiers de l'Oüest, & celui de Sainte Croix, pour toute la partie du Nord. Il ne falloit plus à notre Colonie, que de la tranquilité pour achever de se peupler & de s'établir solidement; la Paix, qui fut signée à Utrecht en 1714. la lui procura, mais un accident fort étrange, & dont il n'est pas aisé de trouver la veritable cause, lui fit perdre peu de têms après une des plus belles portions de son commerce.

1713. | 1716. Tous les Cacaoyers de S. Domingue meurent.

Depuis plusieurs années il se cultivoit dans cette Isle une très-grande quantité de Cacaoyers; c'étoit à M. d'Ogeron, qu'on en étoit redevable: il en avoit fait planter en 1666. au port de Paix & au Port Margot, & l'essai avoit réüssi au-delà de ses esperances. Ces plantations s'étoient ensuite extrêmement multipliées, sur-tout du côté de l'Oüest, au Fond des Negres, aux environs de la Riviere des Ci-

Citronniers, & de celle des Cormiers, & dans toutes les gorges des Montagnes de ces quartiers-là. On peut voir ce que le P. Labat, qui étoit à Leogane en 1701. en a écrit. Le P. le Pers assûre que dans une Paroisse de la plaine du Cap, nommée *l'Acul*, où il étoit en 1714. un seul habitant nommé Chambillac, avoit plus de 20000. pieds de Cacaoyers. Enfin le Cacao ne valoit alors que cinq sols la livre, & le grand commerce, qu'en faisoit la Colonie de Saint Dominque, nuisoit beaucoup à la Martinique, dont de tout têms cette marchandise avoit été une des principales richesses. En 1715. la belle plantation de Chambillac perit toute entiere, sans qu'on pût imaginer ce qui avoit causé une perte si subite & si générale. Toutes les autres suivirent de près, à l'exception d'une seule, qui subsistoit encore l'année suivante au Trou de Jacquezi, & qui eut cette même année le sort de toutes les autres. Ainsi on ne vit plus dans toute l'Isle de Saint Domingue aucun Cacaoyer, si ce n'est quelques pieds qu'on cultivoit avec un soin extraordinaire dans les jardins, & qu'on montroit comme une rareté. C'est une grande perte pour le pays, dont le terrain avoit toûjours parû aussi propre à la culture de cet arbre, que celui du Continent même de Caraque, & de Maracaybo, & où plusieurs Cantons, sur-tout dans les Montagnes, ne sont guéres bons qu'à cela. On a beaucoup raisonné sur cet évenement, & il seroit difficile d'ôter de l'esprit d'un grand nombre de personnes, qde cette mortalité est l'effet d'un sort jetté sur l'Isle de Saint Domingue par des habitans de la Martinique,

1713.
1716.

1710. lesquels ne pouvant faire le commerce de l'Indigo, parce que cette plante n'a jamais bien réüssi dans leur Isle, & n'étant pas assés puissants pour faire du Sucre, n'avoient guéres d'autres ressources que le Cacao.

La guerre declarée aux Espagnols.

En 1716. M. de Blenac repassa en France, & M. le Marquis de Château-Morand le releva. Il prit terre au Cap François, où il voulut être reçû sous le dais: les Habitans, qui croyoient cet honneur dû à Dieu seul, se scandaliserent fort de cette prétention, mais on les instruisit, & ils se rendirent. Le nouveau Gouverneur se vit bien-tôt à la veille d'avoir la guerre avec les Espagnols; il fit même en 1718. la cérémonie de la déclarer. Il

1718. vint pour cela de Leogane au Cap François, & ensuite s'étant avancé jusqu'au milieu de la Riviere du Massacre, que plusieurs regardoient alors comme la fin du pays François de ce côté-là, il tira un coup de pistolet. Tout le fruit de cette démarche fut que les Espagnols, qui ne songeoient à rien, ne demandoient que la Paix, & n'étoient point du tout instruits de ce qui se passoit en Europe, se tinrent sur leurs gardes, & qu'un très grand nombre de nos Esclaves se sauverent chez eux, sûrs d'y trouver un azyle contre les poursuites de leurs Maîtres. Quelques Espagnols ne laisserent pas d'en ramener plusieurs, esperant par là rétablir la bonne intelligence entr'eux & nous, mais leur exemple ne fut point imité. Il y eut même des ordres du Président de l'Audience Royale de San-Domingo, de lui envoyer tous ces Negres fugitifs, comme étant confisqués au Roi Catholique, en vertu de la Declaration de guerre du

du Gouverneur François. Il en fit passer un bon nombre en terre ferme, il en laissa périr plusieurs de misere en prison, & il donna la liberté aux autres. 1718.

Desertion des Negres & les suites qu'elle peut avoir.

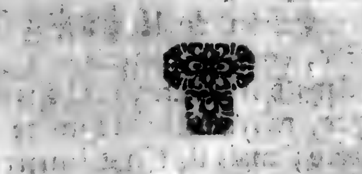
La Paix se fit peu de têms après, & le Président reçut ordre du Roi Catholique, de restituer aux François tout ce qu'il pourroit rassembler de leurs Esclaves. Il se mit en devoir d'obéir, & il en ramassa effectivement plusieurs, mais comme on étoit sur le point de les embarquer, la Populace se souleva & les remit en liberté. Ils se sont depuis établis de maniere à se multiplier beaucoup, & l'on doit s'attendre que, si la guerre se rallume jamais entre les deux Colonies, ce seront de dangereux Ennemis pour nous. Indépendamment même d'une rupture cet Etablissement nous est déja d'un très-grand préjudice: c'est un attrait & une retraite assûrée pour nos Esclaves, qui depuis quelques années desertent en très-grand nombre. Les Espagnols long-têms avant la Declaration de la guerre, dont je viens de parler, étoient convenus avec nous de ramener dans nos habitations tous ces Negres transfuges, moyennent la somme de 25. piastres par tête; mais ils n'ont jamais été fort exacts à garder cette convention. Il étoit aisé de prévoir le dommage, que cette conduite alloit causer à la Colonie, & les Habitans de S. Domingue n'y voyoient point d'autre remede que de chasser les Espagnols de toute l'Isle; mais la guerre ne dura point assés pour donner le têms de songer à cette Conquête.

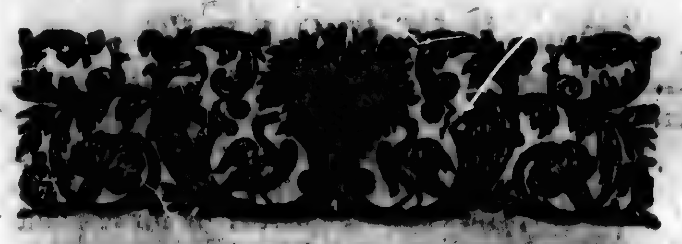
En 1719. M. de Château-Morand fut relevé par le Marquis de Sorel. Rien n'eût été plus tranquile que ce nouveau Gouvernement, 1719.

 si

1719. si le Gouverneur, un des plus braves & des plus aimables hommes, qu'eût alors la Marine, avoit pû empêcher qu'on ne fît sous son autorité bien des choses, qu'il étoit lui-même très incapable de faire. Toutefois les trois premieres années se passerent assez paisiblement & ses incommoditez ne lui permettant pas de faire un plus long séjour dans l'Amérique, il ne songeoit plus qu'à presser son rappel en France, lors qu'il eut le chagrin de voir troubler de si beaux jours par un orage, dont toute la Colonie pensa être renversée, & que personne n'eût été plus propre à calmer que lui, si l'abus que quelques personnes firent de sa confiance & du credit qu'il leur donnoit, ne lui eût pas aliené bien des esprits: c'est ce que je vais tâcher de developer dans le dernier livre de cette Histoire.

Fin du Onziéme Livre.





HISTOIRE DE L'ISLE ESPAGNOLE OU DE S. DOMINGUE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE DOUZIE'ME.

1722. Mécontentement de la Colonie contre la Compagnie des Indes.

LEs Habitans de Saint Domingue, de tout têms révoltés contre tout ce qui pouvoit gêner la liberté de leur Commerce, ſouffroient fort impatiemment que la Compagnie des Indes eût obtenu le Commerce excluſif des Negres. Ils ne pouvoient digerer qu'on voulût les obliger d'achetter des Eſclaves au prix que des Particuliers vouloient y mettre, & comme la Compagnie, en

ver-

1722. vertu de son Privilege, n'étoit tenuë d'en fournir aux Isles que 2000. tous les ans, & qu'il en faut chaque année aux seuls quartiers du Cap-François jusqu'à trois ou quatre mille; on se voyoit dans ces quartiers-là sur le point d'être contraint de faire cesser les travaux. On sçavoit que la plûpart des Compagnies, qui avoient précedé celle-ci, avoient souvent manqué aux paroles, qu'elles avoient données, & que quand cela étoit arrivé, on n'avoit pû avoir d'action contre personne. On n'avoit pas eu le têms de s'instruire de la différence qu'il y avoit entre la nouvelle Compagnie, & celles, qui avoient paru jusqu'alors en France; & on ne la connoissoit encore que par ce qu'elle avoit de commun avec toutes les autres; ainsi l'ancienne prévention étoit dans toute sa force. Mais les réflexions, dont je viens de parler, ne produisoient encore que des plaintes & des murmures, dont on n'appréhendoit aucune suite fâcheuse, lorsque le 10. d'Octobre 1722. un Navire de la Compagnie nommé *le Philippe*, commandé par Coutant, mouilla dans le Port du Cap-François, portant trois Directeurs envoyés par la Compagnie des Indes, pour résider dans les trois principaux postes de la Colonie. Ces postes étoient le Cap-François, pour la partie du Nord: Leogane, pour celle de l'Ouest: & la Caye Saint Louis, pour la Côte du Sud. Chaque Directeur avoit un Sou-Directeur, & plusieurs Employés.

Sur quoi particuliérement il étoit fondé.

Ces Messieurs ne pouvoient gueres arriver dans une conjoncture moins favorable. Plusieurs Habitans avoient porté depuis peu en France une grande quantité de denrées, dans l'espé-

l'espérance d'en retirer de quoi payer leurs dettes, & acquerir des fonds. Ces denrées 1722.
avoient été p[illegible]ées en Billets de Banque, dont le décri imprévû leur avoit fait perdre plus des trois quarts de leurs biens; de sorte que la plûpart d'entr'eux, qui après 20. & 30. années de travaux sous un climat brûlant, s'étoient flattés de jouïr dans leur Patrie des richesses, qu'ils avoient acquises à la sueur de leur front, se virent contraints de retourner pauvres dans une Colonie, d'où ils étoient partis fort opulens, & trop heureux de trouver pour vivre à l'âge de 60. ans une place d'Oeconome ou d'Intendant. L'arrivée de tant d'infortunés avoit répandu partout un surcroît d'aversion contre la Compagnie, qu'on s'étoit avisé de rendre responsable de ce qui s'étoit passé en France au sujet du Systême & de la Banque; on en vit venir les Officiers avec chagrin, & l'on disoit assés haut, que n'y ayant aucun ordre du Roi adressé par le Conseil de Marine, pour leur permettre de s'établir dans l'Isle de Saint Domingue, MM. de Sorel & de Montholon n'avoient point dû les recevoir. On étoit instruit qu'au mois de Septembre de l'année précedente, il étoit venu une Ordonnance de Sa Majesté, pour mettre les piastres à huit livres, & les autres Especes à proportion, & pour ne les recevoir qu'au poids: que M. Duclos, qui faisoit les fonctions d'Intendant avant l'arrivée de M. de Montholon, ayant reconnu l'impossibilité de faire exécuter ces Reglemens, ou craignant, si on les publioit, tout ce qui est arrivé depuis, avoit représenté au General les incon-

1722. veniens d'une pareille démarche, que M. de Sorel étant entré dans ses raisons, avoit consenti à ne point parler du poids des Especes, & que le Conseil l'avoit trouvé bon. Mais les choses avoient changé depuis la venuë de l'Intendant, lequel ne connoissant encore le Païs, que sur le rapport d'autrui, ne trouva d'abord aucune difficulté dans ce qui avoit arrêté M. Duclos.

Discours insolens attribués aux Employés de la Compagnie.

Cependant le Directeur destiné pour le Cap-François y étant débarqué, avec tous ceux, qui devoient travailler sous lui, Coutant ne pensa plus qu'à continuer sa route vers Leogane, où le Comte d'Arquian, Gouverneur de Sainte Croix, & Commandant à la Côte du Nord de Saint Domingue étoit allé faire un tour; M. de Châtenoye, Lieutenant de Roi du Cap-François, & M. Duclos, Commissaire Ordonnateur étoient dans les quartiers de Bayaha & de Maribarou occupés à regler quelques affaires; & c'étoit M. le Febvre, Major du Cap, qui commandoit dans ce Port. Cet Officier reçut bien le Directeur & ses Subalternes, & leur permit de se mettre en possession d'une maison, qui leur appartenoit, & qu'on appelloit *la Maison d'Afrique*. Quelques jours après, le Philippe étant sur le point de lever les Ancres, tous ces Messieurs voulurent se regaler avant que de se quitter, & comme la Maison d'Afrique n'étoit pas encore en état de recevoir tant de monde, ils mangerent à l'Auberge. On prétend qu'il leur échapa de dire pendant ce repas que les Habitans de Saint Domingue leur paroissoient bien fiers; mais que dans peu on trouveroit le moyen de rabattre

battre leur fierté. Il se répandit ensuite un bruit, qu'on avoit entendu dire au Directeur, 1722.
& au Sou-Directeur du Cap, qu'ils n'avoient besoin de personne, & que tout le monde avoit besoin d'eux, qu'ils ne vendroient leurs Negres, que pour des Piastres, & qu'ils n'en recevroient aucune, qui ne fût de poids, qu'on voyoit bien des Femmes vêtuës de soye, qui dans peu seroient trop heureuses d'avoir de la toile de Halle pour se couvrir; qu'il viendroit un têms, que les Habitans seroient trop aises qu'on voulût bien leur donner de la farine par le trou d'un guichet; qu'ils n'étoient sous les ordres de qui que ce fût, que personne n'étoit en droit de se mêler de ce qui les concernoit; enfin, qu'ils étoient si bien appuyés, qu'ils ne craignoient ni Gouverneurs, ni Intendans.

On peut bien juger que ces Discours ne se rapportoient pas dans l'exacte vérité, & qu'ils étoient au moins un peu exaggerés, mais il est difficile de croire qu'ils ayent été entierement imaginés, d'autant plus que ceux, qui les avoient rapportés les premiers, passoient pour gens très-dignes de foi, & que d'ailleurs les Employés de la Compagnie l'avoient pris avec tout le monde sur un ton de hauteur, qui ne leur convenoit assurément pas; on ne laissoit pourtant point de les traiter avec politesse, sur-tout quand on eût vû le Comte d'Arquian les recevoir chez lui à son retour de Leogane, les admettre à sa table, & leur faire toutes les honnêretés, qu'ils auroient pû espérer du moindre de ses Officiers, mais qu'ils ne devoient pas attendre d'un Commandant d'une aussi grande naissance.

1722. Les choses resterent sur ce pied-là jusqu'au vingt-uniéme de Novembre, qu'il arriva au Cap un Courier de Leogane, avec la Lettre suivante, dattée du 15. du même mois, & adressée à MM. d'Arquian & Duclos.

Ordres du Roi, qu'on prétend avoir été inspirés par la Compagnie des Indes.

„ Messieurs, nous vous envoyons cet Exprès, qui vous porte un Ordre du Roi, concernant la diminution des Especes Etrangeres d'Or & d'Argent, que vous ferez, s'il vous plaît, publier dans toute l'étenduë de votre Département, à la réserve du Port de Paix, où nous envoyons un Exprès à M. de Cayrol, avec une Copie des mêmes Ordres. Nous vous prions de ne point retarder cette publication d'un instant, & si notre Exprès arrive avant le Soleil couché, de ne la point remettre au lendemain. Vous aurez aussi l'attention de nous marquer l'heure & le jour, que l'Exprès vous aura remis ledit ordre, & ceux, où vous l'aurez fait publier, afin que nous en puissions rendre compte à la Cour, suivant son intention.

Outre la diminution des especes, l'ordre du Roi, qui étoit datté du 3. d'Août, portoit encore que les especes ne seroient plus desormais reçûës qu'au poids; mais ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que la Lettre du General & de l'Intendant, étoit écrite de la main d'un homme, qui ayant un emploi, lequel demandoit qu'il residât ailleurs qu'à Leogane, y demeuroit neanmoins, & passoit, non seulement pour entrer beaucoup dans les affaires du Gouvernement présent, mais encore, pour être entierement dévoué à la Compagnie des Indes, dont il avoit même été

été nommé Juge par le Roi: de forte qu'on ne fit plus difficulté de lui attribuer, & à la Compagnie, les changemens, qui allarmoient si fort la Colonie. On se rappella alors tous les discours imputés au Directeur du Cap François, & à ses Subalternes, & on ne balança point à dire que la Compagnie avoit extorqué les ordres, qu'on venoit de publier, dans le dessein de retirer toutes les especes du Pays; que son dessein étoit d'y en substituer d'autres, qui ne pourroient servir, ni pour le Commerce avec les Espagnols, ni même pour celui, qu'on faisoit avec les Particuliers de France; ou peut-être même des billets de Compagnie sujets à des diminutions considerables, quelquefois à des suppressions totales, & toûjours très pernicieux au Commerce par la difficulté de les y faire circuler, & d'en recevoir le payement. Enfin on jugea que les Directeurs étoient informés de ce projet, & que c'étoit ce qui leur avoit fait tenir les discours, qu'on a rapportés, que plusieurs commençoient à revoquer en doute, que la plûpart méprisoient, & que dès-lors on crut très-réels, & trop serieux pour être negligés: car on en conclut que la Compagnie des Indes visoit à s'emparer de tout le Commerce de Saint Domingue, & plusieurs dès-lors parurent déterminés à s'opposer de toutes leurs forces à une entreprise, qu'ils regardoient comme la ruine entiere de la Colonie. 1722.

A la verité tout ce qu'il y avoit de gens en place, ou qui faisoient quelque figure dans le Pays, ne songeoient à prévenir les desseins vrais, ou prétendus de la Compagnie des Indes, que par les voyes permises à des Sujets, lorsqu'il

Differentes dispositions des Habitans à ce sujet.

1722. qu'il est question des ordres du Souverain, & très-peu d'Habitans de quelque consideration se sont démentis dans la suite de ces sentimens. C'est ce que n'ont eu aucune peine à démêler ceux, qui ont examiné les choses de plus près. Aussi lorsqu'on les a vûs monter à cheval, porter des paroles peu mesurées, s'assembler sans ordre, & faire plusieurs autres démarches irregulieres, pour ne rien dire de plus; non seulement on leur a rendu la justice de croire qu'une force superieure, & à laquelle il ne leur étoit pas possible de résister, leur faisoient faire ce qu'ils déteстoient, mais encore qu'une résistance, qu'ils n'auroient pas été en état de soutenir, n'eût servi qu'à précipiter la Colonie avec eux dans les derniers malheurs. Ils ont donc cru sagement qu'il étoit d'un zele bien entendu de se laisser entrainer jusqu'à un certain point pour donner aux veritables Révoltez le tems de jetter tout leur feu; & en se conservant quelque credit sur leur esprit, être toûjours en état de profiter des conjonctures pour arrêter l'incendie, avant qu'il eût gagné trop loin. C'est ainsi que dans les alterations, que souffrent de tems en tems les corps les mieux constitués; le sang le plus pur, les esprits les plus subtils, & les parties les plus saines paroissent participer au dérangement des humeurs. Que si alors le malade, au lieu de ceder prudemment au mal, qui veut avoir son cours, entreprend trop-tôt de l'arrêter, ce qui n'auroit été qu'une fermentation utile pour ses suites, dégénere dans des accidens, qui ruïnent le temperament, & causent souvent la mort. Il y eut donc dans ce que je vais

vais raconter des mouvemens, qui agiterent la Colonie de St. Domingue, à l'occasion de tout ce qui venoit de se passer: il y eut, dis-je, des apparences d'un systême de rébellion dans des Sujets fideles, lesquelles servirent à empêcher le progrès & les suites d'une révolte veritable, dont les Moteurs ne paroissoient point, & ne meritoient pas d'être connus; mais qui ne laissoient pas de tirer des forces de l'obscurité, où ils savoient se tenir. 1722.

Des femmes du Cap vont en armes pour insulter les Employés de la Compagnie.

Quoiqu'il en soit, l'ordre du Roi envoyé au Cap François par MM. de Sorel & de Montholon, avoit été publié le matin du 21. Novembre, & immediatement après cette publication, qui s'étoit faite sans aucune opposition, M. d'Arquian & M. Duclos étoient allés à bord du *Portefaix*, Flutte du Roi, commandée par M. de Tilly, qui les avoit invités à diner. M. de Châtenoye étoit au lit malade, & M. le Febvre, dès que tous ces Messieurs avoient été de retour au Cap, étoit parti pour le quartier de l'Artibonite, où des affaires particulieres demandoient sa présence: ainsi il ne restoit dans la Ville aucun Officier Major en état d'agir. Neanmoins tout parut tranquille le reste du jour: le Comte d'Arquian resta à souper sur le Portefaix, M. Duclos revint chez lui au soleil couchant, & se retira vers les neuf heures, comme on savoit qu'il avoit accoutumé de faire tous les soirs. Alors des femmes s'étant attroupées en assez grand nombre, coururent tumultuairement à la Maison d'Afrique, à dessein, disoient-elles, de faire embarquer les Employés de la Compagnie des Indes sur la Bellone, ou de les jetter à la mer, s'ils faisoient la moindre

1722. dre résistance. La Bellonne étoit un Navire de la Compagnie, arrivé depuis près de trois mois de la Louïsiane, & sur lequel j'avois fait ce trajet. Une veuve, nommée *Madame Sagona*, étoit à la tête de cette Troupe d'Amazones, qui marchoient en bon ordre, tambour battant, le pistolet à la main, & le sabre, ou une manchette au côté.

Mauvais procedé du Directeur en cette occasion.

Elles ne trouverent personne dans la Maison de l'Afrique, & en ayant rompu les portes & les fenêtres à coups de pierres, elles jetterent dans la ruë tout ce qui s'y trouva, jusqu'aux papiers & aux registres. Puis ayant appris que ceux, qu'elles cherchoient, soupoient chez le Sieur du Langot, elles y coururent dans le moment, mais ils en étoient déja sortis. Quelques Memoires disent pourtant qu'ils y étoient encore, que la Dame Sagona ayant apperçû en entrant le Directeur, qui avoit le verre à la main, lui porta le pistolet à la gorge & lui dit: *Bois, traitre, c'est le dernier que tu boiras*; que cet homme tout étourdi laissa tomber son verre, que du Langot le fit sauver par une porte de derriere avec tous ses gens, & qu'ils se refugierent chez les Jesuites. Cette derniere circonstance paroit absolument fausse, au moins par rapport au Directeur; car il est certain qu'il rentra chez lui très-peu de tems après que les femmes se furent retirées. Il fut extrêmement surpris d'y trouver tout le desordre, dont j'ai parlé, & il ne fut pas assez maître de ses premiers mouvemens dans une occasion, où il lui importoit beaucoup de se moderer. Il parla même de la personne du Gouverneur en des termes peu mesurés, & il fut assez imprudent

dent pour dire que la Colonie lui payeroit bien cher ce qui venoit d'arriver. 1722.

Le Comte d'Arquian arrête le desordre.

Dans ce moment le Comte d'Arquian arriva de Bord, & apprenant ce qui s'étoit passé, il courut à la Maison d'Afrique. Le Directeur troublé commença par lui faire des excuses de son emportement : le Gouverneur, qui ne comprenoit rien à ce discours, lui répondit qu'il examineroit cette affaire le lendemain, qu'il falloit empêcher qu'on ne fît plus aucun desordre chez lui, puis adressant la parole à quelques Officiers, qui au premier tumulte étoit allé chercher des soldats aux casernes, il leur ordonna de poser une sentinelle de quinze hommes à la Maison d'Afrique. Alors un de ces Officiers raconta au Gouverneur le discours, que le Directeur avoit tenu quelques momens auparavant, & celui-ci ayant osé lui dire, *cela est faux*, l'Officier fit un geste de la main, dont M. d'Arquian arrêta les suites; après quoi, se tournant vers le Directeur, il lui dit que pour ce qui le concernoit, il lui pardonnoit; qu'il souhaitoit fort que la Colonie en fît de même, & qu'il auroit bien dû prendre un peu plus garde à la maniere, dont il parloit. Le lendemain le Directeur écrivit au Comte une Lettre d'excuse, sur ce qui lui avoit échappé la veille, mais le bruit se répandit ce jour-là, que dans le ravage, qui avoit été fait la nuit précedente dans la Maison d'Afrique, on avoit trouvé plusieurs monnoyes de cuivre avec ces paroles autour : Colonies Françoises, ce qui aigrit les esprits à un point, que le Directeur fut averti que sa vie n'étoit pas en sureté.

Les

1727. Nouvelle émûte. Ce qui se passa à la Maison d'Afrique.

Les choses allerent même si loin, que le jour suivant 23. de Novembre MM. d'Arquian & Duclos l'envoyerent chercher, & lui proposerent de changer de Poste avec celui de ses collegues, qui étoit destiné pour St. Louis. Il répondit que la Compagnie n'approuveroit pas ce changement, & ces Messieurs lui répliquerent qu'ils n'étoient point garants de tout ce qui pourroit arriver, & qu'il y pensât bien avant que d'en courir les risques: il les quitta sans leur rien dire, & il alla se réfugier dans la Maison des Jesuites. Il y apprit bientôt de plusieurs endroits que la nuit suivante on devoit abbattre la Maison d'Afrique, & qu'on se préparoit à lui faire un mauvais parti; surquoi il se déguisa en Matelot, & vers les neuf heures du soir, il s'embarqua avec tous ses Commis dans la Chaloupe de la Bellone. Le Comte d'Arquian en fut informé dans le moment, & courut au bord de la mer, où il arriva assez à temps, pour les faire tous debarquer, à la réserve du Directeur, qu'on prétend qu'il ne reconnut point; mais d'autres disent avec plus de vraisemblance que cet homme avoit pris les devants, & qu'il étoit déja à bord. Le Gouverneur conduisit les autres à la Maison d'Afrique, en leur disant qu'il les prenoit sous sa protection, mais comme on l'eut averti que le projet étoit veritablement formé de renverser la Maison cette nuit-là même, M. Duclos, qui l'étoit venu joindre, lui conseilla de s'y transporter en personne, ce qu'il fit sur le champ.

Au bout d'une heure quantité de femmes, & parmi elles plusieurs hommes deguisés en fem-

femmes, s'approcherent de la Maison, ayant tous des haches à la main, & commencerent à en donner de grands coups du côté, où le Corps de garde n'étoit point. Le Comte d'Arquian sortit aussitôt, & au moment qu'il parut, un homme deguisé, qui selon toutes les apparences le prit pour le Directeur, cria à quelqu'un, qui avoit un fusil, de faire feu. Le Comte courut à lui l'épée à la main, le poursuivit de ruë en ruë suivi de la Garde, mais ne put le joindre. Etant retourné à la Maison d'Afrique, il trouva qu'on l'abbatoit, il voulut faire saisir quelques-uns de ceux, qui y travailloient, mais tous s'évaderent. Un soldat coucha en jouë un homme, qui levant le sabre, lui dit qu'il pouvoit tirer, mais qu'après on verroit beau jeu: & en effet on donna avis au Gouverneur que quantité d'Habitans étoient résolus à faire main basse sur la garnison, si on se mettoit en devoir de faire violence à un seul d'entr'eux. Il ne convenoit pas de risquer un coup de cette nature, & le Comte d'Arquian jugea plus à propos de parler au peuple, qui étoit en grand nombre autour de la maison. 1722.

Il parla avec beaucoup d'éloquence, & il fut écouté; chacun se retira, & tout parut calme dans la Ville; mais peu de tems après *la Fossette* parut toute en feu. C'est une espece de maison de plaisance appartenante à la Compagnie des Indes, & située à un quart de lieuë de la Ville. Le Comte d'Arquian y envoya sur l'heure même quelques-uns des principaux Habitans pour éloigner les incendiaires, & arrêter l'incendie; mais leurs efforts furent inutiles, & tout fut consumé, à l'exception

La Maison de campagne de la Compagnie brûlée par les révoltés.

1722. ception d'une case, où il y avoit des Matelots malades. On avertit ensuite le Gouverneur qu'il y avoit en cet endroit là plus de trente femmes, & une fois autant d'hommes armés & deguisés; il y envoya M. de Fourment Capitaine, & cet Officier tout en arrivant fut couché en joüe par un Habitant, qui lui cria, *qui vive?* il répondit, *Habitant*, & on le laissa approcher: il trouva toute cette troupe barbouillée de farine avec des moustaches noires, de sorte qu'il ne put reconnoître personne. Il commanda à tous de la part du Roi, & de M. le Comte d'Arquian de se retirer: ils répondirent qu'ils obéïroient toûjours aux ordres de MM. d'Arquian & Duclos, mais qu'ils ne vouloient avoir affaire qu'à eux dans le Pays, & aussitôt ils se mirent à crier: VIVE LE ROI, POINT DE COMPAGNIE, firent plusieurs décharges, & suivirent M. de Fourment jusqu'à la vûë du Cap, où ils se séparerent. Le 24. on sut qu'il y avoit de grands mouvemens dans tous les quartiers voisins, & qu'il en devoit venir beaucoup d'Habitans pour se joindre à ceux de la Ville. Sur cette nouvelle le Sou-Directeur écrivit à M. le Comte d'Arquian, pour lui demander la permission de s'embarquer: elle lui fut refusée d'abord, il insista, & il l'obtint; le Gouverneur ayant fait réflexion, que si la révolte devenoit generale, il ne seroit peut-être plus en son pouvoir de sauver ces gens-là, ou du moins qu'il en seroit fort embarrassé. Il jugea même à propos de les escorter en personne jusqu'à leur Navire, mais il prit ses mesures pour retenir ce Bâtiment en rade, jusqu'à ce qu'il eut reçu des nou-

nouvelles du Général & de l'Intendant.

1722.

Tandis que ces choses se passoient, les Habitans & les Negocians dresserent une Requête pour supplier MM. de Sorel & de Montholon, de retrancher les poids des especes: ils répréſentoient que si ce point de l'Ordonnance avoit lieu, il étoit impossible de rien vendre, ni achetter en detail; qu'il y auroit une perte considerable sur l'argent, vû la légéreté des especes du Païs, & que cette perte jointe à la diminution, iroit à 50. pour 100. & causeroit dans l'Isle une disette d'argent, qui produiroit beaucoup de confusion dans les payemens. Le Sieur le Febvre Officier de Milice, & le Sieur d'Hiribarne Marchand du Cap, furent deputez pour porter cette Requête, ils partirent le 24. au soir, & MM. d'Arquian & Duclos profiterent de cette occasion, pour informer le General & l'Intendant de l'état des choses, & pour savoir d'eux de quelle maniere ils devoient se comporter, si les troubles continuoient; mais le même soir ils en reçurent une nouvelle Ordonnance, qui supprimoit le poids des especes, & ils la firent publier sur le champ. Elle rétablit le commerce, & les payemens, qui avoient cessé tout à fait, mais elle ne rendit pas la confiance & l'amitié des Habitans aux Directeurs, qu'on laissa neanmoins assez tranquilles sur la Bellonne jusqu'au 17. de Decembre; il y eut seulement une petite émûte de la part des femmes sur un bruit, qui s'étoit répandu, que le Directeur étoit rentré dans la maison d'Afrique. Ce bruit étoit faux, & pour en convaincre les plus incredules on fit ouvrir toutes les

Le poids des especes est supprimé.

portes

1722. portes de la maison ; ce qui appaisa le tumulte. Enfin l'onziéme, les deux deputez revinrent de Leogane, & rapporterent à MM. d'Arquian & Duclos des réponses à leurs Lettres.

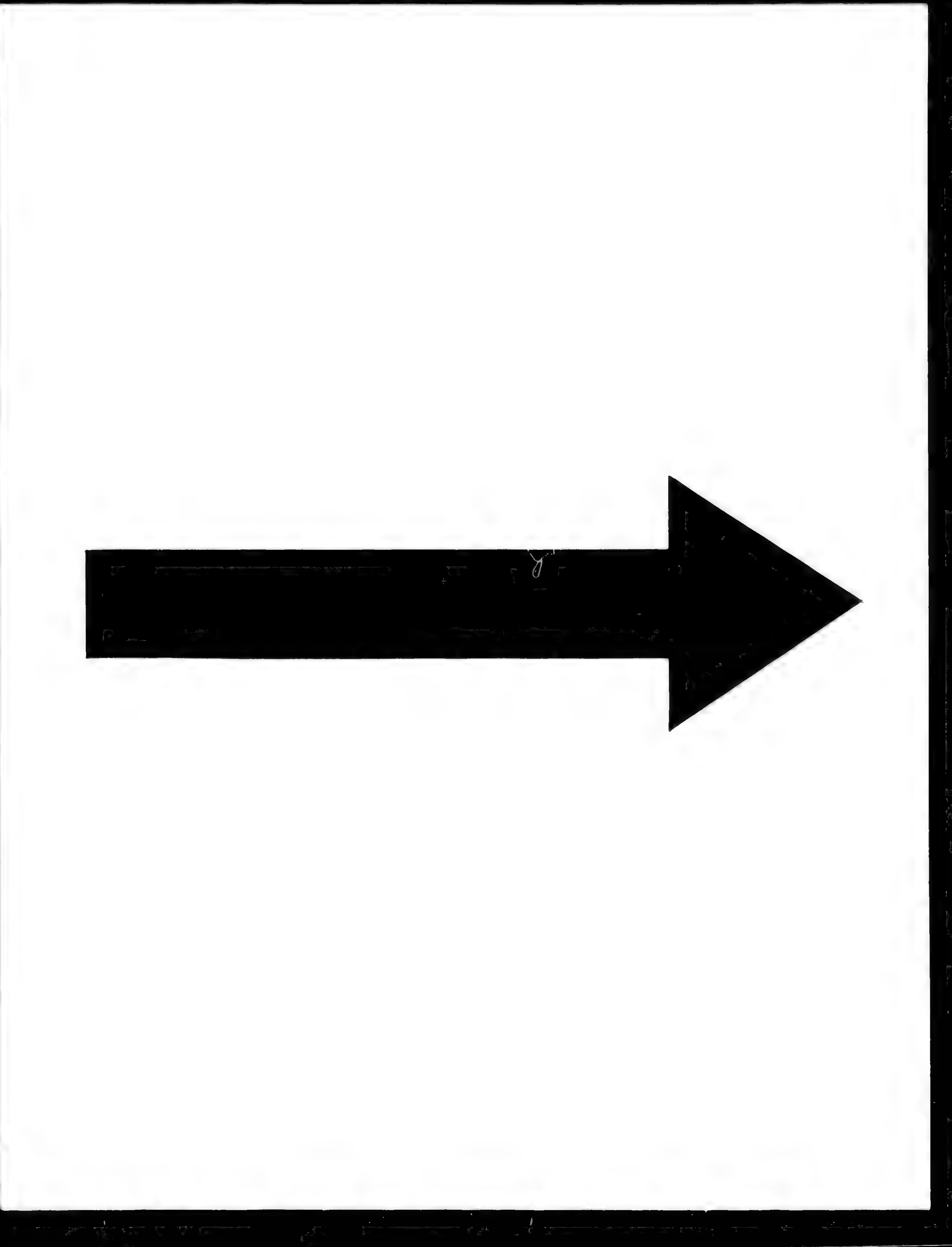
Lettres du General & de l'Intendant, & l'effet qu'elles produisent.

Il y avoit deux Lettres communes, dont l'une devoit être lûë publiquement. Ces Messieurs s'étoient flattés que cette lecture adouciroit les esprits, mais comme ils n'avoient pas bien connu la nature du mal, ils n'avoient pû y appliquer le remede convenable, & rien n'étoit moins propre que leur Lettre à produire l'effet, qu'ils en avoient esperé; car il y étoit expressément ordonné au Comte d'Arquian d'employer la force, s'il étoit nécessaire, pour faire debarquer le Directeur & tous ses gens, & pour leur procurer une sûreté entiere dans la Maison de la Compagnie. Il est vrai que dans la Lettre, qui ne devoit pas être publique, on lui recommandoit d'employer toutes sortes de moyens pour engager les Habitans à redemander eux-mêmes le retour du Directeur : mais la premiere avoit porté coup, à quoi n'avoient pas peu contribué d'autres Lettres écrites à des Particuliers. On y mandoit que la conduite du Comte d'Arquian n'avoit pas été approuvée, qu'on prétendoit que, sans s'amuser à haranguer, il auroit dû employer la force pour faire retirer les femmes, que si pareille chose étoit arrivée à Leogane, on se seroit mis à la tête de quatre soldats pour chasser les Mutins, & qu'on se seroit exposé à tout évenement, plûtôt que de plier : que le même homme, dont j'ai déja parlé, & qui étoit si suspect à la Colonie, avoit eu querelle avec un Officier chez M. de

de Montholon au sujet du poids des especes, qu'il assûroit n'être pas une chose nouvelle à St. Domingue, & y avoir encore lieu parmi les Espagnols, aussi-bien que dans l'Isle de Cuba & dans la Jamaïque; mais que l'Officier lui avoit donné sur cela plusieurs démentis: que le même avoit eu une autre discussion avec le Directeur destiné pour St. Louis; que ce Directeur lui avoit reproché, qu'ils ne trouvoient pas dans le Pays ce qu'il avoit promis à la Com[illegible]gnie, laquelle ne s'étoit gouvernée en tou[illegible]ui regardoit la Colonie, que par ses [illegible] Enfin que le Sieur de Salle-Habas Cap[illegible]éformé avoit dit à M. de Sorel que, s'[illegible]uloit lui donner 50. hommes, il lui rendroit bon compte de tous les quartiers du Cap; & qu'en effet, on armoit un Brigantin, qui devoit être commandé par cet Officier, & dans lequel le General même devoit s'embarquer pour passer au Cap. La verité étoit qu'on travailloit à l'armement de ce Navire, mais ce qu'on publioit de sa destination, n'avoit aucun fondement. 1722.

La révolte recommence.

Ce qui surprenoit davantage tout le monde dans la maniere, dont le General & l'Intendant se declaroient pour le Directeur & les autres Employés de la Compagnie des Indes, c'est que peu de tems auparavant eux-mêmes avoient mandé à MM. d'Arquian & Duclos, que ces gens-là étoient venus sans ordre du Roi, ni du Conseil de Marine, que par cette raison on avoit refusé d'enregistrer leurs Patentes au Conseil de Leogane, & qu'il se faisoit même sur ce sujet des représentations au Conseil de Marine. Une Lettre particuliere



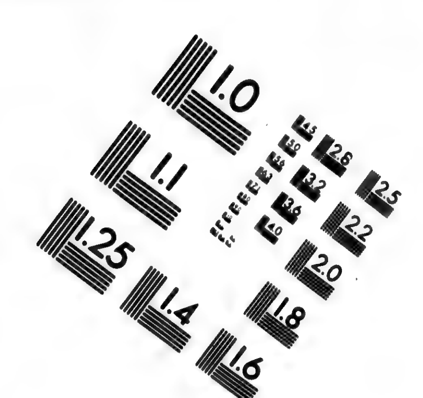
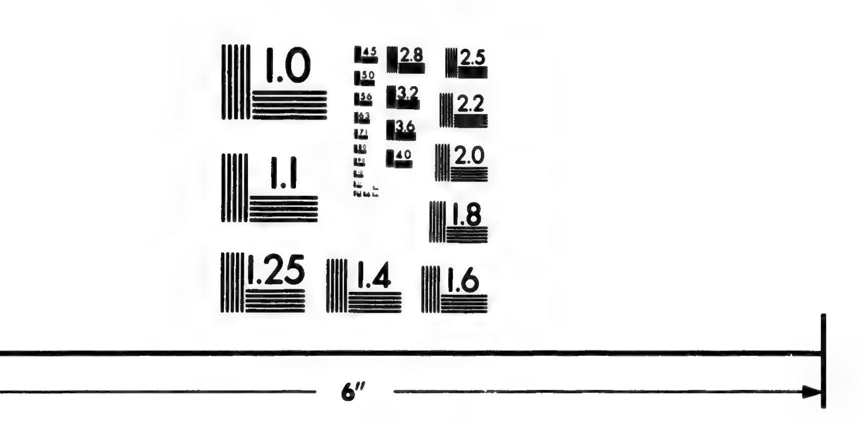
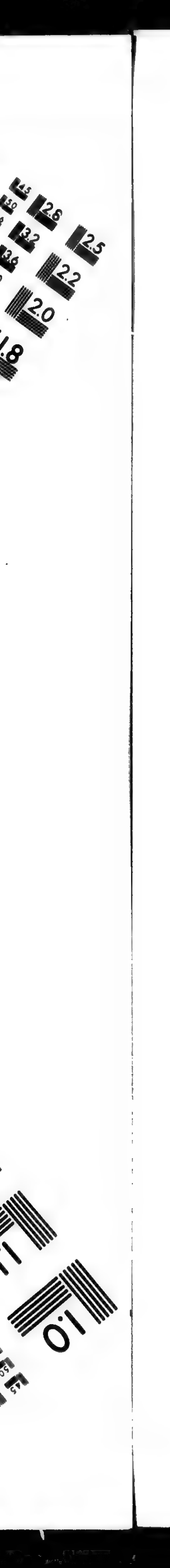


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.5
2.2
2.0
1.0

1722. liere de M. de Montholon à M. Duclos, augmentoit encore l'embarras, en ce que l'Intendant marquoit entr'autres choses au Commissaire Ordonnateur, que si les Employés de la Compagnie demandoient à repasser en France, il ne s'y opposât point. Il n'étoit pas aisé de prendre un parti sur des ordres, qui paroissoient si peu suivis, mais les Habitans ne laisserent pas long-tems MM. d'Arquian & Duclos dans l'incertitude, où les avoient jettés ces contradictions. La nuit du 16. au 17. on entendit tirer plusieurs coups de canon. On crut d'abord que c'étoit un Forban, qui avoit déjà pillé trois Navires François & un Anglois; mais le 17. à 8. heures du matin on sut que c'étoit un signal pour avertir les Habitans de se rendre au haut du Cap, & l'on apprit peu d'heures après que tous les quartiers étoient en armes.

M. de Châtenoye fait inutilement ses efforts pour obliger les Habitans à desarmer.

Le Comte d'Arquian fit aussi-tôt partir M. de Châtenoye pour arrêter ce desordre, s'il étoit possible: Châtenoye alla par mer jusqu'à la petite Anse, où il monta à cheval, & tourna du côté de Bayaha, dont les Habitans s'étant joints à ceux des quartiers du Trou & de Maribarou, obligeoient tous ceux, qu'ils rencontroient sur leur passage, à les suivre. On avoit aussi fait courir des billets dans tous les quartiers, pour ordonner à un chacun de se rendre ce même jour au haut du Cap, à une lieuë de la Ville, & cela sous peine d'être brûlé. Ces billets étoient signez, LA COLONIE; & on n'a jamais pû découvrir qui en étoit l'Auteur, non plus que d'aucun de ceux, qui coururent dans la suite. Un

Ne-

Negre inconnu les apportoit le soir, & quand on lui demandoit, à qui il appartenoit, il répondoit, A LA COLONIE. M. de Châtenoye étant arrivé au quartier de Limonade à 4. lieuës du Cap, rencontra un gros détachement de Cavaliers; il voulut leur persuader de s'en retourner chez eux, ils lui répondirent en termes très-respectueux qu'ils étoient les très-humbles serviteurs & fideles Sujets du Roi, qu'ils se feroient toûjours un devoir & un honneur d'obéïr à ses ordres, mais qu'ils ne vouloient point de Compagnie. Qu'on leur avoit assûré qu'il y avoit un ordre du General & de l'Intendant, de faire débarquer le Directeur & ses Commis, qu'ils étoient même déja dans la Maison d'Afrique, & que ce jour-là on devoit assembler un Conseil extraordinaire pour enregistrer leurs Patentes, ce qu'ils étoient fort résolus de ne pas souffrir. 1722.

Le Lieutenant de Roi eut beau leur représenter qu'ils étoient mal informés, ils répondirent qu'avant que de se séparer, ils vouloient voir partir tous les Supôts de la Compagnie. Châtenoye repartit que c'étoit attenter à l'autorité du Roi, que d'user ainsi de violence, & de vouloir donner la Loi; qu'ils devoient s'en tenir aux répresentations, & que si on les jugeoit raisonnables, on y auroit immanquablement égard. A cela ils ne répondirent que par de nouvelles protestations de leur fidelité, ajoûtant neanmoins toûjours qu'ils ne vouloient point de Compagnie. Il y avoit parmi ces Cavaliers de fort honnêtes gens, qui faisoient assez connoître à leur contenance qu'ils étoient là bien malgré eux, &

qui

1722. qui assûrerent en particulier au Lieutenant de Roi, qu'il y alloit pour eux de tout ce qu'ils possédoient au monde, & peut-être de la vie, de se trouver ce jour-là au haut du Cap; mais il y en eut d'autres, qui mirent en déliberation, s'ils n'arrêteroient point cet Officier, & ne l'obligeroient point à les suivre. Plusieurs s'approchoient même déja de lui, comme pour lui faire cortege, mais au fond pour se rendre maîtres de sa personne; il s'en apperçût, & se tira adroitement de leurs mains. On eut en même-tems avis que les Habitans des quartiers les plus reculez, comme ceux de Plaisance sur le chemin du Port de Paix, avoient envoyé dire à ceux du Cap qu'ils étoient prêts à monter à cheval au premier ordre, & l'on assûroit qu'il n'y avoit pas jusqu'aux Espagnols du voisinage, qui s'étoient offerts à secourir les révoltez, sur ce qu'on leur avoit dit qu'ils étoient armés pour chasser les Maltotiers, qui vouloient peser l'argent.

M. d'Arquian les va trouver.

M. de Châtenoye étant de retour au Cap, & ayant rendu compte à M. d'Arquian de la disposition, où étoient les Habitans, ce Gouverneur, le Commissaire Ordonnateur, le Lieutenant de Roi, & M. de Tilly Commandant du Portefaix, s'assemblerent pour déliberer sur le parti, qu'il y avoit à prendre dans une si fâcheuse conjoncture, & le résultat fut qu'il falloit absolument empêcher les Habitans armés de venir à la Ville, comme il paroissoit que c'étoit leur dessein; mais qu'il falloit le faire d'une maniere, qui ne compromît point l'autorité du Roi. La raison pourquoi on ne jugeoit pas devoir per-

permettre que ces gens-là vinssent à la Ville, 1722.
fut que dans ces assemblées tumultueuses, plusieurs ne songent qu'à venger leurs querelles particulieres, & qu'il se trouvoit dans cette Troupe un nombre considerable de gens sans aveu, qui n'avoient rien à perdre, & ne cherchoient que les occasions de piller; qu'ils commenceroient par mettre le feu à la Maison de la Compagnie, d'où l'incendie gagneroit peut-être par-tout: qu'ils ne manqueroient pas de prétexte pour traiter de même tout ce qu'il y avoit dans la Ville de Particuliers aisés, & que dans l'obscurité de la nuit ils feroient impunément tout ce qu'ils voudroient. Ces apprehensions furent même confirmées par le bruit, qui se répandit, que quantité de miserables, qui n'avoient pû avoir de Chevaux, venoient par mer en Chaloupe, ou en Canot, à dessein de s'emparer d'un Navire de Nantes, nommé *le Maréchal d'Estrées*, qui étoit dans le Port, & avec le canon de ce Bâtiment soutenir des Chaloupes, qui iroient mettre le feu à la Bellonne, après en avoir coupé les cables.

Ce qui se passa entr'eux & lui.

Comme ces bruits & ces avis étoient très-bien fondez, M. de Tilly retourna sur le champ à son bord, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoya ordre au Capitaine du Maréchal d'Estrées de venir mouiller sous son canon. Il fit ensuite armer toutes les Chaloupes & les Canots de la rade, & fut toute la nuit en cet état. Le Comte d'Arquian de son côté n'étoit pas peu embarrassé: il n'avoit pas 200. Soldats, & il étoit question d'empêcher 2000. Habitans bien armés de venir au Cap. Il se détermina enfin à les aller trouver

 seul

1722. ſeul avec M. de Châtenoye. Il arriva au haut du Cap vers les quatre heures & demie du ſoir, & voyant venir ſucceſſivement des Pelottons de Cavalerie, il jugea à propos d'attendre que tous fuſſent réunis, afin de pouvoir parler à tous. Il entra dans une maiſon voiſine, & après qu'il y eut reſté environ une heure, il apperçut les Habitans, qui défiloient du côté du Cap. Il alla au-devant d'eux à pied, & ayant joint la tête, il demanda aux premiers, où ils alloient; ils répondirent qu'ils alloient où on leur avoit ordonné de ſe rendre: il répliqua que lui ſeul avoit droit de leur donner de pareils ordres, & qu'il leur commandoit de s'en retourner chacun chez eux. Le Gros s'étant alors approché, M. d'Arquian leur parla avec beaucoup de force & de dignité, & il n'oublia rien de ce qui étoit plus capable de les faire rentrer dans leur devoir.

Ils y parurent ſenſibles, & proteſterent que le Roi n'avoit point de plus fideles Sujets qu'eux, ni qui fuſſent plus zelés pour ſon ſervice. Qu'ils en avoient ſouvent donné des preuves, qu'ils en donneroient encore toutes les fois que l'occaſion s'en preſenteroit. Que pour lui, il ſavoit bien que quand quelqu'un d'eux, ou de leurs proches étoient tombés dans des fautes, qui méritoient punition, ils alloient ſur ſes moindres ordres arracher le coupable d'entre les bras de ſa femme & de ſes enfans, pour le conduire en priſon. Qu'ils continueroient d'en uſer de même, & ne ſe refuſeroient à rien, quand il s'agiroit de témoigner leur obéiſſance; mais qu'ils ne vouloient point de Compagnie, & qu'ils le ſupplioient

plioient de faire partir la Bellonne dès le lendemain. M. d'Arquian leur répondit qu'il étoit impossible que ce Navire fût prêt à partir en si peu de tems, ayant à se fournir de bien des choses, dont il ne pouvoit absolument se passer; mais que le jour d'après, qui étoit le 19. il appareilleroit, à condition néanmoins qu'ils se retireroient. Ce délai ne fut accordé qu'avec de grandes difficultez; les plus honnêtes gens y avoient consenti d'abord, mais ils ne faisoient pas le grand nombre; il y eut même de grosses paroles entr'eux & les autres, & on en vint jusqu'à mettre le pistolet à la main. Il couloit encore dans le sang de plusieurs du sang de ces anciens Avanturiers, que la fureur conduisoit bien plus souvent que la Raison. A la fin M. le Comte d'Arquian ayant donné sa parole d'honneur, que le 19. la Bellonne & tous les Employés de la Compagnie partiroient, tous se retirerent, faisant beaucoup valoir cet acte de soumission. 1722.

Le 18. M. Duclos fit fournir à la Bellonne tout ce dont elle avoit besoin. Une bonne partie des provisions fut prise dans les Magazins de la Compagnie, le reste, où l'on put; & le 19. le Navire mit à voile remorqué par toutes les Chaloupes de la rade. Le Directeur avoit laissé son principal Magazin tout ouvert, M. Duclos s'y transporta, fit un inventaire de tous les effets, qui s'y trouvoient, & eut soin qu'on les transportât dans d'autres magazins bien fermez. D'autre part le Comte d'Arquian croyant que les Habitans s'en étoient retournez chez eux, comme ils le lui avoient promis, s'étoit contenté d'en-

Depart de la Bellonne. Habitation brulée.

voyer

1722. voyer la nuit du 17. au 18. un Corps de garde au haut du Cap: mais le matin du 18. on vint l'avertir que l'Habitation du Sieur de . . . . . située à la petite Anse, avoit été brûlée pendant la nuit avec son moulin ; que les Officiers du Corps de garde ayant apperçû le feu vers les quatre heures du matin, ils avoient détaché six Cavaliers pour y aller, & tâcher de l'éteindre ; mais qu'ils avoient été arrêtés à une barriere par 25. ou 30. hommes, qui les avoient couchés en joue. Le Sr de . . . . étoit celui, auquel nous avons vû que les Habitans attribuoient tout ce qui avoit occasionné ces troubles. Un méchant Magazin, que la Compagnie avoit aussi à la petite Anse, eut le même sort que cette Habitation, & l'on sut depuis que tous les Habitans étoient restés par petits pelotons autour de l'endroit, où M. d'Arquian les avoit laissés, n'ayant point voulu s'en retourner sans avoir vû la Bellonne à la voile. Il en étoit même venu plusieurs par mer jusqu'à la Ville ; & le 19. un assés grand nombre de miserables, qui étoient yvres, y causerent bien du desordre.

Désordre arrivé au Cap.

Ils débuterent par ruiner un très-méchant Magazin de la Compagnie, qu'on appelloit la Halle ; mais dans lequel, par la prévoyance de M. Duclos, il restoit peu de choses. Ils s'en prirent ensuite à un Negociant, nommé la Salle, Receveur de l'Amirauté, & fort honnête-homme : quelqu'un s'avisa de dire qu'il avoit des Billets de Banque ; & cette canaille, sans rien examiner, courut chez lui pour le brûler. MM. d'Arquian, Duclos, de Tilly, & de Châtenoye, en ayant été

été avertis, se transporterent assés bien accompagnez dans sa maison, pour le garantir d'insulte; mais jugeant qu'il ne falloit employer la force qu'à la derniere extrêmité, ils chargerent deux Officiers de Milices de faire retirer ces Bandits; ce qui fut exécuté sur l'heure. Ces deux mêmes Officiers monterent ensuite à cheval avec M. de Châtenoye, pour chercher & faire sortir de la Ville tous ceux, qui n'y avoient que faire, & ils y réussirent. Les Révoltés avoient encore résolu de piller & de brûler la maison de Du Langot, qui étoit Receveur des Octrois, & ce n'étoit partout que confusion. A la verité, dès que les Etrangers furent sortis de la Ville, la sûreté & la tranquillité y furent rétablies; & cela dura jusqu'au premier de Fevrier de l'année suivante, que les troubles recommencerent à l'occasion d'un Navire de la Compagnie chargé de Negres, lequel entra dans le Port du Cap le 29. de Janvier. Mais avant que de parler de ces nouveaux mouvemens, il est nécessaire de dire ce qui s'étoit passé jusques-là dans les quartiers de Leogane.

1722.

Ce qui se passa à Leogane, au sujet des nouveaux droits obtenus par la Compagnie des Indes.

Le Philippe commandé par Courant, étoit parti du Cap le 24. d'Octobre, ainsi que nous l'avons vû. Dès qu'il eut mouillé à Leogane, les deux Directeurs, qu'il portoit, descendirent à terre, avec tous leurs Employés, & celui, qui étoit destiné pour Saint Louis, présenta au Conseil Superieur les Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, en datte du 10. & du 20. Septembre 1720. par lesquels Sa Majesté réunissoit la Compagnie de Saint Louis, ou de Saint Domingue, à celle des Indes;

1722. & il en demanda l'Enregistrement. L'article 13. du premier de ces deux Arrêts, exemptoit la nouvelle Compagnie de payer aucun droit pour toutes les denrées, qu'elle tireroit de l'Isle; on trouva ce Privilege contraire aux interêts du Roi, parce que ces droits formoient tout le fonds, sur lequel ce Prince payoit ses Troupes, & faisoit toutes les dépenses, dont il a bien voulu se charger; de sorte que la Compagnie des Indes, faisant le principal Commerce du Païs, qui est celui des Negres, il auroit fallu chercher d'autres fonds pour ces dépenses, ou en charger la Compagnie; ce que bien des Habitans, qui n'avoient rien à perdre, & ne ménageoient rien, paroissoient résolus à ne souffrir jamais, ne voulant dépendre en rien d'aucune Compagnie. D'ailleurs, le Directeur requerant ne put montrer aucun ordre, ni du Roi, ni du Conseil de Marine, pour l'établissement des Directeurs dans le Païs; & il se trouva encore que les deux Arrêts, qu'il présentoit, n'étoient point adressés au Conseil Superieur de Leogane. Toutes ces raisons firent qu'on refusa de les enregistrer, & que le Conseil se détermina à faire de très-humbles représentations à Sa Majesté contre des Privileges si préjudiciables, non seulement à la Colonie, mais même à ses propres interêts. MM. de Sorel & de Montholon se chargerent d'envoyer ces remontrances, & promirent de les appuyer auprès du Conseil de Marine; ils adresserent ensuite à MM. d'Arquian & Duclos une copie de la Lettre, qu'ils écrivoient sur ce sujet, & leur manderent d'assembler le Conseil du Cap, afin qu'il pût se joindre à ce-

à celui de Leogane, mais ayant oublié d'envoyer à ces Messieurs une copie des Arrêts du Conseil d'Etat, ou du moins des Privileges, contre lesquels, ils reclamoient, le Conseil du Cap ne fut point assemblé. 1722.

Ordonnance pour la suppression du poids des Especes.

Ce fut à peu près dans le même-têms, c'est-à-dire, le 16. ou le 17. de Novembre, que l'Ordonnance du Roi pour la diminution & le poids des Espèces d'Espagne fut publiée à Leogane, & qu'elle fut envoyée partout, pour y être pareillement publiée. Nous avons vû l'effet, qu'eut cette publication au Cap François ; ce fut à peu près la même chose dans les autres endroits. Dès qu'elle eut été faite à Leogane, on y vit des placards affichés à la porte de l'Eglise, dans lesquels il étoit ordonné aux Directeurs de la Compagnie des Indes de sortir de l'Isle sous un mois. Les Habitans vinrent ensuite représenter au General & à l'Intendant, la confusion & le désordre, où la Colonie alloit tomber, si l'ordre du Roi s'exécutoit ; & M. de Sorel, qui comprit d'abord jusqu'où cette affaire pouvoit aller, entreprit de persuader à M. de Montholon qu'il falloit supprimer le poids des Especes. L'Intendant refusa d'abord d'y consentir, mais le Général lui ayant dit résolument, qu'il seroit seul responsable des suites, il se rendit, & signa une Ordonnance pour la suppression, qu'on demandoit. Elle est dattée du 19. Novembre 1722. On en envoya partout des copies, & j'ai dit que celle, qui fut adressée à Messieurs d'Arquian & Duclos, n'y arriva qu'après que le Directeur se fut embarqué sur la Bellonne.

1722. Divers mouvemens à Leogane.

M. de Montholon, voyant les esprits calmés par cette suppression, résolut de faire voyage à Saint Louïs. Il y mena le Directeur de la Compagnie, qui étoit destiné pour ce poste, & qui y fut très-bien reçû. Dans tout le reste l'Intendant ne trouva aucune difficulté, & le Directeur fut mis sans obstacle en possession des effets de l'ancienne Compagnie. Ces Effets consistoient principalement en dettes des Habitans, lesquels entrerent d'abord en payement, pour charger le Navire de la Compagnie, & promirent de payer une partie de ce qui restoit à l'arrivée du premier Vaisseau, qu'elle envoyeroit. C'est du moins ce que M. de Montholon écrivit alors à M. Duclos. Mais tandis que les choses se passoient si tranquillement à Saint Louïs, on traitoit assés mal à Leogane le Directeur, qui y étoit demeuré; on ne le ménaçoit de rien moins que de le tuer, s'il restoit dans la Colonie, & il prit tellement ces menaces au pied de la lettre, qu'il se réfugia au petit Goave à bord d'un Navire de la Compagnie, qui étoit mouillé dans ce Port. M. de Sorel l'y suivit de près, & au bout de quelques jours il fit passer le Sieur de Nolivos, Major, du petit Goave à Leogane, à dessein d'y sonder les esprits, & d'y examiner la situation de toutes choses. Le Major commença par voir les Conseillers, & les Officiers de Milices, & il n'eut aucune peine à leur persuader d'envoyer des Députés au Général, pour l'assûrer de leur fidelité; mais ils ajoûterent qu'ils croyoient l'éloignement du Directeur nécessaire dans la conjoncture présente. M. de Sorel y consentit; mais

mais la nuit même il se ravisa, & dès le lendemain il ramena le Directeur & tous ses Commis à Leogane, d'où ceux-ci n'étoient partis que la veille. Cette conduite aigrit fort tous les esprits, & le Directeur fut averti que, s'il sortoit le soir, il couroit risque d'avoir la tête cassée. 1722.

Lettres du Gouverneur General & de l'Intendant à MM. d'Arquian & Duclos, & les réponses de ceux ci.

A la vérité, comme rien n'éclattoit encore trop au dehors, & que tout étoit assés tranquille en apparence. Messieurs de Sorel & de Montholon écrivirent le 20. à Messieurs d'Arquian & Duclos qu'ils étoient surpris que dans les émeutes du Cap, les Conseillers & les Officiers de Milice n'eussent pas envoyé des Députez, pour donner des assûrances de leur zéle & de leur obéissance, & renouveller leur serment de fidelité, & de ce que leurs quartiers étoient si agitez, tandis que ceux de Leogane & de Saint Loüis étoient fort tranquilles: qu'on avoit bien remarqué d'abord à Leogane quelque agitation, mais qu'on s'y étoit tenu à des représentations, ou tout au plus, à quelques murmures en particulier. La réponse du Gouverneur de Sainte Croix, & du Commissaire Ordonnateur fut, qu'apparemment les Directeurs de Leogane & de Saint Loüis s'étoient mieux comportés que celui du Cap: que pour ce qui concernoit les Conseillers & les Officiers de Milices, ils avoient eu plus d'une raison pour ne pas faire les démarches, dont on parloit. La premiere, qu'elles n'étoient pas nécessaires, puisqu'ils n'avoient donné aucun lieu de soupçonner leur fidelité envers le Roi. La seconde, qu'ils n'étoient pas tous rassemblés dans un seul quartier, comme à

1722. Leogane ; mais qu'ils étoient fort éloignez les uns des autres. La troisiéme, qu'à la seconde émûte, la seule qui eût été considérable, ils n'avoient pas eu le têms de s'assembler pour prendre des résolutions communes ; cette émûte s'étant faite si brusquement, qu'ils avoient même été entraînés par force avec les autres ; & qu'à l'égard de la premiere, causée par les Femmes, ils n'avoient pas crû qu'elle dût avoir aucune suite ; comme en effet, elle n'en eût point eu sans les Lettres qu'on reçut de Leogane. Mais la prétenduë tranquillité des quartiers de l'Ouest, qu'on vouloit donner pour modele à celui du Cap, fut bientôt troublée d'une maniere, qui causa de grandes allarmes au Gouverneur Général & à l'Intendant.

Le quartier de l'Artibonite se révolte.

Vers le 16. ou le 18. de Decembre, il parut à l'Artibonite quatre Hommes masqués, qui arrêterent plusieurs Officiers de Milices, & leur enjoignirent de la part de la Colonie, de faire marcher tous ceux, qui étoient sous leurs ordres vers Leogane, pour en chasser le Directeur de la Compagnie. Ces Officiers virent bien qu'il falloit au moins faire semblant d'obéir ; mais ils jugerent à propos de donner auparavant leur déclaration au Commandant du quartier, afin qu'il l'envoyât au Marquis de Sorel. On trouva ensuite en plusieurs endroits, sur-tout à la porte des Eglises, des Billets conçûs en ces termes : „ Il est ordonné de la part de la Colonie, de se trouver au Bac bien armé à „ la premiere allarme ". Enfin le jour du rendés-vous, pour le voyage de Leogane, fut fixé au 26. à huit heures du matin. Il ne s'agis-

s'agissoit plus seulement de faire partir le Directeur, mais encore de brûler tous les Vaisseaux de la Compagnie, avec tous leurs Equipages, après qu'on les auroit pillés : de faire le même traitement aux Maisons, Sucreries, & Cannes appartenantes aux Conseillers, qui avoient, disoit-on, trahi la Colonie, en recevant les suppôts de la Compagnie : d'embarquer ces mêmes Conseillers sur les premiers Navires, qui partiroient pour France, avec défense à eux de remettre jamais le pied dans le Païs, sous peine d'y être pendus. Le Sieur de la Villaroche eut ordre de se mettre à la tête de toutes les Troupes des quartiers, avec menace d'être brûlé, s'il y manquoit : le Sieur Neveu lui fut donné pour second, & tous les Officiers nommés dans l'Affiche furent avertis de se trouver exactement à leur poste, sous peine d'avoir la tête cassée à la tête du Regiment. L'ordre de la marche étoit reglé en cette maniere. 1722.

„ M. de Champflours prendra 20. Cavaliers, & passera par les bas, pour prendre les Habitans de Saint Marc, des Vazes, de l'Arcahay, & du Boucassin ; ensuite il se rendra sur la Hatte du Sieur Barochin, & y attendra le gros. Nous ordonnons aux Officiers d'exécuter de point en point ce qui est mentionné ci-dessus, sous les peines y portées. Nous ordonnons pareillement au Sieur Grand, Major des Milices de Leogane, de ne point quitter le Regiment dudit quartier, sous les peines de la présente Ordonnance ; & défendons qu'il soit tenu aucun conseil, que ledit Sieur n'y

Les Habitans de ce quartier vont à Leogane.

1722. „ soit appellé, & cela sous peine de la vie.
„ Au cas que les Habitans ne soient pas rendus aujourd'hui à huit heures du matin au lieu désigné; il vous est enjoint, Messieurs les Officiers, d'assembler votre Conseil, pour aller brûler dans leurs maisons tous ceux, qui y manqueront, &c. Donné à Artibonite, *Signé*, LA LIBERTE', & SANS QUARTIER". Ces menaces eurent leur effet, presque tous se rendirent au Bac. M. le Febvre, Major du Cap, étoit encore dans ce quartier, où j'ai dit que des affaires particulieres l'avoient obligé de se rendre; 30. Habitans allerent chez lui bien armé, & voulurent l'emmener avec eux pour les commander. La résistance dans ce premier moment eût été dangereuse, il monta à cheval; mais il leur remontra ensuite, qu'étant Officier du Roi, il ne lui convenoit point de marcher sans les ordres de ses Superieurs; d'ailleurs, qu'il n'étoit point de ce quartier, & que son poste étoit au Cap: enfin il fit si bien, qu'on lui permit de s'en aller. M. de Villaroche, autrefois Capitaine d'Infanterie, & alors Capitaine de Milices, ne fut pas aussi heureux. Après s'être longtêms défendu d'accepter le Commandement, qu'on lui avoit deferé, se voyant couché en joüe par plus de 200. Fusiliers, il crut devoir se rendre en apparence; mais il fit tant de marches inutiles, & marcha si lentement pour donner au Gouverneur Général le loisir de prévenir son arrivée à Leogane, que dans la suite il fut cassé; & quelques Habitans, qui n'avoient pas obéi à la Sommation de se rendre au lieu, furent irrémissiblement brûlés.

Il

1722.

Ce qui se passa dans cette marche.

Il y a deux chemins pour se rendre de l'Artibonite au Cul-de-Sac, où étoit le second Rendez-vous général, à la Hatte de Barochin, qui n'est qu'à une lieuë de ce Bourg: l'un par le haut, le long des Mornes; l'autre par le bas, le long de la Mer. Par celui-ci on compte 30 lieuës d'une Poste à l'autre, par celui-là, il n'y en a que 20. Le 27. il fut ordonné que le Commandant avec la Compagnie des Volontaires passeroit par le haut; & qu'un Officier de Cavalerie conduiroit avec un détachement ceux, qui prendroient par le bas; & que les uns & les autres feroient marcher avec eux tous ceux, qu'ils rencontreroient sur leur route: vingt hommes furent envoyés devant pour rassembler le monde, & préparer les vivres. Le 28. ces Avants-coureurs arriverent dans le quartier de Mirbalais, dont les Habitans les reçurent fort bien, & se disposerent à les suivre. Ils s'étoient à peine mis en route, qu'il arriva une Lettre de MM. de Sorel & de Montholon pour M. de Villaroche, & une autre pour le Commandant de Mirbalais: 80. hommes se détacherent aussitôt pour aller trouver ce dernier, qui ne parut disposé, ni à les suivre, ni à leur rien fournir; mais il fallut ceder à la force. Toute la Troupe alla ensuite camper au bord d'une riviere, où la Compagnie des Volontaires la joignit le même jour.

M. le Marquis de Sorel envoye au devant d'eux.

Le lendemain 29. M de Villaroche arriva de grand matin au même endroit avec le Gros, & ordonna à ceux, qui étoient venus avant lui, de prendre encore les devants, & d'aller coucher à 4. lieuës de là, où il se rendroit le

1722. Jour suivant. Il s'y rendit effectivement le 30. à huit heures du matin, ayant laissé ses gens chez le Commandant de Mirbalais, où ils firent de grands desordres. Quelque-tems après le Major du Cul-de-Sac vint au-devant d'eux, suivi de douze Cavaliers, & les pria de n'aller pas plus loin, tout étant paisible à Leogane. En effet ceux, qui avoient pris par le bas, étant arrivés les premiers, le Général avoit envoyé à leur rencontre le Sieur Mithon Lécossois, Major de Leogane, pour tâcher de les faire retirer; mais cet Officier n'ayant pû rien gagner sur eux, M. de Sorel envoya les Sieurs Mellier, Pommier & Deslandes, Officiers des Milices de Leogane, avec ordre de se joindre au Sieur Dubois Commandant de celles du Cul-de-Sac, & de faire tous ensemble un nouvel effort pour arrêter les seditieux, & il avoit donné à ces Messieurs un plein pouvoir, dont voici les propres termes.

Accommodement entre le Général & l'Intendant, d'une part, & les Habitans de l'autre.

„ Le Marquis de Sorel Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, „ Gouverneur & Lieutenant Général pour le „ Roi des Isles sous le vent de l'Amérique, & „ François de Montholon Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, „ Intendant de Justice, Police, Finance & „ Marine audit Païs. Sur ce qui nous est revenu des murmures, que les Habitans faisoient contre les Directeurs de la Compagnie, & étant informés des assemblées, „ qui se font dans les quartiers circonvoisins, & qui tendent à des malheurs, & à „ des desordres infames; suivant l'esprit de „ bonté, qui nous anime toûjours pour la

„ Co-

„ Colonie, & ſur les inſtances réiterées, qui „ nous en ont été faites, nous avons dans le „ même eſprit donné un ordre pour l'em„ barquement des Directeurs dans le Vaiſ„ ſeau *le Joli*, de Nantes, & nous avions „ crû par là rendre le calme à la Colonie. „ Mais nous apprenons avec chagrin que les „ murmures continuent, & voulant de nou„ veau donner aux Habitans des aſſûrances de „ notre amitié, nous avons commis & com„ mettons les Sieurs Dubois, Meſlier, Pom„ mier & Deſlandes Officiers de Milice en „ ces quartiers, en qui ils ont de la confian„ ce & nous auſſi, pour leur dire de notre „ part que notre intention eſt uniquement de „ prévenir les malheurs: & comme nous ne „ pouvons voir ce qui cauſe les divers attrou„ pemens, qui ſe font dans les differens quar„ tiers, nous donnons pouvoir auſdits Sieurs „ de prendre les meſures néceſſaires auprès „ des Peuples pour les calmer, en leur accor„ dant ce qu'ils demanderont, ſans bleſſer l'au„ torité du Roi, & ſans que notre honneur „ ſoit commis; ce que nous promettons d'ap„ prouver & ratifier, quand beſoin ſera. Don„ né à Leogane le 27. Decembre".

1722.

De quelle maniere on contente les volontaires pour les dedommager du pillage qu'on leur avoit promis.

Les quatre Deputés ayant reçû cette commiſſion, s'aſſemblerent, & après être convenus de leurs demandes, ils les mirent par écrit le 28. Elles furent accordées par un autre Ecrit ſigné le 29. du Général & de l'Intendant, & ce Traité ayant été communiqué à la Troupe, que menoit M. de Villaroche, elle l'approuva, ce qui donna occaſion à cet Officier de congedier tout ſon monde. L'embarras fut enſuite pour contenter les Volontaires,

1722. taires, ausquels on avoit promis le pillage du Navire de la Compagnie, & des Habitations des quatre Conseillers, qu'on devoit renvoyer en France. Tout bien consideré on ne trouva point d'autre moyen de s'en délivrer, que de faire une somme pour les dedommager. Elle fut reglée à vingt mille francs, & ce furent les quartiers de Leogane, de Cul-de-Sac, & de l'Artibonite, qui la fournirent; mais tant de facilité à accorder tout n'étoit pas un moyen sûr de rendre la tranquillité à la Colonie. Il resta un grand nombre de petits Habitans & de Volontaires au Cul-de-Sac, & il y en avoit environ 60. qui venoient par Mer, ausquels on n'avoit pû faire savoir ce qui avoit été conclu. Ils l'apprirent au Lamentin, qui est à moitié chemin du Cul-de-Sac à Leogane; ils ne desapprouverent point l'accommodement, mais dès qu'on leur parla de s'en retourner, ils répondirent qu'ils n'avoient point de vivres, & députerent au Gouverneur Général pour lui en demander. Leurs Envoyés furent mal reçûs, & la nouvelle en ayant été portée au Cul-de-Sac, où l'on publia en même-tems qu'il s'étoit tenu des discours fort desavantageux aux Habitans, ceux, qui s'y étoient arrêtés, ne se presserent point d'en partir.

Les Habitans reprennent les armes, & se rendent maîtres de la personne du Général.

Dans le Traité dont je viens de parler, le Général & l'Intendant s'étoient engagés à faire partir dans le Navire de Nantes, non seulement le Directeur de Leogane, mais encore celui de Saint Louis, & généralement tout ce qu'il y avoit dans l'Isle d'Employés de la Compagnie des Indes. Quelqu'un s'avisa de faire courir le bruit que le Sieur

Cour

Courpon, Major & Commandant à Saint Louïs, avoit retenu le Directeur établi dans ce Poste, & on en conclut d'abord que le Traité n'avoit été fait, que pour dissiper les Habitans, & qu'on ne leur tiendroit rien de ce qu'on leur avoit promis. Aussitôt des couriers furent depêchés à Mirbalais, à l'Artibonite, & à tous les autres quartiers voisins, & les ordres donnés de revenir au Cul-de-Sac, sous peine d'être brûlé. Pas un Habitant n'osa y manquer, & les Volontaires avoient été trop bien payés la premiere fois, pour se faire prier d'y retourner; je crois que ce fut alors, qu'on ôta le commandement à M. de Villaroche. Deux jours après il se trouva environ 1400. hommes au Cul-de-Sac, & M. de Sorel en ayant été informé, jugea à propos de s'y transporter, quoiqu'il ne fût pas trop bien rétabli d'une très-grande maladie, qu'il avoit eûë. M. de Montholon, & le Chevalier d'Huricourt Lieutenant de Roi du petit Goave, voulurent l'y accompagner. Il alla descendre chez le Sieur de Vernon Conseiller Honoraire, qui demeuroit une demie lieuë au-delà du Bourg, & dès qu'il y fut arrivé, les Habitans, qui l'avoient vû passer, y envoyerent 50. hommes commandés par un Officier des Milices de l'Artibonite, lesquels sous prétexte de lui faire honneur, & d'empêcher qu'on ne l'insultât, poserent des factionnaires aux portes & aux fenêtres de sa chambre, & un Corps de garde à la barriere de la Cour. 1723.

Comme le voyage l'avoit fatigué, il s'étoit couché de bonne heure, & il dormoit profondément, tandis qu'on s'assûroit ainsi de sa

per-

personne. A son réveil il voulut sortir pour
1723. quelque besoin, & fut assés surpris de voir un homme le fusil sur l'épaule, qui le suivoit partout; & sa chambre toute obsedée de sentinelles. Il demanda ce que cela vouloit dire; l'Officier vint, & après l'avoir assûré de ses très-humbles respects, lui dit que la Colonie, à qui il étoit fort cher, craignant que les Volontaires & d'autres gens sans aveu ne lui fissent quelque insulte, l'avoit chargé de le garder, & d'empêcher que personne n'approchât de la maison, où il logeoit, excepté les honnêtes gens, qui auroient à lui parler. Le Général repartit qu'il n'apprehendoit rien, & que ces prétenduës Sauves-gardes pouvoient se retirer; mais l'Officier repliqua qu'il lui étoit expressément enjoint de ne le point quitter, qu'il ne fût en sûreté chez lui à Leogane, & qu'il ne pouvoit se dispenser d'obéir à cet ordre. Quelques-uns ont dit que M. de Sorel demanda, si on ne le reconnoissoit plus pour Général, & que l'Officier ayant répondu qu'ils ne cesseroient jamais de le regarder comme tel, & qu'ils auroient toûjours un respect infini pour sa personne & pour son caractere, il lui ordonna une seconde fois de se retirer, ou de le faire embarquer avec les Directeurs de la Compagnie: qu'on n'avoit qu'à parler, qu'il étoit prêt de s'en aller. Que l'Officier lui protesta que la Colonie seroit au desespoir de le perdre; qu'elle vouloit seulement voir partir les Directeurs, mais il y a dans ces dernieres circonstances des choses assés peu vraisemblables. Ce qui est de certain, c'est que le Général demeura le reste du jour dans cette maison

maison, bien gardé avec l'Intendant, qu'il dépêcha M. d'Hericourt à Saint Louis, pour y porter un ordre précis au Sieur Courpon d'envoyer incessamment le Directeur de ce Poste à Leogane; que le lendemain les Factionnaires furent retirés des portes & des fenêtres, mais qu'il resta une sentinelle à la barriere de la Cour. 1723.

Départ des Directeurs de Leogane & de Saint Louïs.

Le même jour 5. de Janvier, que les Gardes avoient été posés chez le Général, les Habitans avoient détaché 400. hommes à Leogane pour être témoins du départ des Directeurs. Ce détachement arriva le même jour sur les trois heures & demie à la grande riviere, qui n'est qu'à 2. lieuës de Leogane, & toute la Milice des environs y vint à sa rencontre au nombre de 300. hommes, Enseignes déployées au son des tambours & des trompettes. Ces deux Troupes s'étant jointes, se rendirent mutuellement tous les honneurs militaires d'une maniere extrêmement leste. Deux Habitans se chargerent ensuite de régaler tout ce monde, mais comme ils étoient à table, 20. Fusiliers vinrent dire au Commandant d'un ton, qui sentoit beaucoup plus l'ordre que la menace, qu'on souhaitoit qu'il envoyât chercher le reste de la Compagnie, qui gardoit le Général. Le 6. à 8. heures du matin tous marcherent en ordre vers Leogane, où ils entrerent sur les 10. heures, & se rangerent en ordre de bataille dans la grande Place. Ils poserent ensuite des Corps de gardes en divers endroits, envoyerent les Volontaires loger dans les Habitations à la campagne, & les Habitans dans les maisons de la Ville.

L'allar-

1723. L'allarme avoit été grande dans cette Ville à l'approche de ces Milices ; on avoit même proposé de les repousser à force ouverte : on avoit pensé, & même commencé à se fortifier, enfin plusieurs avoient fait embarquer dans un Navire, qui étoit en rade, tout ce qu'ils avoient de plus précieux, & le Trésorier y avoit fait transporter sa caisse. La Salle-Habas, à qui on en vouloit sur-tout, & dont on avoit mis la tête à cent pistoles, s'étoit d'abord refugié sur le Brigantin, dont nous avons parlé, & qui étoit mouillé dans le port du petit Goave ; mais ayant appris l'arrivée des Habitans du Cul-de-Sac, & de l'Artibonite à Leogane, & qu'on avoit tiré sur le Navire de la Compagnie ; il appareilla, & prit la route de Saint Louis. On ne remuoit point encore au petit Goave ; toutefois la Garnison, les Officiers à la tête, s'y étoit enfermée dans le Fort, & en avoit fait tourner le Canon contre la Place d'Armes du Bourg. Tous ceux, qui savoient qu'on en vouloit personnellement à eux, s'étoient mis en sûreté, & bien leur en avoit pris. On les rechercha bientôt, & généralement tous ceux, qu'on accusoit de favoriser la Compagnie des Indes. Enfin le septiéme, un Courier dépêché du petit Goave porta aux Habitans la nouvelle que le Directeur de Saint Louïs y étoit arrivé, & qu'il étoit embarqué sur le Navire de Nantes ; ils envoyerent pour savoir si ce n'étoit pas un faux avis, il se trouva que non, & ce Vaisseau appareilla la nuit du 8. au 9.

Nouvelle insulte faite au

Dès le lendemain on cessa de monter la garde chez le Général ; & le même jour, les Ha-

Habitans de Mirbalais arriverent à Leogane au nombre de 150. ils furent complimentés au nom de ceux de l'Artibonite, qui les remercierent fort de leur zele & de leur attachement aux interêts de la Colonie: Après quoi, voyant que les Directeurs étoient partis, ils s'en retournerent sur le champ à la grande Riviere, sans avoir fait aucun désordre. Ces Habitans étoient ceux, qu'on avoit le plus appréhendés, & qui parurent les mieux disciplinés. L'onziéme, la plus grande partie s'en retournerent chez eux, & le même jour Messieurs de Sorel & de Montholon arriverent à Leogane, avec une escorte de 12. Cavaliers. Quelque têms après, le Baron de Courseuils, ayant eu querelle avec un Officier, au sujet du Sieur de la Salle-Habas, fut envoyé aux arrêts dans le Fort. Ce Gentilhomme, qui s'étoit fort déclaré pour les Habitans, avoit une habitation à la grande riviere, où il avoit régalé pendant quatre ou cinq jours plus de 150. personnes, & il en eut même, dit-on, tout un jour, jusqu'à 3. ou 400. Dès qu'on sut qu'il étoit aux arrêts, il se détacha une centaine de Volontaires, pour aller demander son élargissement: le Général répondit, qu'il étoit très-disposé à faire plaisir au Baron de Courseuils, & qu'on n'en devoit point douter; mais que le sujet pour lequel il l'avoit fait arrêter, demandoit qu'il fût puni; d'ailleurs, que cela ne regardoit en aucune maniere la Colonie. Il eut beau dire, il n'appaisa point les Mutins, & il fut obligé de les contenter, pour éviter quelque fâcheux éclat. Le 12. tout ce qui restoit d'Habitans assemblés se retira, en criant:

1723. Gouverneur Général.

Vive

1723. VIVE LE ROI, ET M. LE GENERAL; ET POINT DE COMPAGNIE. Alors tout parut calme; mais c'étoit une bonace, qui cachoit une véritable Tempête. Un article du Traité du 29. Decembre portoit que, s'il arrivoit dans les Ports de l'Isle quelque Navire de la Compagnie, il n'y pourroit pas rester plus de 4. jours; ce fut là dans la suite la source de bien des mouvemens, qui ne tarderent pas même à se faire sentir.

Arrivée d'un Negrier au Cap. Nouveaux mouvemens à ce sujet.

On avoit déjà reçû au Cap-François la nouvelle, & une Copie de ce Traité, lorsque le Negrier, dont j'ai parlé plus haut, y arriva. Il se nommoit *le Duc de Noailles*, & venoit du Sénégal chargé de 318. Negres. Le Capitaine Sicard, qui le commandoit, étoit fort malade, & l'Equipage, qui montoit à 67. Hommes, se trouvoit en très-mauvais état. Deux jours après, c'est-à-dire, le 31. de Janvier, Messieurs d'Arquian & Duclos furent informés que tous les quartiers voisins étoient en mouvement, & devoient s'assembler le lendemain premier de Fevrier au haut du Cap, pour se rendre de-là à la Ville. Ils firent aussi-tôt appeller quelques Officiers de Milices, pour savoir d'eux quelles étoient les prétentions des Habitans, & ils ajoûterent, que sans s'atrouper ainsi, ils pouvoient faire leurs demandes par le canal de leurs Commandans. Ces Officiers répondirent, qu'ils ne savoient pas qui faisoit courir des Billets dans les Habitations; mais qu'il y avoit ordre sous peine d'être brûlé, de se trouver le premier de Fevrier au haut du Cap, pour venir demander l'exécution du Traité, signé le 29. à Leogane, par Messieurs de

de Sorel & de Montholon. M. d'Arquian répliqua que cette maniere ne convenoit point, & autorisoit le Superieur à refuser les demandes d'ailleurs les plus justes, & sur le champ il fit écrire des Lettres Circulaires, qu'il envoya partout, pour défendre de monter à cheval, & de s'attrouper. Ces Lettres ajoûtoient que ceux, qui avoient des Requêtes à présenter, eussent à les remettre à leurs Commandans. Toute la nuit du dernier de Janvier au premier de Fevrier fut employée à les porter, & elles ne furent pas inutiles; la plûpart de ceux, qui n'étoient point partis, y déférerent. 1723.

Quelques-uns s'aviserent même de faire courir des Billets tout contraires aux premiers; il y étoit défendu de la part de la Colonie à quiconque de monter à cheval, & de s'attrouper sous peine d'être brûlé, & l'on y enjoignoit à chaque quartier, de s'assembler le jour de la Chandeleur dans la Savane de son Presbytere, pour nommer quatre personnes, qui représenteroient le quartier, & viendroient en son nom faire les représentations, dont on conviendroit. Cette seconde démarche eut encore plus d'effet que la premiere: ceux mêmes, qui n'ayant pas reçû ces Billets, non plus que la Lettre du Comte d'Arquian, étoient déjà au rendés-vous, se retirerent chez eux, dès qu'ils en eurent connoissance, & il n'y en eut qu'environ 30. qui allerent jusqu'au Cap à cheval & armés, sans pouvoir dire, où ils alloient, ni ce qu'ils vouloient; car quelqu'un le leur ayant demandé, ils répondirent, qu'ils n'en savoient rien, mais qu'on leur avoit ordonné d'aller au Cap.

Ils s'ap-paisen pour p... de temp...

On

1723. On leur apprit ce qui s'étoit passé depuis, & ils se retirerent aussi-tôt. Messieurs d'Arquian & Duclos, voyant les choses en fort bon train, entreprirent de persuader aux principaux Habitans qu'il étoit de l'interêt de la Colonie, de permettre au Negrier de traiter, & ceux-ci en convinrent; mais ils ajoûterent que ceux, qui cherchoient uniquement l'interêt de la Colonie, n'étoient pas le plus grand nombre; qu'ils n'étoient pas les maîtres des petits Habitans, qui absolument n'entendroient point raison sur cet article, & que pour preuve de la sincerité, avec laquelle ils agissoient, ils alloient essayer de faire ce qu'on souhaittoit, mais sans aucune espérance de réussir.

On fait courir de nouveaux Ecrits, mais sans beaucoup de suite.

Le lendemain jour de la Chandeleur un petit Habitant, qui ne savoit pas lire, apporta à M. d'Arquian dans l'Eglise un billet, qu'il avoit trouvé dans le grand chemin, & qui étoit conçû en ces termes. „ Mes très-chers „ Freres, il paroît qu'on veut nous insinuer „ de laisser traiter le Negrier de la Compa„ gnie, ce qui seroit notre ruine, & cause„ roit le départ de tous les garçons. Ainsi, „ il faut s'assembler, se rendre au Cap bien „ armé, & se saisir dudit Navire pour le „ brûler, ou le contraindre à partir; & s'il „ se trouve quelques faux Freres, il faut les „ châtier sans miséricorde, ni rémission ". C'étoit visiblement de la canaille, qui avoit fait cet écrit, & il fut méprisé. On fit un peu plus d'attention à un pacquet addressé à Messieurs Juchereau de Vaulezard, Habitant de la petite Anse; de la Grange, Habitant de Bayaha; Coquiere, du Port Margot; & Phi-

Philippe, du Cap-François. Ce dernier étoit Trésorier de la Marine; le premier, qui vient de mourir, étoit un Gentilhomme Canadien, Enseigne de Vaisseaux, & qui avoit servi avec honneur. Tous quatre passoient avec justice pour être de très-honnêtes gens, & fort attachés à leur devoir. Aussi furent-ils extrêmément surpris qu'on se fût addressé à eux. Sur le repli du paquet étoit écrit; *Sentimens & résolutions de la Colonie*, & il leur étoit enjoint à tous, sous peine de la vie, ou du moins à l'un d'eux, en l'absence des trois autres, de l'ouvrir en présence des Quartiers assemblés. Ils délibérerent sur cela entr'eux, & ils ne trouverent aucun inconvenient à s'en aller au haut du Cap; mais ils n'y rencontrerent personne. Ils sûrent depuis que le paquet leur avoit été envoyé dans le premier feu du mouvement, dont nous venons de parler.

1723.

Les Députés des Quartiers s'assemblent au haut du Cap, & ce qui s'y passe.

Comme on devoit nommer le lendemain quatre Deputés dans chaque Paroisse, ils résolurent d'attendre l'assemblée de ces Députés, pour ouvrir le paquet. L'Assemblée se tint le 5. au haut du Cap, les Députés s'y trouverent au nombre de 48. & le paquet ayant été ouvert, on en trouva le contenu si absurde, & si indigne, qu'à la pluralité des voix il fut décidé qu'il seroit brûlé par la main du Boureau: mais comme il auroit fallu aller chercher un Boureau au Cap, l'exécution se fit sans lui, & au milieu de l'Assemblée. Cette conduite étoit sans doute irréguliere, & de pareilles formalités ne convenoient point dans une Assemblée, qui n'étoit revêtuë d'aucune autorité; mais elles

1723. trouverent leur excuse dans le feu d'un premier mouvement d'indignation, qu'un bon zéle avoit allumé. On fit ensuite serment de ne jamais parler de ce que contenoit l'Ecrit qu'on venoit de brûler : ce qui n'a pas empêché qu'il n'en ait transpiré quelque chose, apparemment par ceux-mêmes, qui en étoient les Auteurs. On a sû, par exemple, qu'on y demandoit que le Juge Royal du Cap, son Lieutenant, & le Procureur du Roi fussent renvoyés en France : que les Capucins fussent rappellés, & les Jesuites congediés, qu'il y eût pleine liberté de conscience, que les deniers de l'Octroi levés dans la dépendance du Cap, y restassent pour subvenir aux dépenses, qui y sont nécessaires, & ne fussent point transportés à Leogane, pour fournir aux dépenses de ce quartier-là, & de celui de Saint Louïs, comme il arrivoit tous les jours. Les autres articles ne tendoient à rien moins, qu'à ériger le Païs en République.

Cette exécution faite, l'Assemblée agita plusieurs questions. On proposa d'abord, si on ne demanderoit pas compte des deniers de l'Octroi, & de l'emploi qu'on en avoit fait. Les plus sages dirent qu'on ne devoit pas toucher à cet article, que l'Octroi avoit été accordé à Sa Majesté, pour les dépenses, qu'elle est obligée de faire dans le pays; qu'il n'appartenoit qu'à elle seule de s'en faire rendre compte; que de vouloir entrer en connoissance de l'usage, qu'elle en faisoit, ce seroit manquer au respect & à la soumission, que des Sujets doivent à leur Souverain, & dont la Colonie étoit résoluë à ne se départir jamais.

mais. Ces raisons firent impression sur ceux-mêmes, qui étoient les moins bien disposés, & ils n'insisterent point. On examina ensuite si le Negrier, qui étoit dans le Port du Cap, seroit reçû à traiter, ou non: les sentimens furent partagés, & on s'échauffa même de sorte, qu'on ne s'entendoit plus. A la fin, un des Députés cria d'une voix, qui imposa silence, que ceux, qui étoient pour l'affirmative, passassent à Stribord, & les autres à Basbord. Il fut obéi, il y eut 23. voix pour le Negrier, & 25. contre lui; ainsi il fut conclu que ce Navire seroit renvoyé, & on lui donna 10. jours de terme. On discuta encore plusieurs autres points de moindre importance; l'Assemblée dura deux jours, & les demandes, qu'elle devoit faire au nom de tous les Habitans, furent réduites à 12. articles, que l'Orateur, ou le Greffier rédigea dans un Ecrit, qui fut présenté à MM. d'Arquian & Duclos, & qui portoit en substance: 1723.

Demandes des Habitans à Messieurs d'Arquian & Duclos.

1°. Que le Negrier le Duc de Noailles, commandé par Sicard, sortît du Port du Cap-François sous 10. jours, & que tous les autres Vaisseaux de la Compagnie, qui entreroient dans cette rade, & dans toutes celles de la dépendance, n'y pûssent demeurer au-delà du même terme. 2°. Qu'il fût expressément défendu à tous, de quelque qualité & condition qu'ils pûssent être, de faire aucun parti de Negres, pour les revendre aux Vaisseaux des Particuliers, qui viendroient traiter dans ce Port, avant 30. jours expirés, depuis l'arrivée des Navires, sous peine aux Contrevenans de confiscation desdits Negres.

1723. 3°. Que pour prévenir les désordres & les abus, qui pourroient être causés dans la suite par les Placards, Affiches, & Billets anonymes, exposés & distribués au nom de la Colonie par des gens sans aveu, il fût fait défense sous peine de la vie, à toutes personnes, quelles qu'elles pûssent être, d'oser composer, attacher, & distribuer aucuns Ecrits diffamatoires, ou autres tendant à exciter des émûtes; ceux, qui auroient des représentations à faire pour le bien public, se contentant de les mettre entre les mains des Députés de leurs quartiers. 4°. Que M. le Marquis de Sorel & M. de Montholon, fussent très-humblement suppliés, d'envoyer au Cap une Copie signée d'eux, des articles accordés aux Habitans de Leogane & des quartiers voisins, pour être registrée au Conseil Superieur du Cap, supposé que le Traité l'eût été dans celui de Leogane, comme le bruit en avoit couru; étant nécessaire qu'on sût à quoi s'en tenir à ce sujet, afin de conserver l'union & la tranquillité dans toutes les parties de la Colonie. 5°. Que lesdits Seigneurs Général & Intendant, eussent la bonté de procurer plûtôt l'augmentation des Especes, que leur diminution, eu égard à l'enlévement que les Capitaines & les Marchands en faisoient tous les jours. 6°. Que les deniers levés depuis long-têms pour fournir au payement des Negres suppliciés, ne regardant directement que les Habitans, il fût ordonné que les Receveurs de ces deniers rendroient incessamment leurs comptes pardevant les Sieurs de Vaulezard, le Seigneur, le Jeune, & la Lande Gayon, & que la solde en seroit re-

remise par ledit Receveur, entre les mains du Sieur Dantzé, élû par les Députés Syndic Général de la dépendance du Cap. Qu'il fût pareillement ordonné aux Marguilliers de chaque Paroisse de remettre entre les mains du même les deniers, qui seroient levés à l'avenir pour les Negres suppliciés, pour être repartis aux Proprietaires, suivant la taxe, qui en avoit été faite. 1723.

Diligence de MM. d'Arquian & Duclos, pour la traite du Negrier.

Cet Ecrit fut assés bien reçû de Messieurs d'Arquian & Duclos, qui y firent une réponse favorable, & le premier fit observer aux Députés, qu'il avoit déjà prévenu le troisiéme article, en défendant sous peine de la vie tous Ecrits, Affiches, Actions, & Placards séditieux, & donné même un ordre verbal de tirer sur tous les Vagabonds, & gens sans aveu, qui récidivroient à entrer à main armée dans les Habitations, & à y faire les violences & les outrages, dont on se plaignoit. Mais quelque satisfaction que ces Messieurs parussent avoir de la conduite des Députés, ils ne pouvoient digerer que les Habitans n'eussent pas pour eux la complaisance de permettre au Negrier de la Compagnie la traite de ses Negres. Ils ne se rebuterent pourtant point, & ils engagerent les principaux d'entre les Députés à se joindre à eux pour gagner ceux, qui étoient les plus opposés à cette Traite: ils se firent ensuite adresser une Requête par le Capitaine Sicard, qui eut grand soin d'y exposer de la maniere la plus touchante l'état déplorable, où se trouvoit son Bâtiment, & le dépérissement entier de sa carguaison. Cette Requête fut communiquée à douze Députés, qui se trouverent au

1723. Cap, & qui y firent la réponse suivante. „ Aujourd'hui 17. Fevrier 1723. Nous Députés des Habitans de différents Quartiers du „ Cap... Nous sommes assemblés au sujet d'un „ Ecrit en forme de Remontrance présentée „ l'onze du même mois par le Sieur Sicard, Capitaine d'un Navire Negrier, actuellement „ en cette rade, & signée *Du Liquet*, faisant pour lui. Quoiqu'il nous paroisse que „ ce Bâtiment est en un triste état, suivant „ ce que ledit Capitaine expose; cependant „ après avoir mûrement refléchi, & consideré sa teneur, Nous n'y avons eu nul égard, „ vû qu'il nous paroît donner atteinte par „ icelle au respect & à la soumission, que „ nous avons pour Messieurs nos Superieurs, „ par divers termes, dont il s'est servi à notre sujet, & que nous n'exigeons nullement, n'ayant jamais prétendu être les „ Maîtres de la décision de son sort, que „ nous entendons dépendre de nosdits Superieurs, ausquels nous avons remis nos Remontrances, dont nous attendons réponse, pour nous y conformer".

Ce qui se passa à Leogane à ce sujet.

Messieurs d'Arquian & Duclos ayant reçû cet Ecrit, & informés d'ailleurs de la disposition de la plûpart des esprits, jugerent à propos de ne pas différer plus long-têms à fixer le jour de la vente des Negres, & ils firent venir les Députés pour les instruire de cette résolution. De douze qu'ils étoient, il y en eut huit, qui répondirent de leurs quartiers, quelques-uns mêmes firent voir des Ecrits signés de tous leurs Habitans, par lesquels ils consentoient à la vente de Negres, pourvû qu'elle ne tirât point à conséquence. Les qua-

quatre autres déclarerent qu'ils ne répondoient de rien, parce qu'on étoit unanimement convenu de ne rien achetter de la Compagnie. Ils ajouterent, qu'il leur paroissoit qu'on devoit attendre sur cela les ordres du Général & de l'Intendant, lesquels ne pouvoient gueres permettre la Traite proposée, après avoir promis de ne souffrir aucun Navire de la Compagnie plus de quatre jours dans les Ports de la Colonie. Les choses étoient en ces termes, lorsque le Chevalier d'Hericourt arriva au Cap chargé de plusieurs Lettres de Messieurs de Sorel & de Montholon, dattées de l'onziéme Fevrier pour Messieurs d'Arquian, Duclos, de Châtenoye, & de Tilly. Le General écrivoit à M. d'Arquian au sujet du Negrier, que les Habitans de Leogane trouvoient une extrême dureté à renvoyer ce Navire en l'état, où il étoit, & il lui faisoit part d'une espece de déliberation, signée de quelques Habitans de Leogane, & conçuë en ces termes. 1723.

„ Les nouvelles venuës du Cap, nous ont „ appris l'arrivée d'un Vaisseau Negrier de la „ Compagnie, & nous ont instruits de sa mau- „ vaise situation par la maladie du Capitaine & „ d'autres Officiers, & qu'on ne veut pas le „ laisser traiter conformément à ce qui a été „ accordé entre les Habitans de la Colonie, „ & les Députés envoyés de la part de M. le „ Général & de M. l'Intendant. Mais com- „ me nous sommes informés que l'Equipage „ dudit Vaisseau a déclaré que, si on ne veut „ pas les recevoir à traiter, ils alloient se jet- „ ter à terre, & se mettre à la merci des Ha-

 „ bi-

1723. „ bitans, aimant autant souffrir la mort par „ leurs mains, que d'aller périr en Mer; toutes ces raisons nous auroient engagés d'aller „ demander à M. le Général, qu'il nous fût „ permis de nous assembler, pour déliberer „ entre nous sur les expediens, qu'il y auroit „ à prendre dans la conjoncture présente, ce „ qu'il nous auroit permis verbalement; & „ ayant lû l'article 3 dudit Accord, où il „ est dit, qu'il ne sera pas permis aux Navires de la Compagnie de traiter en cette „ Côte, & qu'ils n'y pourront séjourner que „ quatre jours: considerant la triste situation, „ où se trouvent, tant ledit Vaisseau, que „ son Equipage, & voulant éviter le mal, „ qui arriveroit, si on lui refusoit de traiter; „ & pour prévenir les mêmes inconveniens, „ qui pourront se présenter après en pareils „ cas; Notre avis est, que tant ledit Vaisseau Negrier appartenant à la Compagnie „ des Indes, que ceux, qui arriveront ci-après, venant de Guinée, dont les Passeports ont été, ou seront délivrés, jusqu'au „ premier du mois prochain, attendu que „ leurs Equipages sont dans la bonne-foi, „ soient reçûs en cette Côte, & y puissent „ traiter, comme les autres Vaisseaux appartenants aux Particuliers, en payant les mêmes droits, mais qu'ils ne puissent faire „ leur vente qu'en détail, pour procurer à „ tous les Habitans les moyens d'achetter des „ Negres, & par-là empêcher la monopole. „ Et qu'au cas, qu'après ledit jour premier „ de Mars prochain, il soit expedié des Passe-ports à ladite Compagnie, pour continuer le même Commerce; pour lors on

„ exé-

„ exécute à la lettre l'article, qui exclut lesdits Vaisseaux de traiter en cette Côte, 1723.
„ parce qu'il est sans difficulté que toute la
„ France saura qu'on ne veut point ici de
„ Compagnie. Voilà quels sont nos senti-
„ mens, priant nos Compatriotes de vou-
„ loir entrer dans notre même esprit. Que
„ s'ils l'approuvent, nous nous engageons de
„ faire nos très-humbles Remontrances à
„ MM. nos Superieurs pour les prier de l'ap-
„ prouver aussi. A Leogane ce 10. Fevrier
„ 1723".

Le Général ajoutoit dans sa Lettre, qu'encore que cette déliberation ne fût signée que de neuf Habitans, on pouvoit toûjours agir en conséquence, & qu'ils en enverroient incessamment une plus authentique, signée des principaux Habitans de tous les quartiers. M. d'Hericourt assûroit la même chose, & disoit que, si le Cap-François ne vouloit point souffrir ce Navire, on pouvoit le faire appareiller pour Leogane, où il seroit bien reçû. La Lettre, qui fut renduë à M. de Tilly, étoit pour l'avertir de ne point partir sans nouvel ordre, mais de couvrir ce délai de quelque prétexte. Messieurs d'Arquian & Duclos n'étoient pourtant rassûrés qu'à demi; mais pour ne manquer à rien de ce qui étoit de leur devoir, ils communiquerent la déliberation des Habitans de Leogane & la Lettre du Général aux quatre Députés, qui s'opposoient encore à la vente des Negres, & ils leur représenterent, que les quartiers du Cap se perdroient sans ressource, s'ils laissoient sortir ce Navire, & qu'il fût reçû à Leogane; que cela prouveroit clairement qu'ils é-

 toient

1723. toient les seuls auteurs de la mutinerie, comme on le publioit déjà en plusieurs endroits, & qu'ils porteroient tout le poids de l'indignation de S. M.

Nouvelle opposition de quelques Députés à la vente des Negres.

La réponse de ces Députés fut, qu'ils avoient des Lettres de Leogane, où on parloit un langage bien different de ce que mandoit M. le Général; qu'elles leur apprenoient qu'on y étoit absolument dans la résolution de ne souffrir aucun Navire de la Compagnie: que la déliberation, qu'on faisoit tant valoir, avoit été mandiée par le Général & l'Intendant à leurs amis, dont quelques-uns mêmes s'étoient retractés sur le champ, par une déclaration contraire, qu'ils avoient déposée au Greffe; qu'ils étoient bien assûrés que M. le Marquis de Sorel n'envoyeroit jamais celle, qu'il promettoit signée des principaux Habitans, & que tout ceci étoit un piege, qu'on leur tendoit pour les désunir d'avec les quartiers de Leogane, en les engageant à permettre la vente des Negres. Messieurs d'Arquian & Duclos repliquerent, qu'il leur seroit honteux de se gouverner par les quartiers de Leogane, & de se soumettre, pour ainsi dire, à leurs ordres; qu'ils avoient parmi eux assés de gens capables de les conseiller, & que si les autres avoient fait quelque faute, il étoit de leur honneur de ne les point imiter: qu'ils devoient au contraire leur donner bon exemple; que le Traité, que les Habitans de l'Artibonite & du Cul-de-Sac, avoient fait signer au Général & à l'Intendant, étoit une chose odieuse, dont ils ne devoient jamais parler, bien loin de s'en prévaloir; que c'étoit tout ce que pourroient faire

faire des Ennemis de l'Etat, & qu'ils pouvoient bien croire que tôt ou tard les auteurs de pareilles entreprises, & ceux, qui les soutenoient, seroient punis, aussi bien que ceux, qui avoient donné lieu à tous ces attroupemens de gens armés contre l'ordre des Superieurs. 1723.

Les quatre Députés repartirent, qu'ils n'ignoroient rien de tout cela, & qu'il ne s'agissoit point ici de leurs sentimens, sur lesquels toute leur conduite passée ne permettoit pas de former aucun doute, mais de la disposition, où étoient quantité d'Habitans de leurs quartiers, dont ils étoient très-bien instruits, & qu'ils n'étoient pas les maîtres de changer. Qu'ils convenoient donc sans peine de tout ce qu'on leur representoit, mais que la difficulté étoit de le faire comprendre à ceux, au nom de qui ils étoient obligés d'agir, & dont on devoit craindre quelque éclat, si on passoit outre. Malgré cela Messieurs d'Arquian & Duclos voyant quelque apparence de désunir les quartiers même du Cap, & le plus grand nombre des Députés s'étant declarés en faveur de la traite du Negrier, rendirent le 17. Fevrier une Ordonnance, en vertu de laquelle Sicard pouvoit commencer la vente de ses Esclaves le 23. du même mois, à la charge de n'en faire aucun parti, & de ne point commencer avant ledit jour, à peine de confiscation.

Elle se fait pourtant & ce qui en arrive.

Le 20. le Courier de Leogane arriva, & n'aporta point la déliberation annoncée par la Lettre de M. de Sorel, ce qui n'empêcha point que le 23. Sicard ne vendît plus de 200.

1723. Negres, & qu'il ne débarquât le reste dans une habitation auprès de la Ville. Le 25. ou le 26. un autre Courrier, qui avoit été envoyé à Leogane par les Députez, revint avec la réponse à leurs remontrances. On reçut par la même voye des Lettres particulieres, qui apprirent que la déliberation promise ayant été envoyée dans tous les quartiers, pour y être signée par les Habitans; elle y avoit été fort mal reçûë; qu'on y étoit absolument dans la résolution de ne plus souffrir aucun Navire de la Compagnie; & qu'à l'Artibonite les esprits étoient fort animés, & fort disposés à retourner à Leogane. Ces nouvelles répanduës dans toute la Plaine du Cap y causerent beaucoup de rumeur, surtout parmi ceux, qui n'avoient pas consenti à la vente des Negres. On n'y parloit de rien moins, que de brûler les habitations de tous ceux, qui avoient achetté des Negres, & les plus moderés vouloient qu'au moins on les obligeât de les rendre. Quelques-uns opinoient qu'on les embarquât sur le Negrier même, & qu'on fît appareiller ce Navire dans le moment; d'autres se contentoient de les condamner à une amende au profit de la Colonie, ou de confisquer au profit du Roi les Negres achettés. Enfin, comme si l'on eût pris à tâche de faire voir qu'il n'est point d'extravagance, qui ne puisse sortir de la tête de gens, qui ont secoué le joug d'une subordination legitime, il y en eut, qui dirent qu'il falloit condamner les achetteurs à une amende pecuniaire au profit du Capitaine & de la Compagnie.

On fit ensuite courir dans tous les quartiers de

de nouveaux billets portant ordre de s'assembler le 27. au haut du Cap : quelques-uns s'y rendirent fort rebutés de toutes ces courses, & y attendirent les autres avec beaucoup d'impatience ; d'autant plus que le temps étoit fort pluvieux. Messieurs d'Arquian, Duclos & de Châtenoye profiterent de ces dispositions pour faire sentir aux Habitans l'irrégularité de cette conduite ; qu'on n'avoit permis la traite du Negrier, que sur les réponses du plus grand nombre de leurs Députez, qui avoient promis de s'en tenir à la décision des Superieurs ; que dans toutes les déliberations on décidoit à la pluralité des voix, & qu'ils ne voyoient point pourquoi cet usage n'auroit point lieu dans l'occasion presente. Ceux, à qui ils parloient, répondirent que les auteurs des émûtes étoient des brouillons, qui seroient charmés de voir arriver des desordres, pour en profiter ; que sans les Lettres de Leogane la vente des Negres se seroit achevée tranquillement ; que les honnêtes gens étoient au desespoir de toutes ces mutineries, & se joindroient volontiers aux Troupes du Roi pour les réprimer ; mais que comme la Colonie craignoit toûjours qu'on ne voulût rétablir la Compagnie, ils ne vouloient pas pour son interêt se brouiller avec des gens, dont ils avoient tout à craindre, & de qui ils pouvoient avoir besoin. Que si on leur donnoit une assûrance que sa Majesté voulant bien oublier tout le passé, auroit encore la bonté de ne les point gêner sur ce qui concernoit la Compagnie, ils seroient les premiers à arrêter les séditieux, à les remettre entre les mains de la Justice, & à faire rentrer tout le mon-

1723. Les quartiers s'assemblent de nouveau.

1723. monde dans le devoir. On leur répliqua qu'ils s'en écartoient eux-mêmes par la maniere, dont ils s'exprimoient sur le sujet de la Compagnie, & qu'il pouvoit arriver que l'intention du Roi fût qu'on la rétablît à Saint Domingue; ils répartirent qu'il y avoit bien des gens dans la Colonie, qui pourroient difficilement gagner sur eux d'obéir à de semblables ordres, & que sa Majesté ne pourroit, ce semble, leur en savoir mauvais gré, puisque leur désobéissance en ce cas proviendroit de leur attachement à son service. Qu'il leur sembloit que de les soumettre à la Compagnie des Indes, ce seroit comme si on leur ordonnoit de ne reconnoître plus desormais d'autres Maîtres, que des Anglois, ou des Turcs.

Attentat de quelques particuliers. La vente du Negrier s'acheve.

Ils promirent néanmoins de faire ensorte que chacun se retirât chez soi, & ils tinrent parole; mais il fallut encore permettre une assemblée de tous les Députés des quartiers, pour terminer l'affaire du Negrier. Cette assemblée se tint trois ou quatre jours après, elle fut extrêmement tumultueuse, & dura deux jours, au bout desquels quatre Deputez furent détachés pour visiter les papiers du Sieur Philippe, qui avoit été chargé de la vente des Negres, afin de connoître ceux, qui en avoient achetté, & savoir ce qu'ils leur avoient coûté. Le Comte d'Arquian ayant été informé de cette démarche, & voyant chez lui deux de ces Deputez, leur dit qu'il leur pourroit bien arriver de se faire pendre un jour, & qu'il étoit bien aise de les en avertir en ami. L'avis eut son effet, ces deux hommes avoient été jusques-là des plus échauffés

échauffés contre la Compagnie, & depuis ce tems-là ils ne se mêlerent plus de rien. Les deux autres firent leur rapport, & après qu'on eut beaucoup contesté, il fut conclu que tous ceux, qui avoient achetté des Negres, payeroient entre les mains des Députez 200. livres par tête au profit de la Colonie; & que si dans la suite quelqu'un achettoit la moindre chose de la Compagnie des Indes, il seroit abandonné à tout évenement. Cependant par un attentat que rien ne pouvoit excuser, comme si ces Députez eussent voulu montrer qu'ils étoient revêtus d'un pouvoir, qu'ils contestoient à leurs Superieurs, ils firent une exception à la Loi, qu'ils venoient d'établir, & ils consentirent que Sicard vendît ce qui lui restoit encore de Negres. Cette Déliberation fut tenuë quelque temps fort secrette; Messieurs d'Arquian & Duclos en furent néanmoins instruits, & en firent remarquer l'indécence à plusieurs Députez. Ceux-ci en convinrent, & l'avoient très-bien sentie d'abord, mais ils dirent qu'il y auroit trop eu à risquer en voulant s'y opposer de front, qu'il avoit fallu faire semblant d'accorder quelque chose aux Factieux, du nombre desquels étoient plusieurs Députez, mais que la Déliberation n'auroit point son effet.

1723.

La tranquillité renduë aux quartiers du Cap.

Le Comte d'Arquian voulut bien paroître satisfait de cette réponse, toutefois il résolut d'employer la force, si les troubles ne finissoient point. Il se flattoit d'autant plus d'y réussir, que tous les honnêtes gens étoient fort las de tous ces mouvemens, & voyoient la nécessité d'en arrêter le cours: déja même sept à huit cens des Principaux lui avoient pro-

1723. promis de se joindre à lui, dès qu'il jugeroit à propos d'agir contre les Mutins, & M. de Tilly s'étoit offert à débarquer avec 200. hommes, tant de son Equipage, que de ceux des autres Navires de la Rade, ajoûtant que, pour éviter toute difficulté au sujet du commandement, il serviroit en qualité de simple volontaire. Mais il ne fut pas besoin d'en venir-là, les Séditieux ne se voyant pas soûtenus se retirerent, & tout resta fort tranquille.

Arrivée d'un nouveau Navire de la Compagnie des Indes.

Quelques jours après, *les deux Freres*, Navire de la Compagnie commandé par Butler, arriva au Cap venant de la Louïsiane, après avoir essuyé un furieux coup de Nord, qui l'avoit ouvert de toutes parts. Cela fit naître encore quelque rumeur dans les quartiers, où l'on n'étoit pas instruit des circonstances de cette relâche. Plusieurs dirent que, tantôt sous un prétexte, & tantôt sous un autre, on trouvoit toûjours moyen de recevoir les vaisseaux de la Compagnie, contre les paroles si solemnellement données. On les laissa dire ; & M. de Tilly ayant fait faire par ses Charpentiers la visite des deux Freres, ce bâtiment fut jugé absolument hors d'état de faire le voyage de France. Le Comte d'Arquian le fit savoir aux Députez, ajoûtant qu'il y auroit de la cruauté à l'obliger de partir, au hazard de faire noyer tout un équipage, & quantité de passagers, qui s'y trouvoient embarqués. Il leur fit observer encore que ce Navire ne devoit pas leur être suspect, n'ayant aucunes marchandises, qu'il n'étoit entré dans le port, que pour éviter un naufrage prochain, & qu'en pareil cas on ne refu-

refuſeroit pas de ſecourir des Ennemis mêmes. Ces repréſentations eurent leur effet, & il ne fut plus parlé de rien. 1723.

Le Gouverneur Général & l'Intendant ſe retirent à Bord d'un Navire du Roi & paſſent au petit Goave.

Le Gouverneur Général & l'Intendant n'eurent pas ſi bon marché de leurs quartiers, où les eſprits étoient bien plus animés, & où la rébellion avoit des Chefs, & des motifs, qu'elle n'avoit point eus au Cap François. Le 15. de Mars le Comte d'Arquian reçut un pacquet du Marquis de Sorel, qui lui donnoit avis que ſur un Memoire, qui lui avoit été preſenté par les Députez des quartiers, pour l'engager à ſurſeoir les fortifications commencées par ordre du Roi au petit Goave; & ſur un écrit, qui avoit paru à Leogane venant de l'Artibonite, dans lequel on nommoit un autre Général que lui, & d'autres Officiers, & où il étoit défendu aux Habitans d'avoir aucune communication avec l'Etat Major, il avoit tenu le 3. un Conſeil extraordinaire, où preſque tous les Officiers avoient été appellés, & qu'en vertu de la déliberation de cette aſſemblée il s'étoit embarqué avec l'Intendant & toutes les Troupes ſur le Vaiſſeau du Roi *l'Argonaute*, commandé par M. de Rochambaut, arrivé depuis trois jours à Leogane, & de paſſer au petit Goave, où il avoit donné ordre à tous les Navires Marchands de le venir joindre. Il lui envoyoit auſſi pluſieurs Arrêts rendus par le Conſeil Superieur de Leogane, où il avoit préſidé avec M. de Montholon.

Divers Arrêts rendus par le Conſeil de Leogane.

Le premier défendoit ſous peine de la vie tous placards, affiches, ordres, libelles, ou diſcours tendant à la ſédition, & enjoignoit aux Commandans & autres Officiers de Juſ-

1723. tice d'y tenir la main. Le second portoit défense à quiconque d'achetter des Negres en gros pour les revendre, sous peine de confiscation des Negres, & du principal de la vente, & de 20000. livres d'amende : il permettoit néanmoins de vendre en gros le rebut, à la charge de la part des achetteurs d'en requerir, & de faire faire la visite à leurs frais par les Commissaires, Medecins & Chirurgiens nommés par le Conseil. Le troisiéme ordonnoit l'enregistrement au Conseil, & aux Jurisdictions du Ressort du Traité fait entre le Général & l'Intendant d'une part, & les Habitans de l'Artibonite, & du Cul-de-Sac de l'autre, le 29. Decembre 1722. & en ordonnoit la lecture & publication à la diligence des Substituts du Procureur Général, & l'enregistrement de l'Election des Deputez des quartiers. Par le quatriéme il étoit enjoint que les Arrêts & Déliberations des Conseils de Leogane & du Cap du mois de Janvier seroient executés selon leur forme & teneur : qu'en conséquence la levée & perception des deniers ordonnée par iceux seroit faite pour les années à venir conformément ausdites Déliberations : que le Receveur des droits d'Octrois rendroit compte par devant trois Conseillers & deux Deputez de la recette, & de la dépense dudit Octroi depuis 1713. jusqu'à la presente année 1723. & ce dans trois mois pour tout délai ; afin qu'il fût ordonné par le Conseil ce qu'il appartiendroit & seroit jugé le meilleur, & pour prévenir toute dépense superfluë, & ménager l'interêt des peuples, le Conseil ordonnoit que l'ordre prescrit par lesdites Déliberations pour la re-

vûë

vûë des Troupes du Roi, lequel avoit été interrompu, seroit rétabli, & en consequence nommoit un Conseiller dans chaque quartier pour assister à ces revûës. Le cinquième portoit que sans déroger au Traité fait au Bourg du Cul-de-Sac le 28. & le 29. de Decembre dernier, il seroit permis aux Vaisseaux de la Compagnie partis avec des passe-ports expediés jusqu'au jour de l'Arrêt, de traiter en cette Colonie, en payant les droits ordinaires, & que ceux dont les passe-ports seroient expediés après ledit terme, seroient exclus conformément audit Traité. 1723.

De quelle maniere ces Arrêts sont reçûs au Cap.

On fit au Cap sur ces Arrêts bien des réflexions. On trouva que par le premier le Conseil de Leogane s'érigeoit en Général, qu'un pareil ordre n'étoit point de sa competence, qu'au Cap François c'étoit M. le Comte d'Arquian, qui avoit fait de pareilles défenses, sans Arrêt du Conseil du Cap; & qu'en ayant informé M. le Marquis de Sorel, il en avoit été approuvé. Il parut que le second étoit fort inutile, puisqu'il y avoit assez de réglemens faits sur cet article, soit par sa Majesté, soit par les Généraux & Intendans; qu'il suffisoit de les renouveller, ou de tenir la main à leur exécution; mais que c'étoit encore l'affaire du Général & de l'Intendant, & nullement celle du Conseil, dont le devoir étoit de procurer l'exécution des Reglemens, en cas qu'ils fussent mal observés. On ajoûtoit que celui-ci pourroit faire un grand tort au commerce, les partis en gros étant avantageux aux Navires, qui par ce moyen font des voyages plus prompts; & nécessaires aux Habitans, par la raison que ceux, qui achettent

1723. tent toute une carguaiſon de Negres, les ayant à meilleur compte, les vendent auſſi à meilleur prix, & donnent plus de terme, que n'en peuvent donner les Navires. Pour le troiſiéme, comme le Traité, dont il ordonnoit l'enregiſtrement, avoit toûjours paru fort odieux à tous les bons Citoyens, on fut fort ſurpris de voir le Conſeil de Leogane y mettre ſon attache par cet Arrêt, & le confirmer, auſſi bien que l'Election des Députés des quartiers, laquelle ne pouvant que ſe tolerer pour prévenir de plus grands deſordres, ne devoit pas être autoriſée, ni en quelque façon legitimée par un enregiſtrement au Conſeil. A l'égard du quatriéme, la même raiſon, qui avoit empêché les Députés du Cap à leur premiere aſſemblée de parler de ces fonds & d'y toucher, fit blâmer le Conſeil de Leogane de l'avoir fait par un Arrêt: on obſerva de plus que ce Réglement étoit contraire à un autre du Roi même de l'année 1718, lequel avoit été enregiſtré. Le cinquiéme fut improuvé, 1°. pour la clauſe, *ſans déroger au Traité*, qui paroiſſoit une ſeconde confirmation & ratification de ce Traité; 2°. parce qu'il ſembloit reconnoître que les articles en queſtion venoient d'une Puiſſance Superieure au Conſeil, & qui avoit droit de donner des permiſſions. 3°. par la défenſe faite aux Navires de la Compagnie expediés après un certain terme; on eſtimoit qu'il n'étoit pas prudent à un Conſeil Superieur de mettre ainſi le ſceau par un Arrêt à l'expulſion d'une Compagnie autoriſée par le Prince; expulſion, qui ne devoit être regardée que comme l'ouvrage d'une émotion.

Répliques

Ces obſervations ne demeurerent pourtant pas

pas sans repartie. On répondoit que le Conseil de Leogane devoit être loué, pour avoir trouvé un moyen efficace de pacifier tous les troubles: qu'il ne falloit pas tant s'attacher à ce qu'il y avoit d'irrégulier & de contraire à l'autorité du Roi dans ces Arrêts, qu'à l'esprit, dans lequel ils avoient été rendus, & à la nécessité, où l'on s'étoit trouvé, enfin que le Gouverneur Général, l'Intendant & les Officiers de l'Etat Major avoient assisté & présidé à ces Déliberations. Mais répliquoit-on, il n'avoit pas été besoin de tout cela pour pacifier les troubles du Cap; tout y étoit rentré peu à peu dans l'ordre par la fermeté & la bonne conduite des Superieurs, & les bons offices des Conseillers, qui sans se mêler en corps dans ces affaires, avoient, conjointement avec les Officiers de Milices, & les plus notables Habitans, fait entendre raison à la plus grande partie du Peuple. Au reste la nouvelle de l'embarquement du Général, de l'Intendant & des Troupes surprit étrangement tout le monde, parce qu'on en ignoroit la raison secrete. On n'en fut pas moins allarmé à Leogane, & à peine l'Argonaute avoit levé les ancres, & pris la route du petit Goave, que le Conseil Superieur s'étant assemblé, fit la Déliberation suivante, qu'il envoya aussi-tôt à M. le Marquis de Sorel.

1723. pour le Conseil de Leogane.

„ Ce jourd'hui 6. du mois de Mars 1723. „ à la réquisition de tous les Habitans de Leogane, & des quartiers circonvoisins, qui se „ sont rencontrés en cette Ville, le Conseil „ de Leogane s'est extraordinairement assemblé avec les Députés desdits quartiers, & „ le Procureur Général du Roi étant entré, à

Déliberation du Conseil Superieur presentée à M. de Sorel après son départ

1723. pour le petit Goave.

„ a dit; qu'après les séances, que ledit Con„ seil vient de tenir depuis le premier de ce „ mois conjointement avec lesdits Députés, „ où présidoient M. le Général & M. l'In„ tendant, & où ont assisté tous les Officiers „ de l'Etat Major, dans lesquelles on a pris „ les mesures les plus justes & les plus raison„ nables, & travaillé à maintenir l'autorité „ du Roi, & de ceux, qui en sont déposi„ taires, il y a lieu d'être surpris que M. le „ Général, aparemment allarmé des nouvel„ les venuës de l'Artibonite, où plusieurs Vo„ lontaires, & gens sans aveu auroient dres„ sé & affiché des placards séditieux au mé„ pris de son autorité, ait pris cette derniere „ nuit le parti de s'embarquer avec tous les „ Officiers, & les Troupes de cette garnison „ à bord du Vaisseau du Roi l'Argonaute „ mouillé à cette rade, & commandé par M. „ de Rochambaut, & y ait fait transporter „ les boulets & les munitions du Fort de la „ Pointe, lequel s'est trouvé abandonné le „ matin de ce jour. Il y a d'autant plus lieu „ d'être surpris de cette retraite, que tous les „ Habitans étoient dans une ferme résolution „ de faire exécuter avec toute la vigueur né„ cessaire les Arrêts du premier & du second „ de ce mois, pour tâcher de rendre à cette „ Colonie sa premiere tranquilité; & de se „ joindre & unir avec M. le Général pour „ punir les contrevenans & les séditieux: que „ pour cet effet l'on avoit délivré les expédi„ tions desdits Arrêts aux Députés de chaque „ quartier, pour aller demain Dimanche 7e. „ de ce mois les faire publier dans toutes les „ Paroisses, & tenir la main à l'exécution

„ d'iceux,

» d'iceux. Que cet abandon est d'autant plus
» sensible à ces Peuples, que l'on touchoit 1723.
» au moment de voir l'ordre mieux établi
» que jamais dans cette Colonie, & qu'ils é-
» toient disposés à donner à M. le Général
» des preuves invincibles de leur obéïssance,
» & de la ferme résolution, où ils sont, de
» maintenir l'autorité du Roi aux dépens de
» leurs biens, & de leur propre vie: que les
» nouveaux troubles excités à l'Artibonite é-
» toient sans fondement, ou du moins très-
» faciles à apaiser; lorsque tous les autres
» quartiers se trouveroient réünis pour les fai-
» re cesser; que quand même il y auroit plus
» d'agitation que jamais, ils auroient cru que
» dans cette occasion M. le Général & les
» Officiers des Troupes auroient marqué plus
» de fermeté, & fait leurs plus grands efforts
» pour maintenir l'autorité du Roi. Et a
» requis le Procureur Général de déliberer
» sur les mesures les plus convenables à pren-
» dre dans cette occurrence: & de députer
» devers Messieurs le Général & l'Intendant,
» pour les prier de venir reprendre les resnes
» du Gouvernement. Surquoi la matiere mi-
» se en déliberation, le Conseil conjointe-
» ment avec les Députés, & de l'avis des plus
» notables Habitans a nommé M. Bizoton
» Conseiller, & le Sieur Rousseau Syndic des
» Députés, pour aller communiquer à Mes-
» sieurs les Général & Intendant la presente
» Déliberation; les assûrer de la parfaite o-
» béïssance de tous les Habitans, de leur fi-
» delité, & des fermes dispositions, où ils
» sont, de concourir de toutes leurs forces
» & pouvoir pour rétablir la tranquilité pu-
» bli-

1723. » blique, & maintenir l'autorité du Roi, & » les prier de venir reprendre les resnes du » Gouvernement, afin de prévenir tous les » maux & desordres, qui pourroient arriver » de leur retraite, & du défaut de Comman- » dement. Fait & Déliberé au Conseil le si- » xiéme jour du mois de Mars 1723. Col- » lationné à la minute, Signé Feron Gref- » fier.

Discours de M. de Nolivos au Conseil.

M. de Sorel ayant reçû cet acte, envoya au Conseil M. de Nolivos pour y répondre de sa part, & cet Officier parla en ces termes. » Messieurs, quoique M. le Général ne soit » comptable qu'au Roi de sa conduite pour » l'exécution des moyens, qu'il croit les plus » propres à soûtenir l'autorité de Sa Majes- » té, & à procurer le repos & la tranquillité » des Peuples de cette Colonie, toutefois sur » la Déliberation sage & prudente, qui fut » arrêtée hier 6. de ce mois au Conseil ex- » traordinairement assemblé avec les Dépu- » tés de tous les quartiers & les plus nota- » bles Habitans, & présentée par MM. Bi- » zoton & Rousseau, M. de Sorel m'a fait » l'honneur de me charger verbalement de » vous témoigner l'entiere satisfaction qu'il » a des fermes résolutions & des justes mesu- » res, que vous avez prises, pour concourir » au maintien de l'autorité du Roi, & à la » tranquilité publique des Peuples, & de » vous faire savoir que toutes ses démarches » & ses intentions n'ont jamais eu d'autre » but. Mais comme aux grands maux il » faut de grands remedes, voyant avec dou- » leur que les fideles Sujets restoient dans » l'oppression, sans oser suivre leur devoir, par

„ par les menaces des Révoltés de brûler
„ leurs habitations, & de leur casser la tête, 1723.
„ ces menaces les tenant dans le silence, &
„ les éloignant du Gouvernement : depuis
„ même les Déliberations justes & raisonna-
„ bles prises le premier & le second de ce
„ mois pour faire cesser tous les troubles &
„ punir les séditieux, que les Députés au-
„ roient été forcez de ceder au torrent, &
„ de signer un Memoire pour qu'il fût sursis
„ aux travaux d'une batterie ordonnée par
„ le Roi à l'Acul du petit Goave. Tout
„ cela joint aux défenses de reconnoître les
„ Sieurs de Villaroche & Dubois nommés par
„ sa Majesté Commandans de l'Artibonite &
„ du Cul-de-Sac ; les plaintes qui sont venuës
„ de toutes parts de la licence effrenée, qu'on
„ souffre impunément dans tous les quartiers;
„ les Volontaires ôtant des fers les Esclaves,
„ que leurs Maîtres y ont mis ; que le Sieur Ca-
„ zeaux Habitant du Cul-de-Sac, pour avoir
„ dit qu'il falloit châtier ces Mutins, a été
„ obligé de se réfugier au quartier de Leo-
„ gane ; le libelle distribué, par lequel on
„ proscrit M. le Général & tous les Officiers
„ Majors, où on leur nomme des succes-
„ seurs, des Commandans & des Capitaines
„ dans tous les quartiers : toutes ces agitations
„ ont fait penser que les bons Sujets étoient
„ forcés de ceder contre leur devoir & leur
„ interêt au torrent de la Rebellion, que
„ leur cœur & leur prudence condamnent ;
„ mais en même-temps elles ont fait prendre
„ à M. le Général le parti de se retirer à bord
„ de l'Argonaute, pour se rendre au petit Goa-
„ ve, avec tous les Vaisseaux Marchands,

1723. „ tant du Cap que d'ici, d'y assembler les „ deux Conseils, & d'inviter tous les fideles „ Sujets à concourir au bien public, & à faire „ re respecter l'autorité du Roi, étant soûtenus „ tenus par tous les Soldats & Matelots au „ nombre de mille hommes au moins. Ce „ n'est donc pas pour abandonner les resnes „ du Gouvernement, mais pour le faire respecter, „ pecter, que M. le Général est sorti de „ Leogane, toutes les résolutions, qu'il avoit „ déja prises, ne tendoient qu'à cela, & à „ maintenir l'autorité du Roi. La grande „ confiance qu'il a en ce qui est énoncé dans „ votre Déliberation, suspend tout projet, „ pour vous inviter à porter le Peuple à l'obéissance, „ béissance, à donner des preuves de votre „ sincerité, en faisant arrêter le porteur d'un „ billet aussi séditieux, en lui faisant son procès, „ cès, pour découvrir ses complices, en faisant „ sant exécuter à toute rigueur les Déliberations „ tions prises au Conseil le premier & second „ cond de ce mois, en faisant rendre une „ exacte obéïssance aux Commandans des „ quartiers, à retracter le Memoire presenté „ par les Députés le troisiéme de ce mois „ pour surseoir les travaux du petit Goave, „ & à observer enfin une parfaite soumission „ pour tout ce qui regarde l'autorité du „ Roi & le bien public. A ces conditions „ M. le Général accorde de laisser dès-à-présent „ sent un Officier Major avec une troupe de „ Soldats à la garde du Fort, & consent que „ les Vaisseaux Marchands restent dans le „ port; promet même son retour, quand il „ sera nécessaire pour le bonheur de la Colonie, „ nie, qui ne peut subsister, dès que l'ordre

„ &

» & la subordination ne seront plus reconnus. 1723.
M. de Nolivos avoit mis son discours par écrit, il voulut bien en donner copie au Conseil, qui désiroit y répondre, & qui le fit en ces termes.

Réplique du Conseil.

» Les Peuples protestent n'avoir jamais
» demandé compte à M. le Général de ses
» actions, ils se tiennent & se tiendront toû-
» jours à tous égards dans le respect & la sou-
» mission dûs au rang & au caractere, dont
» il a plû au Roi de le revêtir. Ils le remer-
» cient de l'approbation, qu'il veut bien don-
» ner aux mesures prises pour arrêter le des-
» ordre. Comme l'établissement seul de la
» Compagnie des Indes avoit donné lieu aux
» troubles, ils ont cessé par son expulsion;
» ainsi il ne s'agit plus d'apporter de grands
» remedes à des maux, qui ne subsistent pas.
» Les menaces des Révoltés n'ont plus aucun
» effet, & ces Révoltés même sont ignorés
» & desavoués de toute la Colonie. Les Dé-
» putés se défendent d'avoir cedé au torrent,
» & le Memoire, qu'ils ont pris la liberté de
» presenter à M. le Général au sujet des for-
» tifications, n'est qu'une très-humble suppli-
» que, sans opposition, & avec protestation
» d'obéir à ce qu'il plairoit à M. le Général
» d'en ordonner. A l'égard de la batterie de
» l'Acul, loin de s'y opposer, ils la deman-
» dent formellement. La prétenduë défense
» de reconnoître les Sieurs Dubois & de Vil-
» laroche Commandans nommés par le Roi,
» & le billet, qui proscrit M. le Général, &
» tous les Officiers Majors, & en désigne
» d'autres à leur place, est un Ecrit anonyme
» méprisé & désavoué des Habitans. Cette
» verité est si constante, que lesdits Sieurs

1723. „ Dubois & de Villaroche ont toûjours con-
„ tinué leurs fonctions sans aucun trouble.
„ Ainsi il ne s'agit plus que de découvrir les
„ Auteurs des billets, pour en poursuivre
„ la punition suivant les Réglemens; ce que
„ les Habitans ont fort à cœur. A l'égard du
„ Sieur Cazeaux, la discussion qu'il a euë
„ avec quelques particuliers du Cul-de-Sac,
„ est une querelle, dans laquelle n'entre point
„ la Colonie. Une Armée est inutile, où il
„ n'y a point d'Ennemis à combattre; les Ha-
„ bitans se seroient joints aux Soldats & aux
„ Matelots, s'il en eût été besoin, pour soû-
„ tenir l'autorité du Roi, à laquelle ils se-
„ ront toûjours soumis sous les ordres de M.
„ le Général; la Colonie est aussi interessée
„ que lui à découvrir l'Auteur du libelle, &
„ de tous les autres tendant à émotion, &
„ comme on a soupçonné un Particulier, il
„ a été hier dépêché douze Cavaliers de ce
„ Quartier pour l'arrêter. Les mêmes ordres
„ ont été donnés & exécutés par les Com-
„ mandans du Cul-de-Sac & de l'Artibonite.
„ Les Déliberations des premier & second
„ de ce mois n'ont pu être publiées & af-
„ fichées dans les Quartiers voisins, que de
„ ce jour, & sont envoyées pour l'être au
„ plûtôt dans les Quartiers éloignés: les Ha-
„ bitans sont résolus à les faire exécuter avec
„ toute la rigueur possible, & toûjours sous
„ l'autorité de M. le Général. Personne ne
„ prétend se soustraire de l'obéissance dûë
„ aux Commandans des Quartiers. Tous pro-
„ testent d'observer une parfaite soumission
„ & obéissance pour tout ce qui regarde l'au-
„ torité du Roi, & le bien public. A l'é-
„ gard

» gard de ce qui concerne le service de sa Majesté & le commerce, les Habitans se conformeront toûjours à ce qu'il plaira à M. le Général d'ordonner à ce sujet, & puisqu'il a la bonté de nous promettre son retour, lorsqu'il sera persuadé de l'obéissance & de la tranquillité nécessaire pour le bonheur de la Colonie; nous nous flattons que ce retour sera prompt, puisque ces conditions sont entierement accomplies de notre part. 1723.

Ce fut sur ces entrefaites, que M. de Sorel dépêcha au Cap le Courrier, dont nous avons parlé. Le Comte d'Arquian, qui comprit d'abord les suites fâcheuses, que de si étranges nouvelles pouvoient avoir, auroit bien voulu tenir le tout secret, mais il en étoit venu des avis à plusieurs Particuliers, & le bruit s'en répandit bien tôt par tout. Chacun fit sur cela ses réflexions, & l'on porta très-loin la liberté des conjectures, & la subtilité du raisonnement. On regarda sur-tout la retraite du Général comme l'ouvrage de cet homme, dont nous avons parlé, & qu'on supposoit porter impatiemment de voir qu'il étoit le seul, à qui la Colonie en voulût personnellement, & avoir travaillé à montrer qu'on s'en prenoit à toutes les Puissances. On disoit donc qu'il pouvoit bien avoir fabriqué l'Ecrit anonyme, dont M. de Sorel avoit été si fort allarmé, & l'avoir fait passer à l'Artibonite, d'où il avoit paru sortir; mais ceux, que la haine contre cet homme n'aveugloit point, jugeoient ce dernier article impossible, & vû la disposition des esprits à son égard, il étoit au moins très-difficile que ses démarches eussent pû être aussi secrettes & aussi

Effet que produit au Cap la retraite du Général.

1723. concertées qu'on le prétendoit. Vers la fin de Fevrier, ou le commencement de Mars, on avoit envoyé de l'Artibonite au Cap le Traité du Cul-de-Sac, pour le faire enregiſtrer au Conſeil Superieur de cette Ville, comme il l'avoit été en celui de Leogane, ſuivant ce dont on étoit convenu par le Traité même, & l'on ſut que le porteur de ce Traité cherchoit un certain Conſeiller, pour le lui remettre: M. Duclos, qui en fut averti, fit dire à ce Magiſtrat qu'il lui conſeilloit en ami de ne point ſe charger d'une pareille commiſſion, & que ce Traité ne ſeroit jamais enregiſtré au Conſeil du Cap, tant qu'il y auroit le moindre credit. Le Conſeiller, qui avoit reçû le Traité, s'adreſſa à M. le Comte d'Arquian, lequel lui dit auſſi que s'il étoit ſage, il ne ſe vanteroit jamais d'avoir été chargé de cette affaire, il le crut, & le Traité ne parut point.

Un Navire de la Compagnie paroît à la vûë du Cap, & n'y entre point.

Le 25. de Mars il parut encore à l'[illegible] du Cap un Navire de la Compagnie, n[illegible] *la Galatée* venant de France & allant à la Louïſiane. M. le Comte d'Arquian, pour éviter tout ſujet de plaintes, fit dire à celui qui le commandoit, nommé du Moulins, qu'il le prioit d'aller mouiller au Port François, où il pourroit également faire de l'eau & du bois, & ſe fournir de tous les rafraîchiſſemens, dont il auroit beſoin: du Moulins y conſentit, M. Duclos lui envoya dans ce port tout ce qu'il demanda, & le 29. il appareilla & ſuivit ſa route. Pluſieurs Habitans dirent alors à M. d'Arquian, que ce Navire étant de relâche, & ne venant point pour traiter, rien ne devoit l'empêcher d'être reçû

çû au Cap, & que personne ne l'auroit trouvé mauvais, il leur répondit que tout le monde n'étoit pas aussi raisonnable qu'eux, & qu'il vouloit éviter jusqu'aux prétextes les plus mal fondés. Aussi ne parut-il plus dans ces quartiers aucun vestige des troubles passés. 1723.

Le Conseil de Leogane divisé.

Il s'en falloit bien que les affaires prissent un aussi bon train dans les quartiers de l'Ouest. Non-seulement le Gouverneur Général n'avoit pas jugé à propos de retourner à Leogane, mais il avoit même appellé le Conseil pour résider auprès de sa personne au petit Goave. Le Procureur Général, & quelques Conseillers avoient obéi, tous les autres avoient refusé de le faire, & il étoit arrivé de là que les premiers étant présidés par le Gouverneur Général & l'Intendant, & les autres se fiant sur leur nombre, chacun de ces deux Corps traitoit l'autre de prétendu Conseil, & tous deux tenoient leurs séances, & rendoient la Justice à l'ordinaire. Messieurs de Sorel & de Montholon, qui prévirent les suites fâcheuses, que pourroit avoir ce schisme, & l'embarras, où l'on se trouveroit, quand il faudroit annuller les Arrêts de celui des deux Tribunaux, qui seroit déclaré illegitime, crurent qu'on ne pouvoit trop tôt arrêter le cours d'un si grand désordre, & M. Lecossois Major de Leogane eut ordre d'intimer aux Conseillers restés dans cette Ville une défense de s'assembler désormais. Il reçut cette commission le troisiéme de Mai, & il se mit aussitôt en devoir de l'exécuter. Il rencontra les Conseillers au nombre de huit, qui montoient l'escalier du Palais, & il remit au plus ancien

1723. l'ordre, dont il étoit porteur, & qui étoit conçû en ces termes.

Ordre intimé aux Conseillers restés à Leogane de ne plus s'assembler.

DE PAR LE ROI. LE MARQUIS DE SOREL Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Gouverneur & Lieutenant Général des Isles Sous le Vent de l'Amerique, & FRANÇOIS DE MONTHOLON Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de Justice, Police, Finance & Marine audit païs. „ Nous voyons avec dou„ leur qu'une partie des Conseillers du Conseil „ Superieur continuant dans leur opiniâtreté „ & mauvais préjugé refusent d'obéir à notre „ ordre de l'onziéme d'Avril, par lequel nous „ avons fixé notre résidence ordinaire au pe„ tit Goave, & établi les séances du Conseil „ en ladite Ville: ne pouvant plus douter de „ leur formelle désobéissance, vû la protes„ tation, qu'ils ont eu la temerité de faire si„ gnifier au Procureur Général du Roi du„ dit Conseil le 30. Avril, contre la somma„ tion faite ausdits Conseillers à chacun d'eux „ en particulier de se rendre au petit Goave „ le second de Mai au *Te Deum*, que nous „ avons eu ordre de faire chanter, & aux „ séances du Conseil conformément à notre „ susdit ordre; ce qui est une preuve con„ vainquante de leur mauvaise disposition; „ nous ne saurions prendre de trop justes „ mesures pour arrêter les suites d'une con„ duite si irréguliere, & ne devant compter „ sur le zèle & la retenuë desdits Conseillers, „ pour prévenir les assemblées illicites, qu'ils „ voudroient s'aviser de faire, sous l'ombre „ de tenir un vrai Conseil; desordre, dont „ il ne pourroit arriver que des consequen-

„ ces

» ces fâcheuses pour les Cliens, qui séduits 1723.
» par l'apparence d'un Tribunal juridique,
» feroient fond sur les Arrêts, qui en pour-
» roient émaner, d'où s'ensuivroient une fou-
» le de Procès & de nullitez fort préjudicia-
» ble au repos des familles, & au bien pu-
» blic, nous ordonnons au Sieur Lécossois
» Major à Leogane d'empêcher au nom du
» Roi toute les assemblées desdits Conseil-
» lers, & particulierement celles, qu'ils vou-
» droient former au Palais de Leogane, &
» de leur déclarer de notre part, & à tous
» les Peuples, que tout ce qu'ils pourroient
» faire & statuer, sera regardé comme nul
» & abusif... & que nous leur défendons de
» s'assembler sous peine de désobéissance.
» Donné au petit Goave le second jour de
» Mai 1723.

Réponse des Conseillers.

Les Conseillers reçûrent l'Ecrit, & répondirent à la défense verbale que le Major leur fit de la part du Roi, du Général & de l'Intendant, qu'il étoit nécessaire qu'ils montassent au Palais, pour faire la lecture de l'Ecrit, & pour y prendre les mesures requises en tel cas. Ils s'y rendirent donc, & la lecture étant faite, ils dresserent un procès verbal, dans lequel ils déclarerent, qu'il n'appartient qu'au Roi de supprimer les séances d'une Cour Superieure dans le lieu, où sa Majesté l'a établie & fixée: que faisant plus des deux tiers du Corps, ils étoient en droit de continuer, sans avoir égard à l'ordre, qui leur avoit été intimé au contraire, & contre lequel ils protestoient de nullité: que néanmoins, pour obvier aux desordres, qui pourroient naître de la multiplicité des Arrêts émanés du Conseil,

1723. & des prétenduës séances, qu'on vouloit tenir au petit Goave contre l'autorité du Roi, & desirant d'appaiser la rumeur que ces nouveautés excitoient parmi les Peuples, en prévenir les suites, concourir, autant, qu'il leur seroit possible, au bien & à la tranquillité publique, & donner à sa Majesté des preuves de leur obéissance respectueuse, plûtôt que de soûtenir les Privileges du Conseil avec la fermeté, qu'ils feroient paroître en toute autre occasion; ils avoient déliberé & statué de se retirer, & de cesser toute séance du Conseil, & tout acte de Justice; jusqu'à ce qu'il plût à sa Majesté d'en ordonner; protestant contre qui il appartiendroit de tout ce qui pourroit arriver du retardement de l'administration de la Justice; à l'effet dequoi très-humbles remontrances seroient faites à sa Majesté.

Etat où se trouverent ensuite les affaires dans ces quartiers.

Je n'ai pû savoir ce qui arriva ensuite, mais je trouve que ce Procès verbal ne fut signifié au Sieur le Maître Procureur Général que le 5. Juillet. Du reste les choses étoient assez tranquilles à Leogane, & quoique M. Lécossois n'y eût que 35. Soldats, il écrivit en France qu'il n'avoit aucune peine à se faire obéir. Il ajoûta qu'il sentoit néanmoins fort bien qu'il restoit un levain de révolte fomenté par des esprits brouillons & mal intentionnés, qu'il n'étoit pas possible de découvrir: outre qu'il ne put jamais obliger les Habitans à payer le droit d'Octroi, que le compte de l'ancien Receveur n'eût été arrêté. M. de Sorel écrivant au Ministre le 27. Septembre, lui mandoit qu'il ne voyoit pas encore beaucoup d'apparence au rétablissement de la subor-

ordination ; que depuis sa retraite au petit Goave personne n'y étoit venu pour l'assûrer de son obéissance, qu'il n'appercevoit aucune marque de repentir, ni de la part des Habitans, ni de celle des Conseillers de Leogane, lesquels persistoient à regarder le petit nombre de leurs Confreres résidans auprès de sa personne, comme des membres séparés du Corps: que quelques-uns mêmes avoient déclaré que, si le Roi leur ordonnoit de se rendre au petit Goave, ils se retireroient du Conseil, que les Placards séditieux, & les Lettres anonymes continuoient à courir, & que sur la fin de Juillet le Sieur Ferrier Commandant de l'Isle Avache, & qui conjointement avec le Commissaire de tout ce quartier de Saint Louis avoit travaillé fort heureusement à y maintenir l'ordre & la subordination, avoit reçû des billets, où il étoit très-maltraité, & où on lui faisoit de grandes menaces.

1723.

Bons effets de la présence des Vaisseaux du Roi.

Après tout, depuis la retraite du Général & de l'Intendant au petit Goave, il ne paroissoit pas qu'on songeât à faire aucune assemblée, ni qu'il y eût au dehors aucun mouvement, & il est hors de doute que la présence des vaisseaux du Roi contribuoit quelque chose à cette apparente tranquillité. L'Argonaute fit au commencement d'Avril un voyage au Cap, & y porta M. de Nolivos, que le Général envoyoit en France, pour instruire la Cour de tout ce qui se passoit à S. Domingue. M. de Nolivos trouva encore au Cap le Porte-faix, sur lequel il s'embarqua, & qui fit voiles peu de jours après. L'Argonaute retourna ensuite au petit Goave, où il

 fut

1723. fut bien-tôt suivi du Héros, que commandoit M. Bigot; & M. de Sorel convint dans les Lettres, qu'il écrivit alors au Ministre, que les Commandans de ces deux Navires lui avoient été par leur bonne conduite d'un grand secours dans la situation, où il se trouvoit. Mais pour revenir au voyage de M. de Nolivos, outre les Mémoires dont MM. de Sorel & de Montholon l'avoient chargé en commun, le premier lui en donna de particuliers, touchant les causes secrettes des mouvemens, dont la Colonie avoit été agitée. Il est certain que si, en ne considerant que ce qui s'étoit passé aux yeux de tout le monde, on avoit pû taxer ce Général de n'avoir pas fait paroître toute la fermeté, qu'on avoit attenduë de lui, & dont il avoit donné en tant d'occasions des preuves si éclatantes, supposé la verité de la découverte qu'il fit, toute sa conduite étoit l'effet d'une grande sagesse & d'une grande modération. C'est tout ce que j'en puis dire; ce sont là de ces mysteres d'iniquité, surquoi il est bon de prévenir le Public, pour l'empêcher de précipiter son jugement sur des faits, dont les ressorts lui sont cachés, mais qu'il ne serviroit de rien de lui dévoiler.

Differentes instructions données a la Cour.

La Cour, lorsque M. de Nolivos arriva à Meudon au mois de Juillet, étoit déja informée des troubles de Saint Domingue, mais comme les premieres nouvelles lui en étoient venuës par les Navires de la Compagnie, qui portoient les Directeurs, qu'on avoit obligés de sortir de la Colonie: on lui avoit fait le mal beaucoup plus grand, & les Habitans de S. Domingue beaucoup plus criminels, qu'ils n'é-

n'étoient en effet. La sagesse de M. de Nolivos rectifia les idées, qu'on avoit conçûës de ce soulevement sur des rapports exagerés; il ne dissimula point l'horreur de l'attentat dans des Particuliers assez hardis pour s'attrouper & pour s'armer sans ordre, pour forcer leur Général à leur faire justice contre les Directeurs de la Compagnie, & pour capituler en quelque façon avec lui; mais il fit aisément comprendre qu'en voulant punir un crime, qui n'étoit point douteux, on couroit risque d'épargner les criminels, qu'il n'étoit pas aisé de connoître, ou du moins que les premiers & les plus rudes coups tomberoient immanquablement sur un très-grand nombre d'innocens, dont la perte entraîneroit la ruine de la Colonie. D'autres considerations fortifierent ces réflexions, & déterminerent enfin le Conseil de Sa Majesté au parti qui fut pris. 1723.

Le parti que prend le Roi.

Celui de la rigueur, indépendamment même de ce que je viens d'observer, pouvoit avoir des inconvéniens, qu'il étoit également de la sagesse du Prince de prévoir, & de sa bonté de prévenir. Enfin tout balancé, après une mûre déliberation, il fut jugé convenable de pousser la clemence aussi loin, qu'elle pouvoit aller, sans préjudicier à la dignité du Trône: d'autant plus que c'étoit un têms de grace, sa Majesté s'étant fait tout récemment déclarer Majeur. Le Roi accorda donc une Amnistie générale, dont il n'y eut d'exceptés que les Auteurs de la révolte, supposé qu'on les pût découvrir, & ce Prince chargea, de cette importante commission, le Comte Desnos de Champmêlin, ancien Chef d'Escadre

 de

1723. de ses Armées navales. Il lui donna pour Adjoint, & pour tenir sa place en cas de mort, ou de maladie; le Chevalier de la Rochallard Capitaine de Vaisseau, lequel devoit ensuite rester dans la Colonie pour la gouverner à la place du Marquis de Sorel, qui avoit renouvellé ses instances pour obtenir un Successeur. Il donna à l'un & à l'autre des pouvoirs très-amples, & une Escadre composée de quatre Navires de Guerre, moins pour intimider les Coupables, ou pour subjuguer les Mutins, qu'on ne croyoit ni disposés à soûtenir leur révolte par les armes, ni en pouvoir de le faire; que pour la dignité du Pardon, qu'un Souverain ne doit jamais accorder, que quand il est en état de le refuser. D'ailleurs, le Roi avoit si bien choisi les deux Officiers, qu'il chargeoit de finir cette grande affaire, qu'on pouvoit s'assûrer que leur sagesse & leur fermeté, jointes à l'affection, que les Habitans de Saint Domingue portoient au Comte de Champmêlin, seroient les seules armes, dont il faudroit se servir pour faire rentrer un chacun dans son devoir, & pour concilier l'honneur du Trône avec la conservation d'une si belle Colonie.

Arrivée du Comte de Champmêlin & du Chevalier de la Rochallard au petit Goave. Leur réception.

Les instructions, qui furent données aux deux Généraux sont dattées du 7. Septembre. Le 7. d'Octobre l'Escadre partit de Brest, & après une très-heureuse traversée elle entra le 25. de Novembre dans le Port du petit Goave. Les ancres n'étoient pas encore jettées, que tout le Conseil réuni à l'arrivée de l'Escadre vint rendre ses devoirs aux deux Généraux, qui mirent pied à terre le même jour; &

& furent extrèmement consolés, en voyant la joye, dont les Peuples donnoient les marques les plus sensibles. M. de Champmêlin déclara d'abord que leur réception se feroit le 6. de Decembre, & il differa jusqu'à ce jour-là, parce qu'il vouloit donner à tout le monde le têms de s'y trouver. Tout se passa dans cette cérémonie à la satisfaction d'un chacun; le Superieur des PP. Dominicains, qui desservent les Cures des quartiers de l'Ouest & du Sud, reçut les Généraux au bord de la Mer à la tête de tous ses Religieux, & avec toutes les marques d'honneur usitées en pareilles rencontres; puis il les conduisit à l'Eglise, où la grande Messe fut chantée, & dès qu'elle fut finie, tous les Religieux prêterent serment de fidelité. Les Généraux se rendirent ensuite sur la Place, où les Troupes & les Milices étoient en bataille, & leurs Provisions y furent lûës par M. de Nolivos, qui étoit revenu de France avec eux. Cette lecture finie, ces Messieurs furent reçûs & salués en qualité de Généraux, firent la Revûë des Troupes & des Milices, & reçûrent le serment de fidelité des unes & des autres. Delà ils passerent au Fort, où M. de Monthölon les attendoit à la tête de tout le Conseil, qu'il leur présenta, & qui les complimenta; après quoi tous se rendirent au Palais. 1723.

Premiere seance du Conseil, où ils président.

Le Conseil, qui avoit pris les devants, s'y étoit assemblé par leur ordre, & quand tout le monde eut pris sa place, M. de Champmêlin mit sur le Bureau un ordre du Roi du 7. de Septembre, qui transferoit au petit Goave le Conseil superieur de Leogane, & demanda que cet ordre fût registré & exécu-

1723. té. Cela fut fait sans opposition, & l'Arrêt de Translation prononcé sur le Réquisitoire du Procureur Général. On fit ensuite la lecture & l'enregistrement des Provisions des deux Généraux, de celles de M. de Chazel, Commissaire Général, de M. de Nolivos, Lieutenant de Roi, & de M. Morel Major. Le Comte d'Arquian, qui avoit été attaqué d'une grande maladie, étoit parti le 14. de Septembre, pour retourner en France, ayant envoyé quelque temps auparavant sa démission absoluë du Gouvernement de Sainte Croix, & du Commandement des Quartiers du Nord de S. Domingue: Cette Place avoit été donnée à M. de Châtenoye; le Chevalier d'Hericourt avoit passé de la Lieutenance de Roi du petit Goave à celle du Cap François, M. de Nolivos lui avoit succedé, & M. Morel à M. de Nolivos. M. de Brach, le plus ancien des Lieutenans de Roi de l'Isle, & Officier de mérite, avoit été extrêmement mortifié de la préférence donnée sur lui à M. de Châtenoye; mais M. de Paty Gouverneur de Saint Louis, & Lieutenant de Roi au Gouvernement Général, étant mort en Mer sur *le Paon* le 17. d'Octobre, en revenant de France, M. de Champmêlin, pour consoler M. de Brach le nomma Commandant à S. Louïs, & sollicita en sa faveur les deux Emplois, qui vaquoient par la mort de M. de Paty. Pour revenir, tous les enregistremens & les autres formalités étant finis, M. de Champmêlin prononça un Discours, où rien ne fut omis de ce qui pouvoit inspirer du regret des troubles passés, & une grande reconnoissance pour les bontés du Roi, qui avoit bien voulu é-

cou-

couter sa clémence, plutôt que sa justice. Il insista fort sur ce que Sa Majesté vouloit absolument que la Compagnie des Indes fût confirmée dans le Droit exclusif de la Traite des Negres, ce qui ne l'empêcha point d'être écouté avec beaucoup d'attention & de respect. Dès qu'il eut cessé de parler, il mit son Discours sur le Bureau, demanda qu'il fût registré, ce qui fut fait dans le moment, & il en fit distribuer plusieurs copies, qu'il avoit toutes prêtes, ainsi finit la premiere Séance. 1723.

La seconde avoit été intimée pour le lendemain septiéme. Le General se rendit ce jour-là au Palais, accompagné des mêmes personnes, qui l'y avoient suivi la veille, & commença par demander, qu'en consequence des ordres du Roi, le Traité fait au Cul-de-Sac le 28. & le 29. de Decembre 1722. & les Arrêts du Conseil Supérieur de Leogane du premier & second de Mars 1723. & tout ce qui s'en étoit ensuivi, fût rayé & biffé du Registre des Greffes, tant du Conseil, que des autres Jurisdictions, ce qui fut exécuté sur l'heure par un Arrêt rendu à ce sujet. Il fit ensuite entendre qu'il seroit bien aise de savoir les sentimens d'un chacun au sujet des Privileges accordés à la Compagnie des Indes par les Arrêts du Roi, du 10. & du 20. Septembre 1720. de la Monnoye d'Espagne au poids ou à la piece, & de la faculté d'introduire 30. mille Negres dans la Colonie. Les Conseillers promirent de fournir leurs Mémoires sur tous ces articles, & c'est tout ce qui se passa dans cette seconde Séance. Le 9. le Conseil fut assemblé pour la troisiéme fois. M. de Champmêlin

Seconde & troisiéme séance.

mit

1723. mit d'abord sur le Bureau une Déclaration du Roi du 7. Septembre de la présente année, par laquelle Sa Majesté déclaroit ses intentions au sujet de la levée, perception & comptes des Droits d'Octroy dans la Colonie; il en demanda la lecture, l'enregistrement & l'exécution, & l'obéïssance fût prompte & entiere. Il en fut de même de l'article de la même Déclaration, qui rendoit incompatible l'emploi de Receveur de l'Octroi avec la Charge de Conseiller.

De quelle maniere les Généraux en usent avec le Conseil & les Habitans du petit Goave.

Jusques-là tout paroissoit assés soûmis: l'exemple du Conseil, qui sans attendre qu'on le mandât, étoit allé rendre ses devoirs aux Généraux sur leurs bords, ainsi qu'on l'a déja remarqué, avoit été suivi des Commandans de Milices, des Officiers de Justice, & des principaux Habitans; mais MM. de Sorel & de Montholon avertirent M. de Champmêlin de ne pas trop compter sur ces apparences; que les troubles étoient plutôt assoupis qu'appaisés; que tout étoit dans une inaction très-nuisible au service du Roi & au bien de la Colonie; que la Justice ne se rendoit point, que les Droits d'Octroy étoient mal payés, & qu'il n'étoit pas encore aisé de distinguer les fideles Sujets d'avec ceux, dont il falloit se défier. Mais comme ces considérations regardoient bien plus les autres Quartiers, que celui du petit Goave, où le feu de la sédition avoit été beaucoup moins allumé qu'ailleurs, MM. les Généraux jugerent qu'il n'y avoit encore nul inconvénient à faire amitié à tout le monde: ils reçûrent à leur table tous ceux, à qui ils pouvoient faire cet honneur avec bienséance; ils assûrerent les Peuples de la clé-

clémence du Roi, supposé que leur conduite fût sincere, & ils crurent devoir attendre à parler de punition, qu'ils fussent mieux instruits de l'état des choses, & que les Coupables, qui ne méritoient point de grace, fussent mieux connus; qu'on pût avoir de quoi les convaincre, & qu'il fût certain que la punition produiroit l'effet qu'on s'étoit proposé d'en tirer. 1723.

L'Escadre fait voiles vers Leogane. Conduite du Comte de Champmêlin.

Le 17. l'Escadre partit pour Leogane. La consternation avoit eté fort grande dans cette Ville à la premiere nouvelle de l'arrivée des Vaisseaux du Roi; mais M. de Nolivos y étant allé tout en débarquant, & ayant donné à entendre que la clémence & la sévérité dépendroient de la conduite, qu'on y tiendroit, chacun revint de sa premiere frayeur, & la présence de M. de Champmêlin acheva de rassûrer les plus timides. Ceux qui ont vû les choses de près, & qui connoissoient mieux le terrein, sont convenus que ce Général ne fût pas assés en garde, sur-tout dans ces commencemens, contre ce caractere de bonté, qui étoit né avec lui; & qui l'avoit rendu les délices de la Marine & de nos Colonies, mais qui n'étoit pas tout-à-fait de saison dans la conjoncture, où il se trouvoit. Mais le moyen de se défier d'un naturel, dont on sait bien que personne ne se défie, ou de renoncer au beau privilege de gagner les coeurs, quand on en a connu le prix? Cependant il arriva de cette conduite que M. de la Rochallart, qui étant destiné à gouverner la Colonie, devoit faire l'office de Médiateur, se vit quelquefois obligé d'affecter un air & des manieres fort opposées, pour contenir dans le respect certaines gens, qui pren-

1723. prennent aiſément le mord, pour peu qu'on leur lâche la bride. Ce n'eſt pas que, quand il s'agiſſoit de ſe faire obéir, le Comte de Champmêlin ne fût un des hommes du monde, qui ſavoit montrer plus de fermeté dans le commandement. Mais on l'avoit choiſi, parce qu'il étoit fort aimé dans la Colonie, qu'il s'agiſſoit de pacifier, il crut que c'étoit aſſés lui dire de quelle maniere il devoit s'y prendre, & il s'imagina que ce ſeroit pour lui un double mérite de faire revenir les eſprits & de n'y employer que la douceur. D'ailleurs, ſon grand âge, ſa droiture naturelle, ſes mœurs, qui étoient la probité & la candeur mêmes, ne lui permettoient peut-être pas cette légereté ſi néceſſaire néanmoins dans une occaſion, où il falloit paſſer à tous momens de la bonté à la ſévérité, de l'autorité à la perſuaſion, de l'inſinuation & du conſeil aux menaces, & parler à chacun ſuivant ſon caractere, ſes fautes, ſes mérites & ſes ſervices. Après tout, comme il ne laiſſa pas de faire quelques exemples, & que ceux, qu'il avoit un peu trop menagés d'abord, ſe voyant abandonnés des autres, ſe continrent, & n'ont pas remué depuis; il eſt vrai de dire que le ſuccès a, ſi-non juſtifié, du moins couvert ce qu'un ſi aimable défaut pouvoit avoir eû de blâmable.

Ce qui ſe paſſa à la revûë de Leogane.

Le Chevalier de la Rochallart de ſon côté contraint de faire un perſonnage, qui n'étoit, ni de ſon goût, ni de la Place qu'il alloit occuper, ſentit d'abord que cela étoit bon pour un tems, & ſeulement pour rétablir l'honneur du Gouvernement, mais qu'il y avoit tout à craindre en portant trop loin la rigueur,

gueur. Il avoit senti que le Privilege excessif de la traitte des Negres avoit eu besoin de la présence de l'Escadre, pour être enregistré, & il jugea qu'il convenoit, après avoir éprouvé la soumission de la Colonie, de lui accorder le Commerce général & libre des Noirs; la chose étant d'ailleurs nécessaire, si on vouloit que les établissemens continuassent à se multiplier. Ce fut sur-tout après l'arrivée de l'Escadre à Leogane, que M. de la Rochallart fit ces réflexions; il n'y avoit pas suivi M. de Champmêlin, mais il fut bien-tôt instruit de ce qui s'y passoit. Les démonstrations publiques y furent à peu près comme au petit Goave; mais les plus clairvoyans s'apperçurent bien d'abord que les dispositions n'y étoient pas les mêmes. Quoique M. de Champmêlin eût mouillé dans cette Rade le même jour, qu'il étoit parti du petit Goave, il ne fit la revûë des Troupes & des Milices que deux jours après. Elle fut suivie du serment de fidelité, que tous prêterent de bonne grace, mais parmi les cris redoublés de *VIVE LE ROI*, on entendit dans les derniers rangs quelques voix, qui ajoûterent; *sans Compagnie*. M. de Champmêlin dit dans ses Lettres, que cela vint de quelque Mulates; qu'il n'entendit point ces paroles séditieuses, & que, quand on les lui rapporta, il crut devoir les mépriser. 1723.

Les quartiers, où il s'étoit commis de plus grands excès, étoient ceux de l'Artibonite, de Saint Marc, & du Cul-de-Sac; mais bien des gens ont été persuadés que le feu y avoit été allumé, & qu'il y étoit entretenu par des Emissaires du Cap-François. Quoiqu'il en soit, Diligence de M. de Champmêlin pour se saisi du Sr. de C***

1723. soit, celui, qui avoit toûjours paru à la tête de la sedition, étoit le Sieur de C*** & le Roi l'avoit nommément exclu de l'Amnistie, qu'il accordoit à la Colonie. On croyoit qu'il étoit important de se saisir de sa personne, & une des principales attentions du Comte de Champmêlin avoit été de prendre toutes les mesures possibles pour qu'il ne lui échapât point. Il dissimula les ordres, qu'il avoit de l'arrêter, il parla de lui indifferemment, comme des autres Officiers de Milices, mais toutes ces précautions furent inutiles. Rien ne rassûre une conscience, qui se condamne: C*** se sentoit coupable, & dès qu'il eut appris l'arrivée des vaisseaux du Roi il ne jugea pas à propos de rester chez lui. Il fut quelque tems sans avoir de retraite fixe, & fort incertain du parti qu'il devoit prendre; il s'avisa ensuite d'écrire à M. de* Vienne, qui commandoit un des Vaisseaux de l'Escadre, une grande Lettre, où après s'être fort étendu pour prouver son innocence, il lui demandoit, s'il pouvoit en sûreté aller rendre ses respects à Messieurs les Généraux, & le prioit de lui donner sur cela un conseil d'ami, ajoûtant qu'il eût été des premiers à s'acquitter de son devoir, s'il n'étoit pas informé que ses Ennemis l'avoient extrêmement desservi. M. de Vienne montra cette Lettre à M. de Champmêlin, lequel répondit que si cet Officier étoit si fort assûré de son innocence, il étoit surprenant qu'il ne se fût pas presenté avec les autres Officiers de son quartier.

Le

* *Il vient d'être nommé Gouverneur Général des Isles sous le vent de l'Amerique.*

Le Général comprit bien que cette réponse ne rassûreroit pas le coupable, & comme il le croyoit encore dans son habitation auprès de Saint Marc, il résolut de l'y surprendre. Il mouilla le 22. dans cette Rade, accompagné de Messieurs de Nolivos & Lécossois; & il envoya sur le champ le premier à terre, pour examiner ce qui s'y passoit, Nolivos retourna le même jour à bord, & apprit à M. de Champmêlin que C*** n'étoit pas chez lui: il ajoûta qu'on ne doutoit point qu'il ne fût passé chez les Espagnols. Le lendemain la Dame de C*** accompagnée de quelques-uns de ses proches, & du Curé de la Paroisse de Saint Marc vint trouver le Général sur son bord, & implora sa clemence en faveur de son Epoux. Il répondit que si l'accusé étoit innocent, il n'avoit rien à craindre, mais que sa conduite ne le prouvoit point. Le Sieur de Villaroche Colonel des Milices, & le Sieur Neveu s'étant ensuite rendus auprès du Général, en reçurent un ordre de faire assembler le 26. les Milices de ce quartier, & de tous ceux des environs, pour la revûë, qui fut faite le même jour. Le serment de fidelité y fut prêté sans aucune opposition, mais il y eut comme à Leogane, quelques Negres ou Mulates, qui crierent, *VIVE LE ROI SANS COMPAGNIE.* Comme le Sieur de C*** ne parut point à cette revûë, M. de Champmêlin le cassa à la tête des Troupes; il cassa aussi la Compagnie des Volontaires, & pendant cette exécution il fut fort attentif à examiner la contenance d'un chacun, déterminé à faire pendre sur le champ le premier, qui auroit branlé. Mais tout

1723. Revûë & serment de fidelité à Saint Marc : C*** échape au Général, qui le casse à la tête des Troupes, & le proscrit.

tout se passa bien, cette action finit par la
1723. publication d'une Ordonnance, qui enjoignoit à tous les Sujets du Roi de courir sus à C***, de l'arrêter par tout, où on le trouveroit, & de l'amener au Général. Avant la revûë un Habitant de l'Artibonite avoit apporté à M. de Champmêlin une Lettre anonyme, signée *la Liberté*, où on lui demandoit avec menaces qu'il laissât C*** en repos: il méprisa cette insolence, & quoiqu'il n'eût avec lui que les Officiers de l'Escadre, les Gardes de la Marine, & ses propres Gardes, il alla son chemin, & parla avec beaucoup de fermeté aux Milices & aux Habitans.

Quatriéme seance du Conseil.

Le 27. il se rembarqua, & appareilla pour le petit Goave où il avoit indiqué un Conseil pour le troisiéme de Janvier; mais en quittant le quartier de Saint Marc il jugea à pro-
1724. pos d'y laisser le Sieur Lécossois avec 30. hommes, & d'envoyer un autre Officier avec pareil nombre de Soldats à l'Artibonite. Le Conseil fut assemblé au jour marqué, & M. de Champmêlin y fit enregistrer l'Ordre du Roi, qui bannissoit à perpetuité de l'Isle de Saint Domingue le Baron de Courseuils: il ordonna ensuite que le Procès de C*** fût instruit, & il y eut un Commissaire nommé à ce sujet.

Cinquiéme seance, deux Conseillers interdits.

La cinquiéme seance du Conseil se tint peu de jours après, & le Général y interdit deux Conseillers. Il marque dans une de ses Lettres au Ministre que la maniere soumise, dont le Conseil avoit reçû les ordres du Roi, l'avoit engagé à les adoucir en cette occasion, & à se contenter d'interdire les deux Magistrats, dont je viens de

parler, & qui avoient bien merité d'être cassés : mais que n'étant pas les seuls coupables, 1724.
il lui avoit paru qu'ils étoient assez punis d'être ainsi notés parmi leurs Confreres. Il dit encore dans cette même Lettre que le quartier de l'Artibonite se peuploit fort, & avoit besoin d'un Siege Royal; qu'il y avoit laissé un Officier avec des Troupes; en attendant que le Roi y établît un Etat Major, nécessaire pour y contenir les Habitans; ce quartier étant la retraite des Volontaires & des Vagabonds, & celui de toute l'Isle, qui demandoit le plus d'attention : qu'il avoit donné ordre à M. de Brach d'aller dans les quartiers de Mirbalais & du Cul-de-Sac, y faire la revûë des Troupes & des Milices, d'y casser les deux Compagnies de Volontaires, & de les incorporer dans les Compagnies de Milices. Que le Privilege exclusif de la Compagnie des Indes pour la Traite des Noirs tenoit extrêmement au cœur à tout le monde; qu'il eût été à desirer que le Roi lui eût donné le pouvoir de déclarer ce commerce libre, après s'être assûré de la parfaite soumission des Habitans sur ce point; que c'étoit le seul moyen de rendre la Colonie florissante & d'y maintenir la tranquillité; mais qu'il étoit absolument nécessaire d'y augmenter le nombre des Troupes.

Départ des Généraux pour les quartiers du Nord. Ce qui se passe au port de Paix.

Les choses étant en ces termes dans les quartiers Occidentaux, & n'y ayant plus qu'à laisser faire au tems, pour achever de calmer les esprits, les Généraux accompagnés de l'Intendant & de M. de Chazel mirent à la voile le 15. de Janvier pour se rendre aux quartiers du Nord. Ils en commencerent la

1724. visite par le Port de Paix; ils y firent la revûë des Troupes & des Milices, & ils trouverent les unes & les autres en bon état, & parfaitement disciplinées. Ce quartier s'étoit distingué pendant les troubles par une fidelité à l'épreuve de toutes les Lettres circulaires, & des menaces, qu'on y avoit faites aux Habitans pour les obliger d'entrer dans la rebellion, & non-seulement ils ne s'étoient en rien écartés de leur devoir, mais ils s'étoient encore mis en état de repousser par la force ceux, qui voudroient entreprendre de les en faire sortir. Une conduite si louable engagea M. de Champmêlin à leur donner une marque de distinction, qui les flatta beaucoup; après la revûë il déclara qu'il n'exigeoit pas un second serment de fidelité de gens, qui avoient trop bien gardé le premier, pour qu'on dût prendre contre eux une pareille précaution, & qu'il les exhortoit à servir toûjours le Roi avec le même zele & la même obéissance. Il témoigna en particulier beaucoup de satisfaction à M. de Breda Lieutenant de Roi & Commandant de ce Poste, à M. de Cayrol Major, & à tous les autres Officiers du bon ordre, qu'ils y avoient établi, & leur promit d'en rendre compte à Sa Majesté. Cela fait, il appareilla pour le Cap-François, où il mouilla le 20.

Leur réception au Cap, & le compte que M. de Champmêlin

Il avoit à peine paru dans la Rade, que Messieurs de Châtenoye, Duclos, d'Hericourt, plusieurs autres Officiers & les Conseillers se rendirent à bord de *l'Eclatant*, qu'il montoit, & l'assûrerent qu'il trouveroit les esprits dans la disposition, où il les souhaitoit; attendant même avec une très-grande impa-

impatience les Vaisseaux du Roi. Le troisiéme de Fevrier le Conseil fut assemblé, & les Provisions des deux Généraux, celles de M. de Chazel, de Messieurs de Châtenoye & d'Héricourt furent lûës & enregistrées; après quoi M. de Champmêlin prononça le même Discours, qu'il avoit prononcé au petit Goave, & en demanda aussi l'enregistrement, ce qui fut fait avec beaucoup de marques de zéle & de soumission. Le Conseil Superieur & les Officiers de la Justice ordinaire prêterent ensuite le serment de fidelité; les Troupes & les Milices en firent autant après la revûë. Je puis dire, ajoûte M. de Champmêlin dans la Lettre, par laquelle il rend compte à M. le Comte de Maurepas de tout ce qui se passa en cette occasion. „Je „ puis dire que, si les Habitans du Cap ont „ été les premiers moteurs des troubles, ils „ ont en quelque maniere mieux réparé leur „ faute, & donné plus de marques de leur „ retour à l'obéissance que les autres quar- „ tiers, par l'empressement qu'ils ont mar- „ qué de se rendre à mes ordres, & par la „ dépense qu'ils ont faite le jour, qu'ils ont „ paru devant moi. Tous les Cavaliers é- „ toient vêtus de neuf uniforme, & la plû- „ part des Milices aussi, & je puis dire qu'on „ ne sauroit voir des Troupes mieux compo- „ sées. Cette magnificence fut accompagnée „ de toutes les démonstrations de joye & de „ respect, qui pouvoient faire connoître la „ sincerité de leur sentiment, & le repentir „ de ce qui s'est passé. Ce quartier est très- „ considerable par son commerce; la Ville „ du Cap augmente tous les jours, & cet

1724.

en rend au Ministre.

 „Eta-

1724. » Etabliſſement merite la protection & l'attention de Sa Majeſté. Je dois ajouter que » le bon ordre & la tranquillité, que j'ai » trouvé dans ce quartier, eſt l'effet des » ſoins de M. de Châtenoye, qui ſert avec » tout le zéle & l'application poſſible, & qui » s'eſt attiré le reſpect & la confiance des » Officiers & des Habitans. Il eſt ſecondé » par * M. Duclos Commiſſaire Ordonnateur, qui remplit ſes fonctions avec beaucoup de capacité & de zéle pour le ſervice » du Roi & le bien de la Colonie. M. d'Hericourt Lieutenant de Roi, s'eſt beaucoup » diſtingué dans le tems des troubles au petit » Goave, pendant la maladie de M. de Sorel; c'eſt un Officier, qui a beaucoup » d'eſprit & de zéle pour le ſervice du Roi. » Les ſervices du Sieur Robineau Procureur » Général vous ſont connus, &c."

Ordonnance du Roi en faveur de la Colonie.

La ſeconde ſeance du Conſeil ſe tint le quatriéme, la Déclaration du Roi au ſujet de la perception de l'Octroi, & les exemptions accordées à la Compagnie des Indes y fut lûë & enregiſtrée pour le premier chef, le Général s'étant réſervé à décider abſolument ſur le ſecond, après qu'il auroit reçû les memoires & repréſentations du Conſeil ſur cet article. L'Edit du Roi portant le banniſſement du Baron de Courſeuils & de la Dame Sagona, fut auſſi lu & regiſtré. Cette derniere, qui étoit à la campagne, ſe rendit au Cap ſuivant l'ordre, que lui en avoit envoyé M. de Champmêlin : elle reçut avec beaucoup de ſoumiſſion l'Arrêt de ſon exil, &

* *M. Duclos eſt préſentement Intendant de Saint Domingue.*

& s'embarqua peu de tems après sur la Fregate du Roi le Paon, pour passer en France, après avoir obtenu en faveur de ses incommodités & de son obéissance, le choix du lieu de son séjour, à condition néanmoins de ne pas demeurer dans un Port de Mer. 1724.
Le 19. M. de Champmêlin entra au Conseil pour la troisiéme fois, & y porta l'Ordonnance, que le Roi avoit permis de publier, laquelle révoquoit les exemptions accordées à la Compagnie des Indes par les Arrêts du 10. & du 20. Septembre 1720. touchant l'Introduction de trente mille Negres dans la Colonie, & levoit absolument le poids des especes. Par le Memoire de Sa Majesté, qui lui servoit d'instruction, il ne devoit faire usage de cette Ordonnance qu'à son retour au petit Goave, d'où il lui étoit marqué de l'envoyer au Cap, mais étant sur les lieux il estima qu'il étoit du service du Roi, & de la tranquillité de ce quartier de ne pas differer à la rendre publique, par la raison que les premiers bâtimens chargés de Negres devant selon toutes les apparences aborder au Cap, il étoit nécessaire de n'y laisser aucune inquiétude sur un sujet de cette importance.

Retour de l'Escadre au petit Goave.

En remettant cette Ordonnance au Conseil, il prononça un second Discours, où il dit des choses si avantageuses à la Colonie, qu'on lui en offrit l'enregistrement, sans attendre qu'il le demandât. Surquoi M. de Chazel écrivant à M. le Comte de Maurepas, lui dit que, si les choses restoient sur le pied où elles paroissoient alors, le commerce de l'Isle de Saint Domingue, lequel étoit déjà très-considerable, augmenteroit beaucoup,

 que

1724. que le Roi en retireroit de grands droits, & que les Peuples de la Colonie seroient heureux, & aussi soumis & fideles que tous ses autres Sujets. Ce Commissaire étoit un Homme d'un grand merite; il fut nommé l'année suivante à l'Intendance du Canada, qu'il accepta avec la plus grande repugnance, qui se puisse voir, & périt en allant à Quebec, dans le triste naufrage du Chameau, infiniment regretté de toute la Marine. Le 24. l'Escadre fit voiles pour retourner au petit Goave, & y terminer le Procès du Sieur de C***, auquel on avoit joint un Habitant nommé Fourtier; le Sieur Gabet Conseiller, qui étoit chargé de faire les informations, avoit écrit à M. de Champmêlin, que le Sieur Magnier, Habitant de l'Artibonite, un des principaux & des plus nécessaires témoins assignés, mais ami de C***, ne s'étoit point rendu au petit Goave, & alleguoit une maladie, que bien des gens ne croyoient pas fort réelle. Sur cet avis le Général, lorsqu'il fut par le travers de Saint Marc, ordonna au Chevalier de Goyon, qui montoit la Frégate *la Parfaite*, d'aller mouiller à l'Artibonite, d'envoyer un Officier avec son Chirurgien & deux Gardes chez Magnier, avec ordre de dresser un Procès verbal de la maladie de cet Habitant, & de l'obliger à partir sur le champ, pour satisfaire à son assignation, supposé qu'il fût en état de faire le voyage.

Les deux Conseillers interdits sont réhabilités.

L'Escadre prit fond dans le Port du petit Goave le 28. de Fevrier; & le 2. de Mars le Chevalier de Goyon y arriva. Il rapporta à M. de Champmêlin, que Magnier étoit véritablement très-mal, & absolument hors d'état

Tom. IV. pag. 328.

UX

VIL

les Plans

Au

Il y a

20

&
su-
ſes
un
mé
la,
e,
ne-
u,
Le
pe-
eur
ant
er,
a-
eur
des
aſ-
oint
la-
fort
fut
au
gate
ite,
&
de
cet
mp,
qu'il

etit
Mars
orta
toit
hors
état



PLAN DE LA BAYE DE CARTHA
Lequel differe de ceux qui ont paru
Tiré d'une Carte Espagnole manuscrite, vérifié sur des
et assujetti à la détermination Astrono
PAR LE Sr. DANVILLE Geographe
Avril 1730
La Cienega de Tesca
LA MADRE DE POPA
Candelaria
Isla de Bre
el Fuerte de Sta. Cruz
LA CIUDAD DE CARTAGENA
Estancias
Tierra Bomba
Lieue Marine à 20 au Degre
500 1000 2000 3000
Toises
Au large de cette Pointe
Il y a une Basse nomée


CARTHAGENE DES INDES
x qui ont paru jusqu'à présent.
rite vérifié sur des Descriptions particulières
rmination Astronomique.
ILLE Geographe Ord.re du Roi.
Avril 1730.
Estancias
Isla de Brugas
Paso a Caballos
BOCA CHICA
de Bocachica
12
12
12
14
15
16
8
35
45
25
20

»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
pou
tur
&
dus
&
deu
mê
éto

d'état de sortir de chez lui. Le 8. le Conseil fut assemblé, & l'affaire des deux Accusés n'étant pas encore en état, on jugea quelques causes particulieres. Cette Séance finit par la grace, que le Général accorda aux deux Conseillers interdits. „ Mon dessein, dit-il, „ dans une de ses Lettres au Ministre, n'é- „ toit pas de faire cette punition si courte; „ mais la soumission avec laquelle ils l'avoient „ reçûë, & la bonne conduite qu'ils avoient „ tenuë depuis leur interdiction, m'avoit en- „ gagé à recevoir leur justification : ensuite „ l'empressement avec lequel les Conseillers „ résidants au petit Goave me demanderent „ le rétablissement de leurs Confreres, & ce- „ lui du Conseil entier, qui vint en Corps „ me faire la même supplication, me déter- „ minerent à leur accorder cette grace. J'é- „ tois informé que depuis les derniers trou- „ bles, le Conseil étoit divisé.... & j'esti- „ mai que c'étoit un moyen de le réunir, en „ faisant connoître aux Conseillers interdits, „ l'obligation, qu'ils avoient à leurs Confre- „ res du petit Goave. On m'avoit d'ail- „ leurs représenté qu'ils étoient des plus ha- „ biles & des plus en état de travailler, la „ plûpart des autres étant vieux & infirmes". 1724.

Le 10. de Mars le Conseil fut assemblé pour juger C*** & Fourtier. Après la lecture des Informations, on vint aux opinions, & les accusés furent condamnés à être pendus, comme perturbateurs du repos public, & séditieux; mais comme ils étoient tous deux en fuite, la Sentence fut exécutée le même jour en effigie. Cet Acte de Justice étonna beaucoup les quartiers de Saint Marc, &

Sentence rendue contre C***, & Fourtier. Derniere Séanse du Conseil. Visite du Port de

1724. Prince. Retour, mort, Eloge de M. de Champmêlin.

& de l'Artibonite, mais personne n'osa branler. Le lendemain le Conseil se rassembla pour la derniere fois, & M. de Champmêlin y fit don au nom du Roi des biens confisqués sur les condamnés à leurs heritiers legitimes. Il prononça ensuite un troisiéme Discours, en remettant au Conseil l'Ordonnance renduë au sujet des Privileges accordés à la Compagnie des Indes. Le 22. il s'embarqua & se rendit à Leogane; il étoit bien aise de visiter ce quartier, & sur-tout de prendre connoissance du Port du Prince, dont j'ai parlé dans le Livre précédent, & auquel M. de Saint André avoit donné une grande réputation. M. de Champmêlin y envoya son Canot avec le Chevalier d'Aché, Garde-Pavillon, & les deux Pilotes entretenus sur l'Eclattant. On y sonda partout, & on en leva le Plan. L'Escadre fit route pour France peu de jours après, & elle y arriva heureusement à la fin de Mai. M. de Champmêlin reçut en débarquant à Brest le Brevet de Lieutenant Général des Armées du Roi, qui lui avoit été promis à son départ, & qu'il avoit si bien mérité indépendamment même de l'important service, qu'il venoit de rendre à l'Etat. Depuis l'enfance jusqu'à une extrême vieillesse il avoit toujours servi, & s'étoit distingué par tout. Il mourut deux ans après, avec la réputation d'un aussi parfait Chrétien, que d'un grand Officier. C'étoit un de ces Hommes, que la Providence suscite de têms en têms, pour faire voir par des exemples sans replique, qu'il n'est point dans la licence des Armes de prescription contre la sévérité de l'Evangile, & qui par leur vertu attirent

autant

autant la bénédiction du Ciel sur les Entreprises, dont ils sont chargés, qu'ils contribuent à leur succès par leur valeur & leur prudence. 1724.

Attachement des Peuples de Saint Domingue au Roi.

Ainsi finit sans effusion de sang cette malheureuse affaire, & l'on peut dire que l'on ne vit jamais mieux que, si les François sont capables de s'oublier quelquefois du respect dû à la Majesté Royale; on trouve, quand on sait bien manier leurs esprits, de grandes ressources dans le fond inépuisable de véritable attachement, qu'ils ont naturellement pour leur Souverain. J'ai ouï dire dans le têms à M. de Champmêlin qu'il n'étoit pas possible de voir un meilleur Peuple que celui de Saint Domingue, & qu'assûrément la pensée ne lui étoit pas même venuë de se soustraire à l'obéïssance de son Prince; que par tout, où il portoit ses pas, ce n'étoit qu'acclamations de *Vive le Roi*, que protestations d'une fidelité inviolable, & qu'on remarquoit partout un air de sincerité, qui lui eût fait tomber la foudre des mains, quand bien même le Roi l'eût chargé de punir plûtôt que pardonner. Nous avons vû en effet, qu'à l'exception de quelques Particuliers en très-petit nombre, il n'y eut proprement de Révoltés, que des inconnus, & des gens sans aveu & sans nom; car ce qui se passa entre le Gouverneur Général & le Conseil de Leogane, fut un incident étranger à l'affaire de la révolte, & ne peut gueres être regardé, que comme une picque de corps, & une prétention mal fondée, & soutenuë avec trop d'obstination; aucun des membres de cette Compagnie n'ayant même été soupçonné d'avoir eu la moindre liaison avec les

 Mutins.

1724. Mutins. Quoiqu'il en soit, le Chevalier de la Rochallart ne pouvoit pas prendre possession de son Gouvernement dans une conjoncture plus favorable; il n'avoit à gouverner que des Peuples soumis, & soumis par le regret de leur faute, & par l'excès des bontés du Prince à leur égard. Aussi n'a-t-il eu jusqu'à présent qu'à recueillir les fruits de paix & de subordination, que la sagesse du Roi, le grand talent de deux de ses Ministres, la prudence & la dexterité de ses Officiers, parmi lesquels on le compte lui-même avec justice, ont sû tirer d'un accident, qui en des mains moins habiles eût pû entraîner la ruine de la plus florissante de nos Colonies. Il ne me reste plus pour finir cet Ouvrage, que de donner une notice exacte de l'Etat, où sont présentement les deux Colonies, dont j'ai fait voir la naissance & les progrès. Ce que je dirai de l'Espagnole, est tiré du Journal de M. Butet, que j'ai déjà cité en plus d'un endroit de cette Histoire.

Description de la Colonie Espagnole. Sant-Yago de Las Cavalleros.

Cet Officier partit du Cap-François au mois de Mars de l'année 1716. pour aller à San-Domingo, il prit sa route par Sant-Yago, & il dit, qu'encore qu'il ait marché 39. heures, il estime n'avoir fait que 34. lieuës communes de France à l'Est-quart Nord-Est, cinq dégrés vers l'Est. Sant-Yago n'est plus qu'un Bourg tout ouvert, sans fortifications, sans retranchemens, composé de 350. Chaumieres, & d'une trentaine de petites Maisons de Briques à un étage, avec cinq Eglises aussi de Briques, & assés mal bâties. Il est situé sur une hauteur fort escarpée, au pié de laquelle coule la Riviere Yaqué, qui l'environne

ne du côté du Sud & de l'Oueſt. A l'Eſt & au Nord il y a une grande Plaine bordée de Bois aſſés hauts. Les Montagnes de Monte-Criſto ſont à deux lieuës au Nord; Puerto di Plata à ſept lieuës au Nord Nord-Eſt; les Montagnes de la Porte à cinq lieuës, & *le Begue* à ſept lieuës à l'Eſt-Sud-Eſt. L'air de Sant-Yago eſt excellent, & le meilleur de toute l'Iſle; ce qu'on attribuë particulierement à un Vent d'Eſt, qui y regne preſque toujours. Auſſi n'y a-t'on jamais vû aucune maladie épidemique; M. Butet aſſûre qu'il y a vû pluſieurs perſonnes au deſſus de cent ans; & que quantité de Malades y viennent de la Capitale, & de tous les quartiers de la Colonie Eſpagnole, pour y recouvrer leur ſanté. On y trouve auſſi quantité de François, qui, obligés de quitter leurs habitations, s'y ſont réfugiés, comme à l'endroit le plus ſain de toute l'Iſle. On ne compte pourtant dans le Bourg, & dans toute ſa dépendance, qu'environ 360. Hommes en état de porter les armes, & la plûpart ſont des Mulates, des Negres libres, ou des Metifs. Celui qui commande a le titre d'Alcaïde Major, & c'eſt la Cour d'Eſpagne, qui le nomme. On ſeme du bled aux environs de Sant-Yago, & on y fait tous les ans pour cent mille écus de Tabac, qui ſe tranſporte tout à San-Domingo. On y nourrit auſſi quantité de Feſtiaux, qui ſont conduits au Cap-François, où l'on en porte encore des Cuirs & des Viandes ſalées. Si ce Pays étoit peuplé, on y pourroit faire un grand Commerce d'Indigo, de Cacao, de Cotton, de Rocou, & de Sucre, le ter-

1724.

1724. terrein y étant merveilleux pour toutes ces Marchandises.

Richesses de ce quartier.

M. Butet confirme ce que j'ai déjà remarqué plusieurs fois, que le Fleuve Yaqué roule parmi son sable quantité de grains d'un or très-pur. Il ajoute qu'en 1708. on en trouva un, qui pesoit neuf onces, & qui fut vendu 140. Piastres à un Capitaine Anglois. Pour l'ordinaire ils sont de la grosseur d'une tête d'épingle aplatie, ou d'une lentille fort mince, & on assûre que ceux, qui s'occupent continuellement de cette recherche, en ramassent par jour pour la valeur de huit ou neuf Escalins; & quelquefois beaucoup plus: mais la paresse de la plûpart des Habitans les empêche de profiter d'un si grand avantage, ils aiment mieux renoncer à ce profit, que d'être obligés d'avoir toujours le pied dans l'eau, ce qui est absolument nécessaire pour ce travail. M. Butet dit encore, qu'un Mulate lui montra un plat d'argent très-fin, qui avoit été fait de deux morceaux d'une Mine, qu'on a trouvée dans une des Montagnes de Puerto di Plata; qu'en général tout le Païs de Sant-Yago est rempli de Mines très-abondantes d'Or, d'Argent, & de Cuivre: qu'il a appris d'un Habitant de cette Ville, nommé *Jean de Bourges*, que sur les bords d'un petit ruisseau, qu'on appelle *Rio verde*. (C'est ce que nous avons nommé ailleurs la Riviere verte,) il y avoit une Mine d'Or, dont le principal rameau, où il a travaillé, a trois poulces de circonférence d'un Or très-pur, massif, & sans mêlange d'aucune matiere: que *Rio verde* traîne une quantité prodigieuse de grains d'Or mêlés dans son sable, que

que D. Francisco de Luna Alcaïde du Begue ayant su que des Espagnols avoient ouvert plusieurs Mines le long de ce même ruisseau, les alla visiter, & voulut s'en saisir au nom du Roi, mais que les Proprietaires s'y étant opposés, il en écrivit à la Cour d'Espagne, laquelle donna ordre au President de San-Domingo de faire combler toutes les Mines de l'Isle; ce qui fut exécuté à la rigueur. 1724.

Le Begue & l'ancienne Ville de la Vega.

En allant de Sant-Yago au Begue, à deux lieuës au Nord-Est de ce Village, on voit encore les débris de l'ancienne Ville de la Vega; le Couvent des Peres de Saint François y est même presque tout entier, avec deux Fontaines: on y trouva aussi quelques restes de Fortifications, & de fort belles Mazures. Un Tremblement de Terre ayant renversé cette Ville, où l'on assûre qu'on a compté jusqu'à 14000. Hommes portant les armes, quelques-uns de ses Habitans se sont établis à deux lieuës de-là, & y ont formé le petit Bourg, que les François nomment *le Begue* de l'ancien nom de *Vega*, qui se prononce aussi *Bega*. Il est situé à la chute des Montagnes de la Porte, sur la rive droite de la petite Riviere de *Camon*, qu'il faut traverser pour y arriver. Ce n'est plus qu'un Village de 95. Chaumieres, mais sa dépendance est assés considerable, & les Espagnols y entretiennent deux Compagnies de Milices, composées de 210. Hommes, & gouvernées par deux Alcaïdes; & leurs Capitaines. M. Butet y compta aussi 51. François réfugiés.

Le Cotuy.

Le Cotuy est à 10. lieuës à l'Est du Begue, sur les premieres hauteurs des Montagnes de la Porte, qui ont 12. lieuës de profon-

1724. deur en cet endroit ; & deux lieuës au-delà du Fleuve Yuna, lequel sort de ces mêmes Montagnes, coule au Nord-Est, reçoit un très-grand nombre de Ruisseaux & de petites Rivieres, & va se rendre à la Mer dans la Baye de Samana. Ce Village n'a gueres que 50. Cases fort pauvres; sa dépendance s'étend 25. lieuës le long des Montagnes en remontant à l'Est. Deux Alcaïdes y commandent, & ont sous leur ordre deux Capitaines de Milices, dont les Compagnies font tout au plus 160. Hommes. Le Territoire du Cotuy n'est recommandable que par une Mine de Cuivre, qui se trouve à deux lieuës de ce Village au Sud-Est, dans les Montagnes. Mais le principal commerce de ces Montagnards consiste dans les viandes salées, le suif, & les cuirs, qu'ils portent à San-Domingo. Ils prennent aussi quantité de Chevaux sauvages, qu'ils vont vendre aux Habitations Françoises.

La Vega Real, Monte-Plata, Boya.

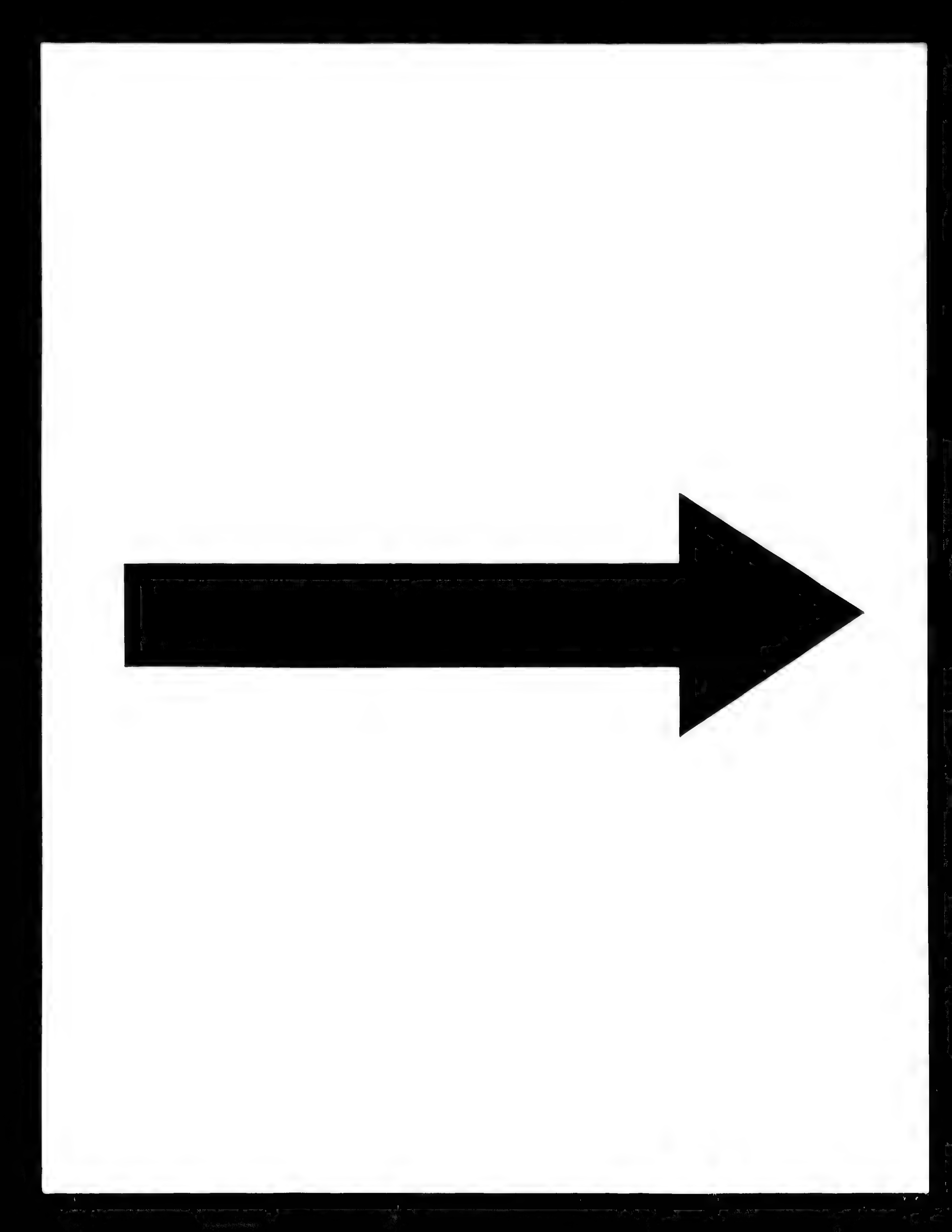
Du haut des Montagnes de la Porte, dont ce que l'on appelle *le Bonnet à l'Evêque*, à la vûë du Cap-François vers le Sud-Est, est une des extrêmitez, & qui remontant à l'Est-quart-Sud-Est, vont aboutir à sept lieuës du Cap Raphaël, du haut, dis-je, de ces Montagnes, on découvre toute cette admirable plaine, dont nous avons si souvent parlé sous le nom de Vega Real, & qui peut produire toutes les sortes de denrées & de plantes, que fournissent toutes les Isles de l'Amérique. Quand on est environ au milieu de la longueur des Montagnes de la Porte, on marche trois heures, pour descendre dans la Plaine de San-Domingo, & à trois lieuës de cet en-

endroit, en remontant à l'Est le long des Montagnes, on rencontre le Bourg de Monte-Plata, où l'on compte environ 30. Familles Espagnoles: tout auprès est le Village de Boya, où nous avons vû que s'étoit rétiré le Cacique Henri, avec tout ce qui restoit alors de naturels de l'Isle. On assûra à M. Butet qu'il n'y restoit pas plus de 30. Hommes, & environ le double de Femmes. Les Espagnols ont dans ce canton une Compagnie de Milices. 1724.

Après la [illegible] Real, la plus grande plaine de l'Isle [illegible]lle de San-Domingo, mais le terrein n'e[illegible] pas à beaucoup près si bon. Elle a depuis huit jusqu'à douze lieuës de largeur à la prendre des Montagnes de la Porte, qu'elle a au Nord, jusqu'à la Mer, qui lui reste au Sud. Sa longueur est d'environ 30. lieuës, depuis les Montagnes, qui sont à l'Ouest de la Ville, jusqu'à la Côte Orientale de l'Isle. M. Butet croit que de Sant-Yago à San-Domingo il n'y a que 38. lieuës communes de France, & que ces deux Villes sont presque Nord-Ouest & Sud-Est, tirant un peu plus vers l'Ouest. J'ai parlé ailleurs de la situation de cette Capitale, mais je ne sai si elle a toujours été aussi peu fortifiée du côté de Terre, qu'elle l'est aujourd'hui; ce qui est certain, c'est qu'elle n'a qu'une simple muraille sans fossé, & aucun Ouvrage avancé. Cette muraille n'a en quelques endroits, que dix pieds de haut, & trois d'épaisseur, & point de Rempart en dedans. Au delà est une Prairie de 400. pas de large. On entre ensuite dans un petit Bois, & après y avoir fait environ un mille, on trouve sur le bord

Plaine de San Domingo.

Forces de la Ville, & de ses environs.



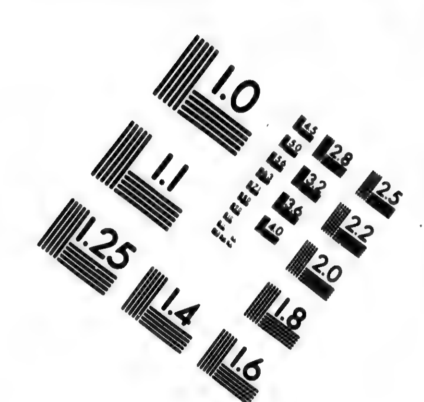
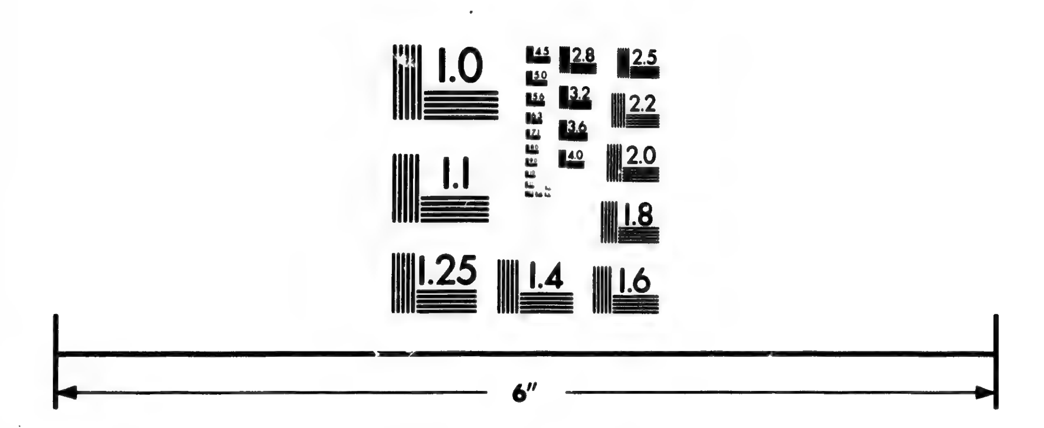
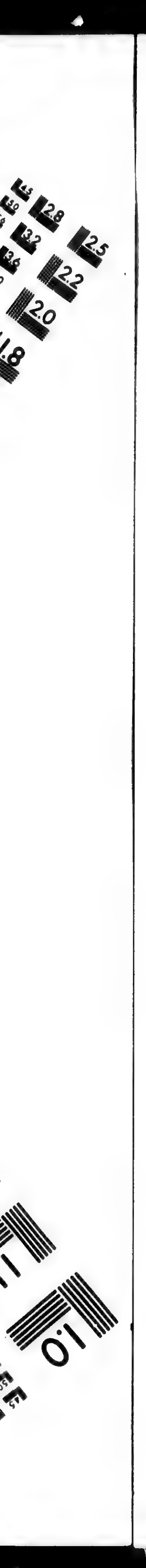


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
3.2
2.5
2.2
2.0

1724. bord de la Mer un petit Fort, qui défend le seul endroit de la Côte, où l'on puisse débarquer : on l'appelle le Fort de *Saint Jerôme*. Il est quarré, & chaque face a environ 140. pieds de long, avec des flancs de cinq à six pieds de large, un Angle rentrant au milieu de chaque courtine, & un fossé de 12. pieds de profondeur, & large de 24. il est revêtu de bonnes murailles, sans chemin couvert, & sans palissades ; & 4. guerites occupent les pointes qu'il a de 4. especes de Bastions. Ce Fort a deux Ponts levis, un du côté de la Mer, & l'autre à l'opposite, avec une porte, où deux Hommes peuvent passer de front. Trente pieces de Canons de huit livres de bales, & ordinairement 25. Hommes de Garnison ; mais il a du logement pour cent. Le mouillage est bon pour toutes sortes de Vaisseaux à une petite portée de Canon, & la descente fort aisée dans une petite Anse de sable.

La force de la Citadelle.

Tout le Païs, qui est au-delà jusqu'à la Riviere Haïna, est couvert de bois fort épais, au travers desquels on a tiré un chemin, qui conduit à Azua, & dont la premiere demie lieuë est coupée de distance en distance par trois retranchemens de maçonnerie en fer à Cheval, avec des embrazures & des batteries pour y placer du Canon. La longueur de la Savane qui borne San-Domingo à l'Ouest, est de 500. toises Nord & Sud, & se termine au Nord à quelques hauteurs couvertes de Bois, & à un Bourg, qu'on appelle *le Bourg des Illeignes* ; mais si la Ville est aisée à insulter du côté de Terre, elle paroît imprenable du côté de la Mer, & de celui du Fleuve, où une bonne

bonne muraille à hauteur d'Homme, flanquée de Tours de distance en distance, bâties sur des Rochers escarpés, contre lesquels la Mer brise continuellement, & 160. pieces de Canon en batterie la défendent également, & de la fureur des eaux, & des attaques du dehors. La Citadelle, que les Espagnols nomment *la Force*, est, comme je l'ai dit ailleurs, située sur une langue de Terre, que forme l'embouchure du Fleuve dans la Mer. Sa principale défense consiste dans plusieurs Batteries couvertes, qui donnent & sur la Mer & sur le Fleuve. Elles sont aussi placées sur des Rochers escarpés de 18. pieds de haut, où les Chaloupes ne sauroient aborder, parce que les vagues y sont toujours très-hautes. Du côté de la Ville elle n'a qu'une simple muraille de 15. pieds de hauteur, & de deux pieds d'épaisseur, sans Flancs, ni Bastions, ni Ramparts, ni Fossés, ni Canons. On y entre par une grande porte, où il y a un Corps de Garde de cinq Hommes; & du milieu de la Forteresse s'éleve une grande Tour, qui sert de logement au Commandant: elle est au milieu d'une grande Place d'armes. Au Vent de la Ville, on en entretient sur une pointe avancée un Corps de garde de six Hommes, pour observer les Bâtimens, qui paroissent le long de la Côte. Précaution, sur laquelle on doit fort peu se reposer, rien n'étant plus facile que d'enlever ce Corps de garde.

1724.

Gouvernement de cette Capitale.

La Ville de San-Domingo est gouvernée par une Audience Royale, composée du Président, qui est en même-têms Capitaine Général; de quatre Auditeurs, ou Conseillers; d'un

d'un Fiscal, ou Procureur Général; d'un
1724. Rapporteur, & de deux Secretaires. Les Isles de Cuba & de Portoric, & toute la Côte de Terre Ferme, depuis l'Isle de la Trinité jusqu'à la Riviere de la Hacha en dépendent, quant au Civil & au Politique; mais le Président n'a d'autorité, comme Capitaine Général, que dans l'Isle de Saint Domingue; la Havane, Saint Jean de Portoric, Caraque, & d'autres endroits de Terre Ferme ayant leurs Capitaines Généraux, ou Gouverneurs, qui ne le reconnoissent en rien. Le Peuple de San-Domingo élit tous les ans deux Alcaïdes, qui sont les Juges ordinaires pour les affaires civiles, & qui l'année suivante sont Alcaïdes de *la Hermandad*, sorte de Jurisdiction, qui juge des affaires criminelles, & répond à nos Maréchaussées. La Maison de Ville est composée de quatre Regidors, qui doivent être des Anciens du Peuple, & avoir passé par les Charges d'Alcaïdes; du Lieutenant de Police, de l'Alfiere Réal, qui porte l'Etendard du Roi en têms de paix & de guerre; & de deux Alcaïdes ordinaires. Tous ces Officiers ont voix dans les Elections, qui se font chaque anné[e]. Il y a outre cela une Contadorie, qui f[illegible] Corps avec le Président, regle les affaires du Roi, en ce qui concerne la perception de ses droits, le payement de ses Troupes, & les autres dépenses ordinaires & extraordinaires du Gouvernement. Cette Chambre n'a que deux Officiers, le Thrésorier & le Contador, avec un Secretaire. Le Thrésorier, le Contador, & le Président ont chacun une clef du Thrésor. Quant au Militaire, le Capitaine Général a sous

sous lui un Gouverneur des armes, un Major, huit Aides-Majors, quatre Compagnies de Troupes reglées, chacune de 50. Hommes, entretenus & payés par la Cour, & une Compagnie d'Artillerie de 40. Canoniers : chaque Compagnie de soldats a son Capitaine, un Capitaine réformé sans solde, & qui porte le fusil, comme un simple factionnaire, & un Lieutenant. La Compagnie d'Artillerie n'est commandée que par un seul Capitaine, sans autres Officiers. La Force a son Commandant particulier payé par le Roi, mais sans Garnison. Tous les autres Officiers n'ont aucune solde du Roi. 1724.

Du nombre des 200. Soldats entretenus dans la Ville, il y a un détachement de 13. Hommes, commandé par un Lieutenant, qui fait toute la Garnison de Sant-Yago, & qui n'est jamais relevé ; & un autre de 25. commandé par un Lieutenant & un Aide-Major, qui fait celle du Fort de Saint Jerôme. Le Corps de la Milice Bourgeoise n'a point de Soldats ; il est composé de six Compagnies de Mulates, ou d'Indiens, & de très-peu de Blancs. Tous ensemble font 725. Hommes. La Compagnie des Negres libres, dans laquelle on a mêlé beaucoup d'Esclaves, est de 160. Hommes. Le Bourg des Illeignes a deux Compagnies de Milice Bourgeoise, qui font 240. Hommes, presque tous blancs. Ce Bourg est une espece de Fauxbourg de la Capitale. Le Village des Negres libres François, c'est-à-dire, d'Esclaves transfuges des habitations Françoises dans la Colonie Espagnole, lequel porte le nom de San-Lorenzo, & qui est situé sur les bords de l'Oza-

Des Garnisons.

1724. l'Ozama, une petite lieuë plus haut que San-Domingo, entretient une Compagnie de 140. Hommes, commandée par un Alfiere des Troupes reglées, nommé par le President. Tout cela fait 1500. Hommes portant les armes dans la Capitale, & ses environs à 10. lieuës à la ronde.

Du Clergé. Le Clergé de cette Ville est composé d'un Archevêque Primat de toutes les Indes Espagnoles, & duquel relevent immédiatement les Evêques de la dépendance de l'Audience Royale : d'un Archidiacre, de 14. Chanoines, & d'un très-grand nombre de Prêtres, qui desservent l'Eglise Métropolitaine, & les Paroisses. Les Dominiquains, les Franciscquains, les PP. de la Mercy, & les Jesuites ont d'assés belles Maisons, & toutes les Eglises sont magnifiques. Il y a aussi deux Monasteres de Religieuses fort spacieux & bien bâtis; mais très-pauvres; & un nombre infini de Chapelles particulieres, qui remplissent la Ville. L'Hôpital Général, & un autre, où l'on reçoit les Lépreux, sont gouvernés par l'Archevêque & par les Officiers de la Maison de Ville, qui en nomment les Administrateurs. On assûre que le Service Divin se fait avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Métropolitaine, qui est très-richement ornée, & d'une architecture superbe. La Ville n'a qu'une Paroisse, & on en compte dix autres dans le reste de la Colonie; à sçavoir, une à Alta-Gratia, une à Sant-Yago, une au Begue, une au Cottuy, une à Zeïbo, une à Monte-Plata, dont le Curé dessert aussi le Village Indien de Boya, & celui de Bayaguana; une à Gohava; une à Bani-

ca,

oa, & la dixiéme à Azua, dont le Curé va de têms en têms dire la Messe dans les quartiers de San-Juan de la Maguana, & de Neyva, où il n'y a ni Prêtres, ni Eglises. 1724.

Higuey, Alta-gratia, Zeïbo, Bayaguana, Bany.

Ce qu'on appelle aujourd'hui Alta-Gratia, ou le Village de Higuey, est apparemment ce qu'on appelloit autrefois Salvaleon de Higuey. Ce Village est composé de 60. petites maisons, & situé à la tête de l'Isle, entre le Cap de l'*Engaño*, & la pointe de l'*Espada*, à quatre lieuës du bord de la Mer. Les Espagnols y vont en pelerinage de tous les quartiers de leur Colonie. On y voit un assés beau Couvent, & une petite Eglise bien ornée ; il y a un Alcaïde Major, & un Capitaine commandant une Compagnie de 80. Hommes dans toute l'étenduë de son district, qui est de 25. lieuës de long, & qui en a 8. de large. Zeibo, ou Seibo, est plus considerable, c'est un gros Bourg de 180. Maisons ; mais sa dépendance n'a que 16. lieuës de long, sur 8. de large, il est à 25. lieuës à l'Est-Nord-Est de San-Domingo. Deux Alcaïdes ordinaires y commandent, & ont sous eux deux Capitaines de Milices, dont les Compagnies font 230. Hommes. Le territoire de ce Bourg est borné au Nord par celui de Bayaguana, éloigné de 18. lieuës au Nord-Est de San-Domingo. Ce Village situé au pied des Montagnes de la Porte, n'a que 50. Chaumieres. Son district est d'environ 12. lieuës de long sur 4. de large. Un Alcaïde ordinaire, & un Capitaine de Milices y commandent une Compagnie de 60. Hommes. A 12. lieuës à l'Ouest de San-Domingo, il y a un quartier, nommé *Bany*, qui s'étend dix lieuës

1724. lieuës le long de la Mer, jusqu'aux Salines vers la Baye d'Ocoa. Sa largeur n'est que de deux ou trois lieuës, entre la Mer au Sud, & des Montagnes arides & inaccessibles au Nord: on n'y voit ni Bourgade, ni Village; cependant on y tient une Compagnie de 140. Hommes. Ce quartier releve immédiatement de la Capitale.

Gohava, Banica. Le Bourg de Gohava, situé au milieu de l'Isle, est composé de 120. Maisons, & a deux Compagnies de 125. Hommes chacune, sous les ordres de deux Alcaïdes ordinaires, & de deux Capitaines de Milices. C'est le quartier le plus étendu de l'Isle, ayant au moins 35. lieuës de long sur 16. à 18. de large. Il a au Nord les Montagnes du Port de Paix, & celles de la Porte, qui n'en sont qu'à 6. lieuës; le Cap François, dont il n'est éloigné que de 16. lieuës, à son Nord-Ouest; au Sud-Est San-Domingo à 55. lieuës; l'Artibonite à l'Ouest, au Sud le quartier de Mirbalais, & les dépendances d'Azua; & à l'Est le Begue, & les doubles Montagnes, qui sont au Nord-Ouest de la Capitale. Il renferme dans sa Jurisdiction le petit Village de Banica, lequel n'en est qu'à 7. lieuës sur le chemin, qui conduit à Azua: 40. Hommes commandés par un Capitaine de Milices, sont en détachement dans ce Village, & aux environs.

Azua. J'ai dit que le chemin Royal, où l'on a tiré trois retranchemens dans l'espace d'une demie lieuë, depuis le Fort de Saint Jerôme, est le chemin, qui conduit d'Azua à San-Domingo: à une portée de fusil du plus éloigné de ces retranchemens un autre chemin, qui

qui vient de Sant-Yago, du Cottuy, & du Begue, coupe le premier, & c'est dans cet endroit, que les Espagnols défirent en 1652. les Anglois commandés par Venables, qui étoient venus dans le dessein de s'emparer de San-Domingo, où l'on célébre tous les ans cette Victoire avec beaucoup de pompe. Trois lieuës & demie plus loin, est l'embouchure de la Riviere d'Haïna, où les plus grands Vaisseaux peuvent mouiller & être en sûreté, lorsque la saison des Ouragans est passée. En suivant toûjours le même chemin, lequel regne le long de la Côte, il faut faire environ 6. lieuës pour gagner la Riviere de Nizao, laquelle a un quart de lieuë de large au-dessus de son embouchure, & se décharge dans la Mer par cinq Canaux. Sept lieuës plus loin est la Riviere d'Ocoa, & de là on en compte neuf à la Bourgade d'Azua, située à une lieuë & demie de la Mer, & composée de 300. mauvaises Cabannes, bâties de bois, & couvertes de feuilles de Lataniers: l'Eglise Paroissiale, & le Couvent des PP. de la Mercy, sont un peu plus propres. Deux Alcaïdes ordinaires, que le Peuple choisit tous les ans, rendent la Justice dans ce Bourg, dont toute la défense consiste dans trois Compagnies de 140. Hommes chacune, commandées par un Mestre de Camp de Milices, & son Lieutenant. Le Port d'Azua est à une lieuë & demie au Sud de la Bourgade, mais comme il est ouvert au Vent du Sud, il n'est pas sûr dans la saison des Ouragans.

1724.

Voilà ce qu'étoit la Colonie Espagnole au commencement de l'année 1717. on y comptoit

Pauvreté des Espagnols.

1724. toit 18410. Ames, parmi lesquelles il y avoit 37. Compagnies, qui faisoient 3705. Hommes portant les armes, sans parler de 400. François au moins, tant de ceux, qui étoient répandus dans les Villages ou Bourgades, que des gens de Mer, qui naviguoient le long de la Côte dans les Bâtimens Espagnols. Au reste, rien n'est plus pauvre que ces Colons: excepté la Capitale, où il reste encore plusieurs Palais & Maisons, qui se ressentent véritablement de son ancienne splendeur, partout ailleurs on ne voit que des chaumieres, & des cabannes, où l'on est à peine à couvert: on ne fait pas même présentement d'autres bâtimens à San-Domingo, lorsque les anciennes Maisons tombent, ou de vieillesse, ou par quelqu'autre accident, & partout les ameublemens répondent à la rusticité du logement. Aussi n'y a-t-il plus dans la plûpart, ni Commerce, ni Manufacture; leurs nombreux Troupeaux les nourrissent; & c'est aussi de là, que la Colonie Françoise tire toute sa viande de Boucherie. Nous leur fournissons en échange de quoi satisfaire aux plus indispensables nécessités de la vie: car l'Espagne ne leur envoie presque plus rien, & ils ne veulent pas se donner la peine de se procurer leurs besoins par leur industrie & par leur travail.

Leurs occupations, & leur sobrieté.

A la vérité, on leur doit cette justice, que ce sont les Hommes du monde, qui savent se passer avec moins. Leurs Hattes les nourrissent, & le Chocolat supplée ce qui manque à cette nourriture champêtre. Ils ne s'occupent à rien pendant tout le jour; ils n'employent pas même alors leurs Esclaves à aucun

aucun travail pénible. Ils passent tout le têms à jouer, ou à se faire bercer dans leurs branles, ou Hamacs. Quand ils sont las de dormir, ils chantent, & ne sortent de leurs lits, que quand la faim les presse. Pour aller chercher de l'eau à la Riviere, ou aux Fontaines, ils montent à Cheval, n'y eût-il que vingt pas à faire; il y a toûjours un Cheval bridé au piquet pour cet usage. La plûpart méprisent l'or, sur lequel ils marchent, & ils se mocquent des François, qu'ils voyent se donner de grands mouvemens, & abreger leurs jours, pour amasser des richesses, dont ils n'auront pas le loisir de jouir en repos. Leur vie tranquille & frugale les fait parvenir à une extrême vieillesse. 1724.

Leur ignorance, & leur fierté.

Le soin de cultiver leur esprit les occupe aussi peu, que celui de se procurer les commodités de la vie. Ils ne savent rien, & à peine connoissent-ils le nom de l'Espagne, avec laquelle ils n'ont presque plus de Commerce. D'ailleurs, comme ils ont extrêmement mêlé leur sang, d'abord avec les Insulaires, ensuite avec les Negres, ils sont aujourd'hui de toutes les couleurs, selon qu'ils tiennent plus de l'Européan, de l'Afriquain, ou de l'Amériquain. Le caractere de leur esprit participe aussi de tous les trois, & ils en ont surtout contracté la plûpart des vices. Ils ne laissent pourtant pas de se croire encore les premiers Hommes du monde, & de témoigner un très-grand mépris des François. Quelqu'un demandant un jour à un Espagnol, ce qu'il y avoit donc de si estimable chez eux, pour mépriser ainsi leurs voisins, *ay Hombres*, répondit-il. Il s'en faut pour-

tant

1724. tant bien, que cette fierté ait toûjours été soutenuë dans les occasions: ces Hommes par excellence ont été pendant bien des années le jouet de toutes les Nations de l'Europe, qui navigueoient dans ces Mers; leurs plus gros Navires ne se défendoient presque pas contre les moindres Forbans, de simples Chaloupes en ont enlevé un très-grand nombre, & leurs plus puissantes Colonies sont environnées de Nations sauvages, qu'ils n'ont jamais pû subjuguer. Ils se sont aguerris avec le têms, & leurs Milices de Saint Domingue, non plus que celles des Isles voisines, ne craignent plus de se mesurer, soit sur Mer, soit sur Terre, avec les Anglois, & les François, & le font souvent avec succès.

Leur Religion. Les Habitans de la partie Espagnole de Saint Domingue, ne sortent gueres à la Campagne que la nuit, dont les ombres servent à plusieurs de voiles, pour couvrir leur libertinage; car ils sont pour la plûpart extrêmement débauchés. Ils pratiquent cependant tout l'exterieur de la Religion avec une exactitude, à laquelle il n'est pas possible de rien ajoûter. On ne peut croire jusqu'où va en particulier leur respect pour les choses saintes, & leur aveugle soumission pour tout ce qui leur est déclaré par leurs Pasteurs. J'ai déjà observé qu'encore que leurs Maisons, leurs Meubles, & tout ce qui est à leur usage, se sentent de la plus extrême pauvreté, leurs Eglises sont magnifiques & bien ornées. Ils sont presque tous les jours en devotion, & ils observent religieusement toutes les Fêtes, qui sont en grand nombre dans ce Diocese. Quand ils sont à portée d'entendre la Messe, ils

y assistent tous les jours, aussi bien qu'au Rosaire, qu'on récite tous les soirs dans les Eglises : quelque part qu'ils se trouvent, ils ne se dispensent pas de le reciter, soit en public dans les Familles, ou chacun en particulier, & on ne les voit gueres sans un Chapelet au cou. Avec cela, quelques reproches qu'on puisse leur faire, sur ce qu'ils deshonorent la Religion par leurs mœurs dépravées, il faut convenir que le Christianisme est redevable à leur Nation de la plus grande partie des progrès, qu'il a faits dans l'Amérique. Nulle autre n'étoit plus en état de l'y établir, lorsque ce nouveau Monde a été découvert; toutes les Provinces de l'Europe, si on en excepte les Espagnes, étoient plongées dans des guerres intestines ou étrangeres, & furent bientôt le Théatre funeste, où l'Hérésie a excité les plus sanglantes Tragédies. Ces Royaumes seuls sont demeurés tranquilles au milieu de tant de troubles, & ont conservé la Foi dans toute sa pureté. On doit aussi avouer qu'ils ont fait paroître un grand zéle pour la conversion des Idolâtres, & pour assûrer leurs conquêtes spirituelles dans ces vastes contrées. Les magnifiques Fondations, qu'ils y ont faites de toutes parts, en seront des monumens éternels, qu'aucune autre Nation n'effacera jamais.

1724.

Leurs vertus.

On convient aussi que malgré les desordres, dont j'ai parlé, les Espagnols (je parle au moins de ceux de S. Domingue,) pratiquent encore des vertus, qui font honneur au Christianisme. J'ai dit qu'ils sont grands observateurs de l'hospitalité, & on leur donne souvent occasion de l'exercer. Il y a sur

1724. nos frontieres une quantité de fainéans, dont le metier est de courir le pays; & partout, où ils rencontrent des Espagnols, malgré l'animosité reciproque des deux Nations, ils en sont reçûs avec beaucoup de charité. Ces bonnes gens se retranchent le nécessaire, pour avoir dequoi donner à leurs hôtes. Enfin si leur frugalité, & la simplicité avec laquelle ils vivent, n'étoit pas le fruit de leur paresse & de leur indolence, plûtôt que de leur Philosophie, on ne pourroit trop les louer d'avoir sû ramener dans cette Isle la vie des premiers hommes, & de ces anciens Patriarches, dont les Historiens sacrés & profanes nous ont laissé des images si riantes. Ils habitent le plus riche pays, qu'il y ait dans l'Univers, ils foulent aux pieds les plus précieux métaux; un travail moderé les mettroit dans l'affluence de tous les biens, & ils ont trouvé le secret de s'en passer & de les mépriser. Ce n'est pas même seulement chez eux, qu'ils en usent ainsi. Ils viennent souvent dans nos quartiers avec de grands trains de chevaux, & il est rare d'en voir un seul entrer au cabaret. Ils campent le long des chemins, laissent paître leurs chevaux dans les campagnes, se mettent à couvert sous des barraques, qu'ils dressent à la hâte, & font leurs repas avec un morceau de viande boucanée, qu'ils apportent avec eux, des Bananes, qui se trouvent partout, & du Chocolat. S'ils entrent chez le Boulanger, pour achetter un pain, ils appellent cela, faire la débauche. Il est vrai que, si quelque François les invite à manger, ils font honneur à sa table, mais ils boivent peu, & quand quelqu'un s'échape jusqu'à s'enyvrer, ce

E.

néans, dont
partout, où
malgré l'ani-
tions, ils en
harité. Ces
ceſſaire, pour
es. Enfin ſi
c laquelle ils
ur pareſſe &
e leur Philo-
ouer d'avoir
des premiers
arches, dont
ous ont laiſſé
le plus riche
, ils foulent
; un travail
nce de tous
cret de s'en
t pas même
uſent ainſi.
artiers avec
il eſt rare
. Ils cam-
paître leurs
mettent à
'ils dreſſent
c un mor-
s apportent
ouvent par-
nt chez le
, ils appel-
t vrai que,
anger, ils
ivent peu,
s'enyvrer,
ce

ce qui est très-rare, il ſe retire ſans bruit, &
va dormir. Une telle vie pourroit ſans doute 172



CARTE DE LA PARTIE
DE SAINT-DOMINGUE
HABITÉE PAR LES FRANÇOIS
DRESSÉE sur plusieurs Cartes
et instructions particulieres,
singulièrement sur celles du R. Le Pere Jesuite
PAR LE S.r D'ANVILLE
Geographe Ord.re du Roi
Janvier 1731.
CUBA
Pointe de Mayci
304
305
LA GONAVE
Port des Gon
Baye de S.
ISLE AVACHE
Montagne de la Hotte
Tiburon
Les Anglois
Cavaillon
Yaquim ou Aquin
Fond des Negres
Fond des Blancs
Acul
Les 3 Lemantins
Lieues commu
Lieues
5
28



Tom. IV. p. 342.
305
306
307
LA TORTUE
Port des Gonaïves
l'Artibonite
Baye de S. Marc
LA GONAVE
Grand Fond
du Goave
Hincha ou le Nouveau
Goave
Artibonite
LE MIRE BALAIS
San Juan de la Maguana
Cul de Sac
le Brûle
Cap Rouge
Anse sans fond
Faux Cap
C. de la Beata
Frailes
Beata
Alta Vela
ECHELLE
Lieues communes de France de 2282 Toises.
5 10 15 20 25
Lieues Marines de 2853 Toises
5 10 15 20
19
18

nos frontieres une quantité de faineans, dont
1[illegible] le metier est de courir le pays; & partout, où

304

ce qui est très-rare, il se retire sans bruit, & va dormir. Une telle vie pourroit sans doute passer pour délicieuse, si l'on considére que les commodités, dont ces Colons sont privés, ne leur sont pas même connuës, qu'ils jouissent de toutes celles, que la nature leur offre d'elle-même, que l'ambition & l'interêt ne les troublent point, & que leurs plaisirs ordinaires sont purs, sans aucun mélange d'inquiétude. Pour achever ce qui regarde cette Colonie, le P. le Pers prétend qu'outre ceux de nos Esclaves fugitifs, dont le journal de M. Butet fait mention, il y en a un nombre considérable, qui ne se sont point donnés aux Espagnols: & se sont cantonnés dans des montagnes, où ils vivent également indépendans des deux Nations, dont l'interêt commun demanderoit assûrément qu'on ne les y laissât pas trop multiplier. 1726.

Etat de la Colonie Françoise.

La Colonie Françoise avoit en 1726. trente mille personnes libres, & cent mille Esclaves Noirs ou Mulates. On pouvoit compter parmi les premiers dix mille hommes en état de porter les armes, & dans un besoin il seroit aisé d'armer vingt mille Negres, sans que les Manufactures en souffrissent considérablement. Quelques-uns prétendent que peu de François sont dans l'Isle S. Domingue sans une espece de fievre interne, qui mine peu à peu, & se manifeste moins par le dérangement du poulx, que par une couleur livide & plombée, que tous prennent avec le tems, plus ou moins, suivant la force du temperament, & le soin qu'on a de se ménager dans le plaisir, ou dans le travail. Dans les com-

1724. commencement on n'y voyoit personne parvenir à une grande vieillesse, & cela est encore assés rare parmi ceux, qui sont nez en France. Mais les Créols, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine Européanne, deviennent plus sains, plus forts, & vivent plus long-têms. L'air n'y a donc absolument parlant aucune mauvaise qualité, & il ne s'agit que d'y être naturalisé.

Caractere d'esprit des Créols François, leurs bonnes & leurs mauvaises qualités.

Le caractere d'esprit des Créols François commence aussi à se débarasser du mêlange des Provinces, d'où sont sortis les premiers Fondateurs de cette Colonie. Bientôt même il n'y restera plus aucun vestige du génie de ces anciens Avanturiers, ausquels le plus grand nombre des Habitans doivent leur naissance. Ils ont communément la taille assés belle, l'esprit aisé, mais un peu volage & inconstant; ils sont francs, prompts, fiers, dédaigneux, présomptueux, intrépides, on leur reproche d'avoir assés peu de naturel, & beaucoup d'indolence pour les choses, qui regardent la Religion; mais on a observé qu'une bonne éducation corrige aisément la plûpart de leurs défauts, & trouve en eux un fond riche, dont il y a tout à se promettre. L'héritage, qu'ils ont conservé le plus entier de leurs Peres, c'est l'hospitalité; il semble qu'on respire cette belle vertu avec l'air de S. Domingue. Nous avons dit jusqu'où la portoient les Indiens. Leurs Vainqueurs y ont d'abord excellé & n'étoient pas gens à les prendre en rien pour modéles; on ne peut pas dire non plus que les François l'ayent prise de ceux-ci, ces deux Nations ayant été un tems très-considérable, sans avoir aucun commerce entr'elles; & leur antipathie mutuelle n'ayant

n'ayant pas permis aux uns de se former sur l'exemple des autres. Enfin les Negres mêmes s'y distinguent d'une maniere, qu'on ne sauroit trop admirer dans des Esclaves, à qui on donne à peine le nécessaire pour vivre. Quoiqu'il en soit, l'hospitalité s'exerce d'une maniere admirable dans la Colonie Françoise : un homme peut en faire le tour, sans rien dépenser, il est bien reçû partout, & s'il est dans le besoin, on y ajoûte de quoi continuer son voyage. Si l'on connoît une personne de naissance, qui n'ait point de fortune, c'est à qui l'aura chez soi; on n'attend point qu'il fasse ces démarches, qui coutent à un homme, lequel est né quelque chose; dès qu'on le sait en chemin, on va au devant de lui; il ne doit pas craindre d'être importun, plus long-tems il restera dans une maison, & plus il y fera de plaisir à tout le monde : du moment qu'il a touché la premiere Habitation, il ne doit plus s'embarasser pour chercher des commodités; Negres, Chevaux, voitures, tout est à son service, & on ne le laisse partir, que sous promesse qu'il reviendra, si ses affaires le lui permettent. La charité de nos Créols à l'égard des Orphelins n'est pas moins digne de louanges; le Public n'en demeure jamais chargé. Les plus proches parens, & à leur defaut les Parains & les Maraines ont la préférence : si tout cela manque, les premiers, qui peuvent se saisir de ces pauvres enfans, les gardent chez eux, & les entretiennent de tout avec le même soin, que si c'étoit leurs propres enfans.

1724.

Une chose, qui dans la suite pourra être su-

Inconvenient

1724. fujettes à de grands inconveniens, si la partie de l'Isle de Saint Domingue, que nous occupons, continuë à se peupler, comme elle a fait, sur tout depuis trente ans; c'est qu'il n'y a point de biens nobles, & que tous les enfans y partagent également. Il arrivera de là que quand tout sera défriché, les Habitations seront tellement divisées & subdivisées, qu'elles deviendront à rien, & que tout le monde y sera pauvre. Si toute l'habitation demeuroit à l'Aîné, les Cadets seroient dans l'obligation d'en commencer d'autres, ce qui ne leur seroit pas difficile avec les avances que leurs Parens pourroient leur faire; & quand il n'y auroit plus de terrein vuide à S. Domingue, rien n'empêcheroit de s'étendre dans les Isles voisines, ou dans les endroits du Continent, qui appartiennent à la France, ou sont encore du droit public. Des Colonies se formeroient ainsi d'elles-mêmes, sans qu'il en coutât rien à l'Etat. Mais il y en a encore pour plus d'un siecle à défricher dans les quartiers de S. Domingue, qui ne sauroient nous être contestés, & rien n'empêcheroit d'y varier un peu plus le commerce, afin que cette Colonie ne souffrit point de l'abondance des mêmes denrées.

à craindre pour les successions.

Description de la Plaine du Cap François.

Celui de tous les quartiers de la Colonie Françoise, qui l'a toûjours fait avec plus de succès, est sans contredit celui du Cap François; & il le doit sans doute autant à l'avantage de sa situation, qu'à l'étenduë & la fertilité de sa plaine. Cette plaine est l'extrêmité Occidentale de cette Vega-Real, dont nous avons tant parlé dans les premiers livres de cette Histoire, & dont plus des trois quarts demeu-

VUE DU CAP FRANÇOIS.

1. L'Eglise.
2. Ecoles des P.P. Jesuites.
3. Terrain des Peres.
4. Place d'Armes.
5. la Grande Rüe.
6. Rüe St. Jo...
7. Rüe de Notre Dame.
8. Orphelines.
9. Cimetière.
10. Jardin de Mr. de Charite.
11. Habitation du même.
12. la Fossette, à la Compagnie des Indes.
13. la Ravine qui reçoit 8. Sources et est néanmoins presque toujours à sec.

PLAN DE LA VILLE DU CAP, A LA CÔTE SE

…UE DU CAP FRANÇOIS.

A. L'Eglise.
B. Les Jesuites.
C. Casernes.
D. Batteries.
E. Poudriere.
F. Habitation de la Compagnie.

Suite des Renvois

14. Casernes.
15. La Grande Batterie.
16. La Petite Batterie.
17. Logement de l'Etat Major.
18. Boulangerie.
19. Cantine.
20. Poudriere.
21. Cachot.
22. le Guinguette.
23. Habitation des Orphelines.
24. Habitations de divers particuliers
25. Embouchure de la Riv.re du Haut du Cap
26. la Roche à Picollet.

Nota que chaq. carré de Maisons est de 20 Toises, ce qui peut servir d'Echelle pour ce Plan. Un Carré est ordinairement occupé par quatre Habitans, Chacun ayant sa maison et sa cuisine separées. Les maisons de maçonnerie sont distinguées par des points.

Ce Plan represente l'état des lieux en l'année 1728.

…A LA CÔTE SEPTENTRIONALE DE SAINT DOMINGUE

27
à c
dé
les
ess

Descrip
tion d
la Plai
du Ca
Françoi

de
m
co
ur
pr
rie
Re
l'E
riv
Po
ro
d'e
ell
&
m
qu
tre
m
co
qu
les
fre
fie
cu

lie
fon
té
da
res
feu
me
tan
pét
que
cau

demeurent aujourd'hui incultes entre les mains des Espagnols. On n'est pas trop d'accord sur l'étenduë de la plaine du Cap. Les uns la restraignent aux cinq Paroisses les plus proches de la Ville, qui sont *Limonade*, *le Quartier Morin*, *la petite Anse*, *l'Acul*, & le *Morne Rouge*. D'autres lui donnent pour bornes à l'Est la riviere du Massacre, & à l'Ouest la riviere Salée, qui est un peu au-dessus du Port Margot. Suivant ce sentiment, qui paroît mieux fondé que l'autre, sa longueur est d'environ vingt lieuës & sa largeur de quatre, elle n'a au Nord d'autres limites que la mer, & au Sud elle est resserrée par une chaîne de montagnes, qui n'a en nul endroit moins de quatre lieuës de profondeur, & qui en d'autres en a jusqu'à huit. On trouve entre ces montagnes les plus belles vallées du monde, coupées d'une multitude infinie de ruisseaux, qui les rendent également délicieuses & fertiles. Les montagnes mêmes n'ont rien d'affreux, la plûpart ne sont pas fort hautes, plusieurs sont très-habitables, & peuvent être cultivées jusqu'à la cime. — 1724.

La Ville du Cap François est presqu'au milieu de la Côte, qui borde cette plaine, & son Port est depuis long-tems le plus frequenté de toute l'Isle. Aussi est-il très-sûr, & dans une situation commode pour les Navires, qui viennent de France. Il est ouvert au seul vent de Nord-Est, dont il ne peut même recevoir aucun dommage, son entrée étant toute semée de récifs, qui rompent l'impétuosité des vagues de la mer, & entre lesquels il faut chenailler avec beaucoup de précaution pour entrer sans toucher. Neuf ou dix

Le Port du Cap. Bayaha. Le Port Margot. Le Port François L'Acul. Le Port de Paix. Le Port des Mousliques. Le Port à l'Ecu. Le Havre S. Nicolas.

1724. dix lieuës à l'Est est celui de Bayaha, le plus grand de toute l'Isle : il a huit lieuës de circuit, & son entrée, qui n'a pas plus de largeur que la portée d'un pistolet, a vis-à-vis en dedans une petite Isle, dont j'ai parlé ailleurs, contre laquelle les Navires peuvent mouiller, en la touchant de leur Beaupré. On travaille à fortifier ce Port, & à y bâtir une Ville; on y a déjà établi un Etat Major. Le Port Margot, si celebre du tems des Flibustiers, a aussi une petite Bourgade : ce n'est pourtant qu'une simple rade, où l'on mouille depuis 12. jusqu'à 14. brasses entre la grande terre, & un Islet, qui a une lieuë de circuit. Entre le Cap & le Port Margot, à une lieuë seulement du premier, est le Port François. Il est fort profond, mais on ne le fréquente pas beaucoup, parce qu'il est au pied d'une montagne extrêmement haute, & que les environs en sont steriles. La montagne, dont je parle, s'étend le long de la Côte pendant quatre lieuës, & à son extrêmité Occidentale il y a un Port très-vaste & très-profond, que les Espagnols ont nommé *Ancon de Luysa*, & les François par corruption *le Cau de Louïse*, mais on l'appelle plus communément le *Port de l'Acul* du nom d'une Paroisse, qui n'en est pas loin. On y mouille par trois brasses & demie, & l'entrée en est bordée de récifs. Le premier nom de ce Port, & celui du Port Margot, qui en est à deux lieuës, leur ont été donnés, parce que deux Dames Espagnoles, qui portoient ces mêmes noms, y avoient des Etablissemens. Du Port Margot il n'y a que cinq lieuës à la Tortuë, vis-à-vis de laquelle est le Port de Paix, dont j'ai donné

donné ailleurs le plan. En continuant de suivre la Côte, on entre d'abord dans le *Port des Moustiques*, lequel est entre deux pointes, qui le resserrent beaucoup. Douze Navires y peuvent aisément être mouillés par 10. ou 12. brasses. Une lieuë plus loin est le Port à l'Ecu à peu près de la même grandeur & de la même profondeur. De là il n'y a que six ou sept lieuës jusqu'au Mole S. Nicolas, à côté duquel est un Havre du même nom, sûr pour toutes sortes de Navires, on y mouille partout à 12. brasses, mais le païs d'alentour n'est pas bon. 1724.

Puerto-Real ou Baye de Caracol. La Baye de Mancenille. La Grange. Monte Cristo. Isabelique. Porte platte. Baye de Cosbec. Samana.

Entre le Cap François & Bayaha on rencontre la Baye de Caracol ; j'ai déja remarqué que c'est le Puerto Real, où Christophle Colomb avoit placé sa premiere Colonie. Il est dans le quartier de Limonade, à deux ou trois lieuës du Cap. De Bayaha, en tirant à l'Est, on rencontre au bout de trois lieuës la Baye de Mancenille, dans laquelle on peut mouiller à quatre ou cinq brasses. Trois lieuës plus loin est la Grange, & au bout de trois autres lieuës, Monte Cristo, au detour duquel il y a une rade, où l'on trouve depuis 7. jusqu'à 30. brasses. Les Espagnols y ont eû une Ville, ou Bourgade de même nom. L'ancienne Isabelle, que les François de S. Domingue nomment vulgairement Isabelique, étoit à 12. lieuës au Vent de Monte Cristo. On y mouille par 14. brasses. Puerto di Plata, ou, comme on parle dans la Colonie Françoise, *Portoplate*, est à 9. ou 10. lieuës d'Isabelique : & environ 13. ou 14. lieuës plus loin on voit une pointe, qui avance fort dans la mer, & que

1724. Christophle Colomb appella, dit-on, *Cabo Frances*. Elle commence une grande Baye connuë sous le nom de *Baye de Cosbec*, au milieu de laquelle il y a un Port formé par un petit Islet, & où l'on mouille par 14. brasses. De ce Port on compte dix lieuës à Samana. Après cette courte digression Géographique, je reviens à la plaine du Cap.

Paroisses de la Plaine du Cap.

En prenant cette plaine dans sa plus grande étenduë, on y comte douze Paroisses, toutes placées à une ou deux lieuës de la mer pour la commodité des Habitans. Voici leur ordre à commencer par l'Est: *Guanaminte*, *Bayaha*, *le grand Bassin*, *le Terrier rouge*, *le Trou*, *Limonade*, *le Quartier Morin*, *la petite Anse*, *la Morne rouge*, *l'Acul*, *le Limbé*, & *le Port Margot*. Quelques-uns de ces Quartiers ont déjà, & les autres auront bientôt une Paroisse dans les montagnes. A Guanaminte répond *Jeannante*; au grand Bassin, *le Four*, dont l'Eglise sera près de la grande Riviere: au Terrier rouge, *les Perches*; au Trou, *Sainte Suzanne*; à Limonade, *Baon*; au Quartier Morin, *Sainte Rose*; à la petite Anse, *le Dondon*; au Morne rouge, *Jean Pierre*; à l'Acul, *la Marmelade*; au Limbé, *Plaisance*; & *Pilate* au Port Margot.

Ses Rivieres, ses Mines.

Il y a peu de païs au monde plus arrosé que celui-ci, il ne s'y trouve pourtant pas une seule riviere, que les simples chaloupes puissent remonter plus d'une lieuë, & où la marée monte plus de trois pieds. Elles sont toutes guayables, sans même en excepter celle qu'on a nommé la grande Riviere, dont le cours est de 15. ou 16. lieuës, & qui sépare le Quartier de Limonade d'avec le

Quar-

Quartier Morin. Les plus considerables après celle-là sont, la riviere Marion, qui arrose le Quartier du grand Bassin, & celui de Bayaha : celle de Jaquezi, qui passe au Trou ; celle du haut du Cap, qui coupe en deux les quartiers du Morne rouge & de l'Acul ; celle qui coule à travers le Limbé, & en porte le nom ; & celle qui se décharge dans le Port Margot. Ce qui rend sur tout recommandable la plaine du Cap, c'est sa fertilité ; mais on prétend qu'elle a aussi des Mines de plusieurs especes. J'ai parlé ailleurs du Morne rouge, & des raisons qu'on a de croire qu'il renferme une Mine de cuivre. Il y en a une de ce métal au Quartier de Sainte Rose, & une d'aiman à Limonade. On croit qu'il y en a une d'Or au grand Bassin, vers la source de la riviere Marion. Enfin il y a au Quartier Morin de petites collines, qu'on a nommé les Mornes pelés, parce qu'il n'y croît que de l'herbe, ou des arbrisseaux, quoique tous les environs ayent été autrefois couverts de bois de haute futaye. On ne doute presque point que ces mornes ne renferment des Mines de fer. Mais le sucre & l'indigo sont pour les Particuliers, & peut-être même pour l'Etat quelque chose de plus avantageux, que les plus abondantes Mines d'or & d'argent : il est vrai qu'il s'y fabrique une prodigieuse quantité de ces deux marchandises. 1724.

On y compte plus de 200. moulins à sucre, & le nombre en augmente tous les jours. Chaque moulin fait 400. barriques, ou 200. milliers de sucre tous les ans, car chaque barrique est de 500. livres net, le poids

Sucre & Indigo qui s'y fabriquent. Deux sortes d'Indigo.

1724. poids de la barrique déduit. Le prix moyen de ce ſucre ſur le lieu, eſt de 13. livres le cent; ainſi chaque moulin produit 30000. livres de rente; ſans compter les ſirops & l'eau-de-vie de cannes, qui montent bien encore à mille écus. Que ſi l'on multiplie 30000. livres par 200. on trouvera que la plaine du Cap produit chaque année pour ſix millions de ſucre, & avant qu'il ſoit peu, cela augmentera d'un tiers. L'Indigo peut être eſtimé trois millions; & il y en a de deux ſortes. Il en croît en pluſieurs endroits de l'Iſle une ſorte qu'on nomme Indigo bâtard, & qu'on a cru long-tems n'être bon à rien. Un Habitant de l'Acul, nommé Michel Perigord, s'aviſa, il y a vingt ans, d'en faire un eſſai, qui lui réuſſit; il s'y eſt enrichi, & tout le monde l'a imité. Aujourd'hui cet Indigo eſt au même prix, que celui qu'on cultivoit ſeul auparavant, & qui eſt venu des Indes Orientales. Il faut pourtant avouer que celui-ci a tout un autre œil, mais en récompenſe celui-là vient dans pluſieurs terreins, qui refuſent le premier. On a tenté d'en travailler pluſieurs autres eſpeces, qui ſont venuës de Guinée, mais ſans ſuccès. Au reſte quand je dis que l'ancien Indigo eſt venu des Indes Orientales, je parle avec le plus grand nombre des Auteurs, qui en ont traité; mais ce ſentiment n'eſt pas ſans contradiction. Pluſieurs prétendent qu'il eſt originaire du Continent de l'Amérique, & ſur tout de la Province de Guatimala.

Du Cacao, du Caffé & du Tabac. Bien des Habitans n'oſent encore faire que de l'Indigo dans les montagnes, néanmoins quelques-uns recommencent à planter des Ca-

1724.

Cacaoyers; s'ils réussissent, ces quartiers seront bientôt les plus peuplés de la Colonie. Le seul Tabac produiroit cet effet, si celui de S. Domingue n'étoit pas défendu en France; mais il n'y a gueres que les Donkerquois, dont le Port est franc, qui s'en chargent. On se flatte de voir bientôt le Caffé enrichir notre Isle; l'arbre, qui le produit, y vient déjà aussi beau, & aussi vîte, que s'il étoit naturel au pays; le pied en est fort & bien nourri; & il fleurit au bout de 18. mois: mais il faut lui donner le tems de se faire au terroir. D'autres prétendent que la Canelle, le Girofle, la Muscade, & le Poivre, se cultiveroient avec succès à S. Domingue. Il en couteroit peu, ce semble, pour en faire l'essai; mais il faut de la patience & de la constance, & rien ne coute davantage aux François. Le Coton, le Gingembre, la Soie, & la Casse ont été autrefois les plus grandes richesses de la Colonie Espagnole: qui empêcheroit qu'ils ne le fussent de la Colonie Françoise?

Nombre des Habitans de la Plaine du Cap. Varieté du terroir de la partie Françoise de S. Domingue.

Les Paroisses de la plaine du Cap sont, l'une portant l'autre, chacune de 3000. ames au moins; mais pour une personne libre il y a dix Esclaves. Il n'en est pas ainsi de la Ville, où l'on compte 4000. ames; le nombre des Blancs y égale presque celui de Noirs. Dans les montagnes les Esclaves sont au plus trois contre un: si le Cacao & le Caffé réussissent, ou si le Tabac revient en grace, avant qu'il soit peu tous ces quartiers seront peuplés au triple de ce qu'ils sont aujourd'hui, & les Blancs y multiplieront à proportion plus que les Noirs. La plaine du Cap n'est pourtant gueres

1724. gueres, en y comprenant les montagnes, que la dixiéme partie du terrein, que nous occupons dans l'Isle. Celles de Leogane, de l'Artibonite, & du fond de l'Isle Avache ne lui cedent pas même beaucoup en bonté. La premiere & la derniere sont fort celebres par le nombre de leurs sucreries, & la seconde par la quantité d'Indigo, qui s'y fabrique: mais par tout là, comme dans le reste de l'Isle, il y a une si grande varieté de terroir, que d'une lieuë à l'autre on ne croiroit point être dans le même païs. La plaine du Cap n'y est pas tout à fait si sujette; elle ne laisse pourtant pas de l'être d'une maniere assés sensible, pour surprendre ceux, qui arrivent de France. Par exemple les quartiers de l'Est, comme Guanaminte, Bayaha, le grand Bassin, le Terrier rouge, & le Trou, quoique d'une plus grande étendue que les autres, ne sont pas d'un aussi bon rapport. On y voit des savanes naturelles, assés semblables à certaines landes de France, & dont on ne sauroit presque rien tirer. Au contraire Limonade, le quartier Morin, la petite Anse, le Morne rouge, & l'Acul, n'ont pas un poulce de terre, qui ne soit très-bon, si l'on en excepte la savane de Limonade, où M. de Cussy a été tué.

Chemins de la Plaine du Cap.

Toute la plaine du Cap est coupée par des chemins de long & de traverse de 40. pieds de large tirés au cordeau, & bordés ordinairement de hayes de Citronniers, lesquelles sont taillées avec soin, pour l'ornement; & assés épaisses, pour servir de barriere contre les bêtes. Plusieurs Particuliers ont aussi planté de longues avenuës de grands arbres, qui

qui conduisent à leurs maisons; & l'on auroit bien fait de fortifier de ces hautes futayes les bordures des grands chemins; elles fourniroient de l'ombrage aux passans, & remedieroient avec le tems à la disette de bois, qui ne se fait déjà que trop sentir. Les arbres viennent dans ce païs beaucoup plus vîte qu'en France, mais trop lentement encore pour des gens, qui ne pensent point du tout à l'avenir; defaut aussi ancien que l'Etablissement des Colonies dans le nouveau Monde. Oviedo le reprochoit aux Espagnols de son tems, & sur tout à ceux de l'Isle de S. Domingue, dont il n'attribuoit gueres la décadence qu'à cela. 1724.

La chaleur seroit excessive pendant six mois de l'annee dans la plaine du Cap, comme dans la plûpart des autres, si l'air n'y étoit rafraîchi par la brise. Les nuits d'ailleurs y sont ordinairement assés fraîches. Mais il est vrai de dire que les vallées, qui sont entre les montagnes voisines, jouissent d'un printems perpetuel. Là, plus qu'en aucun autre endroit, la terre est toûjours chargée de fruits & couverte de fleurs, réunissant les charmes & les richesses des deux plus agréables saisons de l'année. Ces ruisseaux, qu'on y trouve à chaque pas serpentant dans les campagnes, ou tombant avec un doux murmure du haut des rochers, coulent des eaux d'une fraîcheur surprenante. On y respire en tout tems un air frais, & de quelque côté, qu'on porte la vûë, elle y est enchantée par une varieté d'objets, qui offre toûjours quelque chose de nouveau. Enfin les nuits y sont veritablement plus froides que chaudes pendant une

Climat des Montagnes, qui bordent la Plaine du Cap.

1724. une bonne partie de l'année, & il faut s'y couvrir, comme nous faisons en France pendant l'Hyver. Aussi les Habitans de la plaine n'ont-ils point de remede plus assûré contre ces langueurs, où l'excès de la chaleur les jette souvent, que d'aller respirer l'air & boire de l'eau des montagnes. Ces eaux sont trèssaines, & passent sur tout pour être fort détersives & fort aperitives : ce qui est certain, c'est qu'on n'y entend parler ni de pierre, ni de gravelle, ni de disurie. L'eau est la boisson ordinaire des Negres, & des plus pauvres Habitans ; mais ils peuvent la changer en limonade à peu de frais, puisque les Citrons se trouvent partout sur les grands chemins, que le sucre ne vaut gueres que trois sols la livre, & le sirop de sucre beaucoup moins. Pour ce qui est de l'eau, ceux qui n'ont pas la commodité de la puiser toûjours à la source, la peuvent garder très-long-tems fraîche dans de certains Canaris Espagnols, qui suent continuellement, & donnent passage à l'air à travers leurs pores : les calebasses du païs font le même effet, & il s'en trouve de si grosses, qu'elles tiennent plus d'une ancre. Les Pauvres ont encore une grande ressource pour la boisson dans l'eau-de-vie, qu'on fait avec des cannes de sucre, & qui a ce double avantage sur celle de France, qu'elle est moins chere & plus saine ; il ne seroit pas même difficile de lui ôter le goût de cannes, qui lui donne un déboire assés desagréable, puisqu'elle fait le fond de l'Eau des Barbades, qui ne l'a point. Les Anglois en font encore une espece de Limonade, qu'ils appellent Ponche, & on la peut varier en mille ma-

nie-

nieres, en y faisant entrer divers ingrediens, qu'on trouvera plus à son gré, ou qu'on jugera plus salutaires. 1724.

Les fruits & les animaux domestiques.

Il est peu de personnes aisées, qui n'ayent des basses-cours & des vergers bien fournis de tout ce qui peut servir aux délices de la vie. Les fruits, qu'on cultive plus communément, sont le Mamey, ou l'Abricot de S. Domingue, l'Avocat, la Sapote, la Sapotille, la Caïmite, une espece de Papaye, qu'on nomme *Mamoera*, l'Icaque, la Grenadille, la Cerise, le Coco, les Dattes d'Afrique, l'Ananas, & la Banane, qu'on croit être le *Muse* des Anciens. De tous les fruitiers de l'Europe, il n'y a gueres que la Vigne, le Grenadier & l'Oranger, qui ayent réussi dans les Isles, & parmi les moindres plantes, le Fraisier & les Melons de toutes les sortes. Le Froment viendroit très-bien dans la plûpart des Quartiers de S. Domingue, mais les plus riches Habitans trouvent mieux leur compte à achetter des farines de France ou de Canada, & les pauvres à s'en passer. Ils y suppléent par les Patates, & les autres légumes, ou grains, dont j'ai parlé ailleurs. Les volailles, qu'on éleve dans les basses courts, sont les Poules d'Inde, les Poules Pintades, les Paons, & les Pigeons. Il est surprenant qu'on néglige d'y avoir des Faisans. Plusieurs ont des Haras de Chevaux, des Mulets, des Bêtes à corne, & des Cochons, qu'ils nourrissent à peu de frais dans leurs Savanes, où ces animaux broutent l'herbe, qui y croît, & mangent les bouts des cannes, qu'on y jette. Au reste tout y multiplie d'une maniere prodigieuse, toutes les saisons y étant pro-

pres

près sous un climat si chaud & si fécond.

172[illegible].

Description de la Côte Occidentale & de la Côte Méridionale.

Les Quartiers de la Côte Occidentale n'ont, ni l'étenduë, ni tous les avantages de la Côte Septentrionale : mais ils ont des agrémens, qui leur sont particuliers. La plaine de Leogane est plus unie, & par conséquent plus commode pour les voitures, que celle du Cap. M. Ducasse avoit eu fort à cœur de rétablir l'ancienne Yaguana sur ses propres ruines, qu'on voit encore : il avoit même pris des mesures pour cela en 1700. avec un Ingenieur ; mais il fut appellé en France sur ces entrefaites, & son départ empêcha l'exécution de ce projet. Cependant, avant que de parler de la Ville, qui porte aujourd'hui le nom de Leogane, & des postes les plus considérables de ces Quartiers Occidentaux, je vais reprendre la description de la Côte, où je l'ai interrompuë, c'est-à-dire au Port S. Nicolas. Ce qu'on rencontre d'abord au sortir de ce Port, c'est *le Port Piment*, puis les Salines de *Coridon*, qui sont à 6. ou 7. lieuës du Mole S. Nicolas. De là aux *Gonaïves* il n'y a pas tout-à-fait trois lieuës. Les Gonaïves sont une grande Baie, dans laquelle on trouve depuis trois jusqu'à cent brasses. L'Artibonite est environ deux lieuës plus loin, & il y a autant de l'Artibonite à S. Marc, qui est une Baye, où tous les Vaisseaux marchands peuvent mouiller en sûreté. De là à Leogane on compte 25. lieuës, & dans cet intervalle sont 1°. *les Vazes*, méchante rade, vis-à-vis de laquelle est dans les terres le Quartier de *Mirbalais*. 2°. *Mont-Roüi*. 3°. *L'Arcahais*. 4°. *Le Port du Prince*. 5°. *Le Cul-de-Sac*. 6°. *Le Trou Bourdet*.

Les


Plan du Fort
du Petit Goave.
Pieds


PLAN DU
PETIT GOAVE,
ET DE L'ACUL.
Echelle de 500 Toises
100 200 300 400 500
Fort
L'Islet
Banc
grande ravine
Pte. des Roches

Plan du Fort
du Petit Goave.

Corps de garde

Ilet

Carenage

Pte Percée

Salines

Les C
te, de
depuis
ont d
est le
Côte
elle-m
le Mo
Leoga
gné de
plus lo
de *l'A*
dernie
te. C
Barad
c'est u
petits
il n'y
150. t
très lie
vires,
me Ma
Cap le
jusqu'à
7. lieu
riviere
8. brast
De
à 12.
lieuës
large.
Baye
mens
Fond
Ouest.
elle ne

Les Quartiers des Gonaives, de l'Artibonite, de Mirbalais, & de S. Marc sont devenus depuis quelques années très-considerables, & ont des Habitans fort riches. Le Cul-de-Sac est le plus grand enfoncement de toute la Côte Occidentale de l'Isle, laquelle côte est elle-même une maniere de Cul-de-Sac entre le Mole S. Nicolas & le Cap Tiburon. Après Leogane est *le Grand Goave*, qui en est éloigné de 4. lieuës, puis *le Petit Goave* une lieuë plus loin. Un petit Village, qui porte le nom de *l'Acul*, n'est qu'à une demie lieuë de ce dernier Port, le meilleur de toute cette Côte. Celui de *Nippes* en est à 4. lieuës. *Les Baraderes* sont au bout de 4. autres lieuës; c'est une grande Baye, où il y a quantité de petits Islots. Suivent *les Caymites* à 3. lieuës; il n'y peut entrer que des Navires de 100. ou 150. tonneaux. *La Grande Anse* après 3. autres lieuës; elle n'est bonne, ni pour les Navires, ni pour les Bateaux. *Le Cap de Dame Marie*, 7. lieuës plus loin. A côté de ce Cap les Vaisseaux peuvent mouiller depuis 6. jusqu'à 30. brasses. Le Cap Tiburon est à 7. lieuës de ce dernier. On y trouve deux rivieres assés belles, où il y a jusqu'à 7. ou 8. brasses d'eau. 1724.

De là on tourne au Sud. *L'Isle Avache* est à 12. lieuës du Cap Tiburon. Elle a 8. à 9. lieuës de tour, quatre de long, & une de large. Au Nord de cette Isle on trouve *la Baye de Mesle*, où il n'entre que des Bâtimens de 150. tonneaux. Ce qu'on appelle *le Fond de l'Isle Avache*, est plus au Nord-Oüest. *La Baye de Cornuel* en est à une lieuë; elle ne vaut pas mieux que la Baye de Mesle.

Des Quartiers de la Côte du Sud.

On

1724. On trouve ensuite *les Cayes d'Aquin*, qui ferment une Baye, où il peut entrer des Navires de 2. à 300. tonneaux. C'est ce que les Espagnols appelloient Yaquimo, ou, le Port du Bresil. *La Baye de Jaquemel* en est éloignée de 10. à 12. lieuës. C'est après S. Louis, le Quartier le mieux établi, que nous ayons sur cette Côte Meridionale, & il y a déja plusieurs années, qu'on y a mis une Justice ordinaire.

Situation de Leogane.

Pour revenir à Leogane, on convient assés que sa situation n'est pas avantageuse; elle est à 2. lieuës de l'ancienne Yaguana, entre l'Estere & la petite riviere, qui en sont comme deux Fauxbourgs. Cette Ville est à une demie lieuë de la mer, le voisinage en est marécageux, ainsi l'air n'y doit pas être fort sain, & l'embarquement & le débarquement y sont très-incommodes; outre qu'elle n'a point de Port, mais une simple rade foraine, qui n'est pas des meilleures. Le choix d'un lieu si peu propre, ce semble, à l'emplacement d'une Ville destinée pour être le séjour ordinaire du Gouverneur Général & du Conseil Superieur, est cependant le fruit de bien des déliberations, & l'ouvrage de deux hommes des plus sages, qui ayent gouverné cette Colonie. On ne peut pas même dire qu'on n'en ait pas reconnu d'abord tout le desavantage; les troubles survenus vers la fin de 1722. parurent encore une nouvelle raison de changer cette situation, & M. le Marquis de Sorel ne manqua point de lui donner tout le poids, que lui fournissoit un tel évenement: voici ce qu'il en écrivit conjointement avec M. de Montholon le 23. de Mars 1723.

» Nous



s, qui ser-
des Navi-
ce que les
u, le Port
n est éloi-
S. Louis,
ayons
y a déja
ne Justice

convient af-
elle
entre
sont com-
est à une
age en est
être fort
barquement
qu'elle n'a
de foraine,
choix d'un
l'emplace-
re le séjour
& du Con-
uit de bien
deux hom-
verné cette
dire qu'on
le desavan-
fin de 1722.
on de chan-
Marquis de
nner tout le
évenement:
tement avec
Mars 1723.
» Nous

PLAN DE LEOGANE et de la

depuis l'Estor Jusquau Cul de Sac

Echelle de quatre Lieues

Fort de la Pointe

Grande Riviere

Rade de Leogane

Leogane

l'Estor



Plan de la Ville de Leogane
Echelle de 300 toises
Grande Riviere
Port au Prince
les 3 Ances
Cul de Sac

» No
» du
» sur
» le r
» dre
» Col
» dou
» du
» y m
» ral
» resic
» à la
» tes
» que
» pre
» très
» fraîc
» peu
» l'éto
» leur
» vallé
» bon

Mai
déclar
ne, c
rer le
Vaisse
lon aj
devoit
pos de
dans l
ces dif
semblé
& que
contra
March

„ Nous avons reçû la dépêche de la Cour 1724.
„ du 18. Novembre 1722. & les objections
„ sur le Plan, que nous lui avons envoyé
„ le 13. Juin 1722. il suffiroit pour y répon-
„ dre de retracer ce qui s'est passé dans la
„ Colonie, dont la révolte déterminera sans
„ doute le Conseil à préferer l'Etablissement
„ du Petit Goave à celui de Leogane, pour
„ y mettre en sûreté la personne du Géné-
„ ral & celle de l'Intendant; leur donner une
„ residence propre à commander à la terre &
„ à la mer, & hors des atteintes des insul-
„ tes d'une Populace soulevée. Il est vrai
„ que le terrein du Petit Goave n'est pas pro-
„ pre au sucre, & à l'Indigo, mais il est
„ très-propre à produire des vivres & des ra-
„ fraîchissemens pour les Vaisseaux, & à être
„ peuplé par de petits Habitans, comme il
„ l'étoit avant que les Généraux eussent fixé
„ leur séjour à Leogane: ce sont de petites
„ vallées pleines de quantité de sources de
„ bonnes eaux".

Mais parce que ceux, qui s'étoient le plus déclarés en faveur de la situation de Leogane, convenoient qu'il étoit à propos d'assûrer le Petit Goave pour servir d'azile aux Vaisseaux du Roi, MM. de Sorel & Montholon ajoûterent que l'exemple des Etrangers devoit nous avoir appris qu'il n'est pas à propos de multiplier les Etablissemens des Villes dans les Colonies, par la raison que les forces dispersées ne valent pas une troupe rassemblée, dont on peut disposer sur le champ, & que lorsqu'une Ville devient grande sans contraindre le Commerce, il s'y établit des Marchands commissionnaires, qui expédient plus

1724. plus promptement les Vaisseaux. J'ignore ce qui se passa ensuite à ce sujet, mais cette affaire n'a point été reprise depuis. Ce qui est certain, c'est que Leogane ne se peuple point, & qu'encore qu'on ait démoli la Bourgade de l'Estere, pour en transporter les Habitans dans cette Ville, qu'on y ait rétabli le Conseil Superieur, & qu'elle continuë d'être le sejour ordinaire du Gouverneur Général & de l'Intendant, c'est encore aujourd'hui très-peu de chose que cette Capitale de la Colonie Françoise de S. Domingue.

Misere des Negres.

Je finis par ce qui regarde les Negres, qui sont aujourd'hui le plus grand nombre des Sujets de cette Colonie. Rien n'est plus misérable, que la condition de ce Peuple, il semble qu'il soit l'opprobre des Hommes, & le rebut de la Nature; exilé de son Païs, & privé du bien, dont toutes les autres Nations sont plus jalouses, qui est la liberté, il se voit presque réduit à la condition des bêtes de charge. Quelques racines font toute sa nourriture; ses vêtemens sont deux méchans haillons, qui ne le garantissent, ni de la chaleur du jour, ni de la trop grande fraîcheur des nuits. Ses Maisons ressemblent à des tannieres faites pour loger des Ours; son lit est une claye, plus propre, ce semble, à lui briser le corps, qu'à lui procurer du repos; ses meubles consistent en quelques calebasses, & quelques petits plats de bois, ou de terre: son travail est presque continuel, son sommeil fort court, nul salaire, vingt coups de fouet pour la moindre faute: voilà où l'on a sû réduire des Hommes, qui ne manquent point d'esprit, & qui ne peuvent ignorer qu'ils sont abso-

absolument nécessaires à ceux, qui les traitent de la sorte. 1724.

Leur vrai bonheur malgré cette misere.

Avec cela, ils jouïssent d'une santé parfaite, tandis que leurs Maîtres, qui regorgent de biens, & ne manquent d'aucune des commodités de la vie, sont sujets à une infinité de maladies. Tous les jours exposés tête nuë à un Soleil, qui devroit, ce semble, leur faire bouillir la cervelle; ils ne se plaignent jamais que du froid, de sorte qu'ils jouïssent du plus précieux de tous les biens, & paroissent insensibles à la perte des autres. Ce n'est pas même, dit-on, une bonne œuvre, que de les tirer d'un état si penible, & si humiliant, ils en abuseroient. Il est vrai que ceux, qui parlent ainsi, sont interessés à tenir ce langage, & sont en même-têms leurs Juges & leurs Parties. Après tout, il faut avouer que, s'il n'est point de service, qui flatte davantage l'orgueil humain, que celui de ces Esclaves; il n'en est point, qui soit sujet à de plus fâcheux retours, & qu'il n'est personne dans nos Colonies, qui ne se trouve malheureux d'en être réduit à n'avoir point d'autres Domestiques. N'y eut-il que ce sentiment si naturel à l'Homme, & en quoi nous participons de la nature de Dieu même, de compter pour rien ce qu'on fait pour nous par crainte, si le cœur n'y a point de part. Mais c'est ici un mal nécessaire, du moins y voit-on peu de remede. Malheureux dans les Colonies, qui a beaucoup d'Esclaves; c'est pour lui la matiere de bien des inquiétudes, & une occasion continuelle d'exercer la patience. Malheureux, qui n'en a point du tout, il ne peut absolument rien faire. Malheureux enfin, qui en a peu,

1724. a peu, il faut qu'il en souffre tout, de peur de les perdre, & tout son bien avec eux.

A proprement parler, il n'y a que les Afriquains, qui sont entre le Cap Blanc, & le Cap Negre, qu'on puisse dire être nés pour la servitude. Ces miserables avouent sans façon, qu'un sentiment intime leur dit qu'ils sont une nation maudite. Les plus spirituels, comme ceux du Sénégal, ont appris par une tradition, qui se perpetuë parmi eux, que ce malheur est une suite du Peché de leur *Papa Tam*, qui se mocqua de son Pere. Ces *Sénégallois* sont de tous les Negres les mieux faits, les plus aisés à discipliner, & les plus propres au service domestique. Les *Bambares* sont les plus grands, mais voleurs; *les Aradas*, ceux qui entendent mieux la Culture des Terres, mais les plus fiers: *les Congos*, les plus petits, & les plus habiles Pêcheurs, mais ils désertent aisément: *les Nagos*, les plus humains: *les Mondongos*, les plus cruels: *les Mimes*, les plus résolus, les plus capricieux, les plus sujets à se désesperer. Enfin les Negres *Creols*, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs Peres que l'esprit de servitude, & la couleur. Ils ont pourtant un peu plus d'amour pour la liberté, quoique nés dans l'esclavage; ils sont aussi plus spirituels, plus raisonnables, plus adroits, mais plus fainéants, plus fanfarons, plus libertins que *les Dandas*, c'est le nom commun de tous ceux, qui sont venus d'Afrique.

Leur défaut de memoire: qualité

On a vû à Saint Domingue des Negres, qu'on avoit enlevés au *Monomotapa*, on en a vû dans d'autres Colonies, qui étoient de l'Isle Madagascar; ni les uns, ni les autres n'ont fait

fait aucun profit à leurs Maîtres. Ceux-ci sont presque indomptables ; ceux-là périssent d'abord en differentes manieres. Pour ce qui est de l'esprit ; tous les Negres de Guinée l'ont extrêmement borné ; plusieurs mêmes paroissent stupides, & comme hebêtés : on en voit, qui ne peuvent jamais compter au-delà de trois, ni apprendre l'Oraison Dominicale. D'eux-mêmes ils ne pensent à rien, & le passé leur est aussi inconnu que l'avenir : ce sont des machines, dont il faut remonter les ressors à chaque fois, qu'on les veut mettre en mouvement. Quelques-uns ont crû qu'il y avoit en eux plus de malice, que de défaut de memoire, mais ils se trompoient ; pour en être convaincu, il ne faut que faire réfléxion à leur peu de prévoyance dans les choses, qui les regardent personnellement.

1724. De leur esprit.

Cela est pourtant assés difficile à accorder, avec ce que tout le monde généralement assûre, qu'ils sont très-entendus & très-fins dans les affaires, qu'ils ont extrêmement à cœur, & qu'ils y prennent souvent leurs Maîtres pour dupes. On ajoûte qu'ils raillent assés spirituellement, & qu'ils sçavent merveilleusement attraper le ridicule de quiconque ; qu'ils sont très-habiles dans l'art de dissimuler, & que le plus stupide Negre dans les choses les plus communes, est pour son Maître un mystere impénétrable, tandis qu'il le perce à jour avec une facilité surprenante. Ce qui est certain, c'est qu'il semble que leur secret soit leur thrésor, ils mourroient plûtôt que de le révéler. Rien n'est plus divertissant que de voir leur contenance, quand on veut le leur arracher. Ils font les

Leurs vertus & leurs défauts.

1724. étonnés d'une maniere si naturelle ; qu'il faut une grande experience, pour ne les pas croire sinceres : ils éclattent de rire de façon à démonter les plus assûrés ; ils ne sont jamais déconcertés, & les eût-on pris sur le fait, les coups ne leur feroient pas avouer ce qu'ils ont entrepris de nier. Ils ont communément le naturel fort doux ; ils sont humains, dociles, simples, mais crédules, & sur-tout superstitieux à l'excès. Ils ne sauroient garder de haine, ils ne connoissent ni l'envie, ni la mauvaise foi, ni la médisance. Il est encore vrai de dire, que quand on leur a donné la connoissance de Dieu, la Religion est la chose, dont ils font plus de cas : c'est le fruit d'une raison, qu'aucune passion ne domine. Quelques exemples qu'on rapporte du contraire, ne prouvent rien contre l'expérience générale : outre que pour l'ordinaire ils n'ont d'autre fondement que l'irréligion de leurs Maîtres, qui voudroient justifier par-là le peu de soin, qu'ils apportent à l'instruction de ces malheureux.

De quelle maniere il les faut traiter.

On vient à bout de corriger une bonne partie de leurs défauts par le fouet, quand on employe à propos ce remede ; mais il faut recommencer souvent. Cependant, quoique la sévérité, ou du moins un certain air sévere, doive prédominer dans la conduite, qu'on tient à leur égard, la douceur n'en doit pourtant pas être bannie. Les Anglois ne se trouvent pas bien de n'en assaisonner jamais les corrections, qu'ils leur font toûjours d'une maniere cruelle ; & il y a bien de l'apparence que, si nous les avions à Saint Domingue pour voisins à la place des Espagnols, il ne tiendroit qu'à

qu'à nous de leur débaucher la plûpart de leurs Esclaves. Le Negre n'est pas traître ; mais il ne faut pas toûjours trop compter sur sa fidelité, & son attachement aveugle. Il seroit assés bon soldat, s'il étoit bien discipliné & bien conduit ; il est brave, mais souvent, c'est parce qu'il ne connoit pas le danger, ou que sa vanité le lui cache. S'il se trouvoit dans un combat à côté de son Maître, & qu'il n'en eût pas été maltraité sans sujet, il feroit fort bien son devoir, mais il ne faudroit pas l'avoir puni injustement ; car il distingue parfaitement, si l'on agit avec une sévérité nécessaire, & sur laquelle il sait se rendre justice. Des Negres atroupés & soulevés se doivent dissiper sur le champ à coups de bâtons & de nerfs de boeufs ; si l'on differe, & qu'ensuite on les veuille combattre, ils se défendront bien. Dès qu'ils voyent qu'il leur faut mourir, il leur importe assés peu comment, & le moindre succès les rend presque invincibles. Le moyen le plus efficace de s'assûrer de leur fidelité, c'est de s'attacher à en faire de bons Chrétiens. 1724.

Le chant est parmi ces Peuples un signe assés équivoque de gayeté ou de tristesse. Ils chantent dans l'affliction, pour charmer leur ennui, & ils chantent, quand ils sont contents, pour donner carriere à leur joye. Il est vrai qu'ils ont des airs lugubres, & des airs joyeux, mais il faut les avoir pratiqués long-têms, pour savoir distinguer les uns d'avec les autres. Ils sont fort durs à l'égard des Animaux, qu'ils conduisent : on en a vû s'embourber exprès, pour avoir le plaisir

Diverses particularités de ces Peuples.

sir de mettre leurs Bœufs tout en sang ; ils
1724. font alors semblant d'être fort en colere, ils jurent, ils tempêtent ; mais au fond, ils se divertissent. Bien des Maîtres ne nourrissent pas leurs Esclaves, & se contentent de leur donner quelque relâche, pour chercher, ou pour gagner leur vie ; mais quelque recherche, qu'on ait faite, on n'a pû encore découvrir de quoi ils vivent alors. On sait d'ailleurs que ce qui suffit à peine à un Blanc pour un repas, peut nourrir un Negre pendant trois jours. Ils ne laissent pas de bien manger, quand ils ont de quoi, mais quelque peu qu'ils mangent & qu'ils dorment, ils sont également forts & durs au travail. Il faut ajoûter que le peu qu'ils ont, ils le partagent volontiers avec ceux, qu'ils voyent dans l'indigence, fût-ce des inconnus.

Religion des Negres.

Quant à la Religion, il est bon d'observer que les différentes sortes de Negres, qu'on transporte d'Afrique dans nos Colonies, se peuvent réduire à trois Nations principales, qui sont les Congos, les Aradas, & les Sénégallois. A proprement parler, ni les uns, ni les autres n'ont aucune Religion. Neanmoins les Congos furent convertis au Christianisme par les Portugais, il y a 200. ans ; leurs Rois ont toûjours été Chrétiens depuis ce têms-là, & plusieurs de ces Negres sont baptisés ; mais à peine trouve-t-on dans quelques-uns une légere teinture de nos Mysteres. Quelques Sénégallois, voisins de Maroc, sont Mahometans & circoncis, les Aradas sont plongés dans les plus épaisses ténébres de l'idolâtrie, jusqu'à rendre un culte divin aux Couleuvres

leuvres de leurs pays. Mais tous, en sortant d'Afrique, se défont de l'attachement à leur créance & à leur culte superstitieux, ou supposé qu'ils en eussent encore, on n'a aucune peine à les faire Chrétiens, & le plus grand embarras des Missionnaires, est pour leur differer le Baptême sans les choquer, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits : il est même très-rare d'en voir apostasier. On ne peut gueres savoir quelle idée la plûpart ont de Dieu, avant que d'être éclairés des lumieres de la foi ; mais on n'a nulle peine à leur en persuader l'existence, & en interrogeant des Enfans, on a crû entrevoir, qu'ils avoient une idée confuse d'un premier Etre Souverain de l'Univers, & d'un Esprit méchant, qui ne fait faire que du mal. On ajoute qu'ils sont fort tourmentés du Démon avant leur Baptême, & que c'est ce qui leur fait demander ce Sacrement avec tant d'instance. Quant à la Loi naturelle, ils en ont une connoissance bien imparfaite : rien selon eux ne rend l'Homme criminel, que le Vol, l'Homicide, & l'Adultere, qui ne se fait pas du consentement des Parties interessées. Au reste, ils sont fort peu capables de comprendre des Verités Chrétiennes, & toute la Science, à laquelle plusieurs peuvent parvenir, se réduit à être persuadé, qu'il y a un Dieu, un Paradis, & un Enfer. C'est beaucoup, quand leurs foibles lumieres peuvent les élever jusqu'à une connoissance superficielle de la Trinité & de l'Incarnation, & il y en a un grand nombre, qu'on ne sauroit gueres baptiser, que dans la Foi de l'Eglise, comme on fait les Enfans, aussi les juge-t-on rarement capables de communier, même à la mort.

1724.

1724. Il est plus aisé de leur ouvrir l'esprit sur le fait de la Morale, & on leur voit quelquefois faire par rapport à leur salut des réflexions, qu'un Docteur corrompu, ne feroit pas avec toute sa science. Le Baptême produit en eux à cet égard des changemens tout-à-fait merveilleux : néanmoins, comme la plupart faisoient auparavant profession de sortilege, quelques-uns ont bien de la peine à n'y pas revenir. Ceux qui les ont examinés de plus près, sont persuadés qu'il y a du surnaturel dans quelques maladies, ausquelles ils sont sujets avant que d'être Chrétiens, & dans les remedes, dont ils se servent pour les guérir ; mais souvent ils se croyent ensorcelés, qu'ils ne sont qu'empoisonnés : car il y a parmi eux, comme dans toutes les autres Nations, des Charlatans, dont tout le secret consiste à être d'habiles fourbes, & il est certain que leurs prétendus sorts jettés sur des Blancs n'y ont aucun ef[illegible]

Effet du Bâtême en eux. Leurs superstitions.

Il faut convenir que dans ce qui se p[illegible] au sujet de leur Mariage, il y a des inconveniens, qu'il faudroit tâcher d'éviter. La Loi du Prince ne veut pas qu'un Esclave se marie sans permission de son Maître ; cela est dans l'ordre : d'ailleurs, les Mariages Clandestins sont défendus & nuls. Mais si un Habitant ne permet pas à ses Negres de se marier hors de chés-lui, que fera un jeune homme, qui n'y trouve pas de Fille à son gré ? & que fera un Curé, lorsqu'un Negre, ou une Negresse de differens atteliers, après avoir eu long-têms ensemble un mauvais commerce, sans pouvoir obtenir de leurs Maîtres la permission de se marier ; viendront à l'Eglise déclarer en sa présence qu'ils se pren-

De leurs mariages.

prennent pour Epoux ? On pourroit proposer sur cette matiere bien des cas, qui ne 1724. sont point trop spéculatifs, qui jettent souvent les Missionnaires, dans de fort grands embarras, & ausquels l'autorité laïque, la seule qui soit bien respectée dans nos Isles, ne peut apporter que des remedes impuissans. Je terminerai cet Article, & tout cet Ouvrage par l'Extrait d'une Lettre du P. le Pers, où l'on verra quelques particularités touchant la maniere de se conduire avec nos Esclaves, lesquelles m'ont paru meriter d'avoir ici leur place.

„ Les Dandas sont la plus vile & la plus „ nombreuse Classe des Habitans de Saint „ Domingue, & l'on peut dire que c'est prin- „ cipalement eux, qui nous y attirent; sans „ eux nous n'oserions aspirer à la qualité de „ Missionnaires. Il se passe peu d'années, sans „ qu'on en amene au seul Cap-François deux „ à trois mille. Lorsque j'apprends qu'il en est „ arrivé quelques-uns dans mon quartier, je „ vais les voir, & je commence par leur faire „ faire le signe de la Croix, en conduisant „ leurs mains, puis je le fais moi-même sur „ leur front; comme pour en prendre posses- „ sion au nom de Jesus-Christ & de son Egli- „ se. Après les paroles ordinaires, j'ajoûte: „ *Et toi maudit Esprit, je te défends au Nom* „ *de Jesus-Christ, d'oser violer jamais ce Signe* „ *sacré, que je viens d'imprimer sur le front de* „ *cette Créature, qu'il a rachettée de son Sang.* „ Le Negre, qui ne comprend rien à ce je „ que fais, ni à ce que je dis, ouvre de grands „ yeux, & paroît tout interdit; mais pour le „ rassûrer, je lui addresse par un Interprete ces „ paroles du Sauveur à Saint Pierre: *Tu ne sais*

1724. » *pas présentement ce que je fais, mais tu le sçauras dans la suite.* Je recommande alors
» fortement aux Maîtres de ne pas se contenter d'accoutumer ces nouveaux venus à
» faire la Priere en commun avec les autres,
» comme il se pratique dans les habitations
» bien reglées, mais de les instruire chaque
» jour en particulier, & de ne pas manquer
» à les envoyer les Dimanches & les Fêtes à
» l'Eglise, où l'on a soin de leur faire à tous
» une Instruction proportionnée à leur capacité. Il faut avouer qu'il y a sur cela du zé-
» le parmi nos Colons, en quoi ils sont bien
» différens des Anglois, lesquels souvent ne
» procurent seulement pas la grace du Baptê-
» me aux Negres, qui naissent chez eux; en-
» core moins à ceux, qui leur viennent d'A-
» frique. Ces Esclaves ont de leur côté un
» véritable empressement pour recevoir le
» Sacrement; mais les Adultes n'en sont gue-
» res capables, qu'au bout de deux ans: enco-
» re faut-il souvent pour le leur conferer a-
» lors, être du sentiment de ceux, qui ne
» croyent pas la connoissance du Mystere de
» la Trinité de nécessité de moyen pour le sa-
» lut; car je suis convaincu qu'encore qu'un
» Negre réponde assés bien à ce qu'on lui
» demande sur ce Mystere, ce qui est rare; il
» n'entend jamais ce qu'il dit, plus que ne fe-
» roit un Perroquet, à qui on l'auroit appris
» par coeur. Et c'est ici où la science du plus
» habile Theologien seroit fort courte; mais
» un Missionnaire doit y penser à deux fois,
» avant que de laisser mourir un Homme,
» quel qu'il soit, sans Baptême; & s'il a quel-
» que scrupule sur cela, ces paroles du Pro-
» phete:

„ phete : *Homines & jumenta salvabis Domi-*
„ *ne. Ps.* 35. 8. lui viennent d'abord dans l'es- 1724.
„ prit pour le rassûrer.

„ Dès qu'un Esclave est baptisé, nous nous
„ appliquons fort aux moyens de lui faire
„ conserver son innocence, & le plus sûr de
„ tous est de le marier; mais ici leur zéle, &
„ celui de leur Maître les abandonnent sou-
„ vent, les Habitans pour l'ordinaire se figu-
„ rent qu'il est contre leur interêt que leurs
„ Esclaves soient engagés dans le mariage,
„ parce que la Loi du Prince, aussi bien que
„ celle de l'Eglise, leur défend de vendre le
„ Mari sans la Femme, & les Enfans au-des-
„ sous d'un certain âge. Les Negres de leur
„ côté ne sont jamais pressés de se marier,
„ parce qu'ils envisagent ce second engage-
„ ment comme une espece de servitude plus
„ onereuse encore que celle, où ils sont nés.
„ Cette aversion, que toutes les raisons du
„ Missionnaire, ont bien de la peine à sur-
„ monter, a son origine dans la Polygamie,
„ & dans l'usage de répudier la Femme, que
„ ces Afriquains regardent dans leur païs, com-
„ me un droit naturel; & l'on ne vient gueres
„ à bout de les rendre raisonnables sur cet ar-
„ ticle, que par la crainte de l'Enfer, ou l'es-
„ pérance du Paradis, qu'il faut leur remettre
„ sans cesse devant les yeux. Encore est-on
„ souvent obligé avec cela d'user d'industrie,
„ pour les amener au point, où l'on veut. Cet-
„ te industrie consiste à ne les point baptiser,
„ qu'on ne les marie en même-tems; l'envie,
„ qu'ils ont de recevoir le Baptême, les fait
„ passer par-dessus toute leur répugnance pour
„ le mariage; mais il est nécessaire de leur re-

 „ battre

1724. » battre sans cesse les obligations qu'ils ont » contractées, en recevant ces deux Sacremens, & l'on a pour l'ordinaire, la consolation de voir qu'ils s'en acquittent avec » une fidelité, qui fait honte aux anciens » Chrétiens.

» Nous les assemblons particulierement les » Fêtes & les Dimanches au sortir de la » Messe de Paroisse, & après l'Instruction, » que nous leur faisons d'abord, & dans laquelle nous nous attachons sur-tout à ce » qui est de pratique pour eux, nous baptisons les Enfans, & nous reglons les petits differens, qui surviennent entre les autres. Cela est bien-tôt fait, parce que pour » l'ordinaire ils s'en tiennent sans peine à ce » que nous avons décidé. Nous les visitons » aussi quelquefois dans leurs Cases, & nous » obligeons leurs Maîtres à nous les envoyer » au têms de Pâques pour les confesser, ce » qui n'est pas une petite affaire, le nombre des Negres Adultes étant pour le moins » de deux mille dans chaque Paroisse. Quant » à ce qui regarde le Baptême des Adultes, » chaque Missionnaire prend son têms pour » cela. Ma coûtume a toûjours été de choisir » pour cette Cérémonie les quatre principales » Fêtes de l'année. »

Fin du Douziéme & Dernier Livre.

TABLE

TABLE DES MATIERES,

CONTENUES

Dans les deux Volumes de cette seconde Partie, qui sont les Tomes III. & IV. de tout l'Ouvrage.

La Lettre a marque le Tome III. & b le Tome IV.

A.

C.

des

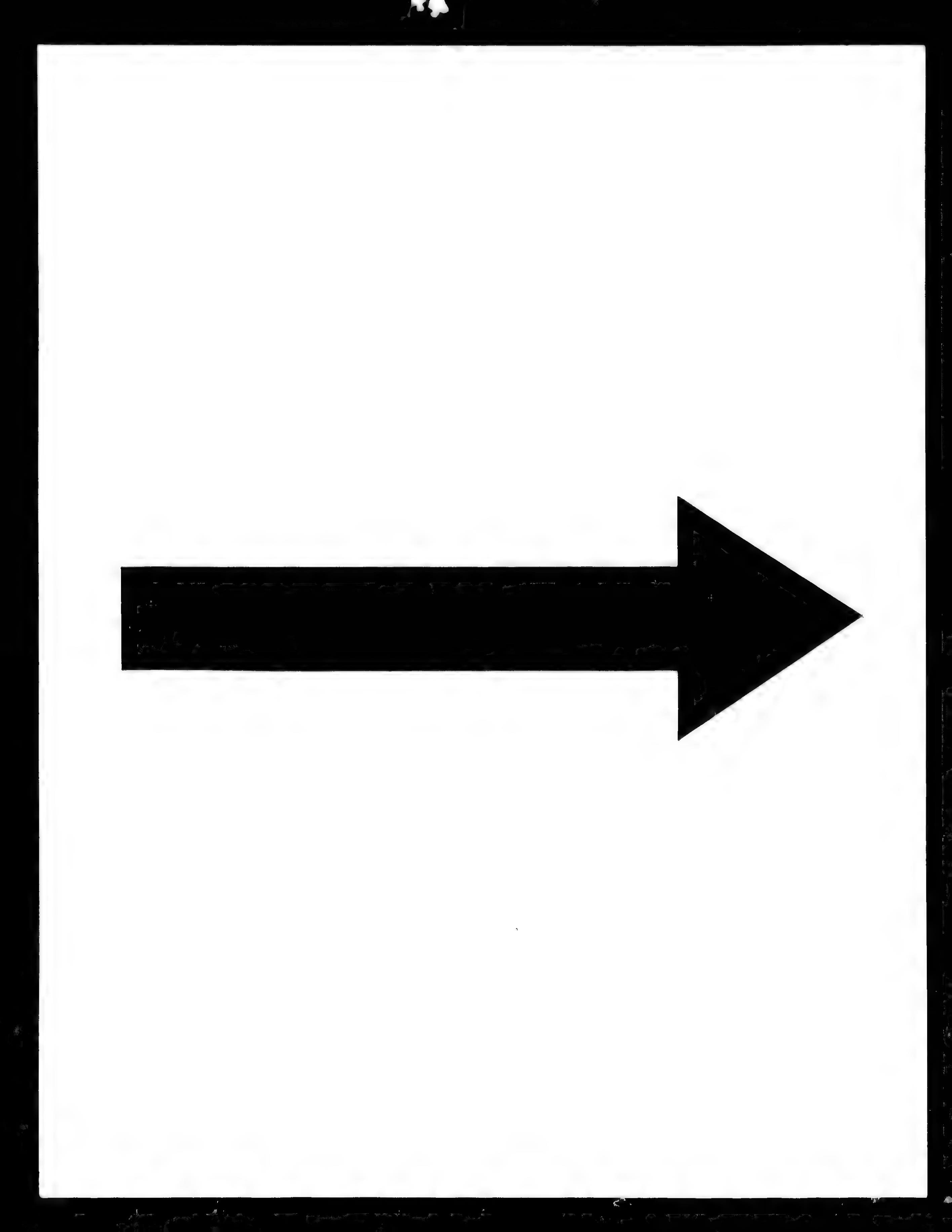
D.

E.

F.

Har

M.



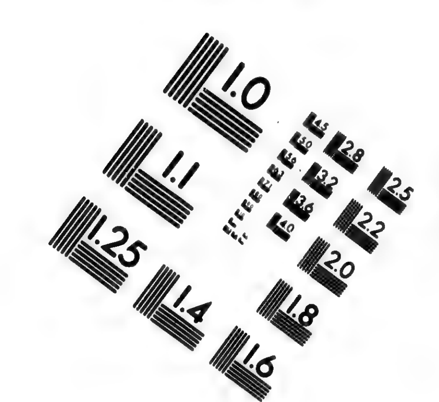
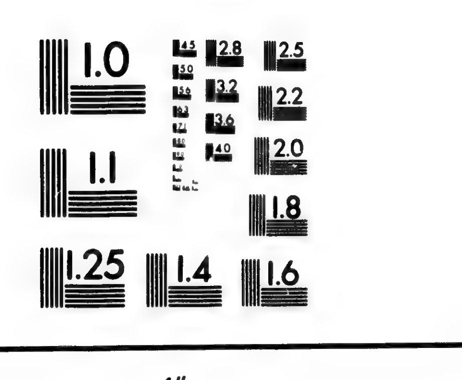
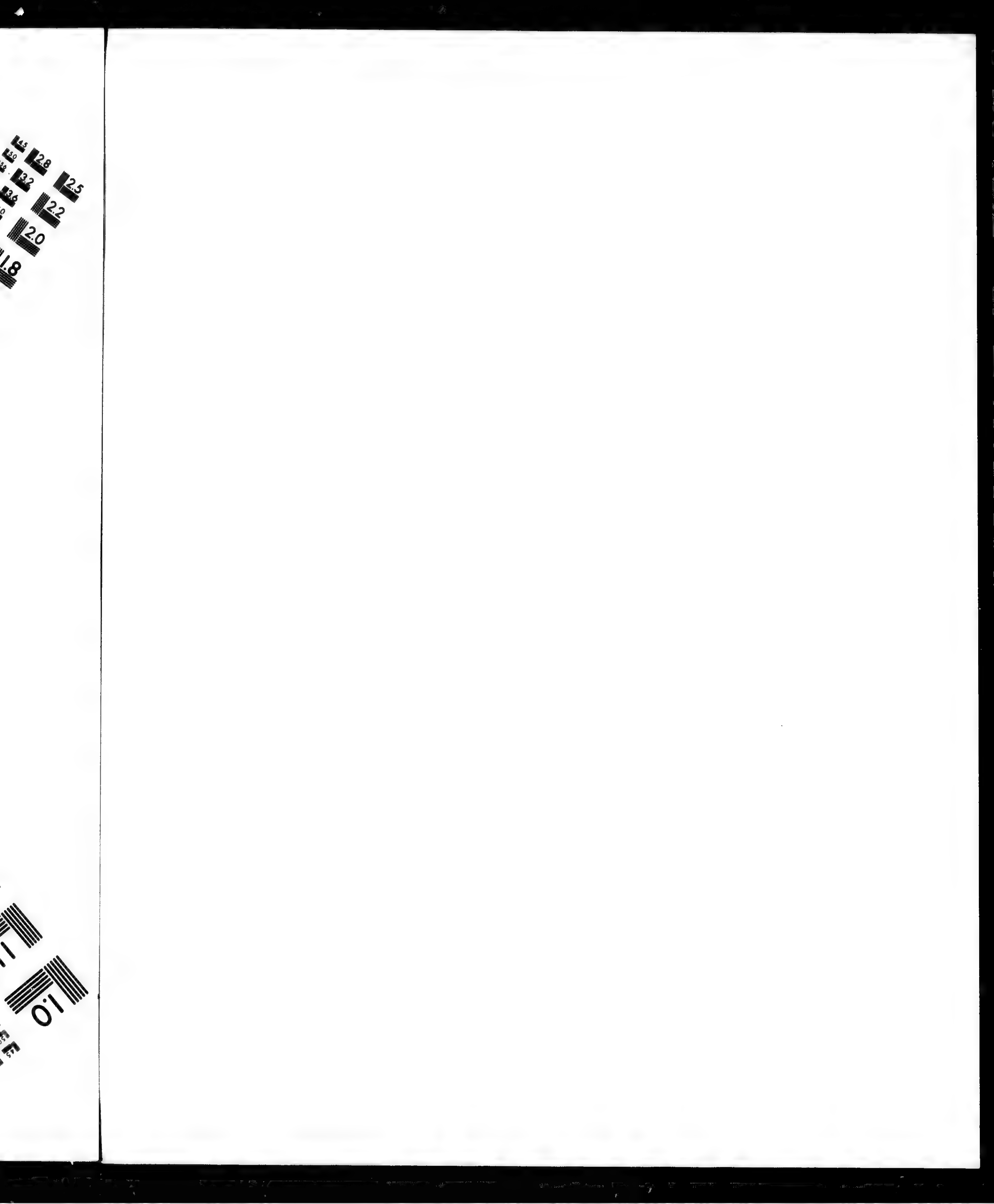


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8

Mon-

O.

P.

Su-

Ma-

Tou-

Fin de la Table des Matieres de la seconde & derniere Partie.

PERMISSION DU R. P. PROVINCIAL.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus dans la Province de France, permets au Pere Pierre-François-Xavier de Charlevoix, de la même Compagnie, de faire imprimer un Manuscrit, qu'il a composé, & qui a pour Titre: *Histoire de l'Isle Espagnole, ou de Saint Domingue*, lequel a été lû & approuvé par trois Théologiens de notredite Compagnie. Fait à Paris le 27. de Janvier 1730.

P. FROGERAIS.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé, *Histoire de l'Isle Espagnole, ou de Saint Domingue*, & j'ai crû que l'Impression en seroit très agréable au Public. A Paris le 29. Juin 1730.

HARDION.

N

s.

nie de
ermets
Charle-
re im-
é, &
le, ou
pprou-
Com-
1730.

AIS.

N.

Garde
Histoire
ue, &
gréable

ON.